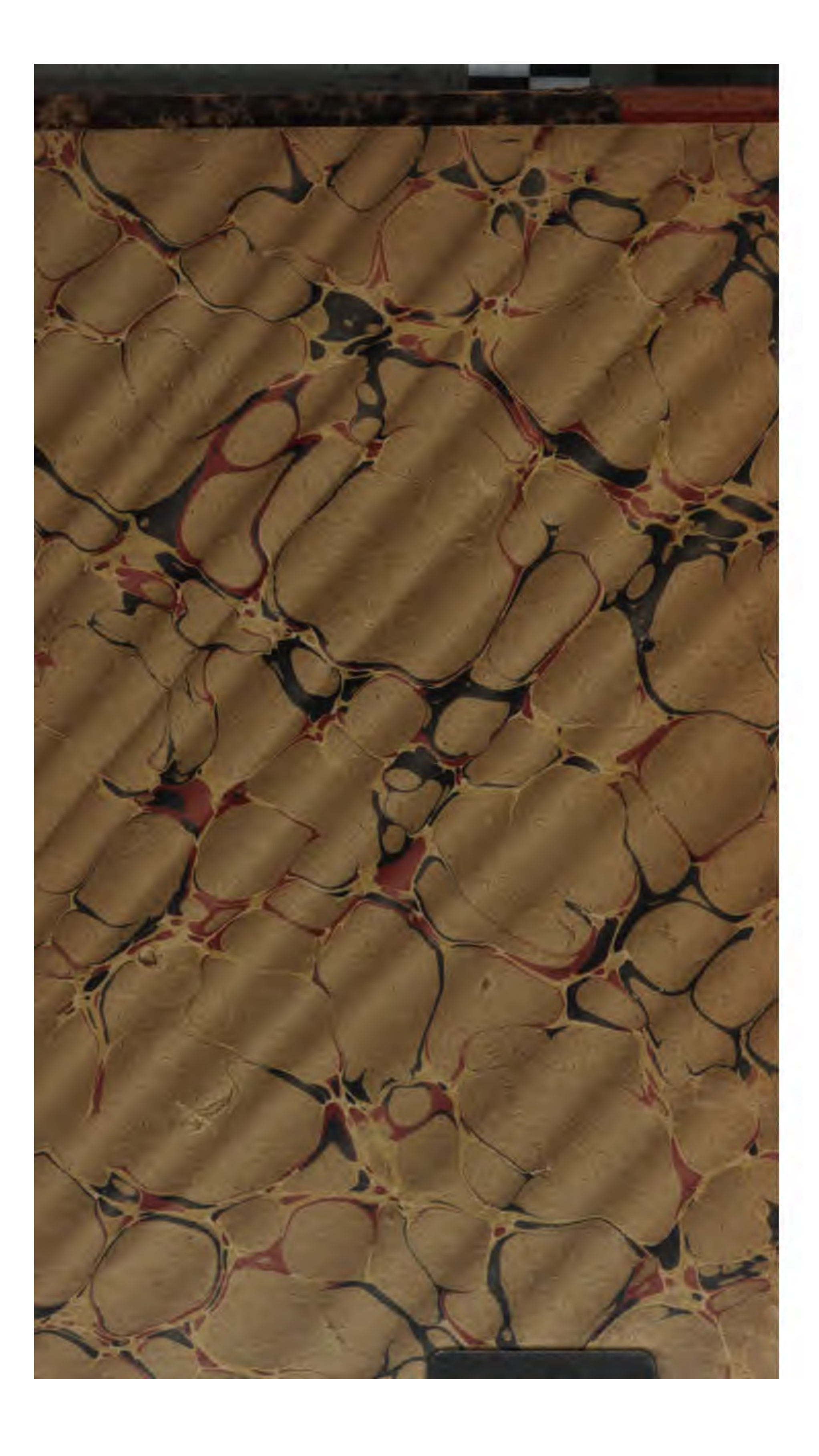
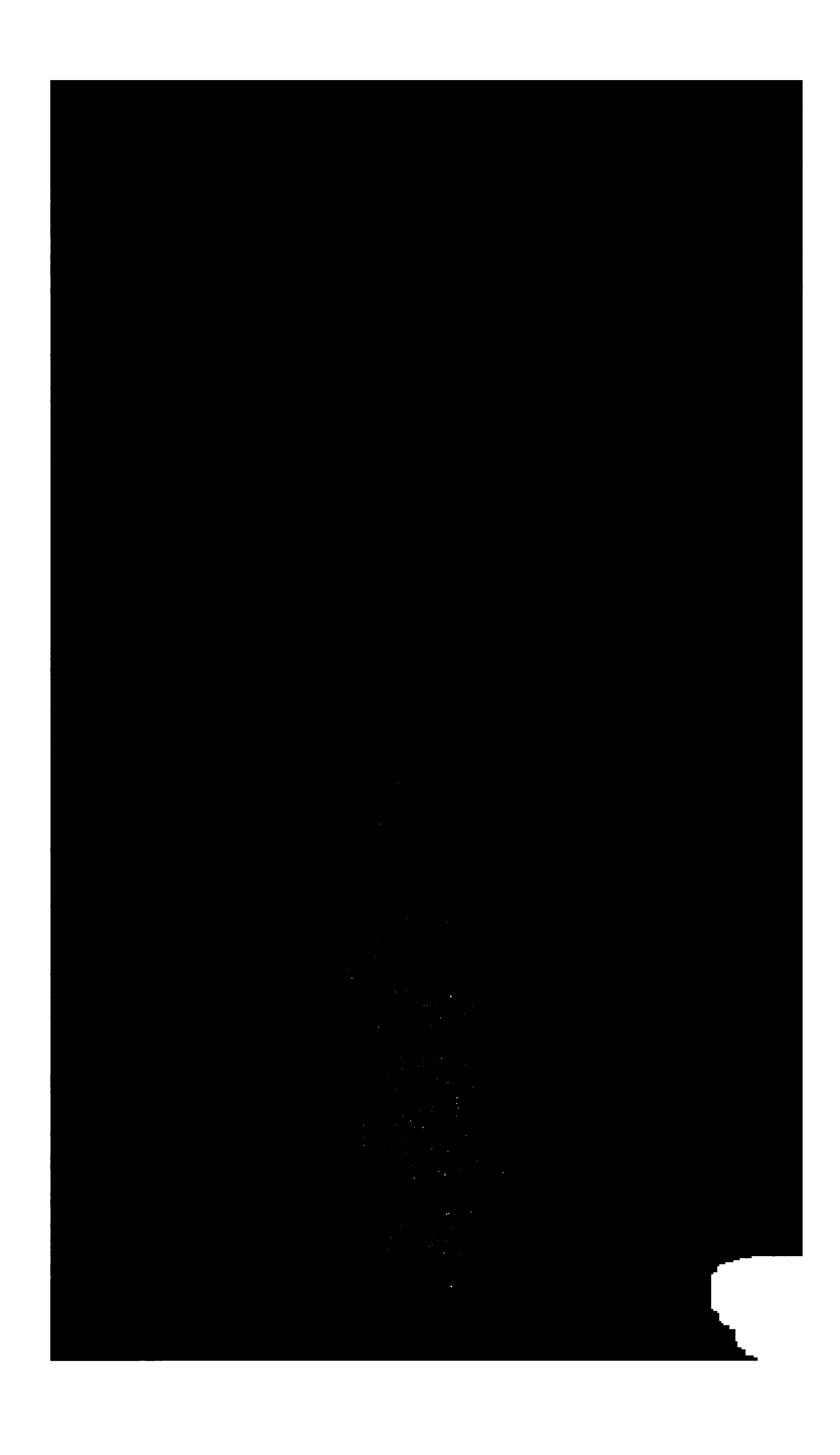
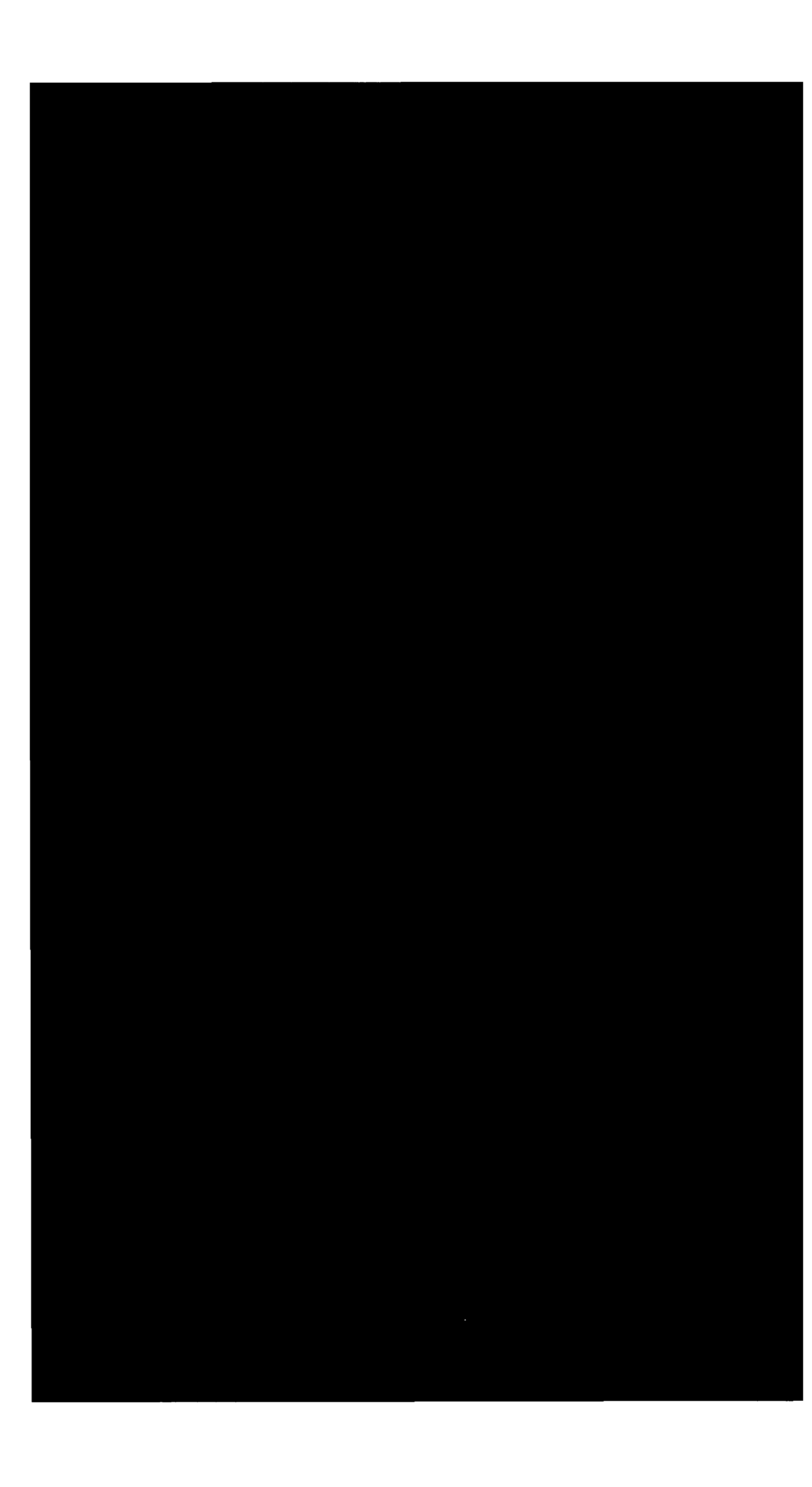














GÉNÉRALE

E

[illegible]

A Dublin, où [illegible] [illegible] qui avait pour but d'[illegible] la domination [illegible] l'insurrection du 23 juillet [illegible] chief-justice d'Irlande, lord [illegible] tres personnages [illegible] vent une [illegible] condamné [illegible] le 19 [illegible] subit sa peine avec courage, [illegible] défendu de la manière la plus [illegible] été dénoncé par un nommé Curran, [illegible] découvert la liaison d'Emmet avec sa [illegible] à l'attorney général tous les papiers [illegible] irlandais.

Rose, *New Biog. Dict.*

* **EMMINGHAUS** (*Théodore-Georges-Guillaume*), jurisconsulte allemand, vivait dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. On a de lui : *Memorabilia Eisenacensia*, [illegible] *jura, judicia, privilegia*, [illegible] *publicos Lusatiensis* [illegible]; [illegible], in-4°; — *Disputatio de eo quod* [illegible] *circa conventionales hereditatum* [illegible] *tiones*; ibid., 1750, in-4°; — [illegible] *præcipuis in Germania feminarum* [illegible]; ibid., 1751, in-4°; — *Commentarius* [illegible] *Lusatiense antiquissimum*; vers 1754.

Adelung, Suppl. à Jöcher, *Allg. Gel.-Lex.*

EMMIUS (*Ubbo*), historien hollandais, né à Greith (Ost-Frise), le 5 décembre 1547, mort à Groningue, le 9 décembre 1625. Il fit ses premières études à Emden, alla les continuer à Brême en 1565, puis à Norden et à Rostock. En 1570, la perte de son père le rappela dans sa patrie; il y resta jusqu'en 1574, époque à laquelle il visita l'Allemagne Rhénane, et se rendit à Genève, où il devint calviniste par les leçons de Lambert Daneau, Théodore de Bèze, François Portus, Simon Goulart et autres ministres

... il lui fallut ...

... vin, ...

... une ...

... de la ...

... entre les années ...

... d'Enzo, ... jusqu'en 1292. Elle ... le tome III des ... et fut imprimée par ..., abbé d'Estival, dans les ..., tome Ier, édit. de 1725.

..., Grand ...

...), amiral et homme ... le 3 janvier 1731, ... le 1er mars 1792. Il ..., procurateur de ..., et entra dans la ... en 1751. En 1755 il était ..., et en 1760 provéditeur de ..., la surveillance des ports ... De 1762 à 1767, il ... qui lutta constamment ... barbaresques et purgea la ... l'Adriatique des ... le commerce italien. ... valurent le titre de ... en chef des forces ... entra dans le conseil de ..., et visita le plus ... de ce pays. En ... au conseil des finances, puis ... du commerce. Il se distingua dans ces ... importantes, et apporta de grandes ... dans les ... qu'il dirigea. En 1780 ... fut ... des Dix, et fut nommé en ... recteur général de l'arsenal. En

[illegible]

qu'on appelle la vie et la mort. [illegible] donc pas la création [illegible] véritablement [illegible] c'est le produit [illegible] mense perturbation; c'est une chute. [illegible] le poëme d'Empédocle est-il rempli de [illegible] sur le sort des hommes et sur les [illegible] de leur intelligence. « Triste race des mortels, s'écrie-t-il, race bien malheureuse! de quels désordres, de quels pleurs êtes-vous sortis! de quelle haute dignité, de quel comble de bonheur je suis tombé parmi les hommes! [illegible], je me suis lamenté à la vue de cette demeure nouvelle qu'habitent le meurtre, l'envie et tous les maux. » « Nos moyens de connaissance, dit-il

[illegible] *Navigatione degli Indie*, [illegible] *signor Alfonso Albuquerque*; il a été [illegible] dans le I[er] vol. du recueil de Ramusio, [illegible] *Navigationi e Viaggi*, et trad. en français dans le II[e] vol. de *Temporal*. [illegible]

Maffei, *Hist. Indicar.*, [illegible] — [illegible] Lopez de Castanheda, *Hist. do Descobrimento* [illegible] — Lisboa, [illegible] *Les Conquêtes des Portugais* [illegible] — [illegible] *Hist. des Indes orientales*, [illegible] *Portugais*, dans l'*Univers pittoresque* [illegible]

* EMPOLI (*Jacopo Chimenti, dit l'*), peintre de l'école florentine, né en 1554, à Empoli, entre Florence et Pise, mort en 1640. Il fut élève de Tommaso da San-Friano, mais il s'en éloigna en s'éloignant de la manière de son maître, grâce à l'étude particulière qu'il fit des ouvrages d'Andrea del Sarto. C'est à ce dernier qu'il dut [illegible] le *Saint Yves recevant les pétitions des veuves et des orphelins*, à la galerie de Florence, harmonieuse et touchante composition, d'un excellent coloris, et qui n'est pas écrasée par les chefs-d'œuvre qui l'entourent. Empoli a peint aussi à fresque; mais, étant un jour tombé d'un échafaud, il se dégoûta de ce procédé, et ne peignit plus qu'à l'huile. Il fut souvent employé à Florence pour la décoration et la composition des fêtes de la cour; enfin, il a peint aussi avec talent des tableaux de petite dimension représentant des fruits, des comestibles, et autres objets du même genre.

Les tableaux de ce maître sont presque innombrables dans les églises de Florence; aussi ne pourrons-nous citer que quelques-uns des

[illegible]

... Tripoli son fils Abd-[illegible] argent. Les troupes d'Emran à [illegible] se disposèrent à passer dans le [illegible] pour recevoir la solde qui leur [illegible] Ibrahim, profitant de ces [illegible] devant Caïrouan. Emran, se voyant [illegible] fuite, et se réfugia dans le Zab, [illegible] à l'avénement d'Abou'l-Abbas, [illegible] (196-812), qui lui assigna pour [illegible] el-Caïm (le vieux château [illegible] trouvé de nouveaux [illegible] par ordre d'Abou'l-Abbas [illegible]

Eh-Nowéïri, à la suite de [illegible] par le baron de Slane, t. I. [illegible]

* [illegible], poëte turc, né à [illegible]

[illegible]

en 1625, pour les Antilles [illegible] quelque [illegible] débarquent près de l'île des [illegible] et la Jamaïque), par [illegible] canons, il échappe à [illegible] parvint à gagner Saint-C[illegible] singulier hasard, débarqu[illegible] Anglais commandés par [illegible] échappés aussi à une [illegible] Français et Anglais [illegible] contre les insulaires [illegible] vantage leur reste, alors [illegible] que Français déjà établis dans [illegible] l'île où D'Esnambuc avait pris terre. [illegible] malgré leurs succès, D'Esnambuc et [illegible] sentirent la nécessité d'affermir leur position, [illegible] partirent, le premier pour la France, le second pour l'Angleterre, afin d'en [illegible] forts et de régulariser [illegible] ments respectifs leur prise de possession. [illegible] à bon prix, la riche cargaison de tabac [illegible] pices que D'Esnambuc avait apportée [illegible] de déployer un luxe qui inspira [illegible] d'aventuriers le dessein de suivre [illegible] Admis à la cour, il l'éblouit par [illegible] sants, et captiva Richelieu lui-même, qui lui concéda la colonisation de Saint-Christophe et des autres îles non possédées par des princes chrétiens depuis le 11° jusqu'au 18° degré de la ligne équinoxiale, et prit lui-même un intérêt de dix mille livres dans l'entreprise [illegible] par une compagnie, dont l'acte [illegible] le 31 octobre 1626. [illegible] Roissey s'embarquèrent, le premier au Havre-de-Grâce, sur *La Catholique*, de 250 tonneaux, le second, en Bretagne, où il avait [illegible] *La Cardinale* et *La Victoire*. S'étant rejoints [illegible] 1627, ils partirent le 22 février, et [illegible] le 8 mai à la pointe de sable de [illegible] où leurs 530 compagnons ne [illegible]

[illegible] dans les Pays-Bas, et ayant embrassé [illegible] la cause de la réforme, il traduisit en espagnol le Nouveau Testament, qu'il dédia à l'empereur Charles-Quint. Cette traduction [illegible] Charles-Quint [illegible]

[illegible]

[illegible] ture du Nouveau Testament a toujours été [illegible] tinée, entre les bons catholiques, la [illegible] sont sorties toutes les hérésies en l'Église, [illegible] le seul moyen par lequel nous avons gardé l'Espagne pure et sans aucune tache d'hérésie a été la prohibition de cette lecture du Nouveau Testament en langue vulgaire. Or donc, François, c'est à vous entrepris trop audacieusement d'avoir contre la religion osé publier le Nouveau Testament en langue vulgaire; c'est certes un acte digne de punition. J'ai fait, jusques à cette heure ma charge, et ne cesseray pas [illegible]

[illegible]

[illegible] (*Bartholomé* [illegible]), espagnol, qui vivait dans la [illegible] seizième siècle. On ne sait [illegible] qu'il était [illegible] à Madrid, en 1566, un volume [illegible] de celui; c'est un roman pastoral [illegible] sa jeunesse, et que devait [illegible] partie, qui n'a point paru. Il [illegible] gretter, car cette production [illegible] vers est dépourvue de tout [illegible] et les nymphes du Tage en [illegible] quoique l'action se passe aux [illegible] cultés de la mythologie grecque [illegible] moyen de parler longuement de [illegible] et de Philippe II.

[illegible] (*Jacobo*), [illegible] espagnol, [illegible], vivait en 1541. Il prit [illegible] une [illegible] à la [illegible] des questions religieuses agitées à [illegible]. Elle est imprimée dans les *Epis*-[illegible]

[illegible]

la gravitation [illegible] par [illegible]

1830 [illegible] (*Berliner astronomisches Jahrbuch*) outre les phénomènes célestes, [illegible] éphémérides des nouvelles petites planètes calculées par des astronomes [illegible] Annuaire pour 1834 contient un traité sur le calcul des orbites planétaires par [illegible] tions complètes ; on y trouve [illegible] dans le développement de la méthode de Gauss. La deuxième édition de 1819 [illegible] et la troisième de 1823 [illegible] M. Encke. Les travaux de l'observatoire [illegible] publiés sous la direction de cet [illegible] nome, forment 3 volumes in-4° de [illegible] M. Encke est secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Berlin. [illegible]

Conversat.-Lexik. — *Comptes-rendus* [illegible] des Sciences de Berlin.

* ENCKE (J.-J.), graveur [illegible] allemand et maître des monnaies [illegible] de Hesse-Cassel, vers 1760-1780. Il a gravé sur ses ouvrages des lettres [illegible] et [illegible], en sorte qu'on les confond volontiers avec d'autres ouvrages analogues. Encke est mort à la fin du dix-huitième siècle. [illegible]

Ammon [illegible] *Medailleurs und Münzmeister nebst ihren Zeichen*, Nuremberg, 1778, p. 102, n° 161.

*ENCOLPIUS. *Voy.* [illegible].

ENCOLPIUS, historien latin, vivait au commencement du troisième siècle de l'ère chrét[illegible]

[illegible]

[illegible] ENDIUS ("Ενδιος), [illegible] dans le cinquième siècle avant J.-C. [illegible] d'un certain Alcibiade, qui [illegible] parent des Alcibiade d'Athènes. Il [illegible] fit partie de l'ambassade envoyée [illegible] aux Athéniens pour les [illegible] liance avec Argos. [illegible] fut élu éphore au plus fort de la guerre du Péloponnèse. L'Athénien Alcibiade, [illegible] Sparte, et probablement dans la [illegible] dios, essaya au moyen de celui-ci [illegible] influence sur le gouvernement [illegible]. D'après Diodore de Sicile, Endius [illegible] à la tête de l'ambassade spartiate qui après la bataille de Cyzique, en 410, vint demander la paix à Athènes. Le parenté de l'orateur [illegible] avec le général athénien [illegible] naturellement pour cette mission.

Thucydide, V, 44; VIII, 6, 12. — Diodore, [illegible].

ENDLICHER (Étienne-Ladislas), [illegible] allemand, né à Presbourg, le 24 juin [illegible] le 28 mars 1849. Il fit ses études [illegible] dans sa ville natale, et les continua [illegible] puis à Vienne. En 1823 il entra au séminaire archiépiscopal de cette ville pour se vouer à l'état ecclésiastique. Déjà il avait reçu les ordres mineurs quand des considérations de famille lui firent abandonner la carrière ecclésiastique. En 1828 il fut placé à la tête de la Bibliothèque de la cour à Vienne. Il avait commencé dès 1827 ses études de botanique, d'histoire naturelle et de langues orientales, particulièrement du chinois. En 1836 il fut nommé conservateur du cabinet d'histoire naturelle de la cour à Vienne, et en 1840 il fut appelé à professer la botanique à l'université de cette ville et à en diriger le jardin des plantes. Quelque temps après les événements

[illegible] à peu près clans[illegible] sur cette côte était fort petit, [illegible] changer la physionomie d'un [illegible] que, suivant les plus anciennes [illegible], ces étrangers ne composaient qu'un [illegible] d'un seul vaisseau, c'est-à-dire une troupe [illegible] le territoire d'un seul village. Les [illegible] grecques varient à l'infini. Dans le *Laocoon* de Sophocle on raconte l'émigration d'Énée *avant la prise de la ville*. Stésichore [illegible] le départ d'Énée à peu près comme Virgile, à en juger du moins par les représentations de la Table iliaque, que l'on sait avoir été faite d'après son poème. Dans la plupart de ces traditions, Énée s'embarque pour l'Hespérie; mais il reste un grand pas à franchir pour arriver à celle qui lui fait fonder une colonie dans le Latium. Toutefois, le fait d'une colonie troyenne au bord du Tibre ne devait pas trop surprendre les Grecs contemporains de Thucydide, puisque cet auteur considère comme Troyens les Élymes de Sicile. Un siècle plus tard, Apollonius de Gela nomme Romus, fils d'Énée et de Lavinie. Timée disait avoir appris des Laviniens que dans le sanctuaire de leur temple on conservait les images des dieux de Troie; dès lors la croyance à une colonie troyenne devint générale parmi les Grecs, et ce fut à Rome une opinion nationale. Quand le sénat intervint auprès des Étoliens en faveur des Acarnaniens, il dit que, seuls de tous les Grecs, ils n'ont pris aucune part à la guerre contre les Troyens, ancêtres des Romains; la même origine est indiquée dans une lettre adressée à Séleucus; tout d'ailleurs prouve que cette légende doit être regardée comme indigène dans le Latium.

[illegible]

[illegible] Paris, il fut élu pour remplacer [illegible] Wenilon, évêque de Sens, [illegible] concile à Paris (*Concil. Parisiense* [illegible]) [illegible] prélat, saint Prudence de Troyes, ne pouvant s'y trouver, y envoya quatre articles [illegible] Pélage et ses sectateurs [illegible] au préalable [illegible] Énée [illegible] le [illegible] juin [illegible] au concile de [illegible], près de Toul (*Concil. Tullense* [illegible]), [illegible] à celui de Pitres, près Rouen (*Concil. Pistense I*), en [illegible] à celui de Soissons (*Concil. Suessionense II*), et en 864 au second tenu à Pitres (*Concil. Pistense II*), le 18 [illegible] à celui de Soissons (*Concil. Suessionense III*), le 25 octobre 867 à celui de Troyes (*Concil. Tricassinum*). [illegible] Nicolas Ier ayant écrit aux évêques de France de venger l'Église d'Occident des reproches que lui adressaient les évêques grecs, Énée fut chargé de ce

[illegible]

ÉNÉE SYLVIUS. *Voyez* PIE II.

ÉNÉE LE TACTICIEN. *Voyez* [illegible]

ÉNÉE DE STYMPHALE. *Voyez* [illegible]

ÉNÉE DE GAZA. *Voyez* [illegible]

ÉNÉE. *Voyez* ÆNEAS III.

ENEMANN (*Michel*), orientaliste [illegible] suédois, né à [illegible], en 1676, [illegible] Il étudia à Upsal en 1691, et plus [illegible] wald. En 1707 il fut [illegible] de campagne (*Fält-Consistorium*) [illegible] qu'il accompagna à Bender; et [illegible] prédicateur de l'ambassade de [illegible] Il visita, aux frais du roi, l'Asie [illegible] l'Égypte, puis il revint en Europe [illegible] Hongrie. A son retour, Charles XII [illegible] professeur de langues orientales à Upsal. [illegible] Enemann mourut bientôt après. On [illegible] *Salute infantum sive baptismo* [illegible] *christianorum ac gentilium*; [illegible] in-4°; — *Orientaliska Resebeskrifning* [illegible] lation d'un voyage en Orient); Upsal, [illegible] vrage posthume.

[illegible] *Specimen* [illegible] *Lexik.*

[illegible]

M. Enfantin établissait [illegible] deux espèces de caractères parmi les hommes : ceux qui s'attachent dans leurs relations par la [illegible], et ceux qui se détachent fatigués de cet état ; il posait en principe qu'il y avait des affections constantes et des natures constantes, des affections mobiles et des natures mobiles ; partant il distinguait [illegible] les caractères en superficiels et en profonds : ceux qui, ne voyant que les formes, glissent légèrement sur les choses, sont beaux, [illegible], rieurs, aimables, constituent la classe des caractères superficiels ; et ceux qui, au contraire, ne tenant pas de compte des avantages extérieurs, n'accordent d'attention qu'à l'essence des choses, forment la classe des caractères profonds (1). Puis il essaya de formuler une loi des relations dans lesquelles devaient vivre ces [illegible] entre eux, et à l'égard les uns des autres ces êtres de natures si opposées. Alors, frappé de la richesse de développement que, selon lui, produisait cette vue sur l'humanité, il proclama la nécessité de reconnaître et de satisfaire les natures mobiles ; il déclara donc que les affections devaient être entièrement libres, n'admettant pour maintenir l'équilibre et l'ordre social que l'intervention du prêtre, du confesseur, lui remettant plein pouvoir sur l'âme et le corps

(1) Deux types [illegible] et dramatiques [illegible] servaient à l'expression de cette pensée : [illegible] pour les natures constantes, et don Juan pour les natures mobiles.

[illegible]

... [illegible] MM. Barrault, Transon, Laurent, etc.) [illegible] parfois [illegible] la femme selon son [illegible], et que *Le Globe*, de journal [illegible] devenu saint-simonien, [illegible] chaque matin [illegible] dans les colonnes obscures et mystiques [illegible] du monde attaché à la domination [illegible] de M. Enfantin, la loi nouvelle se vit attaquée avec vigueur par plusieurs des membres de [illegible] MM. Hippolyte Carnot, Jules [illegible], Jean Reynaud, etc. Cependant, malgré ces [illegible], la famille s'augmentait, les publications continuaient, et de nombreuses missions étaient envoyées dans toutes les grandes villes et dans toutes les capitales de l'Europe, lorsque l'autorité crut devoir intervenir. Elle ferma les salles, et appela le maître et ses disciples devant les tribunaux : *ce fut*, selon les apôtres, *l'opinion nouvelle avec ses jeunes tendances mise en contact immédiat avec la vieille société*.... Devant ses juges, M. Enfantin se déclara *le père de la loi nouvelle*, et annonça qu'il voulait changer la morale publique ; ses disciples, de leur côté, [illegible] à l'audience le surnom de *loi vivante*. Lorsqu'on lui demanda quels étaient ses conseils, le père présenta deux dames (Cécile Fournel et Aglaé Saint-Hilaire). « La cause intéresse spécialement les femmes, dit-il, c'est surtout d'elles qu'il s'agit ; voilà pourquoi je désire avoir des femmes pour conseils. » La cour ne crut pas devoir adhérer à une telle demande, contraire aux usages du barreau. Nous n'entrerons pas ici dans les détails de ce procès, fameux par les discours que prononcèrent les apôtres saint-simoniens ;

[illegible]

La condamnation [illegible] principaux [illegible] le lieu de cette [illegible] tôt d'exister. [illegible] prison, le père et plusieurs [illegible] tirent pour l'Égypte. [illegible] retour [illegible] M. Enfantin [illegible] en France [illegible] (Drôme), chez [illegible] ce qu'ils avaient à faire : « Je [illegible] » Il se fit ensuite [illegible] aux environs de Lyon. [illegible] vint à Paris, et par le crédit [illegible] disciples, devenus [illegible] fut nommé membre de la commission scientifique de l'Algérie. Il s'occupa pendant plusieurs mois de recherches [illegible] de l'Afrique et la colonisation en général. [illegible] lors de la concession de la ligne du chemin de fer de Paris à Lyon, M. Enfantin devint [illegible] de cette ligne, jusque après 1848, où le gouvernement républicain crut devoir racheter [illegible] prise. M. Enfantin dirigea dès lors avec [illegible] Duveyrier la rédaction du *Crédit*, journal [illegible] qui a cessé de paraître en 1850. [illegible] rentré au chemin de fer de Lyon, dans l'administration duquel il occupe une place [illegible]. On a de lui : *Doctrine de Saint-Simon* [illegible] MM. Carnot, Fournel, Duveyrier, [illegible] Abel Transon ; Paris, 1830, 2 vol. ; [illegible] in-8° ; réimprimée en 1854, in-12 ; — [illegible] *saint-simonienne* ; *Économie politique saint-simonienne* ; dans *Le Globe* [illegible] bre 1830 à juin 1831 ; et Paris, 1831, [illegible] *Colonisation de l'Algérie* ; Paris, 184[illegible] *Correspondance politique*, 1835-1840 ; [illegible] 1849, in-4°. — *Correspondance philosophique et religieuse*, 1843-1845 ; Paris, 1847, [illegible] ouvrage n'a été tiré qu'à un très-petit [illegible] d'exemplaires. On a en outre du même [illegible] plusieurs articles dans *Le Producteur*, [illegible] *L'Organisateur*, et autres publications [illegible] simoniennes et socialistes. [E. Pascallet, [illegible] l'*Enc. des G. du M.*, avec additions.]

Fix, *Journal des Économistes*, VIII, 17. — [illegible] lin et Guillaumin, *Diction. de l'Économie politique*.

ENFIELD (*William*), théologien [illegible] à Sudbury, en 1741, mort le 3 novembre [illegible] Il fut élevé par des théologiens non conformistes [illegible] en 1763 il fut élu ministre d'une congrégation [illegible] Liverpool, où il passa sept des plus [illegible] années de sa vie. En 1770 il fut appelé [illegible]

[illegible] composition [illegible] 1791; 2 vol. [illegible] c'est une [illegible] Francke's [illegible] 1738; [illegible] 2 vol. in-8°; [illegible] principal [illegible] *Testament*; [illegible] signés X [illegible]

[illegible]

[illegible] allemand, [illegible] 1700, mort le [illegible] de Langguth, [illegible] compléter son [illegible] collége était [illegible] Gesner, qui ens- [illegible] de la grande [illegible] le jeune Engau [illegible] philosophie et [illegible] le professeur [illegible] en cette [illegible] en 1738, il de- [illegible] Il fut recteur [illegible] et Halle [illegible] séjour de [illegible] on avait rendu [illegible] que son [illegible] de lui : *Kurze* [illegible] *in pein-* [illegible] des préscriptions [illegible] 1733; in-8°; 1772, [illegible] *civilis*; [illegible] *Juris criminalis* [illegible] in-8°; — *In-* [illegible] *recogni-* [illegible] *judice instruc-* [illegible] *Juris ca-* [illegible] ibid., 1739 [illegible] *vom Recht* [illegible] *auf den Kan-* [illegible] Droit des prin- [illegible] en fonctions); [illegible] en allemand, [illegible] d'Engau sont [illegible] de nombreuses [illegible]

[illegible] Handbuch.

[illegible] théologien belge, [illegible] à Prague, en [illegible] Compagnie de Jésus, [illegible] de lui : *Indago* [illegible] *deitatis sa-* [illegible] *quinque sensuum*

[illegible] Prague, [illegible] *Kapiens*; — [illegible] Ferdinand III. Ces [illegible] composés en vers latins.

[illegible]

ENGEL (*Jean*), astronome allemand, né à Aich, en Bavière, mort le 29 septembre [illegible] Il professa l'astronomie à Vienne, et [illegible] rêveries que nous paraissent aujourd'hui [illegible] naissances, il faut reconnaître chez lui un homme fort laborieux; on distingue parmi ses [illegible] ouvrages : *Astrolabium planum in tabulis ascendens*; Augsbourg, 1488, in-4°; [illegible] 1494, in-4°; — *Ephemerides motuum coelestium ab anno 1494 ad 1500*; Vienne, 1494, [illegible]; il donna en 1488, à Augsbourg, une édition des *Tabulæ coelestium Motuum*, dressées par le roi de Castille Alphonse X, et il traduisit le traité d'Albumasar, *De magnis Conjunctionibus*; Augsbourg, 1489, in-4°. G. R.

Rietoll, *Ménégostum*, t. I, p. [illegible] — Kobolt, *Baierisches Gelehrten-Lexikon*, p. [illegible] — Weidler, *Hist. Astronomiæ*, p. [illegible].

ENGEL (*Samuel*), géographe et économiste suisse, né à Berne, en 1702, mort dans la même ville, le 26 mars 1784. Il fit partie du grand-conseil en 1745, devint bailli d'Aarberg en 1748, et de Tscherlitz en 1760. Il s'occupa beaucoup des questions d'utilité publique, contribua à la construction de magasins d'approvisionnement et de greniers d'abondance, et concourut avec Albert Haller à faire fonder un hôpital des orphelins. Il prit aussi une part influente à la politique intérieure et extérieure de la Suisse. Engel était en même temps un savant distingué; il avait fait des études sérieuses sur la navigation et la géographie. Ses ouvrages sont : *Bibliotheca selectissima, seu catalogus librorum in omni genere scientiarum rarissimorum, quos nunc denuo exponit, cum notis perpetuis*; Berne, 1743, in-8°; — *Essai sur la manière la plus sûre d'établir un système de police des grains*; Nion, 1772; — *Abhandlung von dem Rost im Getreide, oder Versuch ueber die Ursachen dieser Krankheit und über die Mittel wie solcher zu wehren*. (Traité de la Rouille du Blé, ou essai sur les causes de cette maladie et les moyens de la prévenir); Zurich, 1758, in-8°; — *Wann und woher Amerika bevoelkert wurde* (Quand et comment l'Amérique a été peuplée); 1767; — *Mémoires et Observations géographiques et critiques sur la situation des pays septentrionaux de l'Asie et de l'Amérique, auxquels on a joint un Essai sur la route aux Indes par le Nord*; Lausanne, 1765, in-4°, avec 2 tab. géog.; ouvrage mis en allemand par l'auteur, sous ce titre : *Geographische und*

[illegible]

(Sur les différents genres de Poésie). En 1787 il fut élu membre de l'Académie des Sciences, et quelque temps après fut chargé, avec Ramler, de la direction du nouveau théâtre allemand à Berlin. Sa gestion ne fut pas heureuse : son caractère brusque et irritable lui créa beaucoup d'ennemis, tandis que sa nonchalance naturelle lui faisait négliger les devoirs de sa place. Il dut donner sa démission en 1794, et après avoir mis au jour un ouvrage intitulé [illegible] (Essai sur la Musique), il se retira dans sa ville natale, où il se consacra à l'étude. Ce fut alors qu'il publia son Fürstenspiegel (Miroir des Princes), résumé des leçons morales et politiques qu'il avait données au prince royal de Prusse ; et Lorenz Stark, roman de mœurs plein de simplicité et d'intérêt. En 1798, Frédéric-Guillaume III accorda à son ancien professeur une pension, dont celui-ci ne profita pas longtemps, car il succomba à un excès d'embonpoint. « La paresse naturelle d'Engel, dit M. Henri-Paris, l'empêchait de produire beaucoup ; se lassant bientôt d'un ouvrage commencé, corrigeant

[illegible]

heureux dans un autre genre : une brochure [illegible] intitulée, [illegible] parue en 1787, se répandit rapidement dans toute l'Allemagne. Engel est encore l'auteur de quelques poésies détachées. [illegible]

Jördens, Lexikon deutscher Dichter und [illegible]. — Ersch et Gruber, Allgemeine Encyclopädie [illegible]. — Döring, Gallerie deutscher Dichter und [illegible]. — Biog. des Contemporains.

* ENGELBERGE OU ANGELBERGE, [illegible] trice d'Allemagne, morte en [illegible], fille d'un duc de Spolète, selon les uns, selon d'autres, d'Hervé, duc des Suisses [illegible] en 856, Louis II, empereur d'Allemagne [illegible] berge ne tarda pas à prendre un grand [illegible] sur l'esprit de son époux, tant par [illegible] que par son esprit ; mais elle ne sut [illegible] ménager l'amour-propre et l'intérêt des [illegible] sans de Louis II. Bientôt une ligue [illegible] se forma contre elle : le comte d'A[illegible] comte de Mansfeld l'accusèrent d[illegible] des relations adultères, et donn[illegible] parence de réalité à leur accusation [illegible] reur aimait trop sa femme pour [illegible] loux. Il ajouta foi aux dénonciations [illegible] étaient faites, et ne laissa à Engelberge [illegible]

[illegible]

… ce seigneur … victime de la … Adelgise s'empara … quarante … son mari, En… à ses oncles, … afin … son époux ; Louis … conférence avec … une partie de … le Chauve lui … de cette restitu… montrant juste … intérêts. … il refusa … avait assignées à … le 12 août 875. … veuve sans enfant … pour entretenir … monde.

[illegible]

ENGELBERT (Saint), [illegible] archevêque de Cologne, [illegible] le 7 novembre 1185(?). Il était fils d'Engelbert Ier, comte de Berg (1), et de Marguerite de Gueldre. Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, il obtint rapidement la prévôté de l'église métropolitaine de Cologne, ainsi que celles des collégiales de Saint-Séverin et de Saint-Georges dans la même ville. D'après son historien Césaire d'Heisterbach, Engelbert ne faisait pas un très-bon usage des revenus de ses bénéfices, et se laissait prendre souvent aux filets du démon ; cependant, il eut le bon esprit de refuser l'évêché de Münster, à cause de sa jeunesse et son incapacité. En 1216(?), Thierry de Heinsberg, archevêque de Cologne, ayant été déposé pour avoir soutenu le parti d'Othon de Saxe, après que cet empereur eut encouru les anathèmes du pape Innocent III, Engelbert, qui s'était déclaré pour Frédéric II, fut choisi par le [illegible] et confirmé dans la diète de Nuremberg, le 1er mai 1218. Mais il n'obtint du pape Honorius III le pallium qu'après avoir versé seize mille marcs dans le trésor du souverain pontife. Engelbert eut une vive querelle avec Waleran, marquis d'Arlon et comte de Luxembourg, à l'occasion d'un fort que ce prince avait bâti sur les terres du prélat ; Engelbert ayant inutilement sommé Waleran de détruire cette forteresse, vint lui-même l'attaquer, et la rasa. Il n'en demeura pas là ; il entreprit de faire casser, pour cause de parenté, le mariage de Henri dit le Grand-Duc de [illegible], fils de Waleran, avec Cunégonde, fille et héritière d'Adolphe V, comte de Berg, frère du prélat ; mais ce fut inutilement. Ces dissensions s'accrurent après la mort d'Adolphe V, arrivée devant Damiette, en 1218 ; l'empereur Frédéric II, craignant pour la tranquillité de l'Empire, chargea Henri II, dit le Guerroyeur, duc de Brabant et de Lothier, parent des parties belligérantes, de ménager entre elles un accommodement. Un

(1) Et non pas de *Berry*, ainsi qu'on le lit dans l'*Histoire littéraire de France*, t. XVIII, p. 198.

[illegible]

... souffrir pour obéir aux [illegible] ... En novembre 1225, Frédéric accepta un rendez-vous à Soest (Westphalie). Engelbert fut averti de se défier de la prétendue réconciliation de son cousin, qui avec ses frères, les évêques de Munster et d'Osnabruck, complotait sa perte. Cependant, il partit dans son voyage après un entretien cordial en apparence avec les trois frères. Engelbert se mit en route pour Schwelm, où il devait dédier une église; bientôt enveloppé par une troupe d'assassins sortant d'une embuscade, il expira percé de quarante-sept coups d'épée ou de poignard. Thierri V fut soupçonné d'avoir trempé dans ce meurtre; mais il se disculpa par l'ardeur avec laquelle il poursuivit Frédéric d'Ysembourg. Il entra dans ses terres, et les dévasta, punissant ainsi des vassaux innocents du crime de leur seigneur. Le corps d'Engelbert, après avoir été présenté au concile de Mayence et à la diète de l'Empire, fut enterré, le 23 février 1226, dans l'église métropolitaine de Cologne. Il s'y fit des miracles, qui déterminèrent, en 1618, Ferdinand de Bavière, alors archevêque de Cologne, à consacrer à son prédécesseur un office le jour de sa mort. Malgré les qualités qui distinguaient Engelbert, il ne fallut rien moins qu'une série de prodiges pour le faire classer au nombre des saints. Selon Césaire d'Heisterbach, « c'est même parce que la sainteté d'Engelbert n'avait pas été très-éclatante pendant sa vie, qu'il a fallu qu'elle fût manifestée par des miracles après sa mort ». Les réviseurs du Martyrologe y ont inséré son nom, par ce motif « qu'il n'aurait pas fait difficulté de souffrir le martyre pour défendre la liberté ecclésiastique et pour obéir à l'Église romaine ». Il est bon de faire remarquer

[illegible] ... cet ouvrage serait complètement [illegible] *Tabula de studiis et scriptis* [illegible] sée à Ulric, scolaste de V[illegible] primée dans les *Anecdota* du père [illegible] Engelbert y parle de tous les écrits qu'il [illegible] posés; cette liste, qui comprend [illegible] vrages, se trouve dans Fabricius; — [illegible] *et virtutibus B. Mariæ*, [illegible] parties, publiées dans le tome I[illegible] de Bernard Pez; — *Tractatus* [illegible] *Bibliotheca ascetica* du P. Pez; [illegible] *Dei*; même recueil, tome [illegible] *libero Arbitrio*; [illegible] — *De Statu Defunctorum*; [illegible] *ascetica*, tome IX; — *Speculum* [illegible] deux parties; même recueil, tome [illegible] *Causæ longævitatis hominum ante* [illegible] dans les *Anecdota*, tome Ier; — [illegible] *super Psalmum: Beati immaculati* [illegible] dans le *Codex diplomatico-histor*[illegible] *laris*.

Cave, *Historia literaria Scriptorum* [illegible] *rum*, [illegible] *VI*. — [illegible] — Fabricius, [illegible] *et infimæ Latinitatis*, II, lib. V, [illegible] — [illegible] *De Lamberti[illegible] Germaniæ*. — [illegible] *sacer*. — Dupin, *Bibliothèque des Auteurs* [illegible] (quatorzième siècle). — Richard et Giraud, [illegible] *sacrée*.

* [illegible], théologien [illegible] en 1250. Il était abbé de l'ordre de [illegible] a de lui: *Vita Sanctæ Hedwigis*, [illegible] Surius; — *Speculum Virtutum mor*[illegible]

Surius, *Vitæ Sanctorum*. — [illegible] *tor*. — Charles de Visch, *Bibliotheca* [illegible] *Chronica* [illegible] — [illegible] *Apparatus* [illegible] pin, *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques* [illegible] siècle). — Richard et Giraud, *Bibliothèque* [illegible]

*ENGELBRECHT (*Chrétien*), [illegible] mand, travaillait à Augsbourg au [illegible] ment du dix-huitième siècle. Il fut [illegible]

[illegible] 1628, [illegible] en France [illegible] Ibid., 1697, [illegible]

[illegible] Henri), juris-[illegible], le 15 juin [illegible] à Greifs-[illegible] syndic [illegible] professeur [illegible] enfin vice-[illegible] par l'État des [illegible] la Contre [illegible] in-4° ; — [illegible] in-4° ; — Se-[illegible] ; — Disputa-[illegible] territorialis [illegible], 1742, in-4° ; [illegible] equestris [illegible] ; ibid., 1742, [illegible] imperiali or-[illegible] Observationes [illegible] 1748-1756, in-4°.

[illegible] allemand [illegible] mort dans la [illegible] tailleur; il [illegible] heure il [illegible] plus que de sa [illegible] en 1622, [illegible] à la suite [illegible] qu'il [illegible] alors son [illegible] comme il [illegible] eût peu d'au-[illegible] éprouvé fut

[illegible]

[illegible] trouve décrite la vie de Jean Engelbrecht).

Meter, Chron. [illegible]

* ENGELBRECHT (Jean-Frédéric), juris-consulte allemand, né à Greifswald, le 17 [illegible] 1717, mort le 5 juillet 1765. Il étudia dans sa ville natale et à Helmstædt, fut [illegible] en 1741, syndic de l'université et adjoint à la faculté des juristes en 1742, enfin professeur titulaire en 1756. On a de lui : Disputatio de successione filiarum nobilium in feudis Pomeraniæ; Greifswald, 1741, in-4° ; — Disputatio de mutuo conjugum consensu ad [illegible] vendum ac alienum ab alterutro [illegible] conflatum ; ibid., 1741, in-4° ; — Introductio in notitiam juris feudorum Pomeraniæ Suecicæ ; ibid., 1744, in-4°.

Weidlich, Jetztlebende Juristen.

ENGELBRECHTSEN. *Voy.* ENGELBRECHTSEN (*Cornille*).

ENGELBREKT, ENGELBRECHTSEN, ou ENGELBERT, révolutionnaire suédois, assassiné à Gœksholm, en 1436. De famille noble, il passa sa jeunesse dans la société des grands. Chargé de porter au roi Erik les plaintes des Dalécarliens opprimés, il se rendit en Danemark, et y demanda justice de la tyrannie des gouverneurs. Il engagea sa vie comme garantie de la vérité de ses griefs. Une instruction eut lieu ; les plaintes se trouvèrent fondées ; mais il n'y eut d'autres réparations que des remontrances présentées par le sénat. Le gouverneur de la Dalécarlie Bö Johnson, à qui l'on imputait d'avoir poussé la tyrannie jusqu'à atteler des femmes enceintes à des voitures chargées de foin, eut le crédit de se faire maintenir. Engelbrekt vint de nouveau exposer à Erik les doléances de sa province ; le roi lui défendit de reparaître devant lui. « Je reviendrai encore une fois, » répondit Engelbrekt ; et il tint parole. Il marcha à la tête de ses compatriotes contre Westeras, où se tenait le gouverneur. Le sénat ménagea un accommodement ; mais le jour de la Saint-Jean 1434 la Dalécarlie se souleva. Engelbrekt se mit à la tête

[illegible]

... En 1616 il fut [illegible] du collége de [illegible] ... le 11 octobre [illegible] ... En [illegible] Adrien VI. En 1648 Engelen fut nommé à l'évê-

[illegible]

Cologne, 1602, in-12; — [illegible]

[illegible] VIII [illegible]

[illegible] des *Pays-Bas*, V, [illegible].

ENGELGRAVE (*Jean-Baptiste*), [illegible] belge, né à Anvers, en [illegible], mort dans cette ville, le 3 mai 1658, [illegible] de *Jésus* en 1619, [illegible] à la congrégation générale de la Société, à [illegible] recteur du collége de Bruges, deux [illegible] de Flandre et enfin supérieur de la maison professe d'Anvers. On a de lui : [illegible] annos *Dominicas et Festa* [illegible] Anvers, 1658, in-4°; — [illegible] Cologne, 1659, 4 vol. in-4°.

Sotwell, *Bibliotheca Scriptorum* [illegible]. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire* des *Pays-Bas*, [illegible].

ENGELGRAVE (*Henri*), théologien, frère du précédent, né à Anvers, [illegible] dans la même ville, le 8 mars 1670. Il [illegible] la Compagnie de Jésus en 1628. Il [illegible] vement régent, puis préfet des [illegible] dirigea pendant quinze ans le [illegible] riages et plusieurs couvents de [illegible] recteur des colléges d'Oudenaarde [illegible] de Bruges. L'étendue de son [illegible] nommer *Magasin de sciences*. On

[illegible]

Brevis et Tempore; Erfurt, [illegible], in-4°; — *Speculum Astronomiae*.

[illegible]

ENGELHARDT (*Charles-Auguste*), littérateur allemand, né à Dresde, le 4 février [illegible], mort en 1834. Il étudia à Wittemberg, fut employé à la bibliothèque de sa ville natale en [illegible], et devint archiviste à la chancellerie de la [illegible] en 1811. En 1831 il fut nommé secrétaire du ministère au même département. On a de lui : *Mahlerische Wanderungen durch Sachsen* (Promenades pittoresques à travers la Saxe); Leipzig, 1794; — *Der neue Kinderfreund* (Le nouvel Ami des Enfants); Leipzig, [illegible], 12 vol.; — une continuation de l'*Erdbeschreibung Sachsens* (Géographie de la Saxe), de Merkel; 179[illegible], t. VIe et VIIe; — *Tägliche Denkwürdigkeiten aus der Sachs. Geschichte* (Éphémérides de l'histoire de Saxe); — *Erzählungen* (Histoires); Dresde, 1824, 2 vol., publiés d'abord dans les journaux, sous le pseudonyme de *Richard Roos*; — *Gedichte* (Poésies); Dresde, 1819-1823, 3 vol., également publiés d'abord de la même manière; — *Biographie des Porzellanerfinders Boettger* (Biographie de Boettger, auteur de l'invention de la porcelaine); Leipzig,

[illegible] (interprétation de la partie [illegible] de l'Évangile de saint Jean par un [illegible] mystique allemand); Erlangen, 1829. [illegible]

[illegible] (Daniel). Voy. [illegible].

ENGELMANN (Godefroy), l'un des inventeurs de la lithographie, né à Mulhouse, le 17 août 1788, mort le [illegible] avril 1839. Dès l'âge de dix-sept ans, il fut envoyé à La Rochelle pour étudier le commerce chez un ami de son père. Engelmann [illegible] peu d'aptitude pour la carrière commerciale, et préféra cultiver les arts. Il suivit alors les conseils du peintre Regnault, puis revint, en 1808, dans sa ville natale, où il se maria à la fille d'un des principaux fabricants d'indiennes de Mulhouse. Il entra chez son beau-père comme dessinateur; mais les désastres de 1813, en ruinant sa famille, le laissèrent sans ressources. Ce fut alors que par l'entremise d'Édouard Koechlin, son ami, il eut connaissance des essais lithographiques qui se faisaient en Allemagne. Engelmann comprit rapidement tout le parti que l'on pouvait tirer de ce nouveau procédé d'impression, et fit en 1814 un voyage à Munich, où il étudia dans les ateliers de Senefelder les procédés alors en usage. À son retour (1815), il établit une imprimerie à Mulhouse, et dès le 20 octobre il adressa à la Société d'encouragement un rapport sur son art, accompagné du produit de ses presses. L'année suivante il transporta ses presses à Paris, et y fonda le premier établissement lithographique important. Depuis 1796 la lithographie, ou plutôt quelques procédés qui plus tard amenèrent la vraie lithographie avaient été découverts à Munich, par Aloys Senefelder (voy. ce nom), et avant Engelmann le comte de Lasteyrie, Manlich, [illegible]

[illegible] lithographique qui lui [illegible] pose aussi des encres, des crayons [illegible] pour contre-épreuves; on lui [illegible] complétement toute la partie [illegible] art, dont Senefelder est l'inventeur [illegible] également la *Chromolithographie* [illegible] propre à l'impression en couleurs [illegible] en jour acquiert plus d'importance [illegible] sitions d'Engelmann au salon de [illegible] avaient valu une médaille d'or. Il a [illegible] *tefeuille géographique et* [illegible] (avec Berger); Paris, 1816 à [illegible] in-4°; — *Recueil d'essais* [illegible] Paris, 1817, in-4°; — *Manuel du dessinateur lithographe, ou description des meilleurs moyens à employer pour faire des dessins sur pierre dans tous les genres connus*; Paris, 1822, in-8°; seconde [illegible] vie d'une *Instruction sur le nouveau procédé des lavis lithographiques*; [illegible] in-8°, avec 13 pl.; 3e édit., Paris [illegible] 1830, id.; — *Traité théorique et pratique de Lithographie*; Paris, 1838-1840, [illegible] et portr. Parmi les ouvrages les plus [illegible] bles sortis des ateliers d'Engelmann [illegible] lithographies des *Lettres sur les* [illegible] Raoul Rochette (1822); — *Un Mois à* [illegible] le comte de Forbin; — *Voyage* [illegible] le même; — *Description historique* [illegible] *resque du château de Chambord* [illegible] *tés de l'Alsace*; — *Cours d'Histoire* [illegible] par Oudard; 1824, in-4°; — *Cours* [illegible] *linéaire*, par Laurent; 1827, [illegible] *pittoresque dans le Brésil*, par [illegible] *Voyage pittoresque et militaire* [illegible] par C. Langlois; 1826, etc.

Gabriel Peignot, *Essai historique sur la* [illegible] — *Revue encyclopédique*, XXVII, [illegible] Bourquelot, *La Littérature contemporaine* [illegible]

[illegible] un traité *Sur* [illegible] *minéralogie*. [illegible] Prusse, où il [illegible]. De retour en [illegible] des mon[illegible] au collége des [illegible] conseiller [illegible] de cette charge [illegible], où il mourut. [illegible] fait nommer

[illegible]

— [illegible] *Chili*, [illegible]

ENGELSTRÖM ou ENGELSTROEM (Lau[rent], comte d'), [illegible] du précédent, né le [illegible] décembre 17[illegible] à Stock[holm], mort à [illegible] (Pologne), le [illegible] avril 1826. Après avoir fait ses études de collége, il fut admis à la chancellerie royale [illegible] le 27 novembre 1770, et quelques mois après [il fut] nommé copiste aux archives du royaume. En 1773 il reçut sa nomination [illegible] au bureau des ministres, [illegible] des affaires étrangères. Ce fut là [illegible] se développèrent les talents diplomatiques d'Engel[s]troem; trois ans après il était premier [secrétaire]. En 1776 le roi l'envoya à Vienne [illegible] chargé d'affaires, et il conserva ce poste jusqu'en 1783. A cette époque, il se rendit à Varsovie comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Rappelé dans sa patrie, où ses services pouvaient être plus utiles, il fut, en 179[illegible], honoré des fonctions de chancelier de la cour, de membre du comité général du roi, de ceux des finances et de la Poméranie. Il ne conserva qu'un an ces fonctions, qu'il avait remplies avec zèle et intelligence, fut nommé en 1793 ministre à Londres, refusa deux ans après l'ambassade d'Autriche, et se rendit le [illegible] avril 179[illegible] à la cour de Berlin, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Il remplit ces fonctions avec talent, et se distingua dans les différentes affaires diplomatiques dont il fut chargé. Il demanda son rappel pour se reposer de ses fatigues; mais au moment de partir pour un voyage à l'étranger, les affaires de son pays le forcèrent de rentrer au service de l'État et d'accepter la charge de président de la chancellerie, le 16 mai 1809. Le 16 juin 1810 il fut nommé chancelier de l'université de Lund, emploi qu'il remplit avec beaucoup de zèle. Engelstroem avait reçu, en témoignage d'estime, des décorations et des honneurs de toutes les cours où il avait paru. Sa patrie, qu'il avait noblement servie, ne l'oublia pas. Nommé chevalier le 25 avril 1790, baron le 29 juin 1809, il fut créé comte le 28 janvier 1813. Fatigué de ses travaux si assidus, le comte d'Engelstroem se démit en 1824 de toutes

[illegible]

... *De l'Esprit républicain*; 1838. [illegible] Chaudonnac.

[illegible]

[illegible] (*Cesare Carlo*, n'), historien [illegible], vivait en 1678. Il était d'une noble famille, mais on ignore les détails de sa vie, et il n'est connu que par ses ouvrages, qui sont : [illegible] *d'Napoli*; Naples, 1618, in-8°, [illegible] avec des additions de don C[illegible] et d'Ottaviano Beltrano; Naples, [illegible], in-4°; — *La Napoli* [illegible], Naples, 1634, [illegible]; cet ouvrage est dédié à Ottavio Giraldi.

[illegible]

[illegible] (*Mathieu*), érudit allemand, vivait dans la seconde moitié du seizième siècle. Il professa la poésie à Wittemberg. On a de lui : *Valerius Flaccus ex* [illegible] *emendatione*; Strasbourg, 1576, in-8°; — *Commentarius in A. Persii* [illegible] *commentarii Va*[illegible], *Valerii et Pasquetini*; Bâle, 1570, in-4°.

[illegible], *Allg. Gel.-Lexik.*

[illegible] (*François* n'), [illegible] belge,

[illegible]

Aliis; Gand, 1715, in-[illegible]

Richard et Giraud, [illegible]

ENGHELBRECHTSEN (Cornelis), [illegible] hollandais, né à Leyde, en [illegible] même ville, en 1533. Il suivit [illegible] Van Eyck, et fut le premier [illegible] qui se soit servi de couleurs [illegible] on n'avait fait usage que de la [illegible] leurs délayées avec de la colle [illegible] nue. Enghelbrechtsen est considéré [illegible] des plus habiles maîtres de son [illegible] voit de lui deux beaux tableaux [illegible] volets : l'un représente *L'Adoration* [illegible] l'autre une *Descente de croix* [illegible] petits sujets exprimant *Les* [illegible] Vierge. Ces deux tableaux [illegible] glise de Notre-Dame du [illegible] dans le même endroit une peinture [illegible] représentant *l'Adoration des* [illegible] mages en est belle, les draperies [illegible] tées. Le chef-d'œuvre d'Enghelbrechtsen [illegible] tableau à deux volets qui était [illegible] dans la galerie Van-den-Bogaerde [illegible] présentait *l'Agneau de l'Apocalypse* [illegible] multitude figures bien disposées, [illegible] nobles et gracieuses, un pinceau [illegible] délicatesse font apprécier le génie [illegible]

Carle Van Mander, *Het leven der* [illegible] [illegible] — [illegible], *La Vie des Peintres hollandais*. [illegible] *Neues Allgemeines Künstler-Lexikon*.

* ENGHELRAMS (*Cornille*), [illegible] né à Malines, en 1527, mort en 158[illegible] lement estimé comme peintre [illegible] tableaux que l'on possède de ce [illegible]

[illegible] de Condé, [illegible] En 1797, le [illegible] En 1801, à la [illegible] corps de Condé [illegible] de Strasbourg [illegible] de son parti. [illegible]

[illegible] tombeau. Dans la [illegible] meure du jeune prince [illegible] rive le 20 [illegible] barrière de [illegible] sur Vincennes. Il y arrive [illegible] court repos [illegible] heures, et [illegible] même jour, une commission militaire [illegible] mée par Murat [illegible] glais, prévenu d'avoir porté les armes contre la France, et d'être encore à la solde de l'Angleterre, de faire partie des [illegible] cette dernière [illegible] rieure et extérieure de la [illegible] duit devant une commission militaire [illegible] veillé le duc d'Enghien [illegible] conduisit devant la commission militaire [illegible] fut pas admis à choisir un défenseur [illegible] en donna pas d'office; enfin [illegible] lités prescrites par la loi [illegible] juges déclarèrent à l'unanimité le duc d'Enghien coupable d'avoir porté les armes contre la république française, d'avoir offert ses services au gouvernement anglais, ennemi du peuple français, etc., et le condamnèrent à la peine de mort. Malgré les lois qui permettaient de se pourvoir en révision contre les jugements des commissions militaires, la condamnation [illegible] tée sur-le-champ par des gendarmes [illegible] On fit descendre le prince dans le fossé [illegible] qui fait face au bois, et on le fusilla [illegible] cinq heures du matin, aux premières lueurs du crépuscule. On le jeta ensuite [illegible] dans une fosse qu'on avait creusée [illegible]. Ainsi périt, à l'âge de trente-deux ans, le dernier rejeton de la famille de Condé. En 1816, le prince de Condé et le duc de Bourbon firent exhumer ses restes, qui furent déposés dans la chapelle du château de Vincennes, et [illegible] un mausolée, œuvre du statuaire Deseine.

Moniteur universel, 21 et 22 mars 1804. — [illegible] *Notice historique sur Louis-Ant.-Hen. duc d'Enghien*, Paris, 1814, in-8°. — Dupin, *Pièces judiciaires et historiques relatives au procès du duc d'Enghien*, [illegible] *Journal de ce prince* [illegible] — *Extrait des Mémoires de M. le duc de Rovigo*.

[illegible]

[illegible] Emile Blanc.

[illegible] (*Marie-Dominique-Joseph*), [illegible] français, né à [illegible] (Artois), le 24 mars 1727, mort en 1781. Il [illegible] au couvent des Petits-Augustins (dit [illegible]) à Paris. La culture des sciences fut la principale occupation de sa vie; il se distingua surtout dans la mécanique, l'histoire naturelle et la musique. Laborde rapporte sur ce savant l'anecdote suivante, qui se serait passée entre lui en 1757, durant le séjour que le P. Engramelle fit en Lorraine, à la cour du roi de Pologne, Stanislas [illegible] : « Un virtuose [illegible] avait exécuté devant le roi des pièces de clavecin qu'on avait fort admirées, mais qu'il n'avait voulu donner à personne. Baptiste, musicien du roi, en parla au P. Engramelle, qui engagea Baptiste à lui amener le claveciniste quelques jours après. Pendant cet intervalle, Engramelle plaça sous son clavecin un grand cylindre couvert de papier blanc, et recouvert de [illegible] à l'huile. Il fit un clavier de rapport dont les touches répondaient à celles du clavecin, en sorte que tout ce qu'on exécutait sur le clavecin se trouvait marqué sur le cy-

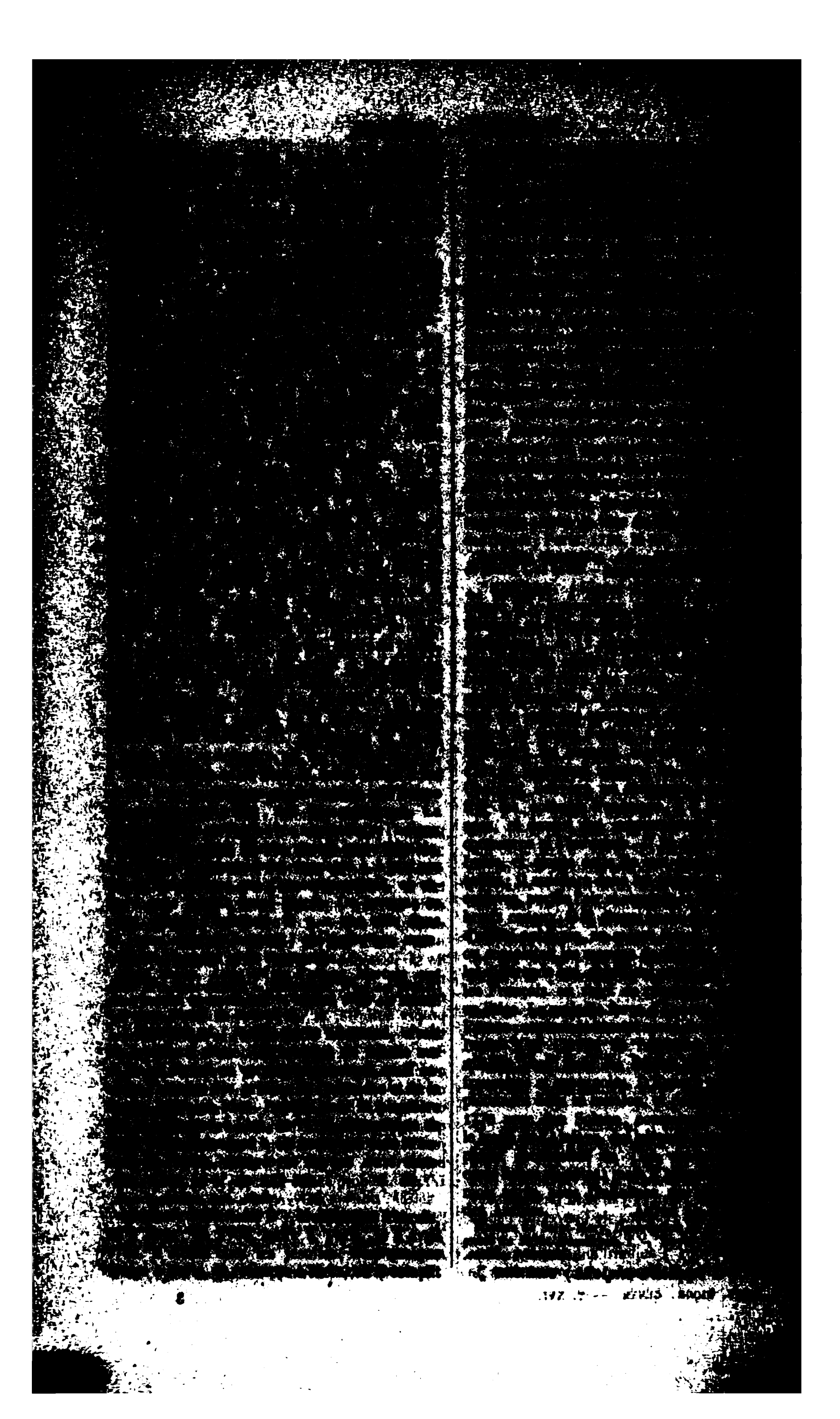
[illegible]

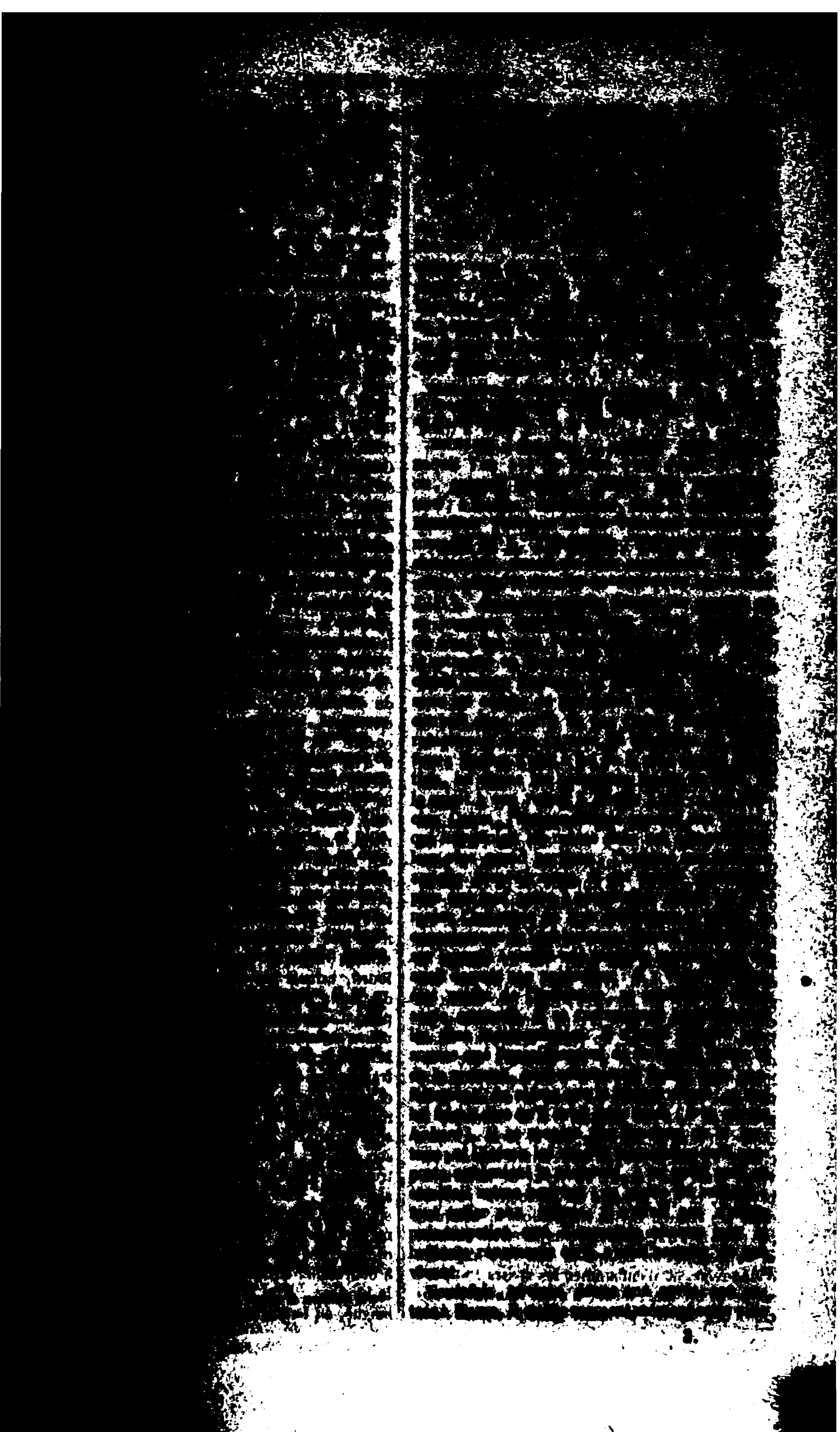
Unger en [illegible] cela, mais nous [illegible] des services plus [illegible] à l'art [illegible] de lui : *La Tonotechnie, ou l'art de noter les cylindres et tout ce qui est susceptible de notage dans les instruments de concerts mécaniques*; Paris, 1775, in-8°. Ce livre [illegible] qui donne les secrets de l'art du [illegible] Bédos de Celle lui a emprunté [illegible] le notage dans son *Art du Facteur* [illegible] ; — *Mémoire sur un instrument* [illegible] *sur la division géométrique* [illegible] 1779. Cet instrument était de l'invention d'Engramelle. Fétis le qualifie de « [illegible] table » ; — *Papillons d'Europe* [illegible] 1793, 29 cahiers in-4°, ou 8 vol. [illegible] fig. dessinées et peintes d'après nature. C'est une collection précieuse. [illegible] gramelle a aussi publié quelques [illegible] sourds-muets.

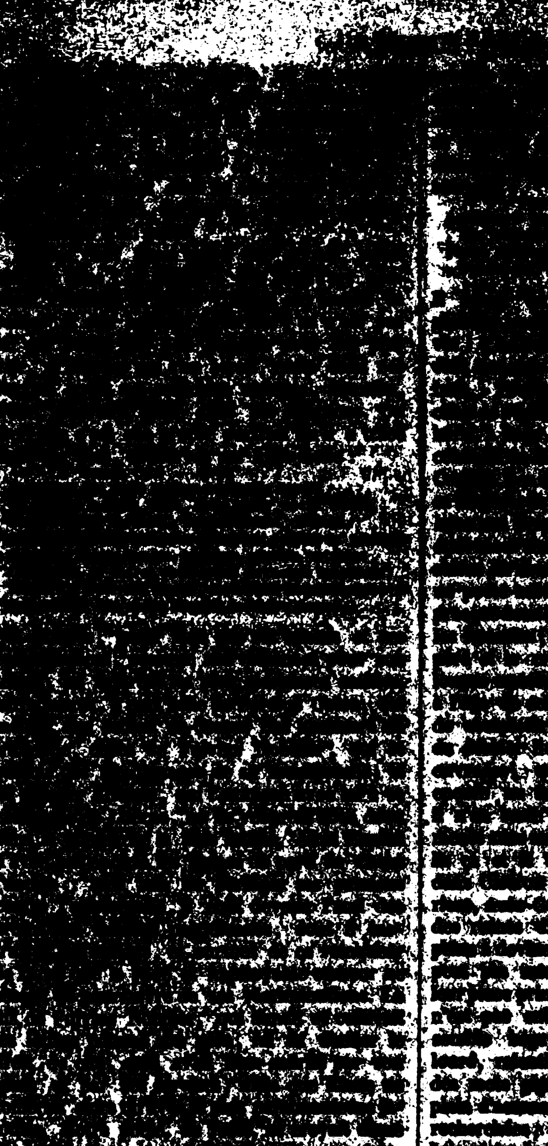
Laborde, *Essais sur la Musique*, III. — [illegible] *graphie universelle des Musiciens*. — [illegible] *France littéraire*. — Brunet, *Manuel du* [illegible] Chaudon et Delandine, *Nouv. Dict. hist.* [illegible]

ENGRAND (*Henri*), instituteur [illegible] à Saint-Fiacre près Meaux, le 12 déc[illegible]

(1) Cette invention modifiée a été [illegible] avec succès à la réception des dépêches [illegible] l'appareil électro-télégraphique [illegible]

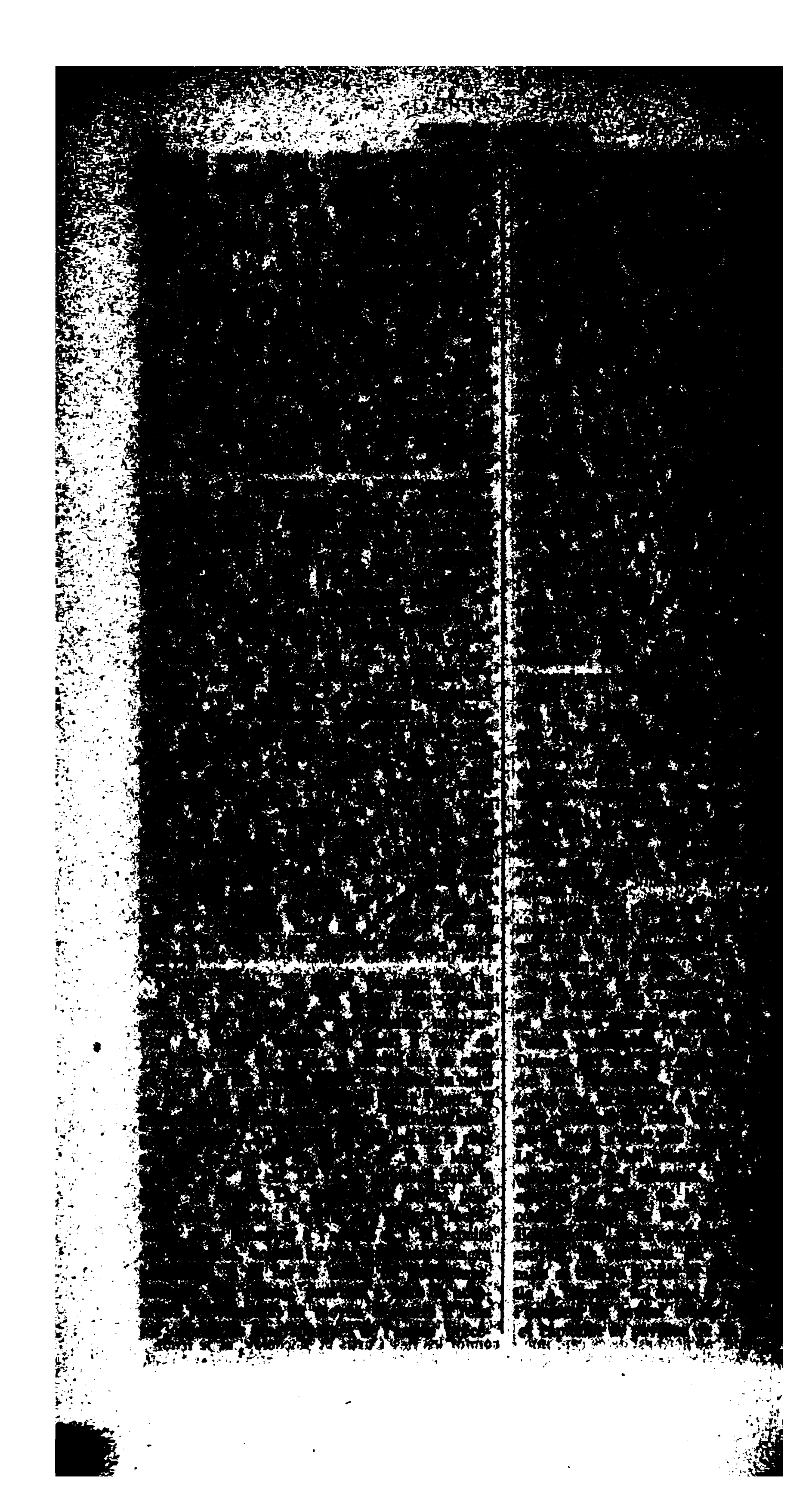






veteres , in-

ments font connoître l'habitude qu'avoient alors



[illegible]

Parmi les [illegible] on en trouve une [illegible]

[illegible]

D'après Diogène Laerce, Épicharme écrivit des traités *Sur la nature des choses*, *Sur la morale*, et *Sur la médecine*. Tous ces ouvrages sont entièrement perdus, et si nous voulions connaître Épicharme comme philosophe, il faut l'étudier dans ce qui nous reste de ses comédies.

Épicharme peut être regardé comme le créateur de la comédie dorienne. « Le premier, dit un grammairien anonyme, il introduisit de nombreuses innovations dans la pratique de l'art, la comédie, auparavant dispersée. Sa poésie était surtout riche en inventions, sentencieuse et travaillée. » En quoi consistaient ces innovations? Aristote, traçant rapidement l'histoire de la comédie, dit que l'on ignore qui introduisit les masques et le prologue, qui augmenta le nombre des acteurs, et beaucoup d'autres détails du même genre. « Mais on sait, continue-t-il, qu'Épicharme et Phormis firent des fables ; cela est venu originairement de la Sicile. » Les mots *faire des fables* (τὸ μύθους ποιεῖν) signifient, selon certains critiques, *faire des comédies sur un plan régulier*, avec ce qu'on appelle encore aujourd'hui une fable comique, une intrigue ; suivant les autres, *composer des comédies sur des sujets mythologiques*. Cette interprétation paraît la plus probable, mais dans l'un ou l'autre sens Aristote établit une distinction précise entre les comédies d'Épicharme et les pièces du même genre qui avaient jusque là existé chez les Doriens. La comédie ne naquit pas en Sicile, elle y fut importée de la Grèce continentale. C'est sur les frontières de l'Attique, à Mégare, qu'il faut chercher son berceau ; là, elle existait six cents ans avant J.-C. (voy. Susarion). Un chœur de buveurs, revêtus des plus étranges déguisements, chantant des hymnes phalliques, et débitant des quolibets propres à divertir la foule : tel fut d'abord le spectacle comique. A ce chœur primitif on joignit bientôt un acteur qui excitait la gaieté

[illegible] sur la tradition [illegible] le [illegible] des dieux, etc. [illegible] au grotesque, par le [illegible] de force et de portée, joindre aux plaisanteries les plus bouffonnes de graves [illegible] des descriptions physiques [illegible] pour charmer un peuple avide de [illegible] philosophiques, tel fut le [illegible] que conçut Épicharme et qu'il [illegible] par tous les critiques [illegible].

[illegible] de la comédie [illegible] qu'elles n'étaient pas [illegible] le fond de ses pièces était [illegible] les [illegible] des sujets mythologiques. Plusieurs de ses personnages lui furent fournis par la tradition ; il en inventa d'autres ; [illegible] par exemple, et [illegible] le parasite, le type le plus populaire peut-être de la comédie grecque et romaine. Quant à l'idée de mettre sur la scène les dieux dans des [illegible] ridicules, Épicharme avait été jusqu'à un certain point devancé par les poètes [illegible]. La tragédie avait été d'abord un mélange de pathétique et de grotesque. Le premier, et de beaucoup le plus important de ces deux éléments, finit par rejeter l'autre, qui resta le partage de petites pièces [illegible] appelées satyres ou drames satyriques. Les dieux figuraient dans les satyres, et [illegible] y tenait au moins autant de place que le sérieux. Pour transformer ce genre en comédie, Épicharme n'eut qu'à substituer à l'action tragique une action empruntée à la vie commune. Dans *Les Noces d'Hébé*, par exemple,

[illegible]

du poète de [illegible]

ment [illegible]

sur des sujets de [illegible]

tre [illegible] sur l'[illegible]

des fragments [illegible]

appartiennent [illegible]

naturelle. Elle [illegible]

philosophique des [illegible]

les nombreux [illegible]

Voici sur ce point [illegible]

Laërce : « Les [illegible]

[illegible] d'un [illegible]

en a extrait beaucoup [illegible]

tend Alcimus, dans quatre [illegible]

thas. Il dit dans le premier [illegible]

profité d'Épicharme [illegible]

l'opinion que les [illegible]

[illegible] et dans leur [illegible]

tité, mais qu'elles [illegible]

que [illegible]... Les choses [illegible]

traire, [illegible]

les choses [illegible]

semblables, et ne [illegible]

cité les vers où Épicharme [illegible]

nion ainsi que [illegible]

adoptées par Platon [illegible]

« qu'Épicharme [illegible]

sagesse ». C'est ce qu'on [illegible]

dans lesquels il [illegible]

Si [illegible]

qui la [illegible]

[illegible]

(1) [illegible]

[illegible]

Monuments [illegible]

général, comme l'a remarqué [illegible]

[illegible]

méridionale [illegible]

[illegible]

* Epicrate d'Ambracie, poète de la comédie moyenne, vivait vers 350 avant J.-C. [illegible] dans les fragments [illegible] Platon [illegible] Lais [illegible] Fragmenta Com. Græc., vol. I, [illegible]; III, p. 365-372; et par M. Bothe, Fragmenta Com. Græc. dans la Bibliothèque Grecque, publ. par A.-F. Didot.

Athénée, II, [illegible] XI, XIII [illegible]. — Suidas, au mot Ἐπικράτης. — [illegible]

Epictète (Ἐπίκτητος), [illegible] du premier siècle de l'ère chrétienne, [illegible] Hiérapolis, en Phrygie. La date de sa naissance [illegible] Marc-Aurèle a fort [illegible] l'affirme positivement (1). Quoi qu'il en soit, on connaît peu de détails de la vie d'Épictète. [illegible]

(1) Quand on considère [illegible] siècle entre la mort de Néron et [illegible] du fils adoptif d'Antonin, [illegible] d'Adrien. Il est incontestable que Marc-Aurèle [illegible] la doctrine d'Épictète : les pensées de cet empereur portent la visible empreinte de ce philosophe [illegible] l'apprend lui-même, il les [illegible] de l'enseignement de [illegible] d'Épictète, recueillis et rédigés par Arrien.

[illegible]

... troublent la sérénité de la raison.

Épaphrodite mort, Épictète recouvra probablement la liberté; mais peu de temps après, compris dans l'édit de proscription de Domitien qui bannissait les philosophes, il quitta Rome et l'Italie, et se retira à Nicopolis, en Épire. S'il faut en croire Aulu-Gelle, il était déjà en grande réputation à l'époque de cet édit. Il continua à enseigner la philosophie dans cette retraite. « Ses discours étaient, dit Simplicius, pleins de mouvement et d'aiguillon, de telle sorte qu'il semblait, qu'on dût désespérer de ceux que ses leçons ne pouvaient convaincre, et qu'il fallût en appeler au tribunal de Platon. » Il est douteux qu'Épictète soit revenu à Rome, et bien que Spartien rapporte qu'il y vécut dans la familiarité de l'empereur Adrien et nous le représente demeurant dans une petite maison avec une vieille servante, il y a plus de raison de croire qu'il resta jusqu'à sa mort dans sa retraite d'Épire, instruisant les autres plus encore par l'exemple de sa vie que par ses préceptes. Homme rare assurément, chez lequel les principes et les actions furent toujours dans un parfait accord ! La lampe d'argile dont il se servait fut, dit-on,

[illegible]

[illegible] (Discours d'Épictète). Il y a dans les conversations d'Épictète, qu'on pourrait [illegible] ment multiplier, qu'Épictète prêche l'insensibilité à l'homme et qu'il prescrit à son sage de se fermer en lui-même, de fermer son âme à toute espèce d'émotion bonne ou mauvaise, de s'abstraire de ses semblables, d'éteindre en son cœur toute passion et de se réfugier même dans la mort pour sauver sa liberté. Mais ce serait méconnaître singulièrement le stoïcisme d'Épictète que de le réduire à ces traits, qui rappellent l'ancienne doctrine du Portique. La morale d'Épictète est plus large et plus *humaine*. « Quel est cet homme? — Il est doux, sociable, bienfaisant, patient, ami des hommes. Je le reçois, et le fais mon concitoyen, mon voisin, mon ami, mon compagnon, mon hôte. — Et celui-ci, quel est-il? C'est un homme qui tient quelque chose du lion : il est emporté, malfaisant, vindicatif; il ne pardonne jamais. — Je le rejette. Pourquoi m'as-tu dit que c'était un homme? Un homme emporté, vindicatif, n'est pas plus un homme qu'une pomme de cire n'est une pomme; elle n'en a que la figure et la couleur. — Ne faut-il pas que je me venge et rende le mal qu'on m'a fait? — Tu oublies qu'on ne t'a point fait de mal, puisque le bien et le mal ne sont que dans ta volonté. D'ailleurs, si un homme s'est blessé lui-même en te faisant une injustice, pourquoi veux-tu te blesser toi-même en la lui rendant? — S'il est question de t'exposer au danger pour la défense de ton ami ou de ta patrie, il est inutile d'interroger l'oracle sur le parti que tu dois prendre en cette circonstance; car si le devin te déclarait qu'il lit dans les entrailles des victimes quelque chose de funeste, il est certain que ce signe t'annoncerait ou la mort, ou la perte de quelque membre, ou l'exil; mais la droite raison, d'accord avec les dieux, ne t'en prescrirait pas moins de sacrifier tes jours pour sauver ta patrie ou ton ami. Crois-en alors un devin plus habile : c'est Apollon Pythien, qui chassa de son temple celui qui avait vu égorger son ami sans le secourir... — Si ton frère te fait une injustice, ne va pas considérer l'injustice, car c'est là le mauvais côté; mais songe que c'est ton frère, et que vous avez été élevés ensemble. Si tu envisages son procédé de ce point de vue, tu le trouveras supportable. — Si l'on te rapporte que quelqu'un a mal parlé de toi, ne te mets pas en peine de te justifier; réponds seulement : Il n'a

[illegible]

... avec infiniment plus d'éclat.

Comme Socrate, avec lequel il a plus d'un rapport, et par le peu de cas qu'il fait des spéculations physiques, et par la tendance pratique de sa doctrine, et par le fondement qu'il donne à la morale dans l'observation de la nature humaine, Épictète n'a rien écrit. Son *Manuel* et ses *Dissertations* sont l'œuvre d'Arrien, son disciple, et les sentences éparses qu'on lui attribue dans Stobée et Maxime peuvent être considérées comme le reflet fidèle de son enseignement conservé par la tradition, et la preuve de la trace profonde qu'il avait laissée dans les esprits. Les ouvrages rédigés par Arrien d'après les leçons et les conversations d'Épictète sont au nombre de trois; savoir: 1° [illegible], en huit livres: on a encore la première moitié de cet ouvrage. Il fut publié pour la première fois par Trincavelli, en 1535, et réimprimé avec l'*Enchiridion* d'Épictète, le commentaire de Simplicius et une traduction latine par H. Wolf; Bâle, 1560. Les meilleures éditions sont celles de Schweighaeuser,

[illegible]

(370-395). [illegible]

ÉPICURE ([illegible]), fondateur de l'école qui [illegible] quit à Athènes, dans le [illegible] Gargette, la [illegible] olympiade (337 av. J.-C.) [illegible] cette même ville, l'an 270 av. [illegible] la seconde année de la cent-[illegible] piade. Ses parents étaient [illegible] Néoclès, exerçait la profession [illegible] et sa mère, Chérestrate, celle [illegible] lon Diogène de Laërte (1), qui [illegible]

(1) *Vie des Philosophes*, l. X. [illegible]

[illegible]

[illegible] chose deviendra plus claire encore par l'étude que nous allons faire de son système et de ses dogmes. » Suivons donc Diogène de Laerte dans cet examen ; et laissant de côté les opinions, [illegible] contradictoires entre elles, des [illegible] et des détracteurs d'Épicure, interrogeons ce philosophe lui-même sur la véritable [illegible] et sur la valeur réelle de sa doctrine.

Mais d'abord dans quels ouvrages Épicure a-t-il exposé son système ? Si l'on en croit Diogène de Laerte, Épicure a plus écrit [illegible] autre philosophe. Au temps de Diogène on [illegible] jusqu'à trois cents livres composés par lui, sans autre titre que celui-ci : *Ces ouvrages renferment les opinions d'Épicure*, [illegible] Ἐπικούρου φωναί. Les plus [illegible] d'entre ces ouvrages, ajoute Diogène de Laerte, sont les suivants : — Περὶ φύσεως, ΛΖ' (De la Nature, 37 livres) ; — Περὶ ἀτόμων καὶ κενοῦ (Des Atomes et du Vide) ; — Περὶ ἔρωτος (De l'Amour) ; — [illegible] (Abrégé des Livres écrits sur les physiciens) ; — [illegible] Μεγαρικούς διαπορίαι (Doutes concernant les Mégariques) ; — Κύριαι δόξαι (Maximes capitales) ; — Περὶ αἱρέσεων (Des Sectes) ; — Περὶ φυτῶν (Des Plantes) ; — Περὶ τέλους (De la Fin) ; — Περὶ κριτηρίου, ἢ κανών (Du Criterium, ou la règle de nos jugements) ; — Χαιρέδημος, ἢ περὶ θεῶν (Chærédème, ou des Dieux) ; — Περὶ ὁσιότητος, ἢ Ἡγησιάναξ (De la Piété, ou Hégésianax) ; — Περὶ βίων, δ' (Biographies, IV livres) ; — Περὶ δικαιοπραγίας (De la Pratique de la Justice) ; — Νεοκλῆς πρὸς Θεμίσταν (Néoclès à Thémista) ; — Συμπόσιον (Le Banquet) ; — Εὐρύλοχος πρὸς Μητρόδωρον (Eurylogue à Métrodore) ; — Περὶ τοῦ ὁρᾶν (De la Vue) ; — Περὶ τῆς ἐν τῇ ἀτόμῳ γωνίας (De l'Angle dans l'atome) ; — Περὶ ἁφῆς (Du Toucher) ; — Περὶ εἱμαρμένης (Du Destin) ; — Περὶ παθῶν δόξαι πρὸς Τιμοκράτην (Pensées sur les passions, à [illegible]

[illegible] Diogène de Laerte.

(1) Environ 80 fr. de notre monnaie.

[illegible]

[illegible] [illegible], la première à Hérodote, sur la physique ; la seconde à Pythoclès, sur [illegible] célestes, la troisième à Ménécée, sur la morale ; 3° enfin, quelques parties du [illegible] (*De la Nature*), surtout du second et du onzième livre, qui ont été retrouvées dans les ruines d'Herculanum (2). On peut y joindre le testament d'Épicure, dont nous parlerons plus tard, et qui se trouve conservé dans Diogène de Laërte, ainsi que la lettre qu'Épicure, peu d'heures avant sa mort, écrivit à [illegible], et qu'on retrouve dans Diogène de Laërte à la suite du testament. Mais ces deux pièces [illegible] apprennent rien sur la philosophie d'Épicure. Quant au portrait du sage, que l'on trouve dans Diogène de Laërte, entre la lettre à Pythoclès et la lettre à Ménécée, il nous paraît avoir été composé non par Épicure lui-même, mais bien par Diogène de Laërte, à l'aide de passages extraits des écrits d'Épicure, et notamment de ceux qui ont pour titre : *Maximes certaines*, *Le Banquet*, *Doutes*, *De la Nature*, *De la Conduite de la Vie*.

A l'aide de ces débris et de documents empruntés aux philosophes anciens, et notamment à Cicéron et à Lucrèce, il devient possible de restituer, dans ce qu'elle offrait d'essentiel, la philosophie d'Épicure. La philosophie est, di-[illegible]

[illegible] Suivant Épicure, [illegible] dans son livre intitulé [illegible] rapporte Diogène de Laërte, [illegible] [illegible] [illegible] selon Cicéron (1), [illegible] Épicure [illegible] par composition. Ces idées [illegible]

(1) Les éditions portent [illegible], ce qui [illegible] [illegible] [illegible] ne peut d'ailleurs avoir de pluriel. Nous proposons donc de lire [illegible], au lieu de [illegible].

(2) Ces [illegible] contiennent en substance toute la philosophie morale d'Épicure. Elles sont au nombre de XLIV. [illegible] [illegible] [illegible], II vol. in-8°, Paris, [illegible].

(3) Ces fragments du [illegible], découverts dans les ruines d'Herculanum, ont été publiés dans les *Volumina Herculanensia* de [illegible], vol. II, Naples, 1809, puis réimprimés à part par Orelli, Leipzig, 1818.

(1) *De Natura Deorum*, I, [illegible].

[illegible]

[illegible] conformité. La sensation est donc, [illegible] le germe primordial, l'élément [illegible] toutes nos connaissances. [illegible] elle en elle-même, et de quelle [illegible] effet? Ici Épicure emprunte [illegible] Democrite sa théorie des images, [illegible] Épicure, des formes qui par [illegible] leurs parties ressemblent aux objets, [illegible] les surpassent de beaucoup par leur [illegible] sortes de formes, nous les appelons [illegible] τούτους δὲ τύπους εἴδωλα προσαγορεύομεν. [illegible] père de la surface des corps [illegible] émission, ῥεῦσις, qui n'est point [illegible] sens. Nous voyons donc par le moyen de ces images, qui viennent des objets à nous avec couleur et figure semblables, et qui, par un mouvement rapide, pénètrent dans les yeux et dans l'esprit.» Telle est la théorie de la sensation suivant Démocrite et suivant son imitateur Épicure, théorie qui n'est nullement justifiée par les faits. Il en résulte que la perception sensible, au lieu d'être claire et évidente, ἐναργής, comme le prétend Épicure, n'apporte plus avec elle que l'incertitude et la simple probabilité. Or, comme dans l'idéologie épicurienne, les perceptions des sens sont la source de tout le reste, et que nos idées dérivent toutes des idées sensibles, il suit, en conclusion dernière, que dans cette théorie toute connaissance devient contestable, et que l'esprit humain, déshérité de la vérité, est condamné à tourner éternellement dans le cercle de l'illusoire, ou tout au moins du probable.

Telle est, d'après l'analyse que nous en empruntons à Diogène de Laerte, la [illegible] d'Épicure. Dans sa *physique*, il entreprend d'expliquer les principaux phénomènes [illegible], et notamment les phénomènes célestes. Tel est l'objet de sa Lettre à Pythoclès, reproduite par Diogène de Laerte. Mais une autre Lettre, plus importante encore, également reproduite par le même historien, est celle qu'adresse Épicure à Hérodote, et dans laquelle il entreprend de remonter à l'origine des choses. Comme point de départ de sa *Physique*, Épicure établit que rien ne vient du néant, et que rien n'y rentre: *ex nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti*, suivant l'expression de son disciple Lucrèce, en son poëme *De Natura Rerum*. Après ce double axiome posé en principe, et qu'il se promet

[illegible] ... de toute éternité, [illegible] dans lequel ils se [illegible] ... corps composés, voilà [illegible] qu'il fut (1). Cette [illegible] est-elle en propre à Épicure? [illegible] des systèmes de Leucippe et [illegible] quelques légères modifications, [illegible] à Démocrite [illegible] Longtemps avant [illegible] Moschus [illegible] en Phénicie; et bien [illegible] Moschus lui-même, un philo[illegible] qui n'a [illegible] le sys[illegible] pour cette doctrine des [illegible] en physique. Remarquons de plus que cette cosmogonie épicurienne est [illegible] d'un véritable [illegible] Non[illegible] il n'y a [illegible] du Dieu créateur, mais il n'y a [illegible] de Dieu or[illegible] en conservateur [illegible] s'opère par [illegible] fortuit et le mouvement de [illegible] des atomes. On objectera peut-être qu'en [illegible] quelque [illegible] Épicure a fait [illegible] des dieux; mais nous croyons avec Ci[illegible] qu'Épicure ne croyait pas réellement à l'existence des dieux, et que s'il convient en [illegible]

[illegible] ... plus, comme [illegible] dans les choses [illegible]

Le temps [illegible] ... Diogène de Laerte, [illegible] quelles que puissent être [illegible] aux détails, [illegible] trois catégories : morale [illegible] de l'intérêt, morale du [illegible] raison, ces trois morales [illegible] d'avoir une égale valeur [illegible] et l'intérêt [illegible] qu'au contraire le devoir [illegible] universellement [illegible] avec [illegible] voir. La morale de l'[illegible] Aristippe [illegible] La morale d'Épicure [illegible] ment l'intérêt, et par [illegible] avec celle d'Aristippe. [illegible] en principe, dit Épicure, [illegible] que le bien-être est le [illegible] nullement [illegible] de la [illegible]

(1) [illegible] de ce système, il faut [illegible] *De Natura Rerum* de Lucrèce. Quant [illegible] Diogène de Laerte [illegible] d'Épicure [illegible]

(2) *De Nat. Deor.*, I, 30.

(1) Voir plus haut la note [illegible] d'après Diogène de Laerte, [illegible] peut, d'après les titres, [illegible] trait à la morale.

[illegible]

N'est-ce pas [illegible] par [illegible] de [illegible] Épicure? Et la morale du philosophe [illegible] elle pas [illegible] philosophe d'Abdère?

Ainsi [illegible] philosophe [illegible] celle du maître. C'est [illegible] un [illegible] nombre [illegible] au temps de Démocrite [illegible] obtenu que peu de [illegible]. [illegible] vait [illegible] Démocrite, dans un coin [illegible] de la Thrace, en présence d'un petit nombre de disciples, Épicure les publia et les développa sur un théâtre bien autrement vaste, à Athènes, devenue depuis Anaxagore et Socrate la métropole de la philosophie, et devant un peuple chez qui les enseignements de Socrate, de Platon et d'Aristote avaient répandu et singulièrement propagé le goût de la science. Démocrite eut donc sur Épicure de toute la supériorité de l'originalité sur l'imitation; mais Épicure eut l'inappréciable avantage d'opérer sur un théâtre plus grand, à une époque plus favorable, et voilà ce qui explique pourquoi la célébrité du disciple a éclipsé celle du maître. (*Voy.* l'article Démocrite.)

Épicure eut un grand nombre de disciples, parmi lesquels, au rapport de Diogène de Laërte, il faut surtout mentionner Métrodore, [illegible] son frère, Athénée, Polyænus, [illegible] et sa femme Thémista, Colotès et [illegible], tous natifs de Lampsaque; les deux Ptolémée, [illegible], Leonteus, Zénon de Sidon, Démétrius surnommé Lacon, Diogène de Tarse, Orion, Métrodore de Stratonice, Hermachus, fils d'Agémarque de Mitylène, qui succéda à Épicure dans la direction de l'école, Polystrate, qui remplaça Hermachus, Denys, qui vint après Polystrate, enfin Basilide, que Denys eut pour successeur. De tous ces disciples, deux seulement désertèrent son école, à savoir : Métrodore de Stratonice, qui s'attacha à Carnéade, et Timocrate, frère de

[illegible] et tous deux y [illegible] la volonté du gouvernement syracusain. L'[illegible] Les cruautés [illegible] les Syracusains et [illegible] à leur [illegible] et Hippocrate [illegible] la ville [illegible] eux, et [illegible]

[illegible] la somme [illegible] et qui [illegible]

[illegible] gues, que Platon [illegible] le premier [illegible] double [illegible] avec un [illegible] vit le jour [illegible] Lobeck et autres [illegible] à divers points de vue [illegible] qu'on [illegible] fragment [illegible]

[illegible] Dorj. IV, 7. [illegible]

[illegible] de [illegible] 1107 [illegible] pouvoir [illegible] de ses pièces (Les [illegible] tions, etc.). [illegible] été [illegible] recueillis par Meineke, [illegible] vol. III, p. 477. [illegible] Suidas, au mot [illegible]

[illegible]

[illegible] (Ἐπιμενίδης), poète et prophète crétois, vivait vers l'an [illegible] av. J.-C. Son père s'appelait Dosiadès ou Agiasarque. Sa vie, telle que nous l'a transmise Diogène Laerce, est un mélange de traditions hétérogènes, parmi lesquelles il est difficile, sinon impossible, de démêler la réalité historique. On serait [illegible] de ne voir en lui qu'un personnage [illegible], que, d'après la tradition qui [illegible] d'une nymphe et le compte [illegible]. On croit qu'il naquit à [illegible], et qu'il passa la plus grande partie de sa vie à Cnosse, d'où lui vint le surnom de Cnossien. « Un jour, dit Diogène Laerce, son père l'ayant envoyé aux champs pour en rapporter une brebis, il s'égara à l'heure de midi, et entra dans une caverne, où il s'endormit et dormit pendant cinquante-sept ans. A son réveil il chercha sa brebis, comptant n'avoir pris qu'un peu de repos ; mais comme il ne la trouva plus, il [illegible] aux champs. Étonné de voir que tout avait

[illegible]

[illegible] Grimm [illegible] a donné elle-même [illegible] dans une sorte [illegible] sions de J.-J. Rousseau [illegible] Montmorency, ce [illegible] Mme d'Épinay [illegible] les littérateurs de sa société [illegible] Diderot. Fatiguée et [illegible] dans la retraite [illegible] ne voyant qu'un petit [illegible] philosophes et [illegible] était obligé de quitter Paris [illegible] à sa place, et [illegible] Diderot, sa correspondance [illegible] souveraine du Nord. [illegible] *Conversations d'Émilie* [illegible]

[illegible]

grec, vivait vers [illegible] tienne. Il était fils [illegible]

[illegible] 1697.

[illegible]

ÉPIPHANE, philosophe [illegible] vivait dans la [illegible] de l'ère chrétienne. Il était fils de [illegible] que Carpocrate [illegible] platonicienne. Il crut y trouver [illegible] pres à expliquer l'origine [illegible] mouille de son père, qui [illegible] bonne ou mauvaise [illegible] déduisit toutes ses [illegible] (voy. [illegible]) Épiphane supposait un principe [illegible] incompréhensible, et [illegible] damental le système de Valentin (voy. [illegible]). Pour rendre raison de l'origine du mal, [illegible] s'éleva jusqu'aux idées primitives du bien, et du mal, du juste et de l'injuste ; il jugea que la bonté dans l'Être-Suprême ne pouvait être différente de la justice. L'univers [illegible] point de vue ne lui offrait rien qui [illegible] à l'esprit d'équité et de bonté de Dieu. « Le soleil, disait-il, se lève également sur tous les animaux ; la terre offre également à tous ses productions et ses bienfaits [illegible] faire leurs besoins, et par conséquent [illegible] offre à leur [illegible] Tout ce qui respire [illegible] la terre comme une grande famille [illegible] de laquelle [illegible] la nature pourvoit abondamment. C'est l'ignorance et la passion qui en rompent [illegible] et cette communauté ont introduit le mal dans le monde. Les idées de propriété exclusive n'entrent point dans le plan de l'intelligence suprême. » Les hommes, en formant des lois, étaient donc sortis de l'ordre, et pour y rentrer il fallait abolir ces lois et rétablir l'état d'égalité dans lequel le monde a été formé. De là Épiphane concluait que la communauté des femmes était le rétablissement de l'ordre comme la communauté des fruits de la terre ; les désirs que nous recevons de la nature étaient des droits et des titres contre lesquels rien ne pouvait prévaloir. Épiphane justifiait ses principes par des passages de saint Paul, qui disent « qu'avant la loi on ne connaissait point de péché, et qu'il n'y a

[illegible]

ÉPIPHANE (Saint), évêque de Constantia (l'ancienne Salamine), et métropolitain de l'île de Chypre, né vers 310, à [illegible], petite ville de Palestine, dans le district d'Éleuthéropolis, mort le [illegible]. Ses parents étaient juifs. Épiphane, [illegible] vingt ans, reçut le baptême [illegible], évêque d'Éleuthéropolis, et voyagea en Égypte, dont il visita les saints solitaires. De retour dans son pays, il y fonda un monastère, défendit vivement la foi de Nicée contre les entreprises des ariens, se lia d'amitié avec saint Athanase, saint Eusèbe de Verceil, et les plus illustres prélats du temps, fut ordonné prêtre à l'âge de cinquante-cinq ans, et appelé à remplir le siége de Constantia ou Salamine dans l'île de Chypre. Les ariens, alors tout-puissants, ne persécutèrent point saint Épiphane, bien qu'il fût un de leurs plus ardents adversaires. Le schisme des mélétiens l'ayant attiré à [illegible] en [illegible], il s'y rencontra avec saint Jérôme, et reçut à son retour à Constantia la visite du [illegible] de [illegible], accompagné de [illegible]. Il fit [illegible] un voyage à Jérusalem, où il eut de vives contestations avec

[illegible] Chrysostome, [illegible] C'est cette [illegible] concevoir [illegible] et de l'esprit de [illegible] phane. [illegible] sa doctrine [illegible] de la critique [illegible] crédule, et l'ardeur de [illegible] grecs, c'est point qui [illegible] son style. »

Les ouvrages qui [illegible] phane sont : *Ancoratus* [illegible] exposition de la doctrine [illegible] n'est attaqué pas [illegible] abrégé du précédent [illegible]; — *De Ponderibus et* [illegible] deux épîtres, la première [illegible] que de Jérusalem, et [illegible] Jérôme; la seconde [illegible] toutes deux [illegible] vres de ce dernier. [illegible] phane furent publiés [illegible] latin, traduits par [illegible] 1544 [illegible] de Denys Petau (grec et la[illegible]

[illegible]

sous un autre nom. Fabricius a confondu à tort ce dernier Épiphane avec le patriarche contemporain de Justinien. [illegible] Polyeucte ou Eutychius III [illegible] le siége patriarcal dans la dernière moitié du dixième siècle.

[illegible]

ÉPIPHANE le Scolastique, [illegible] latin, vivait vers le commencement du sixième siècle de l'ère chrétienne. À la prière de son ami Cassiodore, il traduisit [illegible] en latin plusieurs ouvrages, entre autres le *Commentaire* de Didyme sur les [illegible] sept des *Lettres canoniques*, et les *Histoires ecclésiastiques* de Sozomène, de Socrate et de Théodoret, qu'il fondit en une seule. L'*Historia Tripartita* de Cassiodore [illegible] cette compilation. L. Cyaneus l'a traduite en français, Paris, 1568, [illegible]

Cassiodore, *Præf.* [illegible] *Tripart.*; [illegible] Fabricius, *Bibl. mediæ et infimæ Latinitatis.*

ÉPIPHANE (en arménien *Ebipan*), évêque arménien, vivait vers la fin du premier siècle de l'ère arménienne (dernière moitié du [illegible] siècle de l'ère chrétienne). Après avoir été l'un

[illegible]

[illegible] d'une *Histoire de saint André l'apôtre* (Allatius, *De Symeon.*, p. 90), et d'une *Description de Jérusalem*, publiée par [illegible], dans son [illegible] *Thesaurus*, Paris, 1620, et par Allatius [illegible]. Un manuscrit de la bibliothèque Bodléyenne contient un traité intitulé : *Epiphanii, monachi et presbyteri,* [illegible]. Cet ouvrage diffère de la Vie de la Vierge citée plus haut, et paraît être du même auteur, ainsi que le manuscrit suivant, qui se trouve dans la même bibliothèque : *De Diebus quibus* [illegible] *circa resurrectionem Christi.*

[illegible] *Catalogus Manuscriptorum* [illegible]

[illegible] (Le Père), missionnaire français, né à [illegible] (Franche-Comté), vivait en 1686. Il appartenait à l'ordre des Capucins, partit en [illegible] pour l'Amérique méridionale, où il mourut, dans un âge avancé et après un long séjour à [illegible], dans la Guyane espagnole et dans la province de [illegible]. Parmi les nombreux manuscrits qu'il a laissés, on cite : *Annales historiques de la* [illegible] *des PP. Capucins dans la Nou-*

[illegible]

qu'elle servait de lieu de [illegible] teurs de cette ville. [illegible]

Quelle était [illegible] violents, [illegible] Arminius [illegible] cinq articles, qui [illegible] diamétralement [illegible] faire remarquer que [illegible] sur lequel elle [illegible] le dogme du salut universel [illegible] théorie de l'élection. Tandis [illegible] traces de saint Augustin, [illegible] avait de toute éternité [illegible] d'hommes au salut et avait [illegible] à la damnation, Arminius [illegible] étendait son [illegible] avait laissé à chaque homme [illegible] rendre digne par ses [illegible]

[illegible]

seulement sur leurs écrits. [illegible] la plume pour la défense de [illegible] de vue; les ministres [illegible] et comme ils refusèrent de [illegible] dent à renoncer à toute fonction [illegible] furent bannis du territoire de la république.

Episcopius se retira d'abord à [illegible], dans le Brabant, et ensuite à Anvers, où il demeura tant que dura la trêve que [illegible] avait négociée entre les Hollandais et les Espagnols. A la reprise des hostilités en 1621, il passa en France, où une déclaration du roi [illegible] 1622 permettait aux remontrants de résider, à la condition de ne faire aucun acte public de culte. Il habita Rouen jusqu'en 1626, époque de la mort de Maurice de Nassau; il retourna alors dans sa patrie. Les remontrants ayant obtenu quelque liberté, Episcopius exerça le ministère évangélique à Rotterdam parmi ceux qui partageaient ses convictions religieuses. En [illegible] il fut appelé à Amsterdam pour diriger le collége que son parti venait d'y établir, et dans lequel il enseigna la théologie jusqu'à la fin de ses jours.

Si Arminius est le fondateur de cette secte, c'est à Episcopius que revient l'honneur d'avoir réduit en système les principes de son maître, d'en avoir mis en lumière l'esprit et la tendance et de les avoir développés dans toutes leurs parties avec une incontestable habileté. Ses écrits portent l'empreinte d'un jugement droit et solide et de connaissances étendues. Publiés d'abord séparément, ils ont été réunis par les soins d'Ét. Courcelles sous ce titre : *S. Episcopii Opera*; Amsterdam, 1650, 2 vol. in-fol.; 2e édit., Leyde, 1678, 2 vol. in-fol. Ils se composent de traités contre les calvinistes [illegible], de commentaires de quelques parties du Nouveau Testament, et d'expositions directes de son système. Parmi les écrits de ce dernier genre, le plus remarquable est celui qui porte ce titre : *Institutiones Theologicæ privatis [illegible] Amstelodami traditæ*; cet ouvrage n'est pas complet : Episcopius mourut avant de l'avoir achevé.

Michel Nicolas.

[illegible], *Mémoires*, t. III et X. — Bayle, *Dict. hist.* — *St. Curcellæi præfatio*, en tête des *Episcopii Opera*. — *Joh. [illegible]*, *[illegible]*, 1728, et dans la *Sylloge commentationum theologicarum*, tome II, [illegible], 1801, in-12.

* **Épisthène** (Ἐπισθένης), général grec, né à Amphipolis, vivait vers 404 avant J.-C. Il commandait les peltastes grecs à la bataille de Cunaxa. Xénophon le mentionne comme un officier capable. Le nom d'Épisthène figure encore dans la marche des Grecs à travers l'Arménie.

Xénophon, *Anabasis*, I, 10; IV, 6.

6.

[illegible]

... où pendant neuf années elle eut [illegible] par sa tendresse et ses soins de la nécessité à laquelle l'avait réduit son manque de courage. Quelquefois, durant le jour, elle reparaissait dans le monde, mais avec l'extérieur d'une veuve désolée, et la nuit venue, elle allait retrouver Sabinus. Elle devint mère de deux enfants jumeaux. Un jour, par de vagues espérances, elle conduisit à Rome Sabinus déguisé; mais découverte [illegible], elle regagna sa sombre retraite. Enfin, Sabinus, trahi, fut livré aux Romains. Éponine se présenta au tribunal de Vespasien, et lui montrant ses deux fils : « César, lui dit-elle, vois ces enfants; je les ai conçus dans un tombeau, afin qu'ils pussent venir à tes pieds implorer avec moi la grâce de leur père. » Vespasien, inflexible, condamna Sabinus à mort, et laissa la vie à ses enfants et à sa femme; mais Éponine ne voulut pas survivre à l'époux qu'elle n'avait pu sauver. Plutarque s'indigne d'une telle rigueur envers un homme déchu et

[illegible]

[illegible] ... La malignité ... ne craignait pas ... exécuté. ... de son ... la guerre ... ses dernières ... plusieurs ou- ... Erasmi Rotero- ... Adversus manda- ... Admonitio justa ... in-4°, et Leipzig, ... ouvrage publié par ... Eppendorpio ... Epistolæ Henrici, ... Eppendorpii ... von Chæronea ... und ... Sentences de ... du latin en al- ... Bekürzung ... die Keyser aus ... alten Geschicht- ... (Abrégé d'historiens ... jusqu'aux empe- ... et meilleurs his- ... Das 5 bis zum 12 ... Geschichten ver- ... 5 à 12 de l'histoire na-

[illegible] Genere de l'excellent et valeureux ... romain Jules, etc. ... Salluste ; — Tugend-Spiegel, etc. (Le Miroir de la Vertu), 1554, in-fol.

Bayle, Dict. — Ersch et Gruber, Allg. Enc.

* EPPIUS (Marcus), sénateur romain, vivait vers 50 avant J.-C. Partisan déclaré de Pompée, et lieutenant de Q. Metellus Scipion dans la guerre d'Afrique, il obtint, ainsi que beaucoup d'autres chefs du même parti, son pardon de César, après la bataille de Thapsus. Il figure sur une médaille comme lieutenant de Scipion ; sur une autre, comme lieutenant de Pompée. D'après cette dernière médaille, on croit que Eppius, amnistié par César, alla rejoindre Pompée en Espagne, et servit sous les ordres de ce chef depuis 46 avant J.-C. jusqu'à 45.

Cicéron, ad Famil., VIII, 8 (les anciennes éditions écrivent incorrectement M. Oppius) ; ad Attic., VIII, 12. — Hirtius, Bell. Afric., 89. — Eckhel, Doct. Num., V, p. 205-207.

ÉPRÉMESNIL. Voy. Esprémesnil.

ÉQUEVILLEY (Jules-César-Suzanne, baron d'), général français. Voy. Lasnecour.

* ÉQUICE (Saint), instituteur monastique napolitain, mort le 11 août 1540. « Il commença, dit un biographe, à porter de très-bonne heure le joug du Seigneur, qui, après un rude combat de quelques années, lui accorda le don de chasteté jusqu'à lui ôter la cause des tentations contraires à cette vertu. » Tranquille de ce côté, Équice se mit à parcourir la campagne pour instruire les paysans et les exhorter à la pénitence. Il réunit ainsi une grande quantité de disciples, hommes et femmes, au moyen desquels il fonda plusieurs couvents dans l'Abruzze ultérieure, l'Ombrie et la marche d'Ancône. Comme il n'avait aucun caractère ecclésiastique, le clergé de Rome s'adressa au pape Hormisdas pour lui faire interdire ses pratiques. Équice fut mandé devant le souverain pontife ; mais après plusieurs conférences il fut renvoyé au gouvernement de ses monastères. Il fut enterré dans le couvent de San-Lorenzo, à Aquila, qui l'honore comme son patron. L'Église a mis sa fête au 11 août.

Saint Grégoire le Grand, Dial., lib. I. — Dom Mabillon, Annales Ordinis Sancti Benedicti, append. — Bulteau, Abrégé de l'Hist. de l'Ordre de Saint-Benoît, etc., liv. II. — Baillet, Vies des Saints, II, 11 août. — Godescard, Vies des principaux Saints.

ÉQUICOLA (Mario), littérateur italien, né en

[illegible]

— [illegible] 1525, in-4° ; livre [illegible] avec des corrections [illegible] en français par G. Chappuis [illegible]. Dans ce traité, divisé en [illegible] livres, [illegible] les questions de la [illegible] [illegible] qui s'y rattachent [illegible] ; il s'occupe dans le premier livre des auteurs qui avant lui ont traité des matières galantes, soit en vers, soit en prose ; il mentionne Dante, Pétrarque, Boccace, [illegible], Ficin, Bembo et une foule d'autres écrivains, dont il examine, avec un sérieux qui n'est pas exempt de critique, les opinions relatives à l'amour ; — Cronica di Mantova, in-4°, sans date (vers 1521) ; faiblement écrite, mais qui du moins rejette les fables qu'entassaient à plaisir les historiens de cette ville. Equicola accompagna, en 1532, la princesse Isabelle de Ferrare dans un voyage qu'elle fit en France, et dont il consigna la relation dans un petit volume, devenu très rare, et qui ne manque pas d'intérêt : D. Isabellae Estensis, Mantuae principis, Iter in Narbonensem Galliam, sans date (vers 1525), in-4°. Le séjour de la France inspira à Equicola des idées favorables à la nation française, et il voulut répondre aux détracteurs qu'elle avait en Italie, en publiant sa défense ; Michel Roté traduisit cet écrit, composé en latin, et l'imprimeur Sertenas édita à Paris, en 1550, l'Apologie de Marius Equicola contre les médisants de la nation française.

G. B.

Tafuri, Scrittori del regno di Napoli, t. III. — [illegible] — Niceron, Mémoires, t. XLI, p. [illegible]. — D. Clément, Bibl. curieuse. — [illegible], Bulletin du bibliophile, [illegible]. — Brunet, Manuel du Libraire, t. II, p. [illegible]. — Catal. de la bibl. [illegible].

EQUITIUS (Lucius), tribun romain, tué en l'an 100 avant J.-C. Il était, dit-on, esclave fugitif, et se donna pour le fils de Tiberius Gracchus. Cette supercherie le fit élire tribun pour l'année 99. Il n'était que consul désigné lorsque, ayant pris part au complot de Saturninus, il fut tué avec lui. D'après Appien, il périt le jour de son entrée en charge. Cicéron appelle Equitius « ce faux Gracchus » ([illegible] Gracchus), « ce Gracchus échappé des chaînes et de l'ergastule »

[illegible]

Saint Augustin, Sermones [illegible] — Combefis, Bibl. concionatoria. — [illegible]

[illegible]

[illegible] maître, qui le complète. [illegible] on avait demandé un instrument dont la construction exigeait plus de [illegible] qu'il n'en avait, s'adressa à Érard, et lui proposa de faire cet instrument moyennant un prix convenu, à la condition toutefois que le facteur y mettrait son nom. Érard accepta ; mais le [illegible] ne resta pas longtemps ignoré, et ce fut le [illegible] sur lequel l'attention [illegible] de se faire connaître par son clavecin mécanique, qui présentait plusieurs inventions dont on n'avait pas d'idée auparavant. A l'âge de vingt-cinq ans, Érard s'était déjà fait une telle réputation, que c'était toujours à lui qu'on s'adressait pour toutes les innovations à apporter dans la construction des instruments. La duchesse de Villeroy l'attira chez elle, et le chargea d'exécuter divers projets qu'elle avait conçus ; elle lui donna dans son hôtel un local convenable pour ses travaux, et ce fut là qu'Érard construisit son premier piano. A cette époque, le piano, connu depuis quelques années en Allemagne et en Angleterre, était encore peu répandu en France ; les instruments de ce genre qui se vendaient alors à Paris provenaient de l'étranger ; celui qu'Érard construisit pour la duchesse de Villeroy eut le succès le plus complet, et attira à son auteur une foule de commandes.

Sébastien Érard avait été rejoint par son frère Jean-Baptiste, qui depuis lors partagea ses travaux et ses succès. L'accueil fait aux instruments sortis de leurs ateliers les obligea bientôt à quitter l'hôtel de Villeroy pour prendre un établissement plus vaste, qu'ils allèrent fonder rue de Bourbon, au faubourg Saint-Germain. Les fabricants de clavecins, les luthiers qui faisaient le commerce de pianos étrangers, ne purent voir sans émoi la prospérité toujours croissante d'un

[illegible]

... la révolution ... l'industrie d'Érard. Cet artiste prit le parti d'aller fonder à Londres une fabrique [illegible], qui y eut bientôt une grande vogue. Après [illegible] années, il revint à Paris, et [illegible] de [illegible] dans le système anglais, qui sont les [illegible] à échappement qu'on [illegible] en France, et dont il perfectionna le [illegible] dans un piano à queue, de [illegible] qui parurent en 1808. Vers le même temps, Érard, qui avait déjà établi sa harpe à [illegible] mouvement, [illegible] en Angleterre, où il construisit la harpe à double mouvement. Cet instrument, sur lequel on peut [illegible] jouer dans tous les tons, eut un immense succès lorsqu'en 1811 il parut à Londres; pendant la première année seulement il en fut vendu pour près de 625,000 francs. Érard, obligé de fréquents voyages à Paris; à chaque exposition de l'industrie française, ses ouvrages étaient couronnés; il y reçut [illegible] la médaille d'or, et fut ensuite décoré de la Légion d'Honneur. En 1823 il exposa le modèle de son grand piano à double échappement, chef-d'œuvre de mécanique, qui, réunissant dans un même clavier toutes les nuances de [illegible] qu'offre le mécanisme simple sans échappement, à la précision du coup de marteau dans le mécanisme à échappement, était la solution d'un problème où ses devanciers avaient échoué. Enfin il mit le comble à sa réputation par le grand orgue qu'il construisit, de 1827 à 1830, pour la chapelle royale des Tuileries. In-

[illegible]

Dict. de la Conversation.

[illegible] les Goths lui [illegible]

[illegible]

Procope, [illegible] *De Bello Gothico* [illegible] Le Beau, [illegible] IX, 22.

[illegible] mis à mort en 408. [illegible] nommé à la place d'Ala[illegible] de Nolain, en 407 [illegible]

[illegible]

du [illegible] en [illegible] exacte de sa mort; [illegible] un [illegible] avant [illegible] encore en 258 [illegible] mariage d'Antiochus et de [illegible] de nombreux élèves, et l'école [illegible] son nom existait encore à [illegible] Strabon, vers le commencement de l'ère chrétienne. Les plus célèbres médecins [illegible] de son école sont : [illegible], Apollonius [illegible] phile, Apollophane, [illegible], Chrysippe, [illegible], Hermogène, [illegible], Martial, Ménodore, [illegible] phon. Érasistrate écrivit sur [illegible] pratique médicale et la [illegible] ouvrages, dont nous [illegible] grand nombre de courts fragments [illegible] Galien, Cœlius Aurelianus et d'autres [illegible] anciens; c'est assez pour nous [illegible] peu près exacte de ses opinions comme [illegible] et comme anatomiste. Il est [illegible] à ce dernier titre; peut-être aucun médecin de l'antiquité n'a autant contribué que lui aux progrès de cette branche de la science. On trouve dans Galien un passage d'Érasistrate prouvant que celui-ci avait approché de bien près de la découverte de la circulation du sang. Voici ce passage : « La veine artérielle (artère pulmonaire [illegible]) sort de la partie où les artères qui sont distribuées par tout le corps ont leur origine, et pénètre dans le ventricule sanguin (ou droit) du cœur; et l'artère (veine pulmonaire) sort de la partie où les veines ont leur origine et pénètre dans le ventricule pneumatique ou gauche du cœur. » Cette description n'est pas claire, mais elle montre qu'Érasistrate supposait le système veineux et le

[illegible]

[illegible] un rôle important [illegible] dans la physiologie que dans la pathologie. Il [illegible] que le [illegible] circulait dans [illegible] par la [illegible] artère, pouvait [illegible] par les veines [illegible], [illegible] par tout le corps au moyen [illegible]. L'objet de la respiration était de [illegible] les artères, et le [illegible] des artères [illegible] était un mouvement de [illegible]. Là [illegible] d'Erasistrate était basée sur cette [illegible]. « Ainsi longtemps, disait-il, que le pneuma continue à remplir les artères [illegible] le sang est [illegible] dans les veines, l'éli- [illegible]

[illegible]

Il était évêque [illegible] [illegible] [illegible] tourmente contre les [illegible] gers de la mer. C'est [illegible] le nom de ce saint à [illegible] qui apparaissent [illegible] tre des vaisseaux [illegible] se manifeste [illegible] la [illegible] lants ou de petites gerbes [illegible]

[illegible]

... de [illegible]

Au milieu de ces [illegible] d'un peu d'aisance, [illegible] arrivé d'[illegible] de la vie [illegible] ce que d'autres [illegible] de longues [illegible] en 1484, dans le couvent [illegible] près de [illegible], et après un an de noviciat, il y prononça ses vœux.

C'est probablement de cette époque que date la direction particulière de son esprit. La vie monastique ne lui plaisait pas ; mais elle le mit à même d'observer de plus près les [illegible] et d'en parler avec une [illegible]. Les moines [illegible] la pratique [illegible] du culte et la bonne chère, [illegible] pour l'une et pour l'autre ; heureusement, dans ce couvent il se lia d'amitié avec Guillaume Hermann, qui partageait ses goûts littéraires ; ils étudiaient ensemble les classiques, et s'exerçaient à écrire en latin (2). Ce fut dans le couvent d'[illegible] qu'Érasme rédigea son traité *De Contemptu Mundi*,

(1) Quelques auteurs ont prétendu que [illegible] l'esprit tardif. Chytraeus (*De Laudibus Westphaliae*) raconte que R. Agricola ayant lu les compositions des élèves de [illegible] [illegible] qui avait alors quatorze ans. [illegible] Agricola [illegible] et l'ayant considéré [illegible] un grand [illegible] (*Vita Erasmi*) [illegible] Térence et Horace par cœur [illegible]

(2) Érasme édita quelques années plus tard (en 1497) les poésies latines de son ami G. Hermann.

[illegible]

[illegible] sortit malade du collége de Montaigu, et pour achever de se rétablir, il retourna à Cambray, et de là en Hollande, auprès de quelques parents qu'il y avait laissés. Peu de temps après, il revint à Paris pour reprendre ses études. Mais la pension de l'évêque lui faisant défaut, il fut obligé, pour vivre, de donner des leçons de littérature, et parvint bientôt à réunir autour de lui un auditoire nombreux. Parmi ses élèves, on remarquait surtout un riche Anglais, William Montjoy; le jeune lord s'attacha à son maître, [illegible]

[illegible] rut. Jean Colet, [illegible] Il [illegible] [illegible] à Oxford [illegible] qui lui [illegible] 1499 [illegible] à Douvres, la douane lui [illegible] assez considérable [illegible] en vertu d'une loi, qui [illegible] de l'argent monnayé [illegible] l'empêcha pas de faire [illegible] d'Angleterre.

[illegible] Epist., lib. XXIII.

(1) Plusieurs lettres, [illegible] fausse date de 1497.

[illegible]

Ce [illegible] voyage en Angleterre [illegible] fructueux que les deux précédents. [illegible] Cambridge l'entourent d'[illegible] lui [illegible] le choix de [illegible] [illegible] Paris ou [illegible] Érasme [illegible] sité de Cambridge, dont [illegible] chancelier, l'évêque Fisher : [illegible] chaire de théologie et de langue grecque. La première il y enseigna [illegible] d'abord d'après la grammaire [illegible], puis d'après celle de Théodore Gaza, qu'il [illegible] en latin, pour en [illegible] nombre de ses disciples [illegible] le savant maître s'[illegible] à leur inspirer l'amour du grec. Dans [illegible] de théologie, il expliquait les Pères de l'Église et les livres du Nouveau Testament, dont il [illegible]

[illegible]

... 1515 et 1516. ... la fortune ...

Le roi d'Espagne, qui ... ses États le gouvernement des Pays-Bas, résidait alors à Bruxelles. Ce jeune prince, devenu depuis si célèbre sous le nom de Charles-Quint, cherchait à s'entourer des hommes les plus distingués de son époque. Érasme, sur la proposition du chancelier [illegible], fut appelé à la cour de Bruxelles, et reçut une pension de [illegible] florins, avec le titre de conseiller royal, sans aucune condition de résidence. Cette dernière clause surtout plut [illegible] à Érasme. Il quitta donc l'Angleterre pour ne plus la revoir, [illegible] correspondance avec [illegible] et [illegible], et avec les autres amis qu'il y [illegible].

(1) Dans la *Vie d'Érasme.*

[illegible]

1516. [illegible] de Paris [illegible] ciations [illegible]

[illegible] a servi de modèle [illegible] dernes. Il était [illegible] recueil d'Adages [illegible] *Chiliades* [illegible] d'une [illegible] classiques de l'antiquité [illegible]

(1) Cet ouvrage [illegible]

(2) Lettre [illegible]

(3) Ce [illegible] ciens. Les *Adagia* [illegible] mes.

[illegible] pour exprimer des idées nouvelles, je ne vois point pourquoi ceux qui sont venus après lui n'auraient pas le même droit [illegible]. La vraie imitation ne doit pas porter sur [illegible] des termes et des phrases, [illegible] tion, harmonieuse des idées [illegible] douceur des pensées. »

Érasme avait [illegible] Les Italiens [illegible] d'avoir [illegible] d'entre eux, Pierre Corsius, [illegible] Adages d'Érasme, *Ut si [illegible] dices, Italiam bellicosam*, [illegible] l'Italie [illegible] Corsius à la [illegible] *pro Italia ad Erasmum* [illegible] 1535. Érasme crut devoir y répondre ; il cherchait à démontrer [illegible] révoquer en doute la bravoure [illegible] des Italiens ; [illegible] par des [illegible] tres, il répliquait avec vivacité : « On a voulu me dire que c'est en Italie que j'ai [illegible] je regrette que cela soit faux : j'étais [illegible] de quarante ans quand je suis venu en Italie, je n'y étais donc pas allé pour [illegible] j'étais trop vieux pour cela, [illegible] voir. J'ai apporté en Italie [illegible] sances en grec et en latin [illegible] porté.... Dans mon enfance, l'Allemagne était encore plongée dans la barbarie ; savoir le grec était regardé comme une hérésie. J'essayai de bonne heure d'arracher la jeunesse à la fange d'ignorance et de la ramener au culte des belles lettres. Je n'ai donc point écrit pour l'Italie, mais pour l'Allemagne et les Pays-Bas ; et si mes efforts n'ont pas été complètement stériles, [illegible] que j'ai dû être mon propre maître. Au reste,

[illegible] avec [illegible], avec un, [illegible], avec [illegible], avec un [illegible] ? En cas que [illegible] comment [illegible] ; [illegible] que saint [illegible] lorsque [illegible] à la croix ? [illegible] de manger après la ré-[illegible] ? [illegible] beaucoup, et [illegible] les accompa-[illegible] ; [illegible] de belles [illegible], et [illegible] tout couvert. De [illegible] porter les [illegible] ?....

[illegible] et qu'ils fus-[illegible] de se disputer [illegible] théologiens sur [illegible] ; je crois qu'il leur faudrait un [illegible] que celui qui les [illegible] parler. Les [illegible] l'honneur de considérer la [illegible] de [illegible] ; [illegible] que nos

(1) [illegible] et Patri [illegible] quelle [illegible]

[illegible]

[illegible]

Les amis de Luther se croyaient d'avance sûrs de l'adhésion, sinon ouverte, au moins [illegible], de l'auteur de l'*Éloge de la Folie*, et ils se flattaient qu'il ne tarderait point à se déclarer publiquement le défenseur de la réforme. [illegible] dans une attente pleine d'anxiété. Mais dès qu'Érasme vit Luther abandonner la voie de la modération, recourir à la violence et soulever les masses pour faire triompher ses doctrines, il s'éloigna de lui, et ne fit plus dès lors que lui adresser des exhortations pleines de sagesse.

Luther était de vingt ans plus jeune qu'Érasme; [illegible]

(1) Erasm. Op., t. [illegible], édit. de Leyde, [illegible].

[illegible]

... effort pour calmer Luther et lui donner des conseils de prudence. « C'est, disait-il dans sa lettre à Jonas (en 1521), une entreprise bien téméraire que de s'attaquer au saint-siége, à tant d'universités et à tous les ordres monastiques. Il faut dire la vérité modestement et prudemment; et il vaut mieux se taire si elle doit exciter des troubles. Les Apôtres eux-mêmes n'ont pas dit toute la vérité d'un seul coup, et ils n'ont pas dédaigné de se rendre agréables par de douces paroles. Toute nouvelle doctrine doit être annoncée et propagée avec une grande circonspection. Enfin, pour tout dire, bien des partisans de Luther ne me paraissent, sous prétexte de religion, que servir leurs propres intérêts et flatter leurs passions. »

Les adversaires de Luther n'ignoraient pas cette circonspection; aussi employaient-ils tous les moyens pour engager Érasme à prendre la plume contre les novateurs; mais il resta sourd aux prières des princes catholiques, des cardinaux et du pape lui-même; il donnait, pour excuse tantôt ses travaux littéraires, tantôt sa santé et

[illegible]

[illegible]

… à moins que le Seigneur ne te change. »

Érasme fit alors, comme l'observe très-bien M. Nisard, deux fautes : la première, de demander justice des calomnies du *Serf Arbitre* à l'électeur de Saxe, ami et protecteur de Luther ; la seconde, d'entrer en lice avec le violent réformateur. Le prince lui répondit, — ce qu'il y avait à prévoir — « que les contestations théologiques ne relèvent point des tribunaux temporels ». Quant aux écrits de polémique d'Érasme, ils ne contribuèrent qu'à affliger ses amis et à irriter davantage ses adversaires. Son *Hyperaspistes adversus Servum arbitrium Lutheri* (1), indigne de

(1) Publié en deux livres, dont l'un parut en 1526, et

[illegible]

son traducteur, le malheureux Louis Berquin, qu'ils firent brûler comme hérétique, le 17 avril [illegible]. Le prince de Carpi (3), ambassadeur de Charles V à Rome, et le théologien [illegible] sans doute à l'instigation de la Sorbonne; enfin, de tous côtés surgirent des antagonistes, qui, s'ils n'avaient pas la raison de leur côté, parvinrent (et c'est là sans doute ce que la plupart vou-

[illegible]

(3) La [illegible] du prince de Carpi se trouve résumée par H. de Hardt dans *Hist. lit. Reformationis*, part. I, p. [illegible] et suiv.

[illegible]

Qu'y a-t-il de plus déraisonnable [illegible] de se faire la guerre pour [illegible] sous les deux espèces [illegible] l'hostie et le vin; ou [illegible]

(1) On trouve ce *Consilium* [illegible] imprimé intégralement dans [illegible] *nem Leben und Schriften*, 2 vol., [illegible]

[illegible]

« Sans doute, dit Érasme, les Apôtres [illegible] l'ancienne religion ; mais c'est pour la remplacer par une autre, bien meilleure. Les [illegible] blâment tout ce qui est, et, au lieu de s'attaquer seulement au mal, ils veulent tout exterminer à la fois ; c'est ainsi qu'il leur arrive d'arracher le froment avec l'ivraie, ou plutôt ils arrachent le froment au lieu de l'ivraie. Qu'ont-ils donc fait pour corriger les abus ? Que ces évangéliques me montrent les vicieux que leur nouvel Évangile ait réformés... Tout au contraire, ils ne sont devenus que plus méchants. Ils ont jeté les images hors des églises ; mais ils ont conservé au fond du cœur les [illegible] leurs idoles. »

[illegible]

Luther. [illegible] à la prière de Mélanchthon qu'Érasme se décida à écrire à Campegius, légat du pape, pour empêcher l'empereur Charles-Quint de recourir à des mesures violentes contre les protestants. D'un autre côté, il ne refusa pas davantage ses services aux catholiques, et comme par sa polémique avec Luther il avait donné des gages suffisants de son orthodoxie, il devait se croire appelé par la Providence à jouer le rôle de pacificateur dans ce grave conflit de la chrétienté. C'était un rôle digne d'une grande et noble ambition. Ce qui prouve que c'était là véritablement le mobile de toute la conduite, jusqu'à présent si diversement interprétée, d'Érasme, c'est son beau livre, malheureusement l'un des moins connus, sur la paix de l'Église, qui parut en 1533, trois ans avant sa mort, sous le titre de : *De amabili Ecclesiæ Concordia*. On y

[illegible]

(1) *Epistola apologetica ad sinceriores christianismi* [illegible]

[illegible]

[illegible]

. . . *Spongia adversus aspergines Hutteni*; Bâle, 1523, in-8°; — *De immensa Dei Misericordia Concio*; ibid., 1524; — [illegible] *sive modus confitendi*; ibid., 1524, in-8°; — *Lingua*; Bâle, 1525 (deux éditions différentes); c'est un ouvrage satirique très-piquant et assez rare, bien qu'on en compte des éditions de Paris, 1525, de Cologne, 1530, et de Leyde, [illegible]; — [illegible]; *Dispar Convivium*; [illegible], in-8°; — *Epistola consolatoria in adversis*; Bâle, 1528, in-8°; — *Apologia adversus articulos aliquot per monachos quosdam in Hispania exhibitos*; ibid., 1528, in-8°; — *Libellus novus et elegans de pueris statim ac liberaliter instituendis*; ibid., 1529, in-4°; — *Vidua christiana, ad sereniss. quondam Hungariae Bohemiaeque reginam Mariam*; Paris, in-8°; — *De Civilitate morum puerilium*; Fribourg, 1530, in-4°; — *Utilissima consultatio de bello Turcis inferendo*; Bâle, 1530, in-8°; — *Declarationes ad censuras Lutetiae vulgatas, etc.*; Bâle, 1532, in-4°; — *Dilucida et pia explanatio symboli quod Apostolorum dicitur*; ibid., 1533, in-4°; — *Ecclesiastes, sive de ra-* [illegible]

[illegible] eruditionem, pari [illegible], postea [illegible] et praedicabant: Bonifacius Amerbachius, Hieronymus Frobenius, Nicolaus Episcopius, heredes [illegible] nuncupati postremae suae voluntatis Vindices, [illegible] optimo, non [illegible], quam [illegible] haereditatibus comparavit, [illegible] litterarum [illegible] superstitem, et eruditis ubique [illegible] colloquentem, sed corporis mortalis, quo [illegible] ergo hoc saxum P. P. P. mortuus est, IV idus julii [illegible] jam septuagenarius, anno a Christo nato MDXXXVI.

[illegible]

[illegible] (Érasme [illegible]), théologien [illegible], vivait au [illegible] siècle. Il était [illegible], et [illegible] de ses adversaires, [illegible] fort bien [illegible] avait corrigé la version de Tremellius et de Junius sur les prophètes. [illegible] à Anvers, il embrassa la doctrine des [illegible]; mais Guillaume, prince d'Orange, [illegible] qu'il ne fît des prosélytes, et le força à quitter la Hollande. [illegible] se retira d'abord en Pologne, et [illegible] en Transylvanie, où les unitaires le [illegible] de Claudiopolis, à condition néanmoins qu'il n'enseignerait pas que le fils de Dieu eût été créé avant toutes choses. En effet, c'était le sentiment d'Érasme, qui eut une grande conférence sur ce sujet avec Fauste Socin. Il se rendit de Claudiopolis à Cracovie, et demanda aux unitaires qu'il lui fût permis d'expliquer les raisons qu'il avait de ne pas croire « que Jésus-Christ [illegible] avant de naître de sa mère ». Socin fut chargé de lui répondre. La dispute dura deux jours. Chaque [illegible] publia [illegible]; mais ils s'accusèrent mutuellement d'inexactitude dans leur récit. Érasme se déclara si peu ébranlé par les rai-

[illegible]

[illegible] de l'armée [illegible]
de [illegible]
en [illegible] 1822 [illegible]
[illegible]
en grade de colonel [illegible]
[illegible] par suite de [illegible]
[illegible] Mais [illegible]
Ferdinand VII, qui [illegible]
qui formaient la [illegible]
[illegible] le 13 octobre [illegible]
[illegible]
[illegible] le lendemain [illegible]
le 14, avec ses [illegible]
[illegible]
[illegible], mais [illegible]
[illegible] dans [illegible]
surpris par un [illegible]
par le [illegible]
[illegible] dans [illegible]
garde [illegible]
les troupes qui gardaient [illegible]
[illegible] Mais [illegible]
parvint à s'échapper, [illegible]
les plus braves, [illegible]
accueilli avec [illegible]
varrais, reçut le [illegible]
Carlos, alors en [illegible]
de camp à l'arrivée de [illegible]

[illegible]

ERATH (*Antoine-Ulrich*), historien et publiciste allemand, né à Brunswick, le [illegible] mars 1709, mort le 26 août 1773. Après avoir étudié à Helmstadt en 1727, il fut [illegible] de chancellerie en 1740, conseiller d'État à Quedlinbourg en 1741, assesseur à la cour de justice à Wolfenbüttel en 1742, et à Brunswick l'année suivante; enfin, conseiller de justice à Dillenbourg, où il mourut. Ses principaux ouvrages sont: *Conspectus Historiæ Brunsvico-Luneburgicæ univ., in tabulas chronologicas et genealogicas divisus*, etc.; Brunswick, 1745, in-fol.; — *Calendarium Romano-Germanicum medii ævi*; Dillenbourg, 1761, in-fol.; — *Codex di-*

[illegible]

[illegible] dans un seul homme, astronome, [illegible] poète, géographe et philosophe [illegible] dans les cinq luttes des jeux olympiques (1). [illegible] On suppose qu'Ératosthène [illegible] à Ptolémée Évergète [illegible] les grandes armilles ou instruments circulaires fixes, qui furent si longtemps en usage à Alexandrie. Si on prête cette idée à l'astronome de Cyrène, c'est qu'on ne sait à qui l'attribuer; car le savant Ptolémée, bien qu'il mentionne ces armilles et qu'il parle de leur antiquité, n'indique pas à qui on les doit. « Nous ne voyons qu'Ératosthène, dit Delambre, à qui nous puissions attribuer les armilles équatoriales, ou au moins la plus ancienne. Quant à l'armille solsticiale, on pourrait également en faire honneur à Ératosthène. Il est bon de remarquer pourtant que Ptolémée ne dit pas expressément qu'elle ait existé. » Dans les armilles chaque degré était divisé en six parties. Des observations pour lesquelles Ératosthène dut employer ces instruments nous ne connaissons que

[illegible]

(1) D'après Suidas, Ératosthène avait été aussi surnommé [illegible] En outre, [illegible] rapportent qu'on l'appelait aussi : Bêta (nom de la deuxième lettre de l'alphabet) [illegible] M.

(1) La question a été traitée par Letronne [illegible]

[illegible]

247. Un [illegible]

[illegible] Ératosthène [illegible] nouv[eau] [illegible] Crible arithmétique. C'est une méthode [illegible] pour trouver les nombres premiers. On sait qu'on appelle ainsi tous les nombres divisibles seulement par eux-mêmes et par l'unité. Tous les nombres pairs [illegible] de cette classe, puisqu'ils sont tous divisibles au moins par 2. Restent donc les nombres impairs, dont nous donnons ici une petite série.

3 . 5 . 7 . [illegible] . 11 . [illegible]
17 . 19 . 21 . [illegible]
[illegible] . 31 . 33 . 35 . 37 . 39
41 . 43 . 45 . 47 . 49 .

Dans cette série, que l'on pourrait prolonger à l'infini, chaque nombre qui vient le troisième après trois ou après un multiple de 3 (comme par exemple les nombres pointés 9, 15, 21, 27, etc.) est divisible par 3, et doit être rejeté, comme n'étant pas un nombre premier. Tout nombre qui vient le cinquième après 5 ou un multiple de 5 (comme par exemple 15, 25, 35, etc., ou pour mieux dire tous les nombres finissant par 5) est divisible par 5, et doit être rejeté. Tout nombre qui vient le septième après 7 ou après un multiple de 7 (comme par exemple 21, 35, 49) est divisible par 7, et doit être également rejeté. Tout nombre qui vient le neuvième après neuf, ou après un multiple de neuf, est divisible par neuf, et ainsi de suite pour tous les nombres impairs. On voit qu'Ératosthène procédait par élimination. Sa méthode, quoique indirecte, est encore la seule connue pour déterminer les nombres premiers.

Parmi les autres travaux d'Ératosthène nous citerons d'abord ses ouvrages géographiques. Ce fut lui qui après Dicéarque et Eudoxe contribua le plus à faire de la géographie une science. Avant eux, elle consistait en une masse d'informations disséminées dans les ouvrages

[illegible]

Ératosthène, comme avant lui Dicéarque, tira une ligne parallèle à l'équateur, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'à l'extrémité orientale de l'Asie, et divisa ainsi en deux parties la terre habitée. On croit que cet ouvrage était joint [illegible] les villes, les montagnes, les rivières, les lacs et les climats étaient marqués [illegible] aux mesures adoptées par l'auteur (1). Ce grand travail forme une époque dans l'histoire de la géographie ancienne. Il est [illegible] perdu; il n'en reste que des fragments cités par les historiens et les géographes postérieurs, tels que Polybe, Strabon, Marcien, Pline et autres, qui le réfutent souvent avec vivacité et plus souvent encore adoptent ses opinions sans le nommer. Marcien l'accuse d'avoir copié presque [illegible], et en y ajoutant peu de chose, le livre de Timosthène *Sur les Ports* (Περὶ λιμένων). Cette accusation se trouve en contradiction avec le témoignage de Strabon, qui dit qu'Ératosthène faisait grand cas de l'ouvrage de Timosthène, mais que néanmoins il s'en écartait bien souvent; et quand même elle serait fondée, elle ne diminuerait pas la valeur [illegible]

(1) Il est incontestable que plusieurs [illegible] ont été construites d'après les données des Géographiques d'Ératosthène; mais il est beaucoup moins certain qu'Ératosthène lui-même en ait ajouté une à son ouvrage. Les [illegible] Hipparque [illegible] qu'il aurait été impossible [illegible] Hipparque avait eu sous les yeux [illegible] par Ératosthène lui-même. C. M.

[illegible] que nous [illegible] de lui. Il est [illegible] D'un autre côté, [illegible] qu'on lui attribue [illegible] un livre intitulé [illegible]

Les [illegible] mathématiques, l'astronomie [illegible] la chronologie. Il est [illegible] qu'on lui attribue [illegible] d'Alexandre le Grand [illegible] *Jalés* (Γαλάται) [illegible] tradit à [illegible] avait ainsi composé [illegible] intitulé [illegible] dates des événements [illegible] littérature [illegible] et Eusèbe firent grand [illegible] Syncelle a donné d'après [illegible] huit rois de la Thébaïde [illegible]

(1) [illegible] lodore et qu'Apollodore [illegible]

[illegible]

pas toujours victorieuse. Quelques [illegible] galanterie avec [illegible], « que la [illegible], dit son biographe, de ne pas pousser jusqu'au bout, » compliquèrent cette [illegible]. Enfin, [illegible] combat singulier, [illegible] à la [illegible] le désir de mettre un terme à une vie romanesque et [illegible]. Elle révéla son sexe à l'évêque, qui vint la visiter [illegible], et il ne fallut pas moins que la décision de tout un congrès de matrones pour convaincre le prélat que le [illegible] des [illegible] espagnoles en Amérique était une femme, et qu'elle avait même conservé sa virginité. Don Joaquin-Maria Ferrer, biographe espagnol de *la Monja Alferez* ou plutôt traducteur des Mémoires de cette héroïne, raconte quelles furent les suites de cette découverte : savoir, le retour de Catalina d'Erauso à Cadix (1er novembre 1624); la pension de huit cents écus que Philippe III lui accorda (août 1625) comme récompense de la valeur qu'elle avait déployée contre les Indiens; l'accueil distingué que le pape Urbain VIII lui fit; les fêtes que les cardinaux lui donnèrent; et enfin la permission que le saint-père lui accorda de porter toujours l'habit d'homme. Elle partit ensuite pour Naples, où elle séjourna quelque temps. En 1635 elle était à La Corogne, et s'embarquait pour l'Amérique avec un [illegible], nommé Nicolas de La Renteria. Elle portait alors le nom de *Don Antonio Erauso*. On mouilla devant la Vera-Cruz, par une soirée [illegible]

[illegible]

né à Rottenbourg, en 1686. En 1704, il entra à [illegible] dans l'ordre des Bénédictins. Il professa ensuite dans son monastère la rhétorique, la philosophie et la théologie ; en 1720 il professa à Salzbourg, et en 1728 il fut nommé recteur et professeur de droit civil, à Bologne ; enfin il devint abbé d'[illegible]. Ses ouvrages sont : *Scientiarum Prodromus, seu selectae quaestiones ex Prolegomenis* ; 1722, in-8°. — *Forum sacrum casuum reservatorum*; 1726, in-8°.

Hist. univ. [illegible]

[illegible], ou [illegible] (*Matthias*), statisticien allemand, vivait dans la seconde moitié du seizième siècle. On a de lui *Verzeichniss vom Anfang des Türkischen Glaubens und wie viel Ländern sie innerhalb [illegible] Jahren den Christen abgedrungen* (Statistique de la religion turque et indication des contrées qu'elle a détachées de la chrétienté dans l'espace de deux cent soixante-dix ans); Zurich, 1566, in-8°.

Adelung, Suppl. à Jöcher, *Allgem. Gelehrt.-Lexikon.*

[illegible] (*Giacomo*), peintre crémonais, vivait en 1612. Il est cité par Zaist, comme ayant été le maître de l'habile architecte Alessandro Capra. E. B—n.

Zaist, *Notizie istoriche de' pittori, scultori e architetti cremonesi.*

[illegible]

de Bénévent. Le [illegible] avec son père, [illegible] 881, par Pandolfe [illegible] bert fut [illegible] Bénédictins du Mont-Cassin. Il fut élu abbé d'un [illegible] fut chassé par [illegible] dans la [illegible] taire [illegible] des [illegible] dus ; un abrégé [illegible] bards depuis 774 [illegible]

Du Chesne, dans le tome [illegible] in-fol. ; et enfin [illegible] l'appendice [illegible] Tours ; Paris, 1660 [illegible]

Dom Rivet, *Histoire* [illegible]

[illegible]

*ERCHINOALD [illegible], [illegible] de Neustrie, mort en 660. [illegible] première femme de Clovis II [illegible] Dagobert Ier. Il fut élu maire du palais [illegible] de Neustrie en 640, après la mort [illegible], et fit épouser au roi Clovis II, en 649, Bathilde, esclave saxonne qu'il avait achetée [illegible] anglais, et dont il avait d'abord voulu faire sa maîtresse, mais qu'il jugea ensuite plus propre à dominer le roi, alors âgé à peine de seize ans. Par la mort de Sigebert II, en 656, l'Austrasie fut réunie à la Neustrie et à la Bourgogne. Erchinoald gouverna les trois royaumes, et sut se faire aimer des grands, quoiqu'il favorisât ouvertement les hommes libres ou *francs tenanciers*, qui composaient la partie la plus nombreuse de la nation. A la mort de Clovis II, en 657, Erchinoald, de concert avec Bathilde, prit la tutelle des princes Clotaire, Childéric et Thierry, fils du roi. Il les fit reconnaître par les leudes des trois royaumes, et leur donna à chacun le titre de roi, mais ne se hâta pas d'accomplir entre eux un partage de leurs États, qui, attendu leur enfance, n'aurait été au surplus qu'une vaine formalité. Il mourut après vingt ans de gouvernement, et laissa un fils nommé Leudèse, qui ne lui succéda pas immédiatement, à cause de sa jeunesse. Ebroïn fut élu en remplacement d'Erchinoald.

Frédégaire, Historia, cap. [illegible]. — Dom Bouquet, *Scriptores Rerum Gallicarum et Francicarum*, II, [illegible]. — Dom Plancher, *Histoire générale et particulière du Duché de Bourgogne*. — Velly, *Histoire de France*. — Gouye de Longuemare, *Dissertation pour servir à l'histoire des enfants de Clovis*. — Sismondi, *Histoire des Français*, II, [illegible].

*ERCILLA Y ARTEAGA (*Fortunio Garcia de*), jurisconsulte espagnol, vivait vers 1555. Il demeura longtemps à Bologne, dans le collège des Espagnols, puis à l'université de Pise. Rap-

[illegible]

l'honneur de [illegible] des [illegible] et d'après quelques [illegible] à la domi- nation [illegible] à la fois l'un des conquérants et le poëte de l'Araucanie. Il employa le peu de loisir que lui laissait la guerre à chanter les événements dont il était le principal acteur. Faute de papier, il écrivit la première partie de son poëme sur de petits morceaux de cuir qu'il eut ensuite beaucoup de peine à coordonner. Ce poëme a été intitulé La Araucana, du nom de la contrée où les faits qui y sont rapportés se sont accomplis. Le sujet en est neuf, et a été traité d'une manière originale; mais, outre que cet ouvrage est composé de [illegible] chants [illegible], il y a beaucoup de trivialité, et l'u- nité manque dans l'action. C'est donc par un patriotisme exagéré que Cervantès a prétendu que l'œuvre d'Ercilla pouvait être comparée aux meilleurs poëmes épiques de l'Italie. Voltaire s'est montré également grand admirateur d'Er- cilla. Après avoir comparé la harangue du vieux Colocolo aux Araucaniens (chant II) à la harangue que Nestor adresse aux capitaines grecs, il conclut que celle d'Ercilla est infini-

[illegible]

vers 1740, il [illegible] étudier à Rome [illegible] bientôt [illegible] les lettres [illegible] membre de [illegible] nom de [illegible] publia [illegible] Rime [illegible] Padoue, 17[illegible] et 17[illegible] 1731 et 17[illegible] Bologne, 17[illegible] peut voir [illegible] Pétrarque. [illegible] un chef-d'œuvre, [illegible] de l'Italie entière ; — [illegible]

[illegible]

lui acquirent un certain nombre de [illegible], et lui permirent de conserver le pouvoir [illegible] sa mort. Il avait épousé [illegible]-Marie de [illegible], dont il n'eut pas d'enfants.

[illegible]

*[illegible] (*Michel-Paul*), [illegible] le 5 mai 1815, mort le 25 février 18[illegible]. [illegible] médecin, il entra dans la même carrière. [illegible] 1836 et en 1837, il accompagna [illegible] en Orient, et fit durant ce voyage des expériences [illegible] d'après lesquelles il [illegible] placés au-dessous du niveau de la [illegible] Méditerranée. A son retour en Allemagne [illegible] professeur particulier à l'université de Munich pour la physiologie, l'[illegible] et l'anatomie comparée. En 1841 il obtint le titre de professeur agrégé et d'adjoint aux collections [illegible] miques de l'État, et en 1844 il fut nommé professeur titulaire. Les principaux de ses nombreux ouvrages sont : *De Oculo*; Munich, 18[illegible]; — *De Piscium glandula choroidali*; ibid., 1839; — *De Helicis Algirae vasis sanguiferis*; Munich, 1840; — *Tafeln zur vergleichenden Anatomie des Schædels* (Tables pour servir à l'anatomie comparée du crâne); Munich, 1841; — *Ueber den Kreislauf der Infusorien* (De la circulation des Infusoires); 1841; — *Ueber die Organisa-*

8.

[illegible]

... Leipzig, 1840; — Éléments de la Logique et de la Métaphysique; Halle, 1841, in-8°. On doit aussi à M. Erdmann [illegible] œuvres philosophiques de Leibniz; Berlin, 1840, 2 volumes grand in-8°.

Th. Tissot.

[illegible] — [illegible] Theil, Jahrg. IV. Heft [illegible]

ERDMANN (*Otto-Linné*), chimiste allemand, né à Dresde, le 11 [illegible] 1804. Après avoir exercé [illegible] pendant plusieurs années, il se livra à l'étude de la médecine et des sciences naturelles, qu'il cultiva surtout à l'académie de Dresde en 1820. En 1822 il vint à Leipzig, et s'appliqua à la chimie, comme précédemment il s'était adonné à la botanique. En 1827 il fut nommé professeur agrégé, et en 1830 professeur titulaire de chimie technique. Ses principaux ouvrages sont : *Ueber das Nickel* (Du Nickel); Leipzig, 1827; — *Lehrbuch der Chemie* (Manuel de Chimie); Leipzig, 1828; — *Grundriss der Waarenkunde* (Principes de la Connaissance des Drogues); Leipzig, 1833 et 1851, 2e édit.; — *Journal für technische und œkonomische Chemie* (Journal de Chimie technique et économique); Leipzig, 1828-1833.

[illegible]-Lexikon.

* [illegible] (*Wenceslas*), théologien allemand, vivait dans la seconde moitié du dix-septième siècle. On a de lui : *Fasciculus Epigrammatum sacrorum, ex textibus evangelicis*; [illegible], 1658, in-8°.

[illegible], *Allgem. Gelehrten-Lexikon.*

[illegible] (*Paulus*), théologien allemand, né à

[illegible]

[illegible] (*Ignazio*), poète [illegible] che d'Ancône, [illegible] Il fit ses études [illegible] 1717 secrétaire de la ville [illegible] qu'il occupa jusqu'à sa mort. [illegible] loisirs à la poésie, aux [illegible] académies, et entretint des [illegible] avec les littérateurs les plus [illegible] son temps. On a de lui : [illegible] 1747, 2 vol.

Chaudon et Delandine, *Dictionnaire* [illegible]

* ÉREMBERT (Saint), évêque [illegible] né à Wocourt, près Poissy, [illegible] près Rouen, le 14 mai 671. Il [illegible] 648, dans l'abbaye de Fontenelle [illegible] alors saint Wandrille. Clotaire [illegible] Érembert au siége épiscopal de [illegible] et gouverna son diocèse avec [illegible] douze ans. Il donna ensuite [illegible] meura quelque temps dans [illegible] retira au monastère de Fontenelle [illegible] ses jours, dans la retraite. L'[illegible] 14 mai.

Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis* [illegible] Papebroch, *Propylæum ad acta* [illegible] landus, *Acta Sanctorum*. — Baillet, [illegible] de mai. — Dom Rivet, *Hist. litt. de* [illegible]

* ÉRÉMIA ou JÉRÉMIE [illegible] MEÖJIAN, célèbre écrivain arménien [illegible] tantinople, en 1635, mort en 16[illegible] dant longtemps les fonctions de [illegible] patriarche arménien de Constantinople [illegible] léazar, grand-patriarche d'Arménie [illegible] des troubles que suscitèrent [illegible] dernier et les intrigues de ses [illegible] s'appliqua sans relâche à [illegible]

[illegible]

… ouvrage dont le … — *Histoire* … — *Histoire des* … très-étendu, di… … lui-même … — *Topographie de la* … *Arménie et de l'Ar-* … ouvrage important … à la carte; — … *Vie de Candie par* … en vers; — … *de la Pu-* … *contre les Juifs*, où … du Messie est ac… *de l'Église armé-* … à l'Église ro… *Vie du Juif Sapetta* … le Messie; — … Les ouvrages … ; — *Vie d'Alexan-* … de l'arménien en vers … *des Dynas-* … en turc; — … *Moïse de Khorène,* … *et une partie* … traduits de l'arménien … *inscriptions, chan-* … d'autres pièces fugi… E. BEAUVOIS.

… *Geschichte der Armenis-* … Tchamtchian, *Badmou-* …

… (…), théologien suisse, … moitié du dix-septième … et remplit les fonctions … de son ordre. On … *ad S. Missæ* … *offerendum*; Lucerne, … *Spirituale S.* … *omnes totius anni* …, 1666, in-8°; — *Com-* … *S. Brigittæ*, *pro om-* … *distributum*; ibid., … *Animarum Thomæ* … *annum distributum*; …

… (*Prêtre*), surnom com… arméniens.

…), historien arménien, …

[illegible] (1617). …

[illegible] p. …

… (*Lioué*) … vait … chrétienne. On a de lui … … *de l'Ecclésiaste* … de peu d'importance, … On en trouve un exemplaire à la bibliothèque des Mékhitaristes, à Venise. [illegible]

F. Neumann, *Versuch einer Geschichte der Armenischen Literatur*, p. 180. — Tchamtchian, *Badmouthioun Haiots*, t. II.

* ERETS (*Matthéos* ou *Matthieu*), écrivain arménien, vivait au onzième siècle de l'ère chrétienne. Il fut disciple du patriarche Grégoire II, surnommé *Vgaiasêr*, mort en 1105 de J.-C. On a de lui la traduction du grec en arménien des vies de saint Grégoire, de … et de saint Jean-Chrysostome. Cette traduction a été imprimée à Venise, en 1761. On … ce … tre Matthieu Erets. (*Voyez* MATTHIEU … ou d'*Édesse*). E. B—s.

Tchamtchian, *Badmouthioun Haiots*, t. III. — … *Versuch einer Geschichte der Armenischen Literatur*, p. 146.

* ERETS (*Mesrob*), historien arménien, né dans la vallée de Vaiots-Dzor, vivait au milieu du dixième siècle de l'ère chrétienne. On a de lui : *Varkh iev badmouthioun serpoh Nersesi Haiots hairabedi* (Vie et histoire de saint Nersès, patriarche d'Arménie, mort en 384 de J.-C.). Cet ouvrage, terminé en 967, et dédié au prince Vahan le Mamigonien, a été publié par Éléazar Schamir, avec l'histoire des Orpéliens de Étienne de Siounikh, sous le titre de *Badmouthioun Mnatsortats Haiots iev Vrats* (Histoire de ce qui reste des Arméniens et des Géorgiens); Madras, 1775, in-4°. Cette édition est très-défectueuse. Mesrob a tiré son récit de plusieurs histoires contemporaines et particulièrement de celle de Faustus de Byzance. Il raconte non-seulement les actions de saint Nersès, mais encore tous les événements qui arrivèrent du temps de ce patriarche. E. BEAUVOIS.

Tchamtchian, *Badmouthioun Haiots*, t. I, p. 12, et t. II, p. 830. — Fred. Neumann, *Versuch einer Geschichte der Armenischen Literatur*, p. 126. — Cirbied, *Notice de deux manuscrits*, dans le t. IX des *Notices des Manuscrits*, p. 276.

ERETS (*Samuel*). *Voyez* SAMUEL ANETSI (ou d'*Ani*).

EREVANTSI (*Mêlkhisêth*, c'est-à-dire *Melchisedech d'Érivan*), *vartabed* (docteur) arménien, né en 1008 de l'ère arménienne (1559

[illegible]

hien certain. Quelques critiques l'identifient avec [illegible] [illegible] auteur des [illegible]; sans qu'il soit possible de dire quel est le plus correct [illegible].

[illegible]

[illegible] (*[illegible]*), aventurier grec, né en Syrie, vivait vers 250 avant J.-C. Il fit connaître à Aratus un passage secret par lequel la citadelle de Corinthe était accessible, et fournit ainsi au général achéen le moyen de s'emparer de cette place importante. Pour prix de ce service, il reçut 60 talents ([illegible] fr.). Ayant fait plus tard une tentative pour surprendre le Pirée et chasser d'Athènes la garnison macédonienne, il échoua dans son entreprise, et fut désavoué par Aratus.

Plutarque, *Aratus*, 18-22, 33.

* **ERHARD** (*Balthasar*), médecin et botaniste allemand, mort vers 1757. Il fut inspecteur médical de la ville de Reichstadt. On a de lui : *Physicalische Nachricht von dem Ursprunge der versteinerten Sachen* (Mémoire physique sur l'origine des substances pétrifiées); Memmingen, 1745, in-4°; — *Unterricht von einer kurzen Historie der Kräuter für die Jugend* (Manuel d'une Histoire abrégée des Plantes, à l'usage de la jeunesse); 1753, in-8°; — *Œkonomische Pflanzenhistorie* (Histoire économique des Plantes);

[illegible]

découverts dans le [illegible] Munster, 1836; — *Geschichte* [illegible] toire de Munster), 1837.

Conversations-Lexikon.

* **ERHARD** (*Jean-Benjamin*), [illegible] losophe allemand, né à Nuremberg [illegible] 1766, mort le 28 novembre 1827, [illegible] en médecine à Altdorf, il [illegible] y pratiqua son art, et devint, [illegible] du conseil de santé. On a de lui : *Du Droit du Peuple à une Révolution*, 1795, in-8°; — *Essai d'une* [illegible] *tique des Facultés de l'Âme*, [illegible] *Folie*; dans les *Mémoires d'*[illegible] Wagner; — *Apologie du* [illegible] *Journal philosophique* de Niethammer; — *L'Idée de la Justice* [illegible] *principe de la législation*; 17[illegible] *res sur la théorie de la législation* [illegible] *le principe de la législation*, [illegible] de Niethammer, 1795. Après [illegible]

[illegible]

... de Milan, mort en [illegible], à l'ombrageux ... celui-ci, un grand ... l'Italie. Ro... duc d'Aqui... la couronne ... avec Conrad le ... ce pays), qui ... en 1026 il lui fa... reconnaître, sans ... l'Italie. L'empereur, ... lieutenant en Italie, ... avec violence. En ... avec l'évêque de

[illegible]

... lieu en 1039. Durant la guerre, [illegible] avait révélé de véritables talents [illegible]. Il créa en quelque sorte l'infanterie italienne, et lui donna la solidité qui fit si longtemps sa réputation. [illegible] ... de sang-froid, de la confiance en [illegible] ... [illegible] ... d'un genre particulier le carroccio ... l'initiation de [illegible] ... lites, le carroccio d'Eribert consistait en un char peint en rouge, monté sur quatre roues et traîné par huit bœufs couverts de [illegible] ; un mât, également de couleur rouge, s'élevait du milieu du char à une très-grande hauteur et était terminé par un globe doré ; au-dessous du globe, entre deux pavillons blancs, flottait la bannière de Milan ; plus bas, vers le milieu du mât, un Christ en croix, semblait bénir l'armée. Une plate-forme sur le devant du char était occupée par plusieurs soldats d'élite, spécialement chargés de la défense du carroccio. Sur le derrière, une autre plate-forme était réservée pour les musiciens ; un autel était dressé au pied du mât. Les offices étaient célébrés sur le carroccio, et plusieurs membres du clergé l'accompagnaient sur le champ de bataille. La perte du carroccio

[illegible]

ERIC [illegible], surnommé *Barn* (l'Enfant), fils de Godefroi [illegible], mort en 860. Il gouverna [illegible], la Scanie et le Jutland depuis l'an 845. D'abord persécuteur du christianisme, il s'y laissa convertir par saint Ansgaire, et en devint ensuite le protecteur. Il fonda la cathédrale de Ripen. Sous son règne commencèrent les invasions des Danois dans les pays étrangers, notamment en France et en Angleterre.

ERIC ou ERIK I, surnommé *Eiegod* (le Bon), mort le 11 juillet 1103. Fils naturel de Suénon, roi de Danemark, il succéda à son frère Olaüs en 1095, et prit sur les Vandales, qui avaient donné asile à des pirates, leur capitale, Wollin, qu'il rasa jusqu'aux fondements. Les Vandales ayant envahi alors le Danemark, Eric les repoussa jusque sur leur territoire, qu'il dévasta. Il se rendit ensuite en Palestine, et mourut dans l'île de Chypre. Parmi les fondations d'Eric on distingue celle des *corporations* ou *gildes* destinées à garantir la sécurité intérieure, si souvent menacée par l'étranger. Ces *gildes* furent sans doute l'origine des *gildes* douanières qui se formèrent depuis.

Ersch et Gruber, *Allg. Enc.* — *Art de vérifier les dates.*

ERIC II, surnommé *Emun* (le Fier), roi de

[illegible] Rugen et l'évêque de [illegible] firent une descente dans l'[illegible] Copenhague. Jarimar [illegible] une femme de [illegible] presque aussitôt les [illegible] dans la plaine de [illegible] reine et son fils [illegible] suivit le duc de [illegible] au duc Eric. [illegible] de Brunswick [illegible] et délivra la reine de [illegible] après avoir été envoyé à la cour [illegible] grave de Brandebourg, il fut [illegible] en 1264, à la condition [illegible] margrave. Brouillé avec l'[illegible] den et indisposé contre [illegible] Eric encourut bientôt l'excom[illegible]

[illegible]

... prend un ca- [illegible] d'Eric VIII, [illegible]

... surnommé *Seger-* [illegible] de et de Dane- [illegible] du dixième [illegible] avec son frère [illegible] bien avant [illegible]. Ce dernier, [illegible] ne voulut pas [illegible]; mais, selon [illegible] le tertre de son [illegible] avoir sa part [illegible] de son oncle [illegible] il entreprit des

[illegible] mark, pour la part prise contre lui à la bataille par Harald [illegible] [illegible] les deux [illegible] de Suède et de Danemark.

Geyer, *Hist. de Suède.*

ERIC IX, surnommé [illegible] par quelques chroniqueurs, roi de Suède et de [illegible], mort le 18 mai 1160. Il était fils de [illegible], « bon et riche paysan », comme le qualifie l'ancienne chronique suédoise; mais sa mère, Cécile, était sœur du roi Eric Arsel. Le premier soin de saint Eric fut de bâtir des églises et d'organiser l'exercice du culte. Avant lui Upsal n'avait ni prêtres ni édifices religieux. Il fit aussi de sages lois. Celle qui porte son nom rétablit les femmes suédoises dans le rang qui leur était dû dans la famille, leur accorda un tiers dans la succession, et leur donna, comme dit le texte, « les clefs de la maison et la moitié du lit ». Eric marcha contre les idolâtres de la Finlande, dont les ravages désolaient les côtes de la Suède. Il les convertit au christianisme, et introduisit dans le pays des colonies suédoises. Eric était accompagné dans cette expédition par saint Henri, premier évêque d'Upsal. La mort de ce roi fut celle d'un héros. Un jour qu'il assistait au service divin, il apprit qu'Upsal venait d'être surprise par le prince danois Magnus Henrikson; Eric entendit la messe jusqu'à la fin, puis il s'avança contre l'ennemi, et tomba percé de coups à Ostra-Aros, sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui la ville d'Upsal.

Geyer, *Hist. de Suède.*

ERIC X KNUTSSON, surnommé *Arsæll* (Roi des bonnes années), roi de Suède, mort en 1216. Il était fils de Canut ou Knut, et petit-fils de saint Eric. A son retour de la Norvège, où il était exilé, et après avoir vaincu ses compétiteurs, il se fit le premier, dit-on, sacrer par les évêques. Il se montra reconnaissant envers le clergé, dont il étendit les priviléges, et permit au couvent de Riseberga, en 1212, de toucher

ERIC XII, fils de ...
Norvége, mort en 1262. ...
les grands et le clergé ...
ce dernier, appelé Benoît ...
de mort, Eric déclara ...

... appelé Benoît ...

... Sinoud ...
à Paris, et fit ...
le clergé italien ...
Crémone ...

(1) Il ne se ...
... des voitures

[illegible]

sans au lieu de [illegible] vieux père... [illegible] gnesien au salut de votre famille et à [illegible] Suédois, qui ne tient qu'à un fil.... » Éric persista dans son projet de se rendre en Angleterre : il était en route quand il apprit la mort de son père, malade au moment où il avait pris congé de lui. Il revint à Stokholm le 14 novembre 1560, et fut couronné à Upsal, le 29 juin 1561. Pour se concilier la noblesse du second ordre et balancer le pouvoir des ducs, il créa des comtes, barons et chevaliers.

Les débuts de son règne furent meilleurs que sa conduite antérieure ne l'aurait fait supposer. Il prit quelques mesures utiles ; ordonna, par exemple, l'établissement de cabarets sur les grands chemins, pour préserver les paysans des violences des vagabonds ; il abolit la [illegible] de quelques fêtes, et ouvrit un asile aux protestants [illegible] des autres pays. Cette protection accordée aux réformés combla de joie leurs chefs. A la nouvelle de la proposition de mariage faite par Éric à Élisabeth, Calvin lui adressa plusieurs lettres. Cette alliance, qui ne se réalisa point, coûta, ainsi que d'autres, projetées par le nouveau roi de Suède, des sommes considérables, et lui fit faire des actes extravagants. Il envoya à Élisabeth dix-huit chevaux chargés de lingots d'or et d'argent, et il se remit en voyage pour l'Angleterre, tout en faisant des ouvertures matrimoniales à d'autres princesses. Puis il chargea Gyllenstjerna, son envoyé à Londres, de gagner le conseil de la reine, de se défaire du favori Leicester, à qui il avait l'année précédente proposé de se battre avec lui en combat singulier. Il ne réussit pas mieux dans les propositions qu'il fit faire à la princesse de Hesse et à Renée de Lorraine, petite-fille du roi de Danemark Christian II. De toutes

[illegible]

… « Depuis leur enfance, dit Messenius, ils avaient toujours été en dispute, d'abord pour des jouets, ensuite pour des provinces, enfin pour le royaume. »

Gustave Vasa avait, par son testament, laissé à ses autres fils des duchés héréditaires, placés sous la souveraineté d'Eric. Jean eut le duché de Finlande, Magnus celui d'Ostrogothie, et Charles celui de Sudermanie. « Feu mon père, aurait dit plus tard Eric à son favori Pehrsson, m'a préparé de grandes peines en donnant des duchés à mes frères. » « Votre position serait pire, aurait répondu le favori, si vos frères n'étaient pas plus puissants que les seigneurs. » De son côté, Jean ne se plaignit pas moins du testament. Le roi conçut le dessein de borner la puissance de ses frères, et le 15 avril 1561 il présenta aux états d'Arboga un projet, écrit de sa main, et formulé dans ce sens. La guerre étrangère fit d'abord diversion à ces dissensions intestines. Les Russes ravageaient Revel et ses environs; Jean rappela à son frère sa promesse de lui donner un petit territoire en Livonie, pour le mettre à même de protéger cette ville; mais Eric envoya des troupes, et se fit ouvrir les portes de Revel. Bientôt cette ville et l'Esthonie tout entière se soumirent à la Suède. Ce fut le premier pas de la Suède de l'autre côté de la Baltique. Invité par son frère Jean à s'allier avec la Pologne contre la Russie, et à lui céder les places récemment conquises en Livonie, Eric répondit par un ordre à Horn de s'emparer de Pernau et de Wittenstein. Cependant, il ne s'opposa pas au mariage de son frère avec Catherine Jagellonica, sœur de Sigismond II, roi de Pologne. Accusé de comploter contre Eric avec son beau-frère et d'avoir promis à ce dernier d'agir en prince indépendant, Jean fut appelé à Stockholm, pour y rendre compte de sa conduite; mais il retint prisonniers les envoyés du roi, excita les Finnois à la révolte, et chercha à

[illegible]

[illegible]

[illegible] Il écrivit, le 10 janvier 1577, [illegible] de sa cour, Eric Andersson [illegible] « De l'avis du conseil, il a été [illegible] qu'en cas de danger il fallait donner [illegible] Eric une dose d'opium ou d'arsenic assez forte pour qu'il ne pût vivre au delà de quelques heures. En cas de refus de prendre le breuvage, on devra lui ouvrir les veines; et s'il résistait, l'étrangler ou l'étouffer. » Ces ordres furent modifiés. Le secrétaire du roi, Jean Henriksson, fit prendre à Eric, dans une purée de pois, un poison préparé par le valet de chambre de Jean. Eric expira aussitôt. Il y avait neuf ans qu'il était captif. Eric était loin d'être ignorant. Il rédigea lui-même le journal de son règne. Ce livre, mis en gage chez un aubergiste [illegible], par Gustave Ericsson, arriva jusqu'à Paris, où il fut retiré, par [illegible], des mains d'un marchand à qui il avait été vendu par un domestique de Jean-Casimir. L'original du journal de 1566 et la copie de celui de 1567 se trouvent à Upsal. Le premier est intitulé : *Commentarius historica regis Erici XIV, cum directionibus et profectionibus planetarum pro anno 1566*. On y voit que le roi avait souvent [illegible] astres l'extrême jalousie de ses frères. Sur la dernière feuille se lit le distique suivant :

Quem non formosæ delectant casta puellæ
Osculis, non homo, sed truncus habetur iners.

Geyer, *Hist. de Suède.* — *Art de vérif. les dates.* — Mallet, *Hist. de Danemark.* — Ersch et Gr., *Allg. Enc.*

V. R.

* ERIC, surnommé *den Röde* (le Rouge), chef normand, émigré en Greenland, vivait au commencement du onzième siècle. Son nom se rattache à la première découverte de l'Amérique du Nord par des navigateurs scandinaves. Vers 982 il se retira en Islande avec son père, obligé de fuir la Norvège, par suite d'un meurtre, et peu de temps après il dut lui-même quitter à son tour l'Islande pour échapper à la punition d'un crime du même genre. En naviguant vers le sud-ouest, il découvrit un vaste continent, qu'il appela *Greenland* (Pays vert), dont il colonisa la côte orientale. En 999 son fils, *Leif*, se rendit à la cour du roi de Norvège, Olaf Tryggvason, se convertit au christianisme, et retourna en Greenland avec des missionnaires. Il fonda des couvents et le premier évêché. Un Islandais, nommé Bjarne, ayant voulu rejoindre son père, ami d'Eric, en Greenland, fut jeté par une tempête au sud-ouest, où il aperçut un pays très-boisé. C'était, dit-on, l'entrée du fleuve Saint-Laurent; mais détourné par le vent, ou par le courant, Bjarne ne put aborder les côtes, et fut porté vers le Groenland, où il raconta à Eric ce qu'il avait vu. Eric équipa alors un vaisseau monté par trente-cinq hommes,

[illegible]

[illegible] Tels sont les récits et [illegible] touchant la découverte du [illegible]. Pendant le treizième et le quatorzième siècle, les navigateurs islandais et scandinaves dirigèrent souvent leurs excursions vers Vinland; mais là comme dans le Groenland une tribu de [illegible], vers l'an 1348, ces hardis colons, et les Esquimaux exterminèrent bientôt ceux que le fléau avait épargnés. En 1448, lorsque le pape Nicolas V nomma le dernier évêque du Groenland, toute trace des descendants d'Eric le Rouge et de ses compagnons avait disparu.

P. — L. Möbnke (de Copenhague).

Christiè-Saga et d'autres chroniques islandaises. — *Antiquitates Americanæ*, Copenhague, 1837. — *Mémoires of the royal Society of northern Antiquaries*, Copenhague, [illegible]. — [illegible], *America discovered in the tenth century*, New-York, [illegible]. — Smith, *The Northmen in New-England*, Boston, [illegible]. — Le journal *l'Univers* du 1 décembre [illegible]. — A. Depbschel, introduction aux *Voyages autour du Monde*, collection de William Smith.

ÉRIC de *Brandebourg*, vingt-sixième archevêque de Magdebourg, mort en 1295. Il était fils de Jean Ier, électeur de Brandebourg et prévôt de l'archevêché de Magdebourg. Lors de la mort de Conrad de Sternberg, prince-archevêque, Eric se présenta pour lui succéder, et fut élu en 1278 par le chapitre; mais il céda sa dignité au comte Günther de Schwalenberg, moyennant une forte somme d'argent. Les frères d'Eric revinrent sur cette cession. Ils s'allièrent à Albert II duc de Saxe

[illegible]

[illegible]

... contemporains de Jean Scot, qui ... [illegible] ... et qui devint plus tard un de ses plus [illegible] adversaires, Prudence, évêque de Troyes, ... atteste qu'il était laïc : « Qui ... [illegible] ... dans les degrés de la hiérarchie ecclésiastique ... [illegible] ... contre Grégoire, le saint pontife de Rome. » Ces termes ne sont pas équivoques : Jean Scot ne fut donc ni moine ni [illegible].

Les auteurs de l'*Histoire littéraire* [illegible] qu'il vint en France avant l'année 843; il [illegible] certain qu'il était déjà fort considéré par Charles le Chauve avant l'année 853, puisque [illegible] date du concile de Kiersy-sur-Oise [illegible] fut condamné, et puisqu'il avait été chargé par le roi d'écrire contre cet augustinien [illegible] avant que l'Église assemblée résolût la [illegible] contesté. La fonction que Jean Scot remplit à la cour du roi Charles paraît avoir été celle de professeur à l'école du palais. C'est ce que donne à entendre une phrase, souvent citée, de [illegible] Héric d'Auxerre sur les [illegible] des Hiberniens. On sait que Charlemagne en usait [illegible] familièrement avec maître Alcuin : ce que l'on raconte sur l'intimité de Charles le Chauve et de Jean Scot est encore bien plus extraordinaire. Il y a certainement de l'exagération dans ces ré-

[illegible]

[illegible] Dieu lui-même, tous les êtres [illegible]. Il [illegible] de reproduire les premiers mots de cette doctrine; M. Jouffroy nous l'a parfaitement exposée, sous le nom de Spinosa. On soupçonne qu'il y a plus d'une [illegible] dans les développements que Jean Scot a donnés à sa thèse fondamentale; quel panthéiste n'est pas inconséquent? [illegible], chez notre philosophe du neuvième siècle une audace, une énergie, qui ont été [illegible] tous les temps. Ce qui le rassurait peut-être contre les périls de cette audace, c'est que personne, soit à la cour, soit dans l'Église, n'était alors en état de le comprendre; et nous voyons en effet que parmi ses contemporains personne ne l'a compris. C'est seulement vers le commencement du treizième siècle, qu'en y regardant de très-près, un concile, le concile de Paris, s'en [illegible] le péril qu'offraient ces nouveautés; mais, dans son ignorance, ce concile les a condamnées comme des blasphèmes péripatéticiens. Aristote a rencontré ce jour-là des juges bien étrangement prévenus contre lui.

[illegible] « dit-il, est dérivée [illegible] « raison de l'autorité [illegible] « par confirmée par [illegible]

Écrivant sous de telles [illegible] ne devait pas [illegible] la thèse de la [illegible] thèse, [illegible] l'avaient pris de [illegible]

Nous avons déjà [illegible] de Jean Scot une [illegible] ouvrages [illegible] Cette traduction a été [illegible] 1520, 1536, in-fol. On [illegible] duction de quelques [illegible] plusieurs fois imprimé [illegible] le commencement de [illegible] que M. Ravaisson nous [illegible] port sur les Bibliothèques [illegible] l'Ouest, append.), [illegible] Saint-Évroult, déjà signalé [illegible]

[illegible]

* [illegible], rhéteur grec, d'une époque incertaine. Il n'est connu que par une mention de Quintilien.

Quintilien, X.

[illegible]. Voyez Rose [illegible].

* [illegible] (Sergius, en arménien [illegible]), évêque et écrivain arménien, né [illegible], vers le commencement du [illegible] siècle de l'ère arménienne (milieu du [illegible] de l'ère chrétienne), mort au milieu du même siècle (commencement du [illegible]). Choisi pour secrétaire en 73[illegible] (12[illegible]) par [illegible], patriarche de Sis, il fut sacré en 7[illegible] (12[illegible]) évêque d'Arzendjan, et peu de temps après aumônier du palais de Héthoum II (Haython), roi d'Arménie et de Cilicie. Il assista en 1306 au concile national de Sis. Ses connaissances en théologie et en droit canonique lui avaient acquis une grande réputation. On a de lui : *Traité sur la Hiérarchie civile et religieuse*; — *Explication des Canons de l'Église*, divisée en III livres ; — *Discours sur la prédicatio*[illegible]

[illegible] les combattants. Le lendemain, 12, la tuerie commença, plus acharnée; les bouches [illegible] tr'eux. Mahomet avait défendu, sous peine de [illegible] dit, sous la condition *d'avoir la tête sauve*. Mahomet le fit scier par le milieu du corps, [illegible] vait promis que sa tête, et qu'il la lui laissait. [illegible]

[illegible]

[illegible] *Hédoyen* [illegible] vénitien [illegible]

[illegible] *della natura del mondo* [illegible] nise, 1557 ou 1558, [illegible] *Platone, intitolati* [illegible] *sanità, l'Apologia di* [illegible] *quel che fu aliene* [illegible] *utili annotazioni* [illegible] Venise, 157[illegible] *nale, di nuovo dato* [illegible] *in luce da [illegible]* Londres, 17[illegible]

[illegible] vers 1520 [illegible] dans le [illegible] publique de Venise [illegible]

[illegible] de la guerre. [illegible] les [illegible] les progrès des [illegible] sur les biens [illegible] particuliers et tout [illegible] à déclarer [illegible] la monnaie ; on [illegible] cent d'intérêt per- [illegible] en vigueur. On ven- [illegible], et les charges [illegible] gentilshommes ne [illegible] conseil qu'à vingt- [illegible] ouvertes à dix- [illegible] ; et c'est ainsi [illegible] à la fois [illegible] la dignité de [illegible] vingt-cinq mille [illegible] vaniteux, qu'on [illegible] ces places, dont [illegible]

[illegible] Dans cette [illegible] [illegible] génér[illegible] [illegible] en combattant [illegible]

[illegible] ERLACH, nom de [illegible]

[illegible] ERLACH [illegible] 1770 [illegible]

ERLACH ([illegible]) [illegible] en 1340. Il était [illegible] Berne sur le [illegible] Rodolphe d'Erlach [illegible] cette époque de sa vie, il [illegible] et le comte de Nydau lui avait [illegible] la cause de Berne. A peine [illegible] le souvenir de son père [illegible] par acclamation. « Vous [illegible] hommes [illegible] dit-il aux Bernois, vous voulez [illegible] craignez point l'ennemi ; Dieu est pour vous [illegible] raison. Je soutiendrai avec vous le combat [illegible] nous le terminerons comme l'a terminé mon père. » Il tint parole : Laupen était [illegible]

[illegible]

[illegible] le 26 janvier 1600. [illegible] au service du prince d'Anhalt, et [illegible] du prince de Nassau. En 1620, [illegible] à la bataille de Prague. [illegible] il alla [illegible] divers pays [illegible]. Toché une seconde fois aux [illegible], il leva une nouvelle [illegible] [illegible] l'envoya [illegible] [illegible] à Berne [illegible] [illegible] des troupes [illegible] [illegible] contre les entreprises [illegible] [illegible] d'Erlach fut nommé [illegible] Bernard de Saxe-Weimar [illegible] [illegible] devaient [illegible] les [illegible]. En 1635 il fut chargé [illegible] au roi Louis XIII les dangers [illegible] [illegible] catholiques et [illegible]. En 16[illegible], d'Erlach devint prisonnier [illegible] fois ; il fut pris par les Autrichiens, [illegible] où il se rendit devant Rheinfelden ; [illegible] liberté aux armes du duc Bernard sur [illegible]. Le duc lui témoigna dès [illegible] grande confiance ; il l'envoya en mission [illegible] Paris, et lui donna le gouvernement de [illegible] après la prise de cette ville. D'Erlach se [illegible] entièrement au service de la France, [illegible] commandant du Brisgau par le roi, [illegible] des lettres de naturalisation. Lieutenant [illegible] des armées françaises, il prit une [illegible] part à toutes les campagnes d'Allemagne [illegible] la paix de Westphalie. Il se distingua [illegible] à la bataille de Lens (20 août 1648), [illegible] grand Condé dit de lui à Louis XIV :

[illegible]

[illegible] le [illegible] contre le cabinet de [illegible] [illegible] particulièrement [illegible] [illegible]

[illegible]

ERLACH (Jérôme [illegible]) [illegible] 1748. Il porta d'abord [illegible] pour la France et [illegible] [illegible] au service de cette [illegible] nommé général-major en 17[illegible] dans l'infanterie du prince [illegible] sa patrie, il fut avoyer de 17[illegible]

Conv.-Lex. — Enc. des G. d. [illegible]

ERLACH (*Charles-Louis* [illegible]) 1746 (1), tué le 5 mars 179[illegible] [illegible] heure au service de la [illegible] quer par sa valeur. [illegible] française, il revint à Berne [illegible] avait été nommé [illegible] Lorsque, en 1791, des [illegible] le pays de Vaud, il fut [illegible] pes armées à cette [illegible]

(1) C'est là date que donne [illegible] d'Ersch et Gruber ; elle est [illegible] de la *Biogr. Univ.* des frères [illegible]

[illegible] Barral ses ou- [illegible] écrit en français [illegible] Il mérite une [illegible]

[illegible] et jurisconsulte [illegible] de Saint-Dié [illegible] siècle. Il est au- [illegible] titre : De [illegible] 1620. Chenier [illegible] personne [illegible] traité part d'un [illegible] justes de l'ob- [illegible]

Émile Bégin.

[illegible] t. 12, p. [illegible] [illegible] découvert par la [illegible]

[illegible] Daouet.

[illegible] historien prussien, né [illegible] 1614. Il fut pasteur [illegible]; il eut aussi la [illegible] et du séminaire de [illegible] Académie des Scien- [illegible] à la cour d'Élisabeth- [illegible] Il fut chargé de la [illegible] composait. Il était [illegible] qui le consul- [illegible] gens les plus aptes à [illegible]

[illegible] nombreux articles [illegible] insérés dans les *Annales* [illegible] collection de l'Académie [illegible] membre.

Conversations-Lexikon.

* [illegible] (Georges-*Adolphe*) [illegible] dent, physicien et voyageur [illegible] 1806. Il étudia à l'université [illegible] les sciences physiques. A Koenigsberg il eut pour maître Bessel, qu'il [illegible]. De 1828 à 1830 il entreprit, à ses frais, un voyage autour du monde, dont le but était [illegible] série d'observations magnétiques sur différents points du globe; c'est d'après ces observations que Gauss put établir sa théorie du magnétisme terrestre. Erman fit la première partie de ce voyage jusqu'à Tobolsk à la suite de l'expédition magnétométrique de [illegible] Hansteen dans l'ouest de la Sibérie; il fit seul le reste de la tournée à travers l'Asie septentrionale, depuis l'Obi par Ochotsk jusqu'au Kamtschatka, et de là par mer jusqu'à Saint-Pétersbourg et Berlin, en passant par les colonies [illegible] de l'Amérique septentrionale, la Californie, Taïti, le cap Horn et Rio-Janeiro. Il a écrit l'histoire de son exploration dans un ouvrage intitulé : *Reise um die Erde, durch Nord-Asien und die beiden Oceane* (Voyage autour de la Terre à travers l'Asie septentrionale, et les deux Océans); Berlin, 1833-1842, 5 vol. Ses travaux sur le magnétisme terrestre et sur la [illegible] se trouvent dans les *Annales* de Poggendorff, dans les *Astronomische Nachrichten* (Nouvelles astronomiques) de Schumacher et dans les *Archiv für wissenschaftliche Kunde von Russland* (Archives des Sciences naturelles en Russie), recueil dont il a été l'éditeur.

Conversat.-Lexik.

* ERMELINDE ou HERMELINDE (Sainte), née à Dunk près Louvain, vers 550, morte à Meldaert, vers 595. Elle était d'une riche famille du Brabant, et montra de bonne heure une intelligence très-développée; car, selon ses biographes, elle n'avait que douze ans lorsqu'elle prit la résolution de consacrer à Dieu sa virginité. Plus tard ses parents l'engagèrent vive-

[illegible]

faveur de [illegible]. On le peut de [illegible] à [illegible] l'abrégé [illegible] quatre livres. En [illegible]

[illegible] il ne faut pas chercher dans cette [illegible] la beauté de la poésie ; elle a tous les défauts des productions de son temps. [illegible] suivant dom Rivet, [illegible] et les [illegible] souvent [illegible]

[illegible] est le premier qui ait publié [illegible] ; après, en [illegible] la poésie, le commencement et la fin du poëme de l'abbé d'A-

[illegible]

historiens lombards [illegible]

[illegible]

Annales, p. [illegible] — [illegible]

[illegible] de Provence, [illegible] était fille unique de l'empereur [illegible] gelberge, et [illegible] Boson [illegible] femme [illegible] de l'Italie. Charles le Chauve [illegible] dommagement le gouvernement [illegible]

[illegible]

... marquise d'Ivrée, fille d'Adalbert II, dit ... et de Berthe de Lor-

[illegible]

... une encyclopédie ... et humaines : ... histoire naturelle, ... morale, politique, etc.

... (Pierre) ... poète français, vivait à la même époque ...

... Dict. hist. — Chaudon et Delandine, Dict. hist.

[illegible]

ERNEST II, [illegible] duc de Souabe, [illegible]. Il succéda à son père, sous la tutelle de Gisèle sa mère, [illegible] celle de l'archevêque [illegible] son oncle paternel. En 1026 il commença à gouverner par lui-même, et entra dans une ligue organisée par les ducs de Lorraine et de Franconie contre l'empereur Conrad, second mari de sa mère. Les seigneurs de Souabe refusèrent de soutenir Ernest II, et la révolte [illegible] Gisèle obtint le pardon de son fils. Mais à peine Conrad fut-il occupé en Italie qu'Ernest se mit à la tête d'une nouvelle levée de boucliers. Il passa le Rhin, et ravagea toutes les propriétés [illegible] [illegible] Il pilla ensuite les domaines de Hugues, comte de Bourgogne, puis se jeta dans la haute Bourgogne, prétendant que ce royaume lui appartenait, du chef de sa mère. Repoussé par les Bourguignons, il revint en Allemagne, et [illegible] plusieurs [illegible] [illegible]. A son retour, Conrad assembla [illegible] diète générale pour décider du sort d'Ernest. Celui-ci y fut condamné [illegible] abandonné de ses satellites, se remit à la discrétion de l'empereur, qui le retint quelque temps dans la forteresse de Giebichenstein, puis [illegible]. Gisèle intervint encore, et en 1030 Conrad rendit Ernest non-seulement en liberté, mais il lui laissa ses duchés. Aussitôt libre, [illegible] de tenir aucune des promesses qu'il avait faites durant sa captivité, et fut mis au ban de l'Empire dans la diète d'Ingelheim. Il fut tué quelque temps après, dans un combat singulier qu'il livra au comte Manegold. Il avait épousé [illegible] d'Habsbourg, sœur du pape saint Léon IX. Il ne laissa qu'une fille, nommée Ida.

[illegible] un corps [illegible]

[illegible] à Hambourg [illegible]

[illegible] d'Al[illegible] [illegible] 1076 [illegible] fils d'Albert Ier, [illegible] et d'A[illegible] [illegible] dans la guerre qu'il soutint contre les Hongrois lui méritèrent [illegible]

[illegible] Polonais [illegible] connaître par les [illegible] extraordinaire [illegible]

[illegible]

Jean-Georges ; [illegible]

[illegible] 1600, [illegible]

[illegible] naissance de [illegible] frères comme [illegible]

[illegible] entre les querelles que lui [illegible] il prit parti dans toutes les [illegible] logues du temps. D'abord [illegible] profession du calvinisme [illegible] un livre pour la défense [illegible] il fut vivement [illegible] de Saxe et de Wurtemberg. Il avait épousé, le

[illegible]

[illegible] ..., 1609 [illegible] 1613. Il [illegible] de Brandebourg [illegible]. En 1609, [illegible] le [illegible] stathouder dans les duchés de Clèves, Juliers et Berg, Ernest embrassa [illegible] la religion réformée, et entraîna par son exemple tous les membres de sa famille. Il eut quelques discussions à soutenir contre l'archiduc Léopold, qui revendiquait les duchés; mais il [illegible] défendit avec habileté les droits de son frère, et conclut des traités avantageux avec Wolfgang-Guillaume, comte palatin de Neubourg, Maurice, landgrave de Hesse-Cassel, et Jean-Georges Ier, électeur de Saxe. De concert avec le roi de France, Louis XIII, il rétablit la tranquillité troublée dans la ville d'Aix-la-Chapelle par les dissensions survenues entre les catholiques et les luthériens. En 1611 Ernest fut nommé com-

[illegible] son pouvoir [illegible] Albert II [illegible] avril 1548 [illegible] Philippe Ier [illegible] Mansfeld. Il [illegible] Wurtemberg [illegible] Luther et [illegible]. Dans la guerre [illegible] drapeaux de Jean-[illegible] Smalkalde [illegible] 24 avril de l'année [illegible] où il fut fait prisonnier [illegible] Charles-Quint [illegible] en 1551, succéda [illegible]

[illegible] duc de [illegible] (1), le 26 [illegible]. Il était le [illegible] Brunswick-Lunebourg. Il fit ses [illegible], sous [illegible] ; y ayant [illegible] Ernest devint [illegible] ardents propagateurs [illegible] en France lors [illegible] au ban de [illegible] ; et pour [illegible] il résigna ses [illegible] et Otton de Harbourg [illegible] Ernest communiqua [illegible]. Bientôt, il éri[illegible], et, malgré [illegible], il abolit le [illegible] pour assurer la [illegible] Zell s'allia avec [illegible], électeur de [illegible], landgrave de [illegible]

[illegible] et dans la même [illegible] devint par la suite [illegible]

[illegible] tiques, il réussit à faire reconnaître [illegible] tous ses vassaux. Il purgea ses États de [illegible] gentilshommes qui exploitaient [illegible] de véritables chefs de bandits, et [illegible] aida à soumettre les anabaptistes de [illegible]. Ernest rendit de grands services durant les guerres de la religion. En 1542, Ernest [illegible] avec l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, contre Henri IV, dit le Jeune, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, zélé catholique, qui assiégeait Brunswick et Goslar. En peu de temps, l'armée de Henri fut dispersée, son duché envahi, et tandis que lui-même guerroyait en France et en Bavière, Ernest établissait le luthéranisme dans le pays conquis. En 1545, Henri le Jeune, revenu avec des troupes que le roi de France, François Ier, lui avait fournies, recouvra plusieurs places ; mais accablé par la ligue entière, il se trouva réduit à se constituer prisonnier entre les mains du landgrave de Hesse. Ernest mourut peu après ce succès : il avait épousé, en 1528, Sophie de Mecklembourg (morte en 1541), dont il avait eu quatre fils et trois filles, qui lui survécurent. « C'était, dit Moréri, un prince doué de toutes les qualités de l'esprit et du corps. Il aimait les savants, et donna surtout des marques de sa bienveillance à Urbain Regius, qu'il fit son ministre et auquel il donna la surintendance des églises du duché de Lunebourg. »

Chron. hist. des Ducs de Brunswick-Lunebourg, dans *l'Art de vérifier les dates*, t. VIII. — Moréri, *Grand Dict. hist.*

* ERNEST II, huitième duc de Brunswick-Lunebourg, né le 31 décembre 1564, mort le 2 mars 1611. Il était fils de Guillaume, duc de Brunswick-Lunebourg, et de Dorothée de Danemark. Il succéda à son père, le 20 août 1592 ; il fit alliance en 1604 avec la Ligue évangélique et

[illegible]

Ernest-Auguste envoya à Candie, au secours des Vénitiens, un corps de troupes choisies, sous le commandement de Josias, comte de Waldeck. En 1671, Ernest-Auguste fit un nouveau voyage en Italie. A son retour, il conclut une alliance avec l'empereur d'Allemagne, l'Espagne et les États-Généraux. Le 11 août 1675, il contribua beaucoup au résultat de la bataille de Consarbrück, gagnée sur les Français, et fit prisonnier dans Trèves, le 6 septembre suivant, le maréchal de Créqui. En 1676 il prit Maëstricht, et en 1677 Charleroy. En 1678, il se trouva à la bataille de Saint-Denis. Tour à tour habile guerrier et bon diplomate, en 1679 Ernest-Auguste [illegible] le traité de [illegible], les différends [illegible] entre le Danemark et Hambourg. Son frère [illegible], étant mort, il reçut l'hommage de la principauté de Calenberg, et fixa la capitale de ses États à Hanovre. En 1683 il envoya [illegible] contre les Turcs 8,000 hommes,

[illegible]

prince. [illegible]

[illegible] de Ryswick. [illegible]

[illegible] les Turcs, le [illegible] sure le 11 juillet 170[illegible] périeux par les Français [illegible] 1716 ; et enfin, [illegible] à Frédéric III, [illegible] mier roi de Prusse.

Moréri, Grand Dictionnaire [illegible] gie historique des [illegible] vérifier les dates, XIV, [illegible]

[illegible]

* ERNEST de Bavière, [illegible]

[illegible]

X. Franck de Hanovre. [illegible]

[illegible]-AUGUSTE, roi de Hanovre, né le 5 juin 1771, mort le 18 novembre 1851, cinquième fils du roi d'Angleterre George III, porta d'abord le titre de duc de Cumberland, fit ses études à Gœttingue avec ses frères, les ducs de Sussex et de Cambridge, et passa en Angleterre la majeure partie de sa vie. En 1793 il fut officier supérieur dans l'armée anglaise, et obtint par la suite le grade de feld-maréchal. Sa jeunesse fut orageuse; ses mœurs [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] Le duc de Cumberland [illegible] le duc de Clarence [illegible] de son frère sur la [illegible] la liberté de la discussion, qui avait [illegible] été [illegible] en Angleterre. L'impopularité du duc de Cumberland se manifesta dans le parlement lors de la discussion sur le supplément de pension qu'on sollicitait pour lui, afin de subvenir aux frais de l'éducation de son fils, *Georges-Frédéric-Alexandre-Ernest-Auguste*, né à Berlin, le 27 mai 1819. Les sommes demandées furent votées, il est vrai, mais sous la condition expresse que le jeune prince placé si près du trône serait élevé en Angleterre et dans les sentiments nationaux et politiques. Le duc de Cumberland fut donc obligé de transférer sa résidence en Angleterre, et depuis ce temps il y vécut avec sa famille. Les mauvaises dispositions qu'il excita contre lui se firent jour en différentes circonstances, entre autres à l'occasion du capitaine Garth, né dans la famille royale d'Angleterre par suite d'un mariage secret et d'un événement tragique arrivé dans son hôtel (la mort violente et mystérieuse d'un de ses valets de chambre); [illegible] dans ses opinions, et

[illegible]

[illegible]

1641, au château d'[illegible] 1675. Il était le [illegible] plus jeune fut Bernard [illegible] de W[illegible]. Dans la guerre de Trente Ans il servit [illegible] comme colonel d'un régiment de [illegible] dois. Il montra, à l'armée de Gustave [illegible]

[illegible]

Ernesti, dans ses écrits latins, [illegible] de Cicéron avec le plus grand [illegible] [illegible] latiniste de son époque. En outre de l'*Institutio Interpretis Novi Testamenti*, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de la Feuill biblic., [illegible] — *Prolusio pro grammatica* [illegible] [illegible] in-4°; — *Program. de Vanitate* [illegible] *tium in interpretatione librorum* [illegible] Leipzig, 1750, in-4°; — *Opuscula* [illegible] *orationes, prolusiones et elogia*; [illegible] in-8°; — *Opusculorum oratoriorum* [illegible] *Volumen*; Leipzig, 1791, in-8°; — *Opuscula Theologica*; Leipzig, 1792, in-8°; — *Opuscula Philologica*.

Il faut ajouter qu'Ernesti a été le [illegible] le principal rédacteur de deux revues [illegible] ques : l'une intitulée *Neue theolog.* [illegible], Leipzig, 1760-69, 10 vol. in-8°, et l'autre *Neueste theolog. Bibliothek*, Leipzig, 1772-79, 4 vol. et 4 cah. in-8°. Michel Nicolas.

Elogium J.-A. Ernesti, publice scriptum [illegible] *Ernestio*; Leipzig, 1781, in-fol. — J. Van Voorst, [illegible] *J.-A. Ernestio*; Leyde, 1804, in-4°. — [illegible] [illegible] [illegible] 1812, in-8°. — *J.-A. Ernesti's* [illegible] *und Relig.* von *W. A. Teller*; Berlin, [illegible] *Thomasschule zu Leipzig*; Leipzig, [illegible] — G.-W. Meyer, *Gesch. der Schrifterklärung*, t. V, et V, passim. — Sax, *Onomasticon*.

ERNESTI (*Jean-Christophe*), théologien protestant allemand, né à Kosla, le 11 janvier 1662, mort le 14 août 1723. Il alla étudier à Wittemberg en 1682, y devint maître en 1686, adjoint à la faculté de philosophie en 1689, ministre à Plane en 1691, à Bräbstern en 1692, inspecteur ecclésiastique à Tennstädt en 1706, docteur en théologie à Wittemberg en 1710. On a de lui : *Disputationes de Bibliis* [illegible] — *De Dialogis Doctorum* [illegible]

Rund, *Leben der Churmunchsischen Gottesgel.*

ERNESTI (*Jean-Christian*), fils du pré-

[illegible]

[illegible] vivait dans la première moitié du [illegible] siècle. Après avoir étudié à Leipzig et à Wittemberg, il devint [illegible] Ses principaux [illegible] sont : *Gründliche* [illegible] (Préparation [illegible] lecture [illegible] du Nouveau-Testament), [illegible] *Epistolæ* [illegible] *Hebraicæ*, 1721.

[illegible]

[illegible] (*Jean-Christian-*[illegible]), fils de [illegible] allemand ; né à Arnstadt, en 17[illegible], mort le 5 juin 1802. Il étudia au lycée de sa ville natale, et se rendit à Leipzig pour s'y appliquer à la philologie. Neveu de

[illegible]

plus encore la capitulation que le [illegible] long [illegible] de siége [illegible]

[illegible] 15 avril 1814 [illegible]

[illegible] (1810). Il quitta son commandement [illegible]

[illegible] (*Henri*), jurisconsulte [illegible], le 2 février [illegible]

[illegible] Précepteur de Pierre [illegible] voyagea avec son élève [illegible] nommé successivement [illegible] de [illegible], conseiller du roi de Danemark [illegible] déric III, et assesseur à la [illegible] justice de ce pays. Ses principaux ouvrages sont : *Stators Jurisprudentiæ*, et [illegible] Brunswick, [illegible] — *Catholica* [illegible] Copenhague, [illegible] Greifswald, 1636, in-8°; — [illegible] *Opera posthuma* [illegible] Copenhague, [illegible]

[illegible]

Leipzig, 1779, in-8°.

[illegible]

[illegible] (Erotianus) [illegible] grammairien. Il vivait [illegible] Rome, sous le règne de Néron (54-68 après J.-C.), puisqu'il a dédié son ouvrage à Andromachus, premier médecin de ce prince. Son glossaire est surtout précieux en ce qu'il contient la plus ancienne liste qui existe des écrits d'Hippocrate. Il fut publié pour la première fois par Henri Estienne, dans son *Dictionarium Medicum*, Paris, 1564, in-8°. [illegible] Eustache en donna une traduction latine, Venise, 1566, in-4°. La dernière et la meilleure édition est celle de Franz, Leipzig, 1780, in-8°.

Smith, *Dictionary of Greek and Roman biography*. — Fabricius, *Bibliotheca Græca*, [illegible] — [illegible] *Bibliothek der Alterthumskunde* [illegible] p. 78. — Schleusner, dans les *Miscell. crit.* de Friedemann et Seebode, vol. I, p. 271.

[illegible], jurisconsulte romain, vivait dans la première moitié du cinquième siècle. Il fut vicaire et questeur impérial. En 435 il devint membre de la commission chargée par Théodose de la rédaction du code qui devait porter le nom de cet empereur. Mais il ne paraît pas qu'Erotius ait pris une part bien importante à cette œuvre.

Smith, *Dict. of Greek and Roman Biog.*

ÉROVANT I[er], roi d'Arménie, fils et successeur de Haïg, régna de 569 [illegible] avant J.-C. Il donna le jour au grand Dicran I[er] (Tigrane), contemporain de Cyrus.

Jean Catholicos, *Histoire d'Arménie*, traduite par Saint-Martin, ch. VIII.

ÉROVANT II, roi d'Arménie, régna entre les années 58 et 88 après J.-C. Fils illégitime d'une princesse de la race royale des Arsacides, que personne n'avait voulu épouser, à cause de sa figure repoussante, Érovant se distingua par

[illegible]

[illegible] mort en 88 de J.-C. Il était frère d'Érovant II, qui lui confia la direction [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] place après la mort d'Érovant [illegible] [illegible] Akhourian, [illegible] sa [illegible] et ses cinq cents esclaves. E. B.

[illegible]

[illegible], historien hollandais, [illegible] à Utrecht, le [illegible] décembre [illegible].

[illegible]

[illegible]

ERRARD (*Jean*). Voyez ÉRARD.

ERRARD (*Charles*), peintre français, né à Bressuire, vers 1570, mort vers 1630. Il était établi à [illegible] depuis longtemps, et y jouit d'une grande réputation, lorsqu'en [illegible] Marie de Médicis l'appela à la cour; il obtint le titre de peintre ordinaire du roi, mais il n'a laissé que peu de souvenirs dans l'école parisienne, [illegible] que son séjour à Paris fut de peu de durée. On sait qu'il fit un voyage en [illegible] père de son fils, Charles Errard, qui joua un bien plus grand rôle que lui. On [illegible] pensent qu'il faut attribuer au [illegible] quelques [illegible], aujourd'hui [illegible], qui décorent l'église de Saint-[illegible] à [illegible], et qu'on a d'ordinaire [illegible] sur le compte du fils. Un [illegible] portrait à l'eau-forte de Charles Errard le père, qu'on croit gravé par lui-même, se conserve au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale. On doit aussi à cet artiste un portrait à l'eau-forte de [illegible], chef-d'œuvre de précision et de finesse, plein de vie et de vérité. [illegible]

M. de Chennevières-Pointel, *Recherches sur la vie et les Ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*, t. III, p. [illegible] — [illegible] *des précieuses de Somaize*, octobre 1858.

[illegible]

... le corps des orfèvres de Paris, Saint Paul [illegible] la [illegible] Ce tableau a [illegible] Errard fit la [illegible] du Sauveur, qui ornait le maître autel des Minimes de Chaillot. En 1646, il commença la décoration du Palais-Royal, habité alors par Louis XIV, et se fit remarquer surtout par la belle ornementation de la salle de spectacle. En 1648, Errard fut l'un des douze fondateurs de l'Académie de Peinture qui prirent le titre d'anciens ou de professeurs. Plus tard il devint trésorier et recteur de cette société. De 1653 à 1655, il décora au Louvre les appartements du cardinal Mazarin, ceux de la reine mère, Anne d'Autriche, puis la chambre et l'oratoire du roi. En 1657, il exécuta, avec Coypel, les embellissements de la salle du théâtre des Tuileries. En 1661, Errard fut chargé d'orner le petit château de Versailles, ceux de Saint-Germain-en-Laye et de Fontainebleau. Mais le plus beau titre de cet artiste au souvenir de la postérité, ce fut la fondation de l'Académie de Rome. Il en conçut le plan, le soumit à Colbert, qui l'agréa et le chargea de le mettre à exécution. En mars 1666, Errard se rendit à Rome avec douze élèves, et organisa cette école utile et féconde. Il fit mouler la colonne Trajane, l'[illegible] du palais Farnèse, le [illegible] du palais Borghèse et plusieurs autres chefs-d'œuvre de l'antiquité. En même temps, il dessinait les monuments les plus célèbres et envoyait à Paris le plan de l'église des religieuses de l'Assomption,

[illegible]

... et arabe. Il vint à [illegible] tut le prit pour [illegible] le titre de commissaire [illegible]

[illegible] Repertorium [illegible] Journalistik [illegible]

[illegible] frère du grand poète. En [illegible] part à la rédaction des [illegible] (Annales britanniques) et de la [illegible]; enfin, il s'occupa activement de la composition de l'Allgemeine Deutsche Bibliothek (Bibliothèque universelle allemande), imprimée à Hambourg. En 1800 Ersch retourna à Iéna; il lui en coûta de se séparer de ses connaissances de Hambourg, surtout de l'auteur de la Messiade, Klopstock, qui lui dit lors de son départ : « Je ne comprends les adieux de ceux que j'aime, persuadé que je suis de les revoir un jour ». Ersch fut nommé bibliothécaire de l'université d'Iéna, et en 1802 il obtint le titre de professeur agrégé de philosophie. [illegible] il fut appelé à la chaire de géographie à Halle. Après la réorganisation de l'université [illegible], il devint premier bibliothécaire, et [illegible] de nouveau sa position, [illegible] de ce nom. Il put poursuivre [illegible] nombreux travaux bibliographiques. [illegible] fut pas donné de continuer [illegible] Gelehrtes Deutschland de Meusel; mais il fut un des fondateurs de la vaste Encyclopédie (Allgemeine Encyclopädie) qui porte son nom. Ce mot Encyclopédie fut aussi le dernier qu'il prononça. Ersch mena jusqu'au tome XVII cet important ouvrage, qui fut continué par son collaborateur Gruber. On a de [illegible] d'Ersch : Handbuch über das Königreich Westphalen (Manuel concernant le royaume de Westphalie); Halle, 1808; — Handbuch der

[illegible] et tous ceux qui [illegible]

[illegible] de cette révolution, et Erskine n'eût déterminé la [illegible] à renoncer à ce projet de jugement. [illegible] viole sa promesse, et la guerre [illegible] de la reine régente. Erskine [illegible] il abandonna les [illegible] pour se [illegible] publication. Il fit ensuite partie de la [illegible] membres désignés par le [illegible] à cet effet par le parlement [illegible] de discipline de cette assemblée. Il [illegible] Second Book of Discipline (1578), ouvrage qui avait pour objet de [illegible] du gouvernement de l'église pres-

[illegible]

[illegible] dans la marine, [illegible] depuis [illegible] Gray. Une [illegible]

[illegible] réputation [illegible] 1810-18[illegible] [illegible]

... la mort de ce grand

... ERTL (*Ignace*), prédicateur allemand, né

[illegible]

dicta [illegible] des [illegible] dier) ; [illegible] 1749, in-8° ; — [illegible] 1756, in-8°. [illegible]

[illegible] de médecine [illegible] voyagé en France, [illegible] et en Allemagne [illegible] professeur [illegible] membre de l'Académie [illegible] ville. Ses ouvrages [illegible] *dijudicationem* [illegible] Gottingue, 1757, [illegible] der Naturgeschichte [illegible] (histoire naturelle) [illegible] in-8°. Ces deux dernières éditions [illegible]

[illegible] l'un était de Cyzi-
que, l'autre était de Thessalie : l'un vivait sous
Sylla (84 avant J.-C.), l'autre vivait sous
[illegible] (... après J.-C.). Leurs
épigrammes sont si bien mêlées et confondues
qu'il est impossible de faire la part de chacun,
et qu'on ne peut déterminer quel est le plus an-
cien des deux [illegible] que la plupart
de ces épigrammes est [illegible] et
appartiennent à Antipater de Cyzique. [illegible]

[illegible]

[illegible] (Publius), [illegible], Vénitien,
[illegible] vivait en 1550. Il [illegible]
[illegible] ; Vie de Virgile, etc. ;
[illegible] 2 vol. in-8°.

[illegible] avant J.-C. Il
[illegible] de Platon, il prononce
comme les autres convives un discours sur l'a-

[illegible]

Siècle nous a conservé un fragment [illegible] critiques attribuent ce fragment [illegible] pythagoricien, nommé Arésas. [illegible]

[illegible]

ÉSAÜ, personnage biblique, fils d'Isaac et de Rebecca, vivait au vingtième siècle avant J.-C. Voici le récit de la Genèse concernant la naissance d'Ésaü : « Il y avait deux jumeaux dans le ventre de Rebecca ; celui qui sortit le premier était roux et couvert comme un manteau de poil ; elle appela son nom Ésaü (poilu) ; et ensuite sortit son frère, tenant de sa main le talon d'Ésaü ; c'est pourquoi il fut appelé Jacob. » Ésaü devint un grand chasseur, et Isaac l'aimait beaucoup, parce qu'il lui apportait de la venaison. Un jour que, revenant de la chasse, il était las et affamé, il céda [illegible] son droit d'aînesse, un [illegible] que cuisait Jacob ; « c'est pourquoi on appela son nom *Édom* (rousseur, [illegible]). » Isaac, devenu aveugle et sentant sa fin approcher, voulut donner sa bénédiction à Ésaü, et l'envoya d'abord à la chasse ; mais pendant son absence Jacob, se couvrant les mains et le cou de peau de chevreau, se présenta devant Isaac, qui, sans soupçonner la supercherie, prononça sur lui la bénédiction qu'il réservait à Ésaü, de sorte que celui-ci fut destiné à être asservi à son frère ainsi que toute sa postérité. Ésaü, irrité, voulut tuer Jacob, qui se sauva en Mésopotamie et [illegible] plus tard, en lui donnant un grand nombre de bœufs, de moutons, etc. ; de sorte qu'Ésaü continua d'habiter le pays de Séir, dans l'Idumée,

[illegible] Les Alle- [illegible]

[illegible] (Jean) [illegible] du dix-huitième siècle. [illegible] 1690, in-12 [illegible] 1701, in-8 [illegible]

[illegible] 1670 [illegible] Sainte [illegible] La [illegible] des Gentils [illegible]

[illegible] Toulouse, [illegible]

[illegible]

et correction.

[illegible] né à [illegible], mort le [illegible] novembre [illegible]. [illegible] remplit diverses fonctions [illegible], et [illegible] premier suppléant du département [illegible] à la Convention nationale. Le [illegible] août 1793, il fut admis en cette qualité à remplacer le député [illegible]. Il prit une part active aux [illegible], et fit [illegible]. [illegible] plusieurs rapports au nom des comités [illegible]; il chercha surtout à leur [illegible] les moyens [illegible]. Le 7 octobre 1794 il fut nommé [illegible] de la Convention, et l'année suivante il plaida avec chaleur la cause des enfants du baron de Dietrich, ancien maire de Strasbourg, qui avait péri sur l'échafaud révolutionnaire, et parvint à les faire rentrer dans l'héritage paternel.

Le 21 vendémiaire an IV (1795), il fut élu au Conseil des Cinq Cents par l'assemblée électorale de Saintes, et nommé premier suppléant par celle de Strasbourg. Le 3 brumaire an IV, aussitôt après son installation, il fut chargé par le comité de législation, dont il faisait partie, de la conservation des registres et des papiers de ce comité et d'en opérer la remise aux Archives nationales et [illegible]

[illegible]

Il se retira dans sa propriété des Ardennes, où il mourut. [illegible]

[illegible]

données [illegible]

Wolfram [illegible]

[illegible]

[illegible] Walther von der [illegible] [illegible] d'honneur plus [illegible] [illegible] gens et les fripons, [illegible] une de ses chansons : « [illegible] mauvais ou bon ! [illegible] indulgence, » disait [illegible] courage les méchants [illegible] tel langage. »

Mais, tout en se plaignant [illegible] « bourdonnaient » au château de Wartburg, il [illegible] court séjour à [illegible]

(1) L. [illegible]

[illegible]

[illegible], retourna dans l'Inde, où il [illegible].

[illegible]

Dans le second fragment [illegible]

[illegible]

le [illegible] Klingsor. [illegible] Wolfram [illegible] les [illegible] l'un [illegible] Paris [illegible] pour se [illegible] reste [illegible]

[illegible] Wolfram [illegible] *Heldenbuch*, le *Sängerkrieg* [illegible] le *Lohengrin*, enfin [illegible] Mais [illegible]

[illegible]

[illegible] ([illegible]fried), médecin allemand, né à [illegible], le 21 août 1712, mort le 29 mai [illegible]. Après avoir fait ses premières études dans sa ville natale, il fut placé [illegible] de [illegible] plus [illegible] à Rostock, [illegible] la médecine, [illegible] il se livra pendant [illegible] à la pratique médicale dans la ville [illegible] Rostock [illegible] un voyage en France. A son retour dans sa ville natale, il fut nommé professeur [illegible], qu'il [illegible]

[illegible]

[illegible] de 1800 à 1810 [illegible] Après avoir [illegible] philosophique [illegible] le monde sensible [illegible] elle y trouve [illegible]

[illegible]

Dans la philosophie d'Eschenmayer [illegible]

Eschenmayer [illegible] M. H. Fichte [illegible]

[illegible]

Paris, 178[illegible]

[illegible]

[illegible]

publié; il ne manquait d'aucun des moyens [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] c'est-à-dire [illegible] père Euphorion, [illegible] qui, [illegible] valeur. En effet, [illegible] d'être un grand [illegible] ou deux fois, à [illegible] des Perses [illegible] citoyen [illegible] avec Cynégire, [illegible] à Platée. C'est donc [illegible] et dans les vives [illegible] puisa ses premières [illegible] ces mâles accents [illegible] qui animent ses ou- [illegible] Aristophane, un per- [illegible] contre Thèbes, [illegible] l'esprit de Mars! [illegible] brillante réputation [illegible] Athènes dans un [illegible] ne sont pas [illegible] les motifs de sa re- [illegible] de son bio- [illegible] d'Hiéron, tyran de [illegible] avoir été vaincu par [illegible] d'autres, après [illegible] Simonide, dans le chant élé-

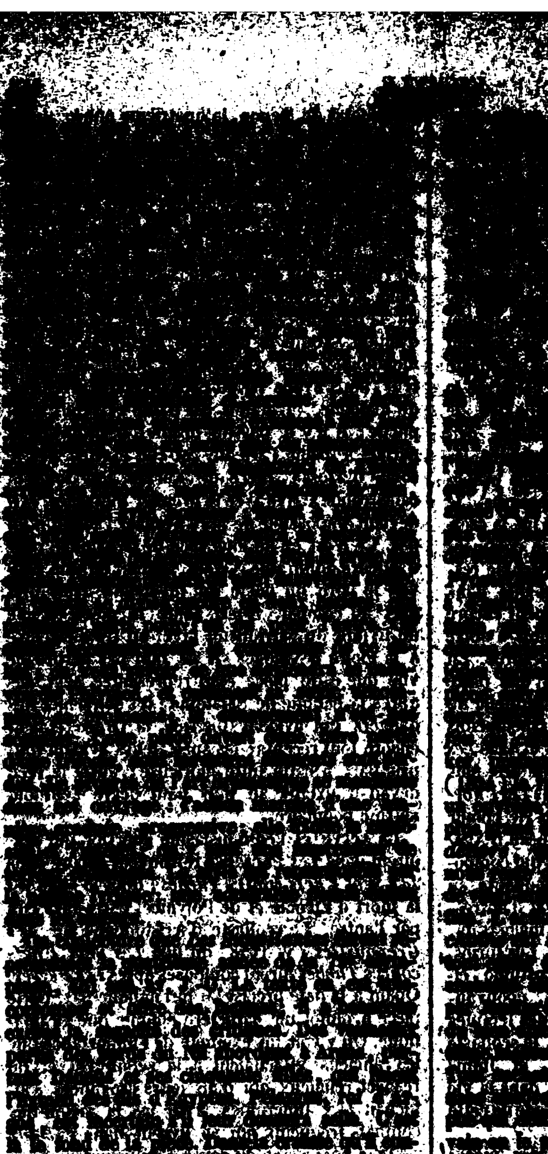
[illegible] en 456 (Ol. 81, 1). [illegible]

Pendant cet intervalle de [illegible] depuis sa défaite [illegible] sa mort, Eschyle resta-t-il constamment en Sicile, ou revint-il une ou plusieurs fois dans sa patrie? On sait avec certitude qu'il passa [illegible] plusieurs années. Le biographe [illegible] qu'il se rendit auprès d'Hiéron, alors occupé à fonder la ville d'Etna, et qu'à cette occasion, pour se rendre agréable aux habitants de la [illegible], il composa une pièce intitulée *Les* [illegible]. Or, Hiéron mourut en 467 (Ol. 78, 2), c'est-à-dire onze ans avant le poëte. Nous lisons d'ailleurs dans Athénée : « Si Eschyle, après le séjour qu'il fit en Sicile, employa un grand nombre de locutions siciliennes, il n'y a pas à s'en étonner. » Cependant, il semble difficile à croire qu'après avoir si vaillamment combattu pour sa patrie, après s'y

[illegible] Manethon réduit sa [illegible]

[illegible] précéder l'état de perfection auquel En-

[illegible] tragique [illegible] les traditions [illegible] La [illegible] terdit ces [illegible] de [illegible]



Artaud.

Bibliographie. La 1re édition d'Eschyle parut à Venise, chez les Alde, en 1517 ; elle est peu correcte, et on n'a fait qu'une même pièce des *Choéphores* et d'une moitié de l'*Agamemnon*, la seule qu'on connût alors. Cette confusion se reproduit dans la belle édition donnée par Adrien Turnèbe, Paris, 1552 ; on rencontre, outre les éditions de Henri Estienne, 1557, in-4° ; de Canter, Anvers, 1580 (jolie et correcte) ; de Stanley,

[illegible]

in-8°, avec amples commentaires; *Les Suppliantes*, dont le texte, fort altéré, offre de graves difficultés, a été publié par G. Burges, en 1821,

[illegible] Londres, en 1775, [illegible]

[illegible]

... espagnol, né [illegible] 1624. Il se fit [illegible] ... Cong[illegible] ... [illegible]

ESCOBAR (Dona [illegible]) ... [illegible] d'ordre religieux, née à Valladolid le [illegible] ... Quelques [illegible] de [illegible] ... [illegible] Gerhardus [illegible]

[illegible]

de docteur en droit au collège de [illegible]. Il [illegible] avec succès la carrière du barreau, d'abord à Mérida, puis à Salamanque. On a de lui : *De pontificia et regia [illegible]* [illegible]; et *Foro [illegible]*, Madrid, 1612, in-fol. Il a laissé en manuscrit des Commentaires sur [illegible] J.-C.

Nicolas Antonio, *Bibliotheca Hisp. nova*. — Moréri, *Grand Dictionnaire historique*.

[illegible] Y [illegible] (*Antonio*), casuiste espagnol, né à Valladolid, en 1589, mort le 4 juillet 1669. Il fit ses études chez les jésuites, dont il prit l'habit en 1604, à peine âgé de quinze ans. Ses premiers ouvrages furent des poésies en vers castillans en l'honneur de saint Ignace de Loyola et de la Vierge; mais il se distingua surtout comme prédicateur. Sa facilité d'élocution était si grande, qu'il prêcha quotidiennement durant [illegible] ans, et quelquefois deux fois par jour. [illegible] Il a [illegible] plus de quarante volumes in-fol. traitant de matières [illegible]. Il se montra, dans ses ouvrages, prodigue de concessions pour les fi-

[illegible]

convenable [illegible]

subtile [illegible]

L'[illegible]

[illegible]

in-8°; [illegible]

de [illegible]

en donna [illegible]

donne [illegible]

21e [illegible]

la [illegible]

subdivisée en trois [illegible]

1500 [illegible]

parfois [illegible]

De [illegible]

cano, [illegible]

[illegible]

... 1677 et 1721, ... 1674, ... V. F. Gonçalo

... t. [illegible]. — Nic.

... d'État es- ... en 1702, mort à ... d'un général ... d'Oran ... Charles III, il ... et fut nom- ... distingués, ... que ses mœurs, ... le choix ... en l'appelant à ... depuis ... de ... il les eut ... domaine ... par ses ma- ... à la cour qu'il ... de l'État, et on ... à Tolède. ... ne le croyait

[illegible]

... dans la capitale. [illegible] ... Ferdinand VII ... [illegible]

... l'Espagne ... [illegible] ... dans les circon- stances [illegible] ... dit-il, à la fin de la conversation, [illegible] l'oreille. Il paraît que vous [illegible] pas si long que votre [illegible], répondit [illegible] coïquiz. Napoléon eut beaucoup de peine à le convaincre de la nécessité pour les princes es- pagnols d'abdiquer la couronne. Il [illegible] que le chanoine lui avait [illegible] de Cicéron dans l'espoir de le [illegible]. [illegible] pourtant Escoïquiz céda, et ce fut lui qui fit et signa avec le maréchal Duroc l'acte ou le traité de la résignation. Toujours fidèle à son élève, il le suivit à Valençay; [illegible] le servir plus utilement à Paris, il se rendit dans cette capitale. Les entrevues [illegible] qu'il eut avec les ambassadeurs ayant été découvertes par la police, il fut exilé à Bourges. Là il vécut plus de quatre ans dans une retraite [illegible]. En 1813, quand Napoléon jugea à propos de ren- voyer Ferdinand dans son pays, pour [illegible] avec l'Espagne, dont la soumission lui donnait trop d'embarras, Escoïquiz put revenir à Valen- çay. Il fut appelé à prendre part aux négocia- tions, et de là il accompagna Ferdinand à Ma-

[illegible] Lon espuit [illegible]

[illegible] de Laudert [illegible]

[illegible]

[illegible] et de Jean [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] s'oppose à la révolution [illegible]

en juin 1793 [illegible]

[illegible] janvier 1816 [illegible]

[illegible] de 1848 [illegible]

[illegible] Il mourut [illegible]

[illegible]

[illegible] treizième siècle [illegible]

les poèmes historiques [illegible]

[illegible] de Flandre et de Bohême [illegible]

[illegible] de l'Allemagne [illegible]

[illegible] historique [illegible] populaire [illegible]

[illegible] prit place [illegible]

[illegible]

(xxv, 18-21) et dans Jérémie (lii, 24, 26, 27), qui fut mis à mort à Ribla ou Reblatha, au pays de Hamath, par Nabuchodonosor, après la ruine de Jérusalem. Cette généalogie en effet [illegible] parfaitement avec celle que nous trouvons dans le premier livre des Chroniques ou Paralipomènes (vi, 13, 14, 15). Cependant, il est impossible d'admettre cette filiation, et il est probable qu'Esdras n'était que le petit-fils de ce Seraja, puisque l'Écriture le montre occupant cent-trente ans plus tard des fonctions importantes sous le règne d'Artaxerxès Longue Main. Ce monarque, dans la septième année de son règne (458 av. J.-C.), chargea Esdras, sacrificateur et scribe, qui habitait la Babylonie, où sans doute il était né, de conduire à Jérusalem ceux des Juifs établis dans son empire qui désiraient retourner dans leur patrie. Il lui donna en même temps des lettres patentes pour les gouverneurs des provinces situées à l'occident de l'Euphrate, avec ordre de fournir à Esdras tout ce qu'il leur demanderait pour le service du temple jusqu'à cent talents d'argent, cent corps

[illegible]

[illegible] le grand mou- [illegible] (liv. XI, [illegible] à Jé- [illegible] mourir en [illegible] de son temps [illegible] à deux journées [illegible]. Les mahomé- [illegible] d'*Osair*, et lui [illegible] Esaü (Gen. II, [illegible] d'un homme qui [illegible] : « Com- [illegible] » [illegible] au [illegible] que de son [illegible] ; [illegible] et Esdras re- [illegible] à Dieu. [illegible] d'Esdras. Les [illegible], et l'un [illegible] de *Néhémie*, [illegible] des travaux [illegible] qui passe pour en [illegible]. Les deux der- [illegible] livre d'Esdras [illegible]

[illegible] Chosroès II, roi de Perse [illegible] de se conformer [illegible] à son exemple [illegible] [illegible] la ville de Garin [illegible] nombre d'évêques, de [illegible] et de prêtres [illegible] patriarche et les évêques de l'Arménie [illegible] la réunion des deux Églises [illegible] du concile de Chalcédoine fut reconnu comme [illegible] œcuménique général, et on [illegible] de la quatrième de J.-C. [illegible] ment de celle de son baptême [illegible] évêques de l'Arménie parurent [illegible] aux décisions du concile [illegible] de ecclésiastiques attachés aux [illegible] [illegible] fort mal [illegible] quand il rentra à Tovin, siège de son administration, et éprouvèrent [illegible] leurs [illegible]. Le chef de ce parti, Jean [illegible], fut maltraité par ordre du patriarche et envoyé en exil comme hérétique. Esdras mourut, dit-on, du chagrin que lui firent éprouver ses adversaires. Il a été fort diversement jugé par les historiens; les historiens Jean VI *Catholicos* et Michel *Asori* (ou le Syrien) le qualifient [illegible]

[illegible]

[illegible] On a de lui : [illegible] Leipzig, 1739, in-4°. — [illegible] Leipzig, 1740, in-4°. — [illegible] Leipzig, 1753, in-4°. — [illegible] ibid., 1753, in-4°. [illegible]

[illegible] (Vicente), poète dramatique espagnol, né à Valence, [illegible] mort en 16[illegible]. [illegible] ses pièces [illegible] dans la [illegible] qu'il [illegible] ; il [illegible] trois pièces, *Marta* [illegible] [illegible]

[illegible] Voyez [illegible]

[illegible] Voyez [illegible]

[illegible] 1747, il [illegible], par voie [illegible], à [illegible] dans le siège de [illegible], [illegible]

[illegible]

[illegible] Il fut collaborateur de la *Gazette de France*, de *La Quotidienne*, du *Journal des Débats*, du *Mercure*, [illegible] dans l'intimité des Bertin, de [illegible] Chateaubriand, de Thiers, et [illegible] par le monde. [illegible]

[illegible]

Après avoir montré de quels éléments divers s'est formée la légende d'Ésope, il faut indiquer de quels matériaux non moins divers se compose le recueil que nous avons sous son nom.

C'est dans Hésiode qu'on rencontre la plus ancienne fable grecque. Ce poëte [illegible] leur [illegible], un αἶνος, comme il l'appelle. On trouve deux fables (αἶνοι) dans les fragments d'Archiloque, et il en avait probablement composé un plus grand nombre. Ce genre [illegible] était très-populaire en Grèce, [illegible] au VIIe siècle avant J.-C. Venues de différents pays, les fables conservaient [illegible] et des noms distinctifs. On cite les fables libyennes, cariennes, cypriennes, ciliciennes, lydiennes, phrygiennes, etc.; on cite des fabulistes tels que le Cilicien [illegible] et le Libyen [illegible]. Mais toutes ces fables finirent par se confondre dans le genre ésopique et par être rapportées à un seul auteur, à Ésope.

[illegible]

[illegible] d'abord tout ouvrage en prose, fable ou histoire, par opposition aux œuvres poétiques, appelées [illegible]

[illegible]

[illegible]

Nombres, chap. VII, [illegible]

[illegible]

[illegible] Charles de Blois, qui venait de [illegible] et le coffrent, [illegible] moult volontiers, [illegible] il étoit moult honoré [illegible] très-bon homme [illegible] et lui étoit-il vraie[illegible] messire Louis d'Espagne [illegible] Charles de Blois, et [illegible] grand foison de [illegible] qui li étoient, en [illegible] que faits lui avoit [illegible] savoit mie quel [illegible]

[illegible] chevaliers qui sont [illegible] messire Jean le [illegible] Charles de [illegible] à [illegible] Louis d'Espagne [illegible] lui fut [illegible]

[illegible] *Chronique* [illegible]

ESPAGNE (Charles d'), connétable de France, fils du précédent, né en [illegible]. Il succéda en 1350 au comte de Guines dans la charge de connétable. « C'était, dit Villani, un chevalier de grand cœur et de grande [illegible] [illegible] de vertu et de [illegible] de belle figure et de belles manières. Le roi [illegible] tous les [illegible] qui ne [illegible] pas de [illegible] et accompagné le roi, tandis que les [illegible] une [illegible] envie ». Le roi [illegible] en effet de le combler de faveurs, [illegible] aux dépens du roi Charles de Navarre, qui en conçut une grande jalousie et [illegible] l'occasion de se venger. Charles d'Espagne avait épousé Marguerite, fille de Charles de Blois, et reçu en dot la ville de L'Aigle. Au commencement de l'année 1354, le roi de Navarre, qui habitait Évreux, fut averti que Charles d'Espagne arrivait à L'Aigle, et qu'il coucherait le 8 janvier à une [illegible] en dehors de la ville. Partant aussitôt avec son frère Philippe de Navarre, comte de Longueville, et beaucoup de chevaliers normands et navarrais, il vint se mettre à couvert dans une grange rapprochée de la maison où dormait son ennemi; de là il envoya un de ses cousins, le bâtard de Mareuil,

[illegible]

Londres, 1646, in-8°; — Avertissement touchant la réception et la distribution du pain dans la sainte Cène; Londres, 1646, in-8°; — Considérations [illegible], en sermon, le [illegible] mars 1652, sur le sujet de l'Église qui [illegible]; Londres, 1652, in-12; — Shibboleth, ou réformation de quelques passages ès versions française et anglaise de la Bible; Londres, 1653, in-8°; Heidelbourg, 1664, in-8°; trad. en anglais par Codrington, Londres, 1655, in-8°; — Essay des merveilles de Dieu en l'harmonie des temps, des générations et des plus illustres événements y arrivés, 1re partie, Londres, 1657, in-8°; 2e partie, Londres, 1658, in-8° (cette 2e partie fut publiée après la mort de l'auteur, par H. Brown); trad. en angl., Londres, 1662, in-8°; 2e édit., 1682, in-8°; — Examen de 17 maximes judaïques, précédé d'un avertissement préparatoire à la réfutation de certains calomniateurs européens de l'harmonie, etc.; Londres, 1657, in-8°; trad. en angl., 1662, in-8°. Cet examen est comme un appendice à la première partie de l'Harmonie des temps. Les libraires Ant. et Sam. de Tournes, de Genève, réunirent les divers écrits de Jean d'Espagne; Genève, 1671, 3 vol. in-12. Ce recueil a eu plusieurs éditions et a été trad. en allemand par Sig. Hofmann; Francfort, 1690, in-4°.

[illegible] la chaussée [illegible] Dirigé (1808) [illegible] nombreux [illegible] des principaux [illegible] placés [illegible] avait été [illegible] Sidney-Smith [illegible] vembre 1808) [illegible] la 4e division [illegible] mée, il se [illegible] après (11 [illegible] de la légion [illegible] de l'empereur [illegible] reçue à [illegible] de sa division [illegible] opérant [illegible] taille d'Essling [illegible] il y expira peu [illegible] inscrit sur l'Arc de triomphe [illegible]

[illegible] qui se l'at- [illegible] la [illegible] de pro- [illegible] et succes- [illegible].

[illegible] VII, le comte d'Es- [illegible] et combattit en [illegible] re- [illegible] dans une marche [illegible] du jour, sur [illegible] fut arrêté avec sa [illegible]. Conduit d'abord [illegible] en octobre 1825, on [illegible] déchappa, mais il fut [illegible] malgré les dé- [illegible] il se cachait. [illegible] de nouveau, reparut [illegible] de 1836, et combattit [illegible] malgré toutes les vio- [illegible] pour sa conserva- [illegible] de son propre [illegible] la junte insurrection- [illegible] ressentiments per- [illegible], restés inconnus, [illegible], et le dirigèrent [illegible] française. Le 7 [illegible] on trouva [illegible], qui avait les pieds [illegible] le comte d'Espagne. [illegible] avaient précipité,

V. MARTY.

[illegible] et port. des Con- [illegible] y levantamiento de

[illegible] de Bordeaux, et [illegible] [illegible] que l'E[illegible] [illegible] à Paris, en 16[illegible] 1647, 1650. [illegible] *[illegible]* [illegible] tion française, [illegible] Paris, 1651, in-8°. Ce [illegible] sion allemande, Leipzig, [illegible] J.-J. [illegible] latin (Lubeck, 1714, in-4°) [illegible]. Un autre écrit, qui paraît [illegible] sorti de la plume de D'Espagnet (quelques auteurs le lui, [illegible]) [illegible] *Philosophiæ*, [illegible] *sidion*, auquel il se trouve joint [illegible] de ces ouvrages, [illegible] la théorie sur laquelle repose [illegible] transmutabilité des métaux [illegible] doctrines de l'école d'Alexandrie. [illegible] matière première, et il reconnaît trois mondes, l'élémentaire, le céleste et l'archétype. [illegible] incohérent d'idées platoniciennes et de croyances catholiques ne mérite pas qu'on s'y arrête. Dans son second écrit, il passe à la pratique, mais ses définitions sont tellement [illegible] des- criptions des procédés à suivre [illegible] sous le voile de l'allégorie [illegible] qu'il n'y a moyen de rien [illegible]. Une production d'un tout autre genre [illegible] plus d'honneur à D'Espagnet, c'est l'[illegible] donna en 1616, à Paris, du *Rosier des [illegible]*, composé, dit-on, par Louis XI [illegible] fausse, il est vrai, mais à laquelle [illegible] *Traité de l'Instruction du jeune [illegible]* où se trouvent parfois de belles [illegible] mais en un bon style, et où se [illegible] exposition des vertus royales, au nombre de six, que doit posséder un monarque. Quoique très-adonné à l'alchimie, D'Espagnet n'avait aucune indulgence pour les sorciers. Il fut l'as- socié du conseiller de Lancre dans la guerre ter- rible que celui-ci fit à de malheureux habitants des Landes et des Pyrénées, accusés d'avoir avec le diable des relations criminelles. Il paraît que ce magistrat s'était plu à orner de devises [illegible] ses et d'images [illegible] la façade de la maison qu'il occupait à Bordeaux, rue des [illegible]-

L'ex-séminariste avait trouvé sa véritable vocation : après quelque temps de campagne, il entra, par la protection d'une famille noble, dont son frère aîné était chapelain, dans une école militaire de l'île de Léon. Sous-lieutenant au sortir de cette école, il offrit ses services au général Pablo Morillo, nommé commandant en chef de l'armée d'expédition contre les colonies insurgées de l'Amérique méridionale. Morillo le prit en affection, lui conféra le grade de capitaine et les fonctions de chef d'état-major, qu'Espartero échangea bien-

[illegible]

qui lui donna tout pouvoir [illegible]. Espartero se rend d'abord à [illegible] triomphant, [illegible] sur un [illegible] jour à deux [illegible] Valence, dans une voiture [illegible].
Le 10 octobre 1840, pendant une des [illegible] assez orageuses qui [illegible] entre le général et la régente, cette princesse interrompit tout à coup la discussion par ces mots : « Espartero, [illegible] » Un mois après, Christine [illegible] à Montpellier un autre exilé, le général [illegible], et le 8 mai 1841 Espartero lui succédait, par voie d'élection, à la régence du royaume.

Il gouverna longtemps, avec intelligence et fermeté, réprima les empiétements de la cour de Rome, tint en respect le parti républicain, [illegible] l'insurrection de Pampelune, dirigée par O'Donnell, qui y avait arboré le drapeau de la reine régente, déjoua les complots ourdis par Diego León et Concha dans le but d'enlever la jeune reine et d'entraîner l'armée ; enfin, il [illegible] les provinces basques en les faisant parcourir par des colonnes mobiles et en y levant des contributions. Le 15 novembre 1841 il soumit Barcelone, et le 30 du même mois il rentra de nouveau en triomphe à Madrid. A dater de cette époque, il s'appuyait à l'extérieur sur l'Angleterre, ce qui lui attira le mécontentement de la France. Quoique cette puissance favorisât les [illegible] de l'ex-régente, Espartero continua de se [illegible] par son respect de la constitution de 1837. Une insurrection ayant éclaté à Barcelone en 1842, il fit bombarder cette ville. Malgré tant de vigueur, la coalition des progressistes et des modérés entraîna la chute du régent. Des actes significatifs d'opposition précédèrent cet événement ; le 9 mai 1843 il dut contresigner une amnistie générale présentée à sa signature par le ministère

[illegible]

O'Donnell et Dulce, [illegible] d'après au moment où la reine, menacée dans son existence et son pouvoir, l'appela à prendre la direction du ministère. Après quinze jours de temporisation (la temporisation est une des faces de son caractère politique), Espartero devint plus digne que le pays se rangerait du côté du trône. Il accepta le rôle de défenseur de la royauté, et s'entendit avec O'Donnell pour la pacification du royaume. Depuis ce moment, les deux généraux ont vécu dans le plus parfait accord. Le parti progressiste, qui paraissait devoir l'emporter, n'ayant pas eu la majorité au sein des cortès, Espartero se hâta cette fois de conformer sa conduite politique à l'opinion du pays, bien observée. V. ROSENWALD.

Lesur, *Ann. hist. univ.*, 1838 et années suiv. — *Ann. des Deux Mondes*, 1850-1855. — Loménie, *Galerie hist. des Contemp.* — Van der Burch et [illegible], *Le Mémor. français*. Paris, F. Didot.

[illegible] (D'). *Voy.* [illegible].

[illegible] (Antonio DE), voyageur espagnol, né à Cordoue, vivait en 1583. Il quitta sa patrie

[illegible]

vers le 37° 1/2 de [illegible] au nord, [illegible] habitude. [illegible] époque, il y [illegible] maisons étaient [illegible]

[illegible] ... à quatre étages. [illegible] et couverte de [illegible] étaient peuplées de [illegible] même grandeur plus [illegible]

[illegible]

[illegible] Fernand VII, en 1820 [illegible]

ESPEN (Zeger-Bernard VAN), [illegible] néerlandais, né à Louvain, [illegible] à Amersfoort, le 2 octobre 1728. Après avoir étudié le droit canonique à Louvain [illegible] deux ans plus tard, il fut reçu docteur en droit et appelé à une chaire dans le collège du [illegible] Adrien. Sa renommée comme jurisconsulte s'étendit si loin que des princes, des évêques, des tribunaux même l'employaient comme conseiller. Il eut cependant des ennemis, parmi lesquels Bernard Désirant, un augustin, qui supposa l'existence de lettres contenant des doctrines dangereuses pour la religion, et qu'il attribua à Van Espen. Celui-ci eut depuis sa défense une sentence judiciaire contre le faux, et condamna [illegible] au bannissement. En 1718, autre accusation contre le savant professeur : le vicaire apostolique de Bois-le-Duc prétendit que Van Espen professait des opinions erronées au sujet de la juridiction des évêques. Enfin, en 1725, il eut de nouveaux démêlés à partir avec les autorités [illegible] pour l'approbation par lui donnée à l'élection de Steenhoven à l'archevêché d'Utrecht, où depuis la réformation il n'y avait que des vicaires apostoliques. Van Espen dut se retirer successivement de Louvain à Maestricht, puis à Amersfort, où il mourut. Ses principaux ouvrages sont : *Jus ecclesiasticum universum*; *De Peculiaritate et Simonia*; — *De Officio Canonicorum*; — *De Censuris*; — *De Promulgatione legum ecclesiasticarum*. Ses œuvres ont été publiées par Joseph Barre; Paris, 1753, 4 vol. in-fol.

Dup. de Bellegarde, *Vie de Van Espen*.

ESPENCE (*Charles* D'), en latin *Espencæus*,

[illegible]

ESPER (Eugène-Jean-Christophe), naturaliste allemand, frère du précédent, né à Wunsiedel, le 2 juin 1742, mort à Erlangen, en 1810. En 1782 il fut professeur agrégé et en 1800 professeur titulaire de philosophie dans cette dernière ville. Il fit de sérieuses et utiles études sur les lépidoptères. On a de lui : *Die Europäischen Schmetterlinge, in Abbildungen nach der Natur mit Beschreibungen* (Les papillons d'Europe, figurés d'après nature avec des descriptions); Erlangen, 1777-1807, grand in-4°; — *Die ausländischen* (aussereuropäischen) *Schmetterlinge* (Les Papillons étrangers ou extra-européens); Erlangen, 1785-1798; — *Die Pflanzenthiere in Abbildungen nach der Natur, nebst Beschreibungen* (Les Zoo-

[illegible]

reçut l'ordre de [illegible]
[illegible] état-major général [illegible]
[illegible] auprès du [illegible]
de pont. Il assista à [illegible]

[illegible]

L. LOUVET.

[illegible]

[illegible] ESPIARD (François-Ignace d'), [illegible] 1707, [illegible] 1777 [illegible] le Caractère des Nations [illegible] 3 vol. in-12; réimprimé sous le titre : [illegible] Nations; La Haye, 1752, 2 vol. in-12. [illegible] à beaucoup emprunté à cet ouvrage [illegible] ses Considérations sur les [illegible] et morales de la liberté [illegible]

[illegible] (Jean-Barthélemy) [illegible] né à Cette (Languedoc), le [illegible] Dès l'âge de [illegible] la congrégation des [illegible] En 1795 il fut appelé à [illegible] et revint [illegible] Membre correspondant de la Société [illegible] Bordeaux (novembre 1811), il publia, [illegible] ans après, son poème : Les Soins et [illegible]

[illegible] *Traité sur la théorie et la pratique du* [illegible], Avignon, 1765, [illegible]

[illegible] (M[me] de L'). Voy. [illegible]

[illegible] ([illegible], comte de L'), général français, né à [illegible]-sur-Loire, en 1736, mort à Paris, en [illegible], prit du service en 1760, dans la compagnie des [illegible] noirs. [illegible] les campagnes de 1761 et 1762, [illegible] d'artillerie en 1763. Chargé [illegible] de composer un traité de [illegible] et de nivellement, il fit paraître cet [illegible] 1767. De concert avec de Mon[illegible] [illegible] à l'infanterie française le mo[illegible] [illegible] de 1777, et contribua à amé[illegible] le travail de la manufacture de Saint-[illegible] lieutenant-colonel en 1791, il [illegible] l'armée du Rhin en 1792, sous Cus[tine]. Il se rendit ensuite à l'armée des Pyrénées

[illegible]

[illegible]

... pièces insérées dans les *Lettres* [illegible] concile de Trente, 1654, in-4°. Pendant les troubles de la Ligue, il provoqua la réunion d'une assemblée, où il fit déférer au duc de Mercœur le titre de protecteur de la religion catholique en Bretagne; et deux ans plus tard, son frère *Antoine* ayant succombé à la blessure qu'il avait reçue en défendant Dol, il se chargea lui-même de la défense de sa ville épiscopale. Jean d'Espinay est auteur de quelques poésies fort médiocres et très-peu en harmonie avec la gravité de son état; elles ont été imprimées sous le titre de : *Sonnets* [illegible] par C. D. E. (Charles d'Espinay, [illegible]), Paris, Buffet, 1560, in-8°; — *Ibid.*, Robert [illegible], 1565, in-4°. La seconde édition porte le nom de l'auteur.

ESPINAY (*Antoine* D'), chevalier de l'ordre du Roi, mort à Dol, le 7 janvier 1591, servit vaillamment sous Henri II, Charles IX et Henri III, aux batailles de Saint-Denis, Jarnac et Moncontour, ainsi qu'aux siéges de Rouen, La Rochelle et Saint-Jean-d'Angély. Devenu maréchal de camp de l'armée de la Ligue, en Bretagne, après la mort de Henri III, il fut tué dans une sortie, où, bien que très-inférieur en forces, il avait victorieusement repoussé le comte de Montgommery et le capitaine de Lorges, qui avaient essayé de surprendre Dol. P. Levot.

[illegible]

[illegible] dans son *Laurel d'Apolo*. En 1620, Espinel figura dans le grand concours poétique qui eut lieu lors de la béatification de saint Isidore. Quoique chapelain à Ronda, il vivait d'ordinaire à Madrid, où il [illegible] mourut. N. Antonio place la date de sa mort en 1634, tandis que Lope de Vega le représente comme déjà mort en 1630. Tous les biographes espagnols s'accordent à dire qu'il vécut plus de quatre-vingt-dix ans, qu'il passa dans la pauvreté la plus grande partie de sa vie, et qu'il fut brouillé avec Cervantes ; circonstance assez remarquable, puisqu'ils vivaient l'un et l'autre des bienfaits de l'archevêque de Séville. On attribue à Espinel l'invention des dixains (*décimas*), ou stances, composées de dix vers de huit syllabes, s'appelant aussi du nom du poète *espinelas*. Enfin, Espinel ajouta, dit-on, une cinquième corde à la guitare, et donna ainsi à l'instrument préféré des Espagnols plus d'étendue et de sonorité. Malgré sa longue vie, Espinel ne composa qu'un très-petit nombre d'ouvrages ; savoir : *Arte poetica española* ; *Varias Rimas*, Madrid, 1591, in-8°,

[illegible]

Elogio al retrato del excellentissimo señor D. Manuel Alonso Perez de Guzman el bueno duque de Medina-Sidonia; Malaga, 1625, in-4°; — *Panegyrico a la ciudad de Antequera*; Xeres, 1620, in-4°; — *Arte de bien morir*; Madrid, 1651, in-8°; — *Tesoro escondido*; San-Lucar, 1642; — *Espejo de cristal, fino y antorcha que aviva el alma*; la sixième édition est de Concha, in-12.

Nic. Antonio, *Bibliotheca Hispana nova*. — G. Ticknor, *History of Spanish Literature*, II, 471.

ESPINOSA (*Jacinthe-Jérôme* DE), peintre espagnol, né à Cocentayna, en 1600, mort à Valence, en 1680. Il fut élève de Borras et de Ribalta. Le musée de Madrid a de lui trois tableaux : *Marie-Madeleine en prière*; — des *Fruits*; — un *Vase de fleurs*. — *La Flagellation*, *L'Ame du Réprouvé* et *L'Ame d'Élu*, du même artiste, ne se trouvent pas dans le musée royal de Madrid, malgré l'assertion de la *Biographie portative universelle* : nous ne savons ce que sont devenues ces toiles. On connaît du même artiste : *La sainte Famille*; — *Jésus portant sa croix*; — *Le Christ traîné sur la voie douloureuse*; — *Apparition de la Vierge à saint François*; — *Saint François en prière*; — *Apothéose de saint Louis*; — *Saint Joachim*;

[illegible] janvier 1755 [illegible] Compagnie [illegible] près du gouver- [illegible] V. MARTY.

[illegible] (DUVAL D') [illegible] mort en 1767. Il [illegible] général des [illegible] des Indes, et en [illegible] de son beau- [illegible] souverain de [illegible] souverain de [illegible] qu'il gouverna cette [illegible] contre les Anglais [illegible] et sa prudence [illegible] de la France, [illegible] fils l'assiéger avec [illegible] sous le prétexte [illegible] il devait [illegible] n'attendit [illegible] cents hommes; [illegible] l'armée du [illegible] l'avantage de la [illegible] de l'artillerie [illegible] victoire décisive. La [illegible] resta sur la place, le [illegible] honteuse fuite. Ce [illegible] coup mortel porté à la [illegible] en prouvant la [illegible] d'Européens sur les [illegible] désordonnées, dont [illegible]. Au milieu [illegible] ment, D'Esprémesnil [illegible] des connais- [illegible] des peuples de [illegible], il fit le voyage [illegible] tête y fut mise à [illegible] dans les [illegible] et dessina les car- [illegible] lorsque la paix

[illegible] 1787 [illegible] le Conseil [illegible]

[illegible] Pondichéry [illegible] avocat du roi au Châtelet [illegible] Calonne [illegible] parlement [illegible]. L'opposition de cette [illegible] s'exercer sur de plus hautes questions [illegible] velopper sur une scène plus élevée. Les [illegible] mes de l'opinion avaient été excités par [illegible] vel du ministre Necker, en 1781. Appelé deux ans après à le remplacer au ministère des finances, Calonne, objet de la défaveur [illegible] ceux qui s'intéressaient à la cause de la [illegible] tombé (1787) devant les [illegible] l'assemblée des notables à l'adoption de [illegible] de finance. Repris par son successeur, [illegible] Loménie de Brienne, archevêque de [illegible] louse, ces mêmes plans avaient été [illegible] par les notables. L'établissement des [illegible] provinciales, celui d'une subvention [illegible] les terres du royaume, dont n'étaient [illegible] ni les terres nobles ni même le domaine de la couronne, enfin la création de l'impôt du timbre, tels étaient les principaux éléments du système adopté par le gouvernement pour remédier aux désordres de l'administration et pour arrêter les progrès du déficit. Mais ce projet devait échouer devant la résistance parlementaire. Dans le conflit entre le ministère et les parlements, les institutions libérales, les vues vraiment conformes à l'intérêt national étaient du côté du gouvernement, qui par la formation des assemblées provinciales appelait les diverses classes de la société à l'examen des questions d'intérêt public, et par l'établissement de l'impôt territorial faisait participer les ordres privilégiés à l'acquittement des charges de l'État, dont jusque là ils

[illegible]

commencement [illegible]

[illegible] Louis XVI [illegible] l'avait [illegible] de l'année 1789. Ce [illegible] les corps de l'État [illegible] proposer leurs vœux [illegible] et d'organisation [illegible] le retour aux États généraux [illegible] la grande [illegible] pour objet spécial [illegible] des prérogatives [illegible] transmettraient [illegible]

[illegible]

[illegible] à l'homme qu'il [illegible] avait été un moment ; dans sa lutte avec la révolution, son impétuosité fit de lui l'auxiliaire le plus dangereux pour le pouvoir. Lorsque le principe de la permanence des assemblées nationales eut dépouillé les parlements, qui existaient encore de nom, de tout caractère politique, plusieurs de ces cours, et entre autres celles de Rennes et de Toulouse, protestèrent contre les décrets de l'Assemblée, et se mirent en révolte ouverte contre son autorité. D'Eprémesnil entreprit de les défendre, et il le fit de manière à compromettre davantage leur cause ; il n'obtint pas plus de succès en luttant contre l'établissement de la constitution civile du clergé. Le genre de polémique qu'il avait adopté lui faisait presque toujours refuser l'accès de la tribune ou retirer la parole. Il succomba de même, mais cette fois du moins avec honneur, en combattant l'introduction dans la constitution de 1791 du principe de la déchéance du roi. Déjà, au commencement de 1790, il avait fait la proposition formelle d'investir Louis XVI d'un pouvoir discrétionnaire pour réprimer les troubles qui éclataient dans diverses provinces. Le contraste de cette conduite avec ses actes antérieurs et les objections auxquelles un pareil changement donnait lieu arrachèrent de lui la singulière décla-

[illegible]

Cet homme [illegible] de franchise et de [illegible] soins [illegible] ses et des [illegible] furent [illegible] cause du [illegible] son opposition [illegible] tour à tour [illegible] un champion [illegible] s'égarer, et son [illegible] ceux qui vivent [illegible] l'auteur de deux [illegible] intitulées : *Nullité* [illegible] *blée nationale ; De* [illegible]

[illegible]

Ventura de La Vega, [illegible]

[illegible] dans un couvent de [illegible] dalcazara, où il commença un poëme [illegible] intitulé *El Pelayo*. [illegible] à la liberté, il gagna Gibraltar, d'où il passa à Lisbonne. [illegible]

[illegible] à Londres. Arrivé en Angleterre, [illegible] à Paris, il prit part à la révolution de 1830, et se battit dans les journées de juillet; puis il s'enrôla dans la légion [illegible] en Espagne [illegible] Revenu dans sa patrie, par suite de l'amnistie de 1833, il y entra dans les gardes du corps, continua de faire de la poésie et aussi de se mêler des questions politiques du jour. Un poëme satirique ayant trait à [illegible] répandu par ses camarades, [illegible] à Cuellar, où il composa un roman historique, *Sancho Saldaña, o el castellano de Cuellar*, publié dans la *coleccion de novelas históricas originales españolas*; Madrid, 1834. Après la publication de l'*Estatuto real*, Espronceda revint à Madrid, où il prit part à la rédaction du journal *El Siglo*; ce qui l'exposa à de nouvelles et violentes poursuites. Il s'enfuit de la capitale, et en 1835 et 1836 il se trouva mêlé aux [illegible]

[illegible]

que cette tête serait exposée sur ce même [illegible] de Montfaucon où trois ans auparavant il avait fait exposer celle de Montaigu, son prédécesseur, dans l'emploi de surintendant des finances. La sentence fut exécutée le 1er juillet 1413 ; ni le peuple, qui autrefois avait montré beaucoup d'affection pour des Essarts, ni le duc de Bourgogne, qui lui avait donné sa parole de le préserver de tout danger, ni le duc de Guyenne, qui l'avait admis à son amitié, ne firent aucun effort pour le sauver. »

[illegible] Antoine des Essarts, faillit avoir le même sort. En action de grâces de sa délivrance, il érigea en ex voto, dans la cathédrale

[illegible]

[illegible]

[illegible] Bibliotheca [illegible]

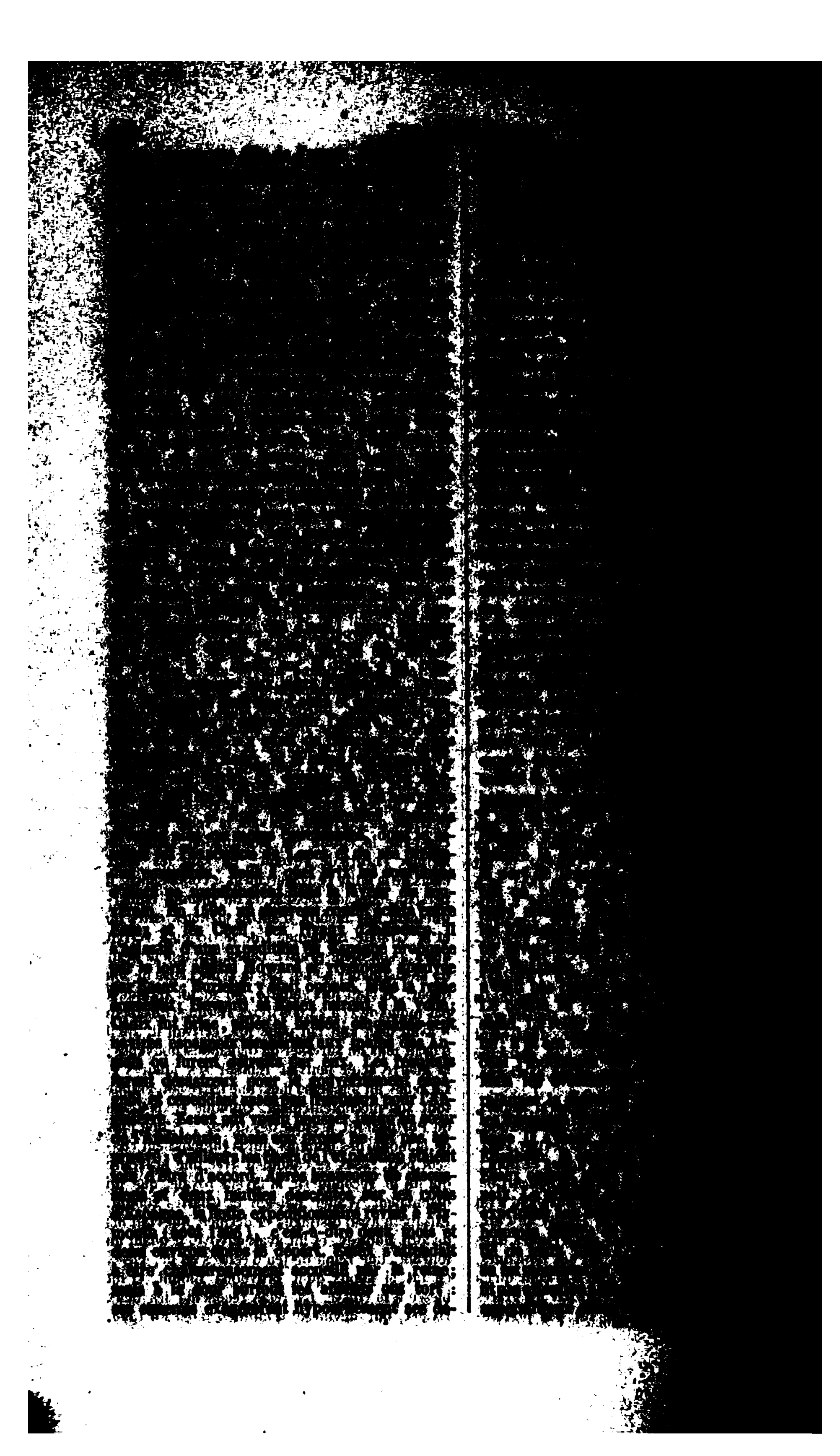
G. B.

[illegible] mort le 19 mai [illegible] dans sa [illegible] à Utrecht, et fut [illegible] en 1641, et à [illegible] à pro- [illegible] ville. Les prin- [illegible] sont : [illegible]; — *De Mora-* [illegible] *Theologi-* [illegible] *Theologiæ* [illegible] — *Considéra-* [illegible], dans saint [illegible]. Cet opuscule [illegible] ses partisans.

[illegible] général anglais, [illegible] à Netherwood, [illegible] le 25 février 1601. [illegible] (voyez ce nom), [illegible] Knolles. Con- [illegible] lord Burleigh, il fut [illegible] Trinity de Cam- [illegible] ans d'études dans [illegible] ses domaines, [illegible] à la cour qu'on [illegible] par les grâces [illegible] fut pas précé-

[illegible]

à Plymouth, puis à Falmouth, pour prendre part à l'expédition entreprise par Drake et John Norreys pour replacer le roi Antonio sur le trône de Portugal. En vain la reine lui dépêcha-t-elle le comte de Huntingdon, pour lui intimer l'ordre de revenir; en vain les deux chefs de la flotte l'engagèrent-ils à l'obéissance; il persista dans son dessein, et un prompt [illegible] mit bientôt d'autres parages entre lui et la Grande-Bretagne. Une lettre qu'il écrivit alors à son aïeul prouve cependant que le désir de se distinguer n'était pas la seule cause de son départ. Il était fort endetté; on ne lui [illegible] pas moins de 22 à 23,000 livres sterling; Élisabeth avait déjà tant fait pour lui, écrivait-il, qu'il n'osait plus lui adresser de demandes [illegible]; la guerre seule pouvait rétablir ses affaires. La reine lui témoigna dans une lettre [illegible] tout son mécontentement. Quoique l'expédition de Portugal fût presque désastreuse, et que plus de la moitié des hommes qui la composaient eussent péri, Essex se conduisit avec une bravoure qui lui fit reconquérir la faveur royale, que lui disputaient Walter Raleigh et Charles Blount. Élisabeth avait distingué ce dernier, qui était fils de lord Montjoy, et lui avait envoyé, pendant un tournoi, une reine de jeu d'échecs en or. Essex en fut si jaloux qu'il provoqua Blount, et fut blessé à la cuisse. La reine réconcilia les deux rivaux, qui devinrent d'intimes amis. En 1590,



[illegible]

de la reine. Essex avait trente-trois ans. Avec des qualités brillantes, il perdit, dans le [illegible] des succès de cour et des [illegible], le respect de lui-même et le sentiment de la véritable grandeur. Une certaine aménité de caractère vis-à-vis de ses subordonnés le rendit cher à la multitude; sa mort désaffectionna les sujets d'Élisabeth. Essex eut le double tort de croire que si la reine ne pouvait être dominée, elle se laisserait vaincre par la résistance, et de s'être trop confié à cette manière de voir. [illegible]

Camden, *Life of Elizabeth*. — Walter Bourchier Devereux, *Lives and Letters of the Devereux, earls of Essex, in the reigns of Elizabeth, James I and Charles I*. — [illegible] *History of the most renowned queen Elizabeth and her* [illegible] *Devereux, earl of Essex*; Cologne, 16[illegible], in-12. — *Edinburgh Review*, juillet 18[illegible]. — Lingard, *Hist. of Engl.* — Hume, *Hist. of England*. — *Penny Cycl.*

ESSEX (*Robert* DEVEREUX, troisième comte D'), fils du précédent, né dans Essex-House, en 1592, mort le 14 septembre 1646. Après l'exécution de son père, il fut recueilli par sa grand'mère, qui l'envoya étudier d'abord à Eton, ensuite à Oxford.

[illegible]

[illegible] en récompense de [illegible] 10,000 liv. sterl., et [illegible] le titre de duc. La [illegible] de jouir de ces témoignages publiques. Il fut enterré [illegible]

[illegible] — Lingard, *Hist.* [illegible]

[illegible] CAPEL, ARTHUR. [illegible] DEVEREUX.

[illegible], architecte anglais, né à [illegible] dans la même ville, [illegible] il se fit remarquer par [illegible] de l'architecture gothique [illegible] plusieurs anciens édifices de [illegible] les cathédrales d'Ély et de [illegible] l'architecture plusieurs mé[illegible] l'Archæologia et dans la Bi[illegible] britannique de Gough. [illegible] *Dictionary.*

[illegible]), célèbre tragédien, [illegible] 1772, mort à Munich, le [illegible] l'âge de vingt-trois ans, il [illegible], il se rendit bientôt à [illegible]. En 1803 il joue pour [illegible], et s'attachant à la [illegible] l'accompagna dans ses [illegible]. La dissolution [illegible] conduisit Esslair à Nu[illegible] sa femme, en 1806. Un an [illegible] Müller, actrice de mérite. [illegible] plusieurs voyages et [illegible] Mannheim et à Carlsruhe, [illegible] Stuttgard, au théâtre royal [illegible] 1816; et [illegible] théâtre royal de Munich [illegible] mort.

« En [illegible] à Paris, lui fit donner le [illegible] *lemand.* Il a été très-applaudi [illegible] (traduites) de Racine et de Molière [illegible] dans le *Roi Lear*, *Macbeth*, [illegible] de *Wallenstein*. Sa manière de représenter les pièces de famille dans les genres [illegible] sentimentales, d'Iffland se ressentait de sa prédilection pour le théâtre français, et rappelait souvent les créations analogues de [illegible].

Conversations-Lexicon. [illegible]

ESSLINGEN (Prince d'). *Voy.* MASSÉNA.

ESSLINGEN (Le maître d'école d'), troubadour allemand, vivait vers la fin du treizième siècle, à Esslingen, ville libre impériale de la Souabe. Le manuscrit qui nous a transmis ses poésies ne le désigne pas autrement que nous venons de le faire; mais un acte authentique, conservé dans les archives d'Esslingen, nous apprend que l'école de cette ville était dirigée en 1280 par maître Henri (*Meister Heinrich*). Or, comme c'est justement à cette année et aux cinq ou six années qui précèdent et qui suivent qu'il faut rapporter la composition des petites pièces dont nous allons parler, nous ne pouvons douter que leur auteur et *maître Henri* ne soient une seule et même personne.

Nous avons de ce minnesinger seize strophes, formant neuf chansons (*Lieder*); sur ces seize strophes, neuf ont pour sujet les événements contemporains; ce sont de vrais pamphlets, et rien ne saurait mieux donner une idée de ce qu'était la satire politique au treizième siècle.

Rodolphe de Habsbourg, en montant sur le trône (1273), avait renoncé aux antiques prétentions impériales sur la Lombardie et la Sicile, afin de concentrer en Allemagne toute son activité et toute son énergie. Ses adversaires feignirent de ne pas comprendre ce qu'il y avait de sage et d'habile dans cette politique, qui les gênait : « Rodolphe, disaient-ils, refuse de s'engager dans ces lointaines expéditions qui avaient été si funestes à ses prédécesseurs, c'est qu'il manque de courage et de noble ambition; il combat avec intrépidité pour défendre les droits de son sceptre et consolider son autorité dans l'Empire, c'est qu'il est insatiable de pouvoir et de domination. » A ces accusations, qui nous semblent tant soit peu contradictoires, se joignaient les reproches d'avarice et d'économie sordide. Fidèle écho des antagonistes du grand empereur, peut-être même soudoyé par eux, le maître d'école d'Esslingen ne fit que reproduire dans ses strophes mordantes les imputations calomnieuses que nous venons de rappeler.

[illegible] reproche aussi à Rodolphe de [illegible] déduit de ses prétentions sur la Sicile (Sicilia). « Le roi Bohémien a gagné une première partie sur le prince (Manfred) et une [illegible] sur le roi [illegible]. Le roi Rodolphe [illegible] de jouer la troisième, [illegible] est trop puissant pour lui, [illegible] (IV). » Rodolphe ne lui paraît pas digne de porter les armes de l'Empire, aigle d'or sur fond noir. « Le [illegible], c'est [illegible] qu'on inspire à ses [illegible], et Rodolphe n'est guère redouté, à [illegible] que ce ne soit à la manière d'un épouvantail placé en un champ d'avoine. L'aigle est le symbole de la haute naissance, du courage et de la générosité. Quand l'aigle veut éprouver ses petits, il les prend sur ses ailes et les emporte dans la région du soleil; ceux qui ne le peuvent regarder en face, il les précipite dans l'espace. Vous ne résisteriez pas à une pareille épreuve, seigneur roi, car vous ne pouvez soutenir la vue de la justice. Aigle et roi doivent planer haut, mais vous, vous piétinez sans [illegible] vos domaines; vous n'êtes pas un aigle, vous êtes la pie qui tourne sans cesse autour d'un tronc pourri. Roi Rodolphe, voilà un [illegible] qui vous siéra mal! (VII). » Au début de son expédition contre Ottocar de Bohême, expédition qui devait se terminer par la défaite et la soumission de ce redoutable adversaire (1278), le maître d'école, assez mauvais prophète comme on voit, prédit à l'empereur que son expédition « tournera à rien (wirt ein niht) »; il le plaisante sur sa pauvreté, sur son équipage mesquin; ses serviteurs n'auront à manger que ce qu'ils ont emporté de chez eux. S'il gagne ou épargne quelque chose, il le donnera à ses enfants; et comme ceux-ci sont aussi nombreux

[illegible]

Commentarii [illegible] Anvers, 1548. [illegible] sur toutes les œuvres de l'Egypte [illegible] sont être restées inédites [illegible] chado. Catulle l'occupa ensuite [illegible] Paul Manuce à Venise, en 1566. Il [illegible] Flandre, à *Observationes* [illegible] *lenarum*; Louvain, 1548. [illegible] ce travail. [illegible] commentaire d'Estaço sur le traité [illegible] intitulé : *De claris* [illegible] de l'édition de [illegible], Anvers, 1571; deux autres éditions de ce livre, Rome, 1565, et Paris, 1562, sont encore recherchées.

Plusieurs savants portant le même nom [illegible] dans la littérature portugaise; nous signalerons les suivants :

Estaço (*Gaspard*), né au dix-septième siècle, à Evora, et chanoine de la [illegible] raens. Il jouissait d'une haute réputation comme généalogiste, et a donné sur sa propre famille un livre intitulé : *Familia dos Estaços*, [illegible] puis *Varias Antiguidades de Portugal*; Lisbonne, 1625, in-fol., et ibid., 1754, in-4°.

Estaço da Sylveira (*Simão*), également du dix-septième siècle, contribua à la conquête du Maranhão, où il fit plusieurs campagnes en qualité de capitaine. Il voulut d'abord écrire une histoire complète du Brésil; mais, frappé de la magnificence du pays qu'il avait parcouru, il appela les indigents du Portugal à sa colonisation en publiant à Lisbonne l'opuscule suivant : *Relação summaria das cousas do Maranhão, dirigida aos pobres deste Reino*; Lisbonne, 1624, in-fol. Cet opuscule, cité par Barbosa, est devenu fort rare.

Estaço do Amaral (*Melchior*), né à Evora dans la seconde moitié du seizième siècle, a publié : *Tractado das Batalhas e sucessos do Galeão Santiago com os Hollandezes na ilha de Santa-Helena e da Nao Chagas com os Inglezes, entre as ilhas dos Açores*, [illegible] *da Carreira da India*, etc.; Lisbonne, 1604, in-4°. Barbosa s'est trompé en assignant à ce livre la date de 1602. [illegible]

Jorge Cardoso, *Agiologio Lusitano*. — Gaspar Estaço, *Familia dos Estaços*. — [illegible] — *Annales historicos*, t. III, p. [illegible]. — [illegible] t. I. — Baronius, *Annales*. — De Thou, *Historia*, ad ann. 1566. — [illegible], *Historia ecclesiastica*. — Barbosa Machado, *Bibliotheca Lusitana*. — [illegible], *Bibliotheca historica*, Lisbonne, 1[illegible]. [illegible]

Estaing, ancienne famille française, originaire du Rouergue, dont le nom [illegible], *De Stagno*, mentionné dans des actes du dixième siècle, est éteinte [illegible]

[illegible]

[illegible] (*Charles-Hector*, comte d'), amiral français, de la famille des précédents, né en 1729, au château de Ruvel (Auvergne), mort à Paris, le 28 avril 1794. Il avait débuté par le grade de colonel d'infanterie, et se trouvait brigadier des armées du roi, lorsqu'il s'embarqua, le 2 mai 1757, sur l'escadre du comte d'Aché, avec le corps de troupes aux ordres de Lally Tollendal, nommé commandant général des établissements français dans l'Inde. Les douze mois que l'expédition mit à se rendre à sa destination lui permirent d'acquérir quelques notions de marine. Après le débarquement, il concourut aux brillants mais éphémères succès de Lally contre Goudelour et le fort Saint-David. Prévoyant, dès le début des opérations, que l'ignorance où Lally était du pays serait fatale à nos armes, il avait offert de remettre personnellement son commandement à l'ancien lieutenant de Dupleix, au marquis de Bussy, qui eût atténué les fautes du général en chef. Fait prisonnier, en 1759, au siége de Madras, après avoir été blessé et renversé de cheval, il recouvra sa liberté sur parole. Le service de l'Inde, dans les conditions où il se faisait n'offrant pas assez d'aliment à son ardeur, il se fit marin. Devançant la ratification de son échange, convenu lors de la capitulation de Madras, il prit (octobre 1759) le commandement du *Condé* et

[illegible]

[illegible] l'Amérique [illegible] partit de [illegible] l'escadre de l'a[illegible], avec La Fayette et les [illegible] la conquête de Rhode-Is[land] [illegible] le 29 juillet. Dès que les [illegible] eurent été débarquées dans [illegible] (8 août) le passage de New-[illegible] la baie de Connecticut. Pro-[illegible], d'un vent de nord, rare [illegible] au mois d'août, il se [illegible], dont l'escadre s'é-[illegible] partie de celle de l'amiral [illegible], et d'Estaing re-[illegible] le feu, quand s'éleva, [illegible] 12 août 1778, une violente [illegible] aux amiraux de penser à [illegible] de leurs vaisseaux. Privé [illegible] mâture, de son gréement, [illegible] par un vaisseau anglais [illegible] infailliblement devenu [illegible] secouru à temps par deux [illegible]

[illegible] l'escadre française s'était ral-[illegible] porter sur Rhode-Island, où [illegible] Sullivan l'appelait à son se-[illegible] céda ni aux instances de [illegible] La Fayette, et préféra con-[illegible] sur la rade commode et sûre [illegible] les eut réparés, il se rendit [illegible] à son arrivée, il exhibe à [illegible] roi qui lui attribuait le com-[illegible] des îles du Vent. Bouillé, [illegible] auparavant s'était emparé de [illegible] qu'à se soumettre avec [illegible] conserver l'unité d'action, créa [illegible] Estaing une fâcheuse rivalité. [illegible] pas faute de témoigner [illegible] accusant d'Estaing d'incapa-[illegible] rassemblé six mille hommes [illegible] inutilement, de recon-[illegible] Sainte-Lucie, tombée depuis peu [illegible] Anglais. Il fut plus heureux [illegible], qu'une division de son [illegible] le lieutenant Du Rumain, [illegible] contre La Grenade, dont [illegible] maître, le 4 juillet 1779, [illegible], à la tête de treize cents [illegible] située sur un morne escarpé, [illegible] mille soldats d'élite et une [illegible] Il emporta toutes les posi-[illegible] fit sept cents prisonniers, [illegible] de trois drapeaux et [illegible] matériel d'artillerie, trente bâti-[illegible] dont plusieurs étaient com-[illegible] Le lendemain on signala une [illegible] venait, mais trop tard, [illegible] Grenade. D'Estaing remonte [illegible] vaisseaux, attaque cette escadre, [illegible] et la force à se réfugier dans le port de Saint-Christophe [illegible] d'[illegible] à attaquer [illegible] une place d'armes [illegible] excursions, [illegible] Géorgie, mais encore pour [illegible] Aussitôt que ses troupes [illegible] somma le général Prévost, [illegible] nah, de se rendre. Un armistice de [illegible] heures lui fut immédiatement accordé, [illegible] néral anglais ayant reçu dans la [illegible] forts de troupes aguerries, d'Estaing et [illegible] américain Lincoln durent commencer [illegible] régulier. L'assaut donné le 9 octobre fut dirigé par d'Estaing, qui conduisit en personne la principale attaque. Exaspéré des obstacles qu'il rencontrait, il arrachait, dit-on, de ses mains et de ses dents les palissades des retranchements. Repoussé sur tous les points, et atteint de deux blessures, il dut battre en retraite et se rembarquer. À son retour en France, en 1780, il fut disgracié, et resta sans emploi jusqu'en 1783. Chargé alors du commandement d'une armée navale franco-espagnole réunie devant Cadix, il ne l'exerça guère que six semaines, la paix signée à cette époque ayant rendu inutile l'expédition projetée.

Le reste de la vie de d'Estaing appartient à la politique. Après avoir fait partie, en 1787, de l'assemblée des notables, où il combattit les mesures proposées par le gouvernement, il fut nommé commandant de la garde nationale de Versailles, et prit en cette qualité, dès le 10 septembre 1789, les mesures propres à prévenir les désordres dont la ville était menacée par des placards. Quatre jours après, il écrivit à la reine une longue lettre, où il lui peignait avec chaleur les dangers de la translation du roi à Metz. Dans une conférence qu'il eut ensuite avec cette princesse, il renouvela l'expression de ses craintes. Le 18, ses démarches auprès du ministère et de la municipalité de Versailles eurent pour résultat l'adoption de nouvelles mesures destinées à protéger le roi et la famille royale, dont la sûreté le préoccupait tellement que, bravant le mécontentement de la garde nationale, dont vingt-huit compagnies sur quarante-deux s'étaient opposées à l'introduction du régiment de Flandre dans Versailles, il en assura l'entrée. Le rôle qu'il avait adopté était difficile. Constitutionnel par principes, il voulait toujours rester fidèle au roi. Ainsi, après avoir arraché, le 5 octobre, à la municipalité de Versailles l'ordre de protéger et d'accompagner le roi dans sa retraite, avec promesse de le ramener le plus tôt possible, au lieu de rester à son poste de commandant de la garde nationale, il demeura constamment au château, les 5 et 6 octobre, et ne s'en absenta que pour empêcher un conflit imminent et ordonner à la garde nationale de se retirer. Il paraîtrait même qu'il avait ménagé à Louis XVI des moyens de fuir; car, comme l'apprend l'e-

[illegible]

... ce qui autorisa à le penser, c'est la lettre qu'il écrivit, au mois de février 1792, au ministre de la marine, pour lui annoncer que, nommé amiral dans la nouvelle organisation de la marine, il refusait cette dignité, par la raison que sa destination primitive ayant été pour l'armée de terre, il ne croyait pas juste qu'il obtînt la position la plus élevée dans un corps où il n'avait pas fait ses premières armes. Tout ce qu'il croyait pouvoir accepter, c'était une place d'amiral surnuméraire. L'Assemblée nationale, consultée par le ministre, décréta le 6 mars que d'Estaing pourrait accepter les fonctions d'amiral, sans qu'elles l'empêchassent d'avancer, à son tour, dans l'armée de terre.

Dans le procès de la reine, après avoir dit qu'il avait personnellement à se plaindre de l'auguste accusée, il fit une déposition aussi favorable que possible, lié qu'il était par la publicité donnée antérieurement aux lettres qu'il lui avait écrites. Sa déposition, quoi qu'on en ait dit, ne pouvait être que bienveillante, et en [illegible] [illegible] l'occasion de proclamer le haut caractère de Marie-Antoinette dans les

[illegible]

[illegible]

[illegible] deux comédies, [illegible] Le Quiproquo, et où lui [illegible] joués sous le nom de [illegible]

M. M.

[illegible] Nécrol. du *Journal de Paris* de [illegible]

[illegible], auteur dramatique et [illegible], en 1687, mort à [illegible] comédien dès l'âge de [illegible] à Worcester par un rôle [illegible] bientôt chez son [illegible] une seconde [illegible], tant sa vocation [illegible] longtemps à Drury-[illegible] grands succès dans les [illegible] une comédie, *[illegible] et Prunella*, sorte de [illegible] alors à la mode en [illegible]

H. MALOT.

[illegible] — *Biogr. dramatique.*

[illegible] anciennes maisons d'Ita-[illegible], selon Muratori, jus-[illegible] qui au dixième siècle [illegible] pour les Carlovingiens. [illegible] des empereurs plusieurs [illegible] à titre de fiefs, tels que [illegible], Casal Maggiore, [illegible]

[illegible] ville ou gros bourg appelé [illegible] aujourd'hui partie de la légation [illegible] Padoue.

[illegible]

d'Este [illegible]

[illegible] du Milan [illegible]

Oberto Ier, prince [illegible], descendant d'Adal-bert II, marquis de Toscane [illegible] vers 977. Possesseur de quelques [illegible] et dans la Lombardie, il [illegible] contre Bérenger, et [illegible] comte du palais. Il [illegible] Adalbert et Oberto. [illegible] le chef de la maison d'Este.

Oberto II, marquis [illegible] vers 1015, portait le titre de [illegible], comme descendant d'Adalbert, [illegible] dans le marquisat de Toscane. Lui et ses deux fils, Albert-Azzo et Hugues, prirent parti pour Arduin contre Henri II, qui les [illegible] et les rendit à la liberté vers 1014. C'est à Albert-Azzo que commence réellement la maison d'Este.

Muratori, *Delle antichità Estensi ed Italiane*. — Leibnitz, *Scriptores Rerum Brunsvicensium*.

ESTE (*Albert-Azzo Ier d'*). Voyez Azzo.

ESTE (*Albert-Azzo II d'*). Voy. Azzo.

ESTE (*Hugues d'*), comte du Maine, fils d'Azzo II et de Garsende, comtesse du Maine, sa seconde femme, né vers 1060, mort vers 1136. Conduit tout enfant en France par son père, et reconnu pour comte du Maine, il fut bientôt renvoyé en Italie par Geoffroy de Mayenne, qui voulait le soustraire à une révolte des Manceaux et à une attaque des Normands. Le Maine resta plusieurs années au pouvoir de Guillaume le Bâtard et de son successeur, Robert Courte-Heuse; mais les Manceaux, fatigués de la domination normande, finirent par rappeler Hugues, qui avait quitté l'Italie et était venu s'établir à Langres. Des dissensions ne tardèrent pas à éclater entre les habitants du Maine et leur nouveau seigneur; Hugues, fatigué de sujets aussi indociles, vendit son comté pour dix mille sous d'or à Hélie de La Flèche, son cousin, et abandonna la France pour retourner en Italie. On trouve dans Muratori une convention du [illegible] avril 1095 par laquelle Hugues vend à son frère Foulques tous ses droits sur l'héritage d'Azzo. En 1097, Foulques et Hugues soutinrent, au sujet du même héritage, une guerre contre leur frère Welfe ou Guelfe IV, duc de Bavière. À partir de ce moment,

[illegible]

part, le marquis Foulques resta en possession des fiefs [illegible]. » Il faut néanmoins, dit Muratori, qu'il y ait eu depuis entre les enfants de Welfe IV et de Foulques quelque convention au moyen de laquelle la branche d'Este établie en Allemagne ait obtenu certaines portions de ce qu'elle possédait en Ligurie; car nous voyons qu'elle jouissait du fief de la ville de Rovigo et qu'elle exerçait la puissance seigneuriale dans celle d'Este. »

Muratori, *Annali d'Italia*, t. VI.

ESTE (*Obizzo*, marquis d'), fils de Foulques Ier, né dans les premières années du douzième siècle, mort vers 1190. Il entra dans la ligue lombarde contre Frédéric de Hohenstaufen, surnommé *Barbe-Rousse*, et fut compris dans le traité de Venise en 1177. Ce traité apporta de grands changements dans l'organisation des villes lombardes, et eut pour résultat l'institution des podestats municipaux. Obizzo fut élu podestat de Padoue en 1182. Frédéric, qui cherchait à contenir les républiques naissantes de l'Italie septentrionale en fortifiant la noblesse, confirma Obizzo d'Este dans tous ses fiefs en 1184, et le nomma marquis de Milan et de Gênes. Cette dignité équivalait à celle de vicaire impérial, et donnait à Obizzo la charge de faire valoir les droits que l'empereur avait encore sur ces deux villes.

Raumer, *Gesch. der Hohenstaufen*, t. II. — Leo et Botta, *Histoire d'Italie*, trad. par M. Dochez, t. I.

ESTE [*Azzo V* (1), marquis d'], fils du précédent, vivait dans la seconde moitié du douzième siècle. C'est avec lui que commence

[illegible]

Muratori, *Delle Antichità* [illegible] — *Scriptores* [illegible]

ESTE (*Azzo VII*) [illegible]

(1) Dans les généalogies de la maison d'Este, Azzo est indiqué comme le cinquième de son nom; la biographie des deux premiers a été faite à *Albert-Azzo*. Les troisième et quatrième sont si insignifiants, que nous les avons passés sous silence.

[illegible] les projets de son frère. [illegible] 1217 Azzo VII le marquis [illegible] tous les [illegible] Ezzelino [illegible] en 1225 [illegible] Ezzelino le [illegible] les deux partis [illegible] Adélaïde [illegible] Ezzelino, [illegible] Azzo d'Este. Bien que [illegible] les maisons de Romano [illegible] la paix établie [illegible] pas deux mois. Des [illegible] terrible, jusqu'à [illegible] ramena la paix. [illegible] de Romano avec Rinaldo [illegible] fut conclu en [illegible] avec magnificence [illegible] Azzo avait été élu podestat. [illegible] la guerre de recommencer [illegible] Azzo, avec une [illegible] Milanais, de Mantouans, [illegible] dans Ferrare, et s'en [illegible] qui alla mourir prisonnier [illegible] donna à Azzo la [illegible] et le dédommagea de [illegible] de ses États héréditaires, qui [illegible] Ezzelino. Cet énergique et [illegible] parvint à faire triompher [illegible] dans presque toutes les [illegible] guelfe semblait tout à [illegible] était presque entière[illegible] Frédéric II avait con[illegible] y avait trouvé la [illegible] que Azzo et le fils de [illegible] que son grand-père [illegible] le dernier espoir de la [illegible] allait bientôt changer. [illegible] de Padoue et de Vérone [illegible] Ezzelino, se rassemblaient [illegible] grand nombre auprès d'Azzo. [illegible] de son côté, employa tous [illegible] pouvoir pour unir les villes [illegible] ce fut une véritable [illegible] croisés entra dans Padoue [illegible] La prise de cette ville [illegible] de Mestre, de Citta[illegible] d'Este. Les deux années [illegible] septembre [illegible] la bataille [illegible] victoire, qui [illegible] et assura le triomphe de la [illegible]

Muratori, *Scriptores Rerum Italicarum* [illegible] — *Histoire de [illegible]* [illegible] M. Daru, t. III.

ESTE (*Obizzo II*, marquis D') [illegible] précédent, seigneur de Ferrare, de Modène et de Reggio, né vers 1240, mort le 13 février 1293. Il succéda à son grand-père dans le marquisat d'Este et dans la seigneurie de Ferrare. En 1265, il joignit ses troupes à celles de Charles d'Anjou, qui marchait contre Manfred, roi de Sicile. Le 30 mars 1278 il reçut des commissaires de l'empereur Rodolphe I[er] l'investiture de ses États placés sous la suzeraineté impériale. Les Modénais, qui se gouvernaient en république, las des factions qui les déchiraient, lui députèrent, le [illegible] décembre 1288, leur évêque, Philippe [illegible] Lanfranco Rangone et Guido Guidoni, pour lui offrir la seigneurie de Modène. Obizzo accepta, et fit son entrée solennelle dans cette ville au mois de janvier 1289. Pour s'attacher les Rangoni, famille illustre de Modène, il maria Aldobrandini, un de ses fils, à Alda, fille de Tobie Rangone. La ville de Reggio suivit l'exemple de Modène, et élut Obizzo pour son seigneur au commencement de 1290. Obizzo laissa de Jacqueline de Fiesque, sa première femme, morte en 1287, trois fils : Azzo, qui lui succéda, François et Aldobrandino, et une fille, Béatrice, mariée à Galeas Visconti, seigneur de Milan. On ne lui connaît pas d'enfant de sa seconde femme, Catherine de la Scala.

Muratori, *Scriptores Rerum Italicarum*, t. XVIII, p. [illegible]. — Vedriani, *Storia di Modena*, part. II, liv. XIII.

ESTE (*Azzo VIII* D'), fils aîné d'Obizzo II, mort le 31 janvier 1308. Il succéda à son père dans la seigneurie de Ferrare le 13 février 1293. Le 3 mars suivant, la ville de Modène l'élut pour son seigneur perpétuel; celle de Reggio lui conféra la même dignité peu de jours après. Malgré ces élections populaires, les deux frères d'Azzo, François et Aldobrandino, prétendirent l'un à la seigneurie de Modène, l'autre à celle de Reggio. Aldobrandino, appuyé par les Rangoni, surprit, le 29 mars de la même année, la ville de Modène, d'où il fut chassé presque aussitôt par le peuple. Les Padouans prirent aussi le parti d'Aldobrandino, et s'emparèrent des châteaux d'Este, de Cotte et de Calaone. En 1294 la paix fut rétablie entre les deux frères. Les deux années suivantes, Azzo fut en guerre avec les Bolonais et les Parmesans. Les Modénais se révoltèrent contre lui le 26 janvier 1306, et chassèrent ses partisans. Les habitants de Reggio en firent autant le lendemain. Au mois de février suivant, ces deux villes se liguèrent avec

[illegible] Ferrare [illegible] ville par un podestat.

[illegible], Gesch. von Venedig, vol. I.

[illegible] de Ferrare vers 1310. [illegible] de [illegible], Fresco d'Este, de Rovigo [illegible] des [illegible], François et Aldobrandino tentèrent, avec le secours du pape Clément V, de s'emparer de Ferrare. L'armée pontificale parvint en effet à chasser les Vénitiens de cette ville; mais Clément V, au lieu de remettre Ferrare à Fresco d'Este, la donna à Robert de Naples. François fut tué en 1312, par les soldats catalans de Robert; Aldobrandino mourut probablement à la même époque.

Leben, Gesch. von Venedig, vol. I.

ESTE (Renaud, Obizzo III, Nicolas Ier d'), fils et successeurs d'Aldobrandino II, gouvernèrent conjointement les seigneuries de Rovigo, de Ferrare, de Modène et de Parme, dans la première moitié du quatorzième siècle, et ils eurent pour collègues, du moins dans une partie de ces seigneuries, leurs deux cousins Azzo et Bertold, fils de François. Les Ferrarais, très-irrités contre les soldats catalans de Robert, se soulevèrent le 4 août 1317, et, avec le secours des marquis d'Este unis aux Pepoli de Bologne, ils s'emparèrent du castel Tedaldo, où les Catalans s'étaient réfugiés, et les massacrèrent. Le 15 août suivant, Renaud et Obizzo III furent rétablis dans la seigneurie de Ferrare, et s'associèrent Nicolas, leur troisième frère. Le pape Jean XXII somma les trois marquis d'abandonner Ferrare, et sur leur refus, il mit la ville en interdit, les excommunia eux-mêmes en 1320, et les fit pour-

[illegible] 1384 [illegible] Nicolas, âgé de [illegible] fille de Fran[illegible] 1400, il entra [illegible] duc de Milan par [illegible] capitaine gé[illegible] d'enlever [illegible] repoussé par [illegible] au secours du [illegible] avec Jean-Galéas [illegible] autres princes pour [illegible] Nicolas III [illegible] et de Reggio. En [illegible] son fils naturel [illegible] Aldobran[illegible] L'année [illegible] ligue des Floren[illegible] le duc de Milan, et [illegible] En 1433, il se [illegible] un traité, conclu la [illegible] de toute [illegible] il alla [illegible] 1441, Ami, confident, [illegible] il semblait destiné à [illegible] empoisonné pro[illegible] à la cour de Milan.

[illegible]

[illegible] de Ferrare, Mo[illegible] du précédent, [illegible] octobre 1450. Il lui [illegible] le 8 juillet 1450; [illegible] Alfonse, roi d'Ar[illegible] événement politique [illegible] Il laissa un fils nommé [illegible] n'eut pas son [illegible] en équité et en dou[illegible] Il fut le protecteur des [illegible] lui-même [illegible]

[illegible] *Rerum Ital.*, t. XXIV.

[illegible] frère du précé[illegible] Ferrare et de Modène, [illegible] était magnifique; [illegible] ni citadelle ni armée, [illegible] par les finances de son [illegible] III, passant par [illegible] fut si charmé

de [illegible] (1452) [illegible] qualité de duc de [illegible] lui relevant [illegible] de l'Empire [illegible] générale des princes [illegible] La mort de Borso, [illegible] cette ligue inutile [illegible] rends entre les États italiens; [illegible] plus distingués de son siècle, fut le protecteur des lettres; il établit dans ses États l'imprimerie, qui venait de naître en Allemagne. [illegible] André Gallus fut le premier qui exerça cet art à Ferrare.

Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes*, t. [illegible]

ESTE (*Hercule Ier d'*), duc de Ferrare et de Modène, né en 1433, mort le 24 janvier 1505. Frère du précédent, il lui succéda, au préjudice de Nicolas, fils de Lionel. Les Vénitiens appuyèrent Hercule, et envoyèrent une flotte pour le seconder. Nicolas avait compté sur les secours du duc de Milan; mais ce prince ne voulut rien entreprendre avant de connaître la politique qu'adopterait le successeur de Paul II. Sixte qui [illegible], Hercule [illegible] de Ferrare. Il eut [illegible] plusieurs [illegible] en 1482, le pape Sixte IV et Venise se réunirent pour le déposséder, tandis que Ferdinand, roi de Naples, Louis le More, gouverneur de Milan, Frédéric, marquis de Mantoue, et les Florentins se déclarèrent en sa faveur; il en résulta une guerre générale. Après un traité de paix défavorable, conclu en 1484, Hercule conserva vingt-et-un ans sa neutralité; et tandis que l'Italie était en proie aux plus grands bouleversements, ses États jouirent d'une véritable prospérité, fruit de la paix; sa capitale brilla de tout l'éclat du luxe et des beaux-arts. Il avait pour ami et pour ministre le comte Bojardo (voy. ce nom) de Scandiano, fameux par son poëme de *Roland amoureux*; et l'Arioste, alors bien jeune encore, s'honorait de la protection de ce prince, dont la cour réunissait tout ce qu'il y avait de beaux-esprits dans ce temps-là.

Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes*, t. XII.

ESTE (*Alfonse Ier d'*). *Voy.* ALFONSE.

ESTE (*Hercule II d'*), duc de Ferrare et de Modène, fils aîné d'Alfonse Ier et de Lucrèce Borgia, né le 4 avril 1508, mort le 3 octobre 1559. Il montra le plus grand dévouement pour Charles-Quint, dont la prépondérance était absolue dans les affaires d'Italie, tandis qu'à Rome son frère, le cardinal Hippolyte le jeune, s'était dans cette circonstance placé sous la protection de la France. Ce cardinal, qui bâtit la magnifique villa d'Este à Tivoli, était un des plus généreux protecteurs des sciences. En 1556 Hercule, qui s'était montré jusque là favorable à la politique espagnole, céda aux sollicitations du duc de Guise, son gendre, et adhéra à la ligue formée contre l'Espagne par le pape Paul IV et Henri II,

[illegible]

Il conserva Modène et Reggio. Cependant il eut à soutenir contre la république de Lucques deux guerres pour la possession de Garfagnana, jusqu'à ce qu'enfin l'intervention de l'Espagne mit fin à cette contestation.

Muratori, *Annali d'Italia*.

ESTE (*Alfonse III d'*). *Voy.* ALFONSE III.

ESTE (*François Ier d'*), duc de Ferrare, fils aîné d'Alfonse III et d'Isabelle de Savoie, né le 5 septembre 1610, mort le 14 octobre 1658. Dans la guerre qui éclata en 1630 entre la France et l'Espagne au sujet de la succession de Mantoue, François se déclara pour l'Espagne, et reçut en récompense l'investiture de la principauté de Correggio; mais quelques années plus tard, mécontent de l'Espagne, qui continuait à tenir garnison dans Correggio, il se déclara pour la France, et accepta le commandement des armées de cette puissance en Italie. Le mariage de son fils avec Laure Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin, l'attacha plus fortement encore à la politique française, et il y resta fidèle jusqu'à la fin de sa vie. Dans ses campagnes comme généralissime des armées françaises, il essuya des revers, qui ne l'empêchèrent pas de prendre aux Espagnols Valenza en 1656 et Mortara en 1658. Il avait été marié trois fois : d'abord avec Marie Farnèse, fille de Ranuce Ier, duc de Parme, puis avec Victoire Farnèse, sœur de Marie, et enfin avec Lucrèce Barberini, petite-nièce du pape Urbain VIII.

Muratori, *Annali d'Italia*.

ESTE (*Alfonse IV d'*). *Voy.* ALFONSE IV.

ESTE (*François II d'*), duc de Modène, fils d'Alfonse IV et de Laure Martinozzi, né le 6 mars 1660, mort le 6 septembre 1694. Frêle

[illegible]

[illegible] 1797, [illegible] ; [illegible] les [illegible] avait [illegible] en [illegible].

[illegible] (*Hippolyte II*), fils du duc [illegible], mort en 1520. Il fut [illegible] par le pape [illegible] d'avoir par jalousie [illegible] son frère naturel Jules [illegible] politique et le [illegible] Alfonse, devenu duc [illegible] à la destruction [illegible] décembre 1509. Le [illegible] une éducation très [illegible] connaissances étendues. [illegible] Le célèbre astronome [illegible] de lui avec admiration. [illegible] cardinal fit en Hongrie en [illegible] accompagnait, lui fit con[illegible] dont Hippolyte d'Este [illegible] et les découvertes, [illegible]. Le cardinal, de [illegible] Ziegler à l'y venir [illegible] la chaire de mathémati[illegible] l'université de Ferrare; [illegible] partit trop tard, et lors[illegible] cardinal venait de mourir, [illegible] Hippolyte d'Este eut [illegible] l'Arioste, qui l'a chanté [illegible]. Quand le poëte lui [illegible] cardinal lui demanda ironi[illegible] tant de niaiseries (*Mes[illegible] avete pigliato tante* [illegible]) fut profondément blessé [illegible] aussi, lorsque le cardinal [illegible] Hongrie, le poëte s'y re[illegible] non-seulement la faveur [illegible] même s'attira sa haine. [illegible] remarque de Ginguené, [illegible] moins célèbre si l'A[illegible] vanté dans son *Orlando*; [illegible] si ceux de Calcagnini [illegible] autant de renommée [illegible] de ce poëme, qu'il jugea si [illegible] récompensa si mal l'au-[illegible]

[illegible], t. X. — Guicciardini, l. VIII. [illegible] *Bibliothèque* [illegible], t. XIII [illegible] *littéraire d'Italie*, t. IV.

[illegible] polygraphe anglais, né en [illegible]. Il étudia la médecine et la [illegible] ordonné prêtre en 1777, et de[illegible] de Whitehall. On a de [illegible] in-8°; — *A Journey in the* [illegible] *Flanders, Brabant and* [illegible]; in-8°. Charles Este [illegible] du journal *The World*.

[illegible] in-4°; — *De la Vanité* [illegible], Salamanque, 1576, in-8°; — *In Evangelium* [illegible] *Commentarii*; Alcala de Henares, [illegible], in-fol.

[illegible] Antonio, *Bibliotheca Hispana nova*.

ESTERHAZY DE GALANTHA, [illegible] famille princière hongroise. Sa généalogie authentique ne remonte pas au delà de la première moitié du treizième siècle. Deux frères, Pierre et Élie d'Estoras, fils de Salomon Estoras, devinrent la souche de deux lignes principales, dont la dernière s'est éteinte dans sa descendance mâle en la personne du comte Étienne Esterhazy. Les descendants de Pierre portèrent le nom de *Zerhazy* jusqu'en 1584, époque où François Zerhazy, créé baron de Galantha, changea son nom en celui d'*Esterhazy*. Ses descendants se divisèrent en trois branches : celle des *Csesznek*, celle des *Altsohl*, enfin celle de *Frakno* ou de *Forchtenstein*. Cette dernière, la plus importante, compta des personnages célèbres, parmi lesquels sont les suivants.

ESTERHAZY DE GALANTHA (*Nicolas I*er) vivait dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Zélé luthérien, il fit des efforts pour propager les principes de la réformation. On a de lui en langue hongroise : *Demandes et réponses sur l'Église militante de Jésus-Christ*.

ESTERHAZY DE GALANTHA (*Paul IV*), fils de Nicolas Esterhazy, né à Eisenstadt, le 7 septembre 1635, mort le 20 mars 1713. Doué d'une intelligence vraiment extraordinaire, il publia, dit-on, dès l'âge de huit ans des ouvrages de sa composition. Cependant il ne s'arrêta point dans cette voie, et embrassa la carrière des armes. Gouverneur de Sopron à l'âge de vingt ans, il fut nommé feldmaréchal-général dix ans plus tard, après s'être distingué à Essek, aux Cinq-Églises, à Kanisa et à la bataille de Saint-Gothard, en 1664. Il avait enlevé aux Turcs les forteresses de Bartz, Tabotse, Segesdin et Turbek. Nommé, lors de la signature de la paix, commandant des frontières, il se montra digne de ce poste de confiance, sut à la raison les fac-

[illegible]

ESTERHAZY DE GALANTHA (*Nicolas II*, prince [illegible]), né le 12 décembre 1765, mort à Côme, le [illegible] septembre 1833. En 1792, il assista comme représentant de la Hongrie au couronnement de l'empereur François II. En 1796, il fit partie de la députation envoyée à l'archiduc Charles pour le féliciter de ses victoires; l'année suivante, il commanda l'armée d'insurrection levée en Hongrie et destinée à repousser l'invasion des États héréditaires de l'Autriche par les Français. En 1801 on l'envoya en mission près la cour de Saint-Pétersbourg. Après le traité de Lunéville, il se rendit à Paris, puis en Angleterre. En 1814 il fut accrédité auprès de Joachim Murat, roi des Deux-Siciles, et maintenu dans ses fonctions diplomatiques auprès du roi de Naples, Ferdinand. Comme la plupart des princes de sa famille, il protégea les lettres et les arts.

ESTERHAZY DE GALANTHA (*Paul-Antoine*, prince V), fils du précédent, né le 11 mars 1786. Il commença sa carrière diplomatique à Londres; en 1810, il fut envoyé au-devant du prince de Wagram, chargé par Napoléon Ier de demander la main de l'archiduchesse d'Autriche Marie-Louise. Après la paix de Vienne, il alla en ambassade à la cour de Westphalie, et en 1814 il fut accrédité auprès du saint-siége. De 1815 à 1818, il représenta

[illegible]

[illegible] Valence, 1551.

[illegible]

[illegible] 1770. On a de lui : [illegible] on a joint une ob[illegible] à éclaircir l'action [illegible] Avignon, 1751, in-12; [illegible] duodecim pro[illegible] D. Serans; [illegible] — La Vie et les [illegible] pour servir à l'his[illegible] de Montpellier; Mont-[illegible]

[illegible] juive, vivait au [illegible]

[illegible] pour venger sur ce peuple la [illegible] et satisfaire sa haine personnelle contre Mardochée, persuada au roi que les Juifs [illegible] de conspirer pour lui arracher la vie et l'empire, et il obtint ainsi de ce prince crédule un édit de proscription contre tous les Israélites répandus dans ses États. Le même arrêt livrait à la cupidité de l'ambitieux ministre les dépouilles de la nation proscrite. Cet édit fut porté la douzième année du règne d'Assuérus, [illegible] ans après le couronnement d'Esther. Avertie par Mardochée du danger qui menaçait sa nation, Esther, malgré la défense formelle d'aborder le roi sans être appelée devant lui, se rendit auprès de son époux, et l'invita pour le jour suivant à un festin où elle désirait qu'Aman fût aussi admis. La nuit d'après, Assuérus, ne pouvant trouver le sommeil, se fit lire les annales de son règne. Arrivé au récit de la conspiration découverte par Mardochée, il s'étonna qu'il eût été si peu récompensé. Aman, dont l'invitation de la reine avait encore redoublé l'orgueil, s'était rendu avant le jour à la porte du palais, pour obtenir du roi la permission de faire dès cette même journée suspendre Mardochée à une potence de 50 coudées de hauteur, qu'Aman avait fait élever devant sa maison. Assuérus, ayant fait entrer son favori, lui demanda de quels honneurs il devait récompenser l'homme qui avait le plus de droits à sa reconnaissance. Aman, persuadé qu'il allait parler pour lui-même, conseilla au roi de revêtir des ornements royaux

[illegible]

... dernier porté contre les Juifs fut révoqué sur-le-champ, mais un nouvel édit d'Assuérus leur permit de se défendre de leurs ennemis, dans toute l'étendue de la Perse, au jour qui avait été indiqué pour leur propre ruine. Suivant l'Écriture, ce contre-ordre coûta la vie à 75,000 hommes. Il en périt 800 à Suse, outre les dix fils d'Aman, qui partagèrent le sort de leur père. L'Écriture dit qu'ils furent *pendus à une croix*, ce qui laisse quelque équivoque sur le genre de leur supplice. Esther et Mardochée se hâtèrent d'expédier, dans les cent-vingt-sept provinces soumises à la domination d'Assuérus, des courriers porteurs de lettres qui contenaient le récit de ces événements et l'ordre aux Juifs d'en célébrer à jamais l'anniversaire pendant deux jours, appelés *purim*, c'est-à-dire *jours des sorts*. Tel est le récit de la Bible, qui inspira à Racine sa tragédie d'*Esther*, composée, comme *Athalie*, pour les jeunes élèves de la maison royale de Saint-Cyr. [*Enc. des G. du M.*]

Le livre d'*Esther*.

* **ESTHER** ou **ESTHERKA**, juive polonaise du quatorzième siècle, célèbre par sa beauté, par sa puissance et par ses malheurs. Elle naquit à Opoczno, et inspira une passion violente à Casimir le Grand (mort en 1370), qui abandonna pour elle Adélaïde, fille du landgrave de Hesse, et la belle Rokiczana, princesse de Bohême. Esther exerça sur ce prince une grande influence; aussi Casimir se montra-t-il pendant tout son règne le protecteur des juifs, auxquels il accorda des priviléges de toutes sortes. Cependant, si l'on considère l'état de la Pologne à cette époque, le nombre insuffisant de ses habitants, la situation déplorable des arts, du commerce et de l'industrie, on ne saurait s'empêcher de reconnaître que la plus saine politique pouvait aussi bien que l'amour déterminer Casimir à protéger la popu-

[illegible]

[illegible]

ESTIENNE (*Charles*), imprimeur français, troisième fils de Henri Ier, et frère de Robert, né en 1504, mort en prison pour dettes, en 1564. Il s'était préparé par de fortes études à la profession de médecin, et très-jeune il fut reçu docteur. La brillante éducation qu'il reçut dans la maison paternelle, sous la direction de Lascaris, le fit choisir par Lazare Baïf comme précepteur de son fils Antoine; et que celui-ci, devenu plus tard l'un des meilleurs poëtes de la Pléiade, rappelle dans ces vers : Mon père, dit-il,

> Fut soigneux de prendre
> [illegible] le meilleur [illegible] dès lors m'apprendre
> Le grec et le latin, sans y rien espargner,
> Charle Estienne premier, disciple de Lascar,
> M'apprint à prononcer le langage [illegible]

En 1540, quand Lazare Baïf fut envoyé par le roi de France comme son ambassadeur [illegible] et en Italie, Antoine nous apprend que son père

> [illegible] menoit en voyage
> Charle Estienne, et Ronsard, qui estoit hors de page,
> Estienne, médecin, qui bien parloit latin,
> Ronsard, de qui la fleur [illegible]

Ces voyages lièrent d'amitié le jeune Charles avec les savants les plus distingués, particulièrement avec Paul Manuce (1), et il contracta

(1) Paul Manuce, écrivant à l'un de ses savants amis à Paris au sujet de Charles Estienne et de Turnèbe, s'exprime ainsi : « Ille est (Turnebus) cui jure primas [illegible]

[illegible]

son gendre le médecin Jean [illegible] sous le titre de *L'Agriculture et Maison* [illegible] *de Charles* [illegible] *la-quelle est* [illegible] *pour bastir* [illegible] *les* [illegible] *jardin tant potager,* [illegible] *que parterre,* [illegible]

[illegible]

[illegible]

. . . . que ses opinions reli-

[illegible]

Un goût sévère se fait remarquer dans toutes les éditions de Robert Estienne. [illegible]

Il avait dix-neuf ans lorsque [illegible] lui confia l'édition latine du Nouveau Testament qui parut en 1523, in-16. [illegible] s'en parut cependant [illegible]. Cette première persécution, loin de décourager Robert, le porta à étudier plus profondément encore les saintes Écritures dans les sources hébraïques, grecques et latines.

En décembre 1526, le premier livre qu'il publia dans l'imprimerie qu'il venait d'établir rue Saint-Jean-de-Beauvais, [illegible] ouvrage sur l'éducation des enfants, suivi [illegible] de plusieurs autres du même genre. Tous sont imprimés avec soin, et beaucoup mieux exécutés que ne l'ont été en France les livres de [illegible] jusqu'à ces derniers temps.

En 1526 il reprit pour emblème l'olivier qui figurait dans l'écusson de la branche maternelle des Estienne. Sauval dit que cet olivier, emblème de la famille, adopté par Robert Estienne, « ce fameux et docte imprimeur, se voyait encore dans la rue Saint-Jean-de-Beauvais à l'époque où il écrivait, » c'est-à-dire plus de cent ans après (livre VIII, p. 326).

Robert Estienne épousa en 1526 Perrette ou Pétronille, fille du savant Josse Bade, à la fois professeur et imprimeur célèbre. La maison de Robert, dirigée par cette femme aimable et très-instruite, devint un centre littéraire où le latin, le grec et même l'hébreu étaient d'un usage fa-

[illegible]

[illegible] compares par lui avec les éditions imprimées et surtout avec celle d'Alcala (Complutense), qu'il fit venir d'Espagne. Le titre de son édition indique qu'elle parut avec le privilége du roi, et ce privilége dit qu'elle fut imprimée *par l'avis et meure délibération et expérience de gens de grand savoir*. Cette indication se trouve répétée à la fin de l'Apocalypse, et le privilége est même reproduit en français à la fin de l'ouvrage. Mais Robert Estienne n'en fut pas moins poursuivi avec un tel acharnement par les docteurs de la Sorbonne, que sans la protection de François Ier il aurait certainement succombé. Les expressions dont se sert Robert Estienne dans son écrit en réponse aux Censures des Théologiens attestent sa reconnaissance, même dans l'exil, pour la bienveillante protection qu'en toute occasion il reçut de ce prince. Henri II le protégea également, mais peut-être avec moins de fermeté que ne l'eût fait François Ier, plus hardi et plus chevaleresque et dont l'affection pour Robert Estienne était d'ailleurs plus personnelle et plus ancienne.

D'après le relevé des Bibles publiées par Robert Estienne dans le cours de sa carrière, qui fut courte, puisqu'il mourut à cinquante-six ans, on voit que, indépendamment des Psautiers et Concordances, il a donné onze éditions de la Bible entière, tant en hébreu qu'en latin et en français, et douze éditions du Nouveau Testament en grec, en latin et en français. Or, comme il est certain qu'à toutes ces éditions il a apporté des soins particuliers, on peut juger de l'immensité de pareils

(1) ...... Quale diversorium,
O Juppiter, quam splendidum
Quantumque amoenum! sed potissimum quibus
Cordi bonae sunt litterae...
Inhabitat quam Latini puritas
Sermonis, et castus decor!
Nempe uxor, ancillae, clientes, liberi,
Quo Plautus ore, quo Terentius, solent
Quotidiane colloqui...

(2) En tête de son édition d'Aulu-Gelle, 1585.

[illegible] en grec [illegible] après dix [illegible]

[illegible] en latin [illegible]

[illegible] de la Bible, qu'il plaça [illegible] justice aux premiers [illegible], très-incomplète, [illegible] que le dixième des [illegible] Robert Estienne nous ap[illegible] de ranger mot par mot, [illegible] la Bible dans un Index [illegible] alphabétique, avec renvoi à [illegible] à la disposition de [illegible]. Ce grand [illegible] de lui pendant [illegible], malgré leur promesse [illegible] ne concoururent en rien, [illegible] cents pages à quatre [illegible], et il rivalise par sa [illegible] les Elzevier ont pro[illegible] (1).

[illegible], l'une en quatre [illegible] 8 volumes in-16, [illegible] avec les caractères [illegible] Le Bé avait gravés par [illegible] de François I[er]. C'est [illegible] de l'éloge que fait Ro[illegible] du roi, dans sa pré[illegible] *Prophetæ* (Bible [illegible] donné par le savant [illegible] au Collége de France Agos[illegible] de la grammaire de [illegible] avait fait imprimer dès 1520 [illegible] dont l'exécution lui coûta, [illegible]. Il annonce dans cette [illegible] au roi que désormais [illegible] l'Université de Paris auront [illegible] (*regis nostri benefi*[illegible]) [illegible] sont supérieurs à ceux [illegible] avaient employés avant [illegible], l'autre à Alcala.

[illegible] roi François I[er], en témoi[illegible] pour le savoir et les travaux de [illegible]

[illegible] Robert [illegible] les langues [illegible] le grec avait été [illegible] Mais [illegible] d'entre eux [illegible] aucun n'est [illegible] dits du roi. Robert Estienne [illegible] en ait fait usage, et il a commencé [illegible] par la publication de [illegible] tout-à-fait inédits, tels qu'[illegible], [illegible] correcteur, *Alexandre de Tralles*, [illegible], *Justin et Appien*, qui avaient [illegible] zèle infatigable des Alde. Le titre d'imprimeur du roi pour le grec fut conféré à Robert Estienne aussitôt après la mort de Néobar.

C'est en se livrant à ces travaux et à la collation des manuscrits de la Bibliothèque du Roi et des autres bibliothèques que Robert Estienne prépara les matériaux du Trésor de la Langue Grecque, qu'il voulait publier à la suite de son Trésor de la Langue Latine. Ces matériaux furent la base du grand monument élevé plus tard par la piété filiale.

Dans ses éditions de textes grecs inédits, Robert Estienne se conforma scrupuleusement aux manuscrits, et il faut qu'une correction soit d'une évidence incontestable pour qu'il se la permette. Mais à la fin de ses éditions *princeps* il ajoute soit les variantes qu'il a recueillies dans les divers manuscrits, soit les corrections qu'il propose. En tête de la plupart de ses éditions sont des préfaces en grec, langue que Robert Estienne écrivait avec autant de facilité que la langue latine.

La première de ces belles éditions, qui toutes sont de véritables chefs-d'œuvre typographiques, l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, parut en 1544, imprimée avec le beau caractère grec gravé par Garamond par ordre du roi.

Ce superbe volume forme 1080 pages in-fol. Le titre porte qu'il a été imprimé avec privilége du roi, dans l'officine de Robert Estienne et avec les caractères royaux. Ces types, exécutés d'après les dessins du calligraphe crétois, professeur royal, Ange Vergèce, sont si parfaits, que l'on croit avoir sous les yeux les plus beaux manuscrits des plus habiles calligraphes de Byzance : aussi disait-on qu'ils charmaient tellement la vue qu'on n'était pas seulement invité, mais forcé à lire dans ces belles éditions (1).

[illegible] ses confrères les imprimeurs [illegible] cet immense labeur [illegible]; et sur le titre même on lit [illegible]

[illegible]

(1) « Libri que ipsis (*typis*) excusi non invitant solum, sed etiam aliquo modo rapiunt ad se legendos. »

Bayle cite ce passage de *Pierre Victori* dans sa préface d'un traité d'Aristote.

Dans son *Histoire de l'Imprimerie de Paris*, Chevillier, très-dévoué à la Sorbonne, répétant les inculpations de Mallinkrot, du [illegible] Gendbrard, du jésuite Possevin et du [illegible] Pierre de Saint-Romuald a reproché à Robert Estienne d'avoir emporté les types royaux, que l'on dut plus tard racheter à la république de Genève. M. A.-A. Renouard et mon père ont répondu à cette accusation, qui, au lieu d'[illegible] rait s'appliquer qu'à une [illegible] poinçons restèrent toujours à [illegible] des comptes par ordre [illegible] probable qu'une autre frappe était restée à Paris; un

[illegible]

« royaume, s'efforçant [illegible] les imprudents, qui « sont les voix et les paroles des sciences, par lesquelles « elles [illegible] avec les hommes : auquel « [illegible] de « [illegible] livres, les [illegible] grecques [illegible] Fran- « çois [illegible] [illegible]

trois mille francs. Le [illegible] furent [illegible]

[illegible]

« qui [illegible]
« aujourd'hui [illegible]
« Bibliothèque [illegible]
« sans [illegible]
« nombre de [illegible]
« lénée, il a [illegible]
« rodié [illegible]
« d'entendre [illegible]
« de [illegible]
« patron [illegible]

à la chambre [illegible]
royale [illegible]

[illegible]

[illegible] pour nous. [illegible]

[illegible] de Robert [illegible] sont des lettres, [illegible] à [illegible] de l'hôtel[illegible], [illegible] cette préface, et les fait [illegible] à la vérité.

[illegible], qui [illegible] la [illegible] et les [illegible] de [illegible], venait quelquefois, [illegible] Robert Estienne, visiter son [illegible] Saint-Jean-de-Beauvais, et [illegible]; et lorsqu'il daigna [illegible] dans les [illegible] de [illegible] quelques instants pour [illegible] Robert Estienne [illegible], ce prince [illegible] pour lui que pour l'art qui [illegible] des lettres et des [illegible] les Valois (1).

[illegible]

[illegible] que causaient les progrès de [illegible] février [illegible] sur peine de la hart [illegible] de ces lettres [illegible]

[illegible]

clare très-mutilé. Cette année il [illegible]

[illegible]

[illegible] la typographie [illegible] par Albert Dürer, [illegible] et autres [illegible] remarquables, [illegible]. Quant aux [illegible] grecs, ni l'Italie, ni l'Allemagne, ni aucun pays ne saurait [illegible] Robert Estienne. [illegible] de notes marginales, est le résultat d'une [illegible]

[illegible]

(1) Le prix de l'*Histoire*, [illegible] (12 francs) et le prix de la [illegible] moins gros que [illegible] (6 francs.)

[illegible]

avec cette devise, empruntée à Homère et appliquée par Robert Estienne à François Ier, Βασιλεῖ τ' ἀγαθῷ, κρατερῷ τ' αἰχμητῇ : *au bon roi et au vaillant guerrier*. C'est par erreur que M. Renouard et autres n'ont vu qu'un *serpent* dans cette représentation, un peu poétisée, du basilic et de la Salamandre.

M. A.-A. Renouard, quoique passionné pour les Alde, s'étonne avec raison, que ces beaux livres des Estienne, « si rigoureusement corrects, si bien « imprimés et vantés de tout le monde savant, ne « soient point arrivés à cette haute valeur pécu- « niaire, n'obtiennent point ces prix exagérés que « l'on prodigue non-seulement aux éditions, la plu- « part si estimables, des Manuce, mais même à une « multitude de livres qui ne sont souvent que de « vaines curiosités bibliographiques.... Ces véné- « rables volumes, trop graves, dit-il, pour être l'oc- « casion de folies, vont bien plus souvent aider le « savant dans ses études, que chez les curieux « parer les tablettes, dont ils seraient certes un « des ornements les plus recommandables. » Mais depuis vingt ans une réaction heureuse s'est opérée, et le prix des beaux exemplaires des éditions des Estienne a considérablement augmenté.

La *littérature latine* n'est pas moins redevable à Robert Estienne que la littérature grecque. Ne voulant pas que la France restât tributaire de l'I-

[illegible]

(1) En 1642, l'Imprimerie royale de Paris a imprimé avec le même caractère, et dans le format grand in-f°, une magnifique édition grecque du Nouveau Testament, enrichie de gravures en taille-douce ; mais si l'on en compare l'impression à celle de Robert Estienne, on verra que l'ancienne édition, quoique exécutée plus de cent ans auparavant, lui est supérieure, et pour la fonte des caractères, et pour l'impression, et pour la sévérité du goût dans les ornements, et aussi pour la solidité du papier.

(2) En ouvrages grecs inédits, Robert Estienne a encore imprimé, dans le format in-4°, en 1545, un traité de Moschopulus et, en 1551, l'abrégé de *Dion* par *Xiphilin*.

[illegible]

[illegible] latin [illegible] qu'il [illegible] premières éditions [illegible] de l'illustration [illegible] que [illegible] l'avait engagé à pu- [illegible] de ce monument litté- [illegible] ce qui « [illegible] en date du 24 janvier [illegible] Robert *Estienne le titre*, [illegible] de son ou- [illegible] dans à Padoue pour [illegible] le coopérateur de Forcel- [illegible] les plus savants érudits [illegible] de cette grande entre- [illegible] l'abbé Furlanetto, qui [illegible] avec l'aide de jeunes [illegible] en [illegible] l'exécution.

[illegible] pas moins la recon- [illegible] le soin qu'il prit de com- [illegible] grand nombre de livres [illegible] l'instruction des enfants. Il fut [illegible] son ami Mathurin Cor- [illegible] les divers écrits, tous éga- [illegible] l'instruction de la jeunesse, et [illegible] même des aides (2). [illegible] latines imprimées par [illegible] d'étonnement : qua- [illegible] quatorze de DESPAU- [illegible] de MÉLANCHTHON ; [illegible] de JULIUS RABIRIUS ; sans [illegible] de NICOLAS PER- [illegible] Tous ces livres de [illegible] soin, étaient vendus à [illegible] les mettait à la portée [illegible] (3).

[illegible], par tant d'ouvrages [illegible] par lui, par Érasme, [illegible] Cordier et autres, au [illegible]

[illegible] qui pour son Diction- [illegible], a [illegible] Estienne, n'en ait pas, même [illegible] France, le droit de se [illegible] c'est à Robert [illegible] au moyen âge et à Henri [illegible] la *Grecité* ancienne et du [illegible] que l'impression du grand [illegible] langue française, dont la [illegible] en 4 vol. in- [illegible] par la révolution [illegible] grands lexiques, dont [illegible] pas le monument le [illegible]

[illegible] *In Colleg.*

[illegible] a consigné dans ses [illegible]

[illegible]

[illegible] cubarint [illegible] plurimi, [illegible] parvo libros [illegible], non interim) [illegible] gertus, [illegible]

[illegible] Robert Estienne [illegible] notre langue [illegible] grammaire française [illegible] qu'il publia en 1557 [illegible] et qui fut traduite en latin [illegible] fils Henri, afin, dit-il, [illegible] dans les autres pays [illegible] française ; cette grammaire et la traduction [illegible] réimprimées par son autre fils, Robert, en 1569. On doit en outre à Robert Estienne treize éditions de petits traités qu'il a composés sur les *Déclinaisons françaises*, sur la *Manière de tourner en langue françoise les verbes actifs, passifs, et les noms latins*, etc. La première édition de son Dictionnaire Latin-François parut en 1537, et il en donna successivement quatre éditions in-folio. Il le composa, dit-il dans la préface, afin de rendre usuelles à la langue française les richesses de la langue latine, et aussi pour dévoiler les beautés de notre langue et en faire connaître les ressources trop [illegible]. Son Dictionnaire François-Latin, dont il donna six éditions, ne fut pas d'une moindre utilité (1) ; dans la seconde, fort augmentée, il fait appel au lecteur pour qu'il lui communique soit les mots, soit les expressions latines répondant aux expressions françaises qu'il n'a pu trouver [illegible] auteurs, ainsi que « *les mots que les translateurs de romans et bons auteurs françois, lesquels aurions omis* ». « Voilà de quoy j'avons » voulu advertir, studieux lecteur, te priant « estimer cest ouvrage n'être que commence- « ment, qui jamais ne se parfera que par diverses « personnes soigneuses et diligentes à observer « ce que et eulx et autres lisent ou parlent, dont « se dressent certaines règles tant pour l'intelli- « gence des mots que pour la droicte escripture « d'iceux, comme a esté faict pour les autheurs « grecs et latins. »

Sans adopter les bizarres systèmes d'ortho- graphe de Sylvius (*Jacques Dubois*), de Meigret et de Ramus, Robert Estienne dans sa grammaire, aussi simple que claire, rapproche notre ortho- graphe de celle de la langue latine. Voici ce qu'il dit à ce sujet « Que si en tout nous ne [illegible] « tous les lecteurs, principalement ceux qui « veulent que l'escripture suyve la prononciation, « nous n'en voulons pourtant [illegible] avec eulx, « ains les prions qu'en paix ils [illegible] de « mieulx faire, sans changer la plus commune « et receue escripture, prononciation, et manière « de parler conforme au langage de nos plus « anciens, bien exercez en ladicte langue. « Il nous suffit de monstrer le chemin de tou- « jours mieulx faire et profiter à tous. »

Après la mort de François Ier, arrivée au commencement de 1547, Robert Estienne im- prima l'oraison funèbre de ce prince, faite par Du-

(1) Également petit in-fol. ; Paris, [illegible], de [illegible] pages à deux colonnes, en petits caractères. Dans sa grammaire Robert Estienne renvoie souvent à ses dictionnaires. [illegible]

[illegible] (2).

(1) [illegible]

[illegible] Bible latine avait aussi placé des chiffres en marge des [illegible] Le clergé de France adopta [illegible] le système

[illegible] des Chartes. Dans [illegible]

(2) Dans la [illegible] dit : « Toutes [illegible]
« s'absenter de [illegible]
« encore à [illegible]
« autres [illegible]
« art [illegible]
« delle. » La [illegible]
les conseils [illegible]
revenir à Paris [illegible]
la vignette [illegible]
voit avec [illegible]
altérés [illegible]
du séquestre.

[illegible]

Robert Estienne rappelle [illegible] déjà [illegible] en 1522 [illegible]

[illegible]

Je suis [illegible] de ce [illegible] guent le Nouveau Testament [illegible] *plus de cinquante ans que je ne pouvais pas* [illegible] *du Nouveau Testament* (1).

(1) L'étude du grec était [illegible] même réprouvée [illegible] vise les deux Églises. Il en était de même pour la langue grec à l'égard de la langue latine, la nation grecque ayant

[illegible]

[illegible] brûlés au feu. C'est bien une vive image de la [illegible] d'inquisition pharisaïque, laquelle nous est décrite en l'Evangile. Qui est-ce qui ne voit que Pilate a abandonné notre Sauveur à la croix contre sa conscience, étant ébranlé par la rage et cruauté des prêtres et des Pharisiens?

la même réputation pour elle, par haine religieuse contre ceux qu'ils traitent de schismatiques. « Dans mon enfance, dit Erasme, l'Allemagne était encore plongée « dans la barbarie ; savoir le grec était une hérésie. » Responsio ad Petri Cursii Defensionem, etc. Voyez plus haut l'article Erasme.

[illegible]

[illegible] imprimeur du roi. [illegible] le roi François pour [illegible] volumes grec d'Eu- [illegible] Castellan, évêque de [illegible] tacitement [illegible] ou son lieutenant [illegible] plus les Bibles avec [illegible] ce personnage par [illegible] cause, je lui dis que [illegible] des Bibles toutes les [illegible] avoient trouvées, avec [illegible] point de faute, ne [illegible] et même au [illegible] commanda à Castel- [illegible] aux théologiens qu'ils ba- [illegible] les Bibles imprimées avec [illegible] imprimeur; et s'il y avoit [illegible] de le noter à part, [illegible] écrivissent la cause de [illegible] car ils me baillèrent le [illegible] vendre avec les Bibles ou [illegible] bientôt; ils lui répon- [illegible] ce que le Roi avoit com- [illegible]

[illegible] promis de ce faire, [illegible] rien, et sollicitèrent ince- [illegible] de Louvain pour leur faire [illegible] en leur catalogue des livres [illegible] car ils ne l'eussent osé faire [illegible] qu'il n'étoit jà besoin de [illegible] leur estoit enjointe par le [illegible]

[illegible] Castellan leur écrivit pour la [illegible] reprocher ces délais, il [illegible] volonté du roi ne requérant [illegible] fort équitable, en la cause [illegible], j'ai estimé qu'il ne vous [illegible] davantage. Même le [illegible] par moi que quand les [illegible] des arguments seroient [illegible] auroit marqué ès annota- [illegible], aussi touché le reste [illegible] cachette de malice ou [illegible], que le reste se pourroit [illegible] que les livres pourroient [illegible] tout sous l'assurance [illegible] votre censure. Mais mainte-

[illegible]

« [illegible] que vous ne [illegible] c'est-à-dire du roi, [illegible] moyen [illegible]

[illegible] théologiens de Louvain [illegible] en cette matière. [illegible]

« [illegible] A cette cause [illegible] »

Quand Castellan vit [illegible] tout ce qu'ils ne vouloient point [illegible] notés. Après qu'il les eut [illegible] les renvoya avec une épître [illegible] il leur bailloit le moyen de [illegible] rections, afin qu'ils [illegible] l'exemple qu'il leur envoyoit. [illegible] épître beaucoup de choses [illegible] tions, comme je crois, qui les [illegible] soient fort. Après que le roi [illegible] toient [illegible], qu'on ne les [illegible] fléchir, ne dompter leur obstination, [illegible] loient soutenir leur rage jusqu'au bout, ne cessant de dire, *Cela est hérétique, et sent [illegible]*, le 25 d'octobre il leur envoya lettres patentes scellées de son sceau, par lesquelles il leur commanda étroitement, y ajoutant menaces, qu'ils eussent à parachever leurs censures et à me les bailler pour imprimer. Toutefois, ils n'en tinrent compte, ains exprès méprisèrent le commandement, et, encore estant ainsi [illegible] disent-ils que l'état du royaume ne peut estre paisible, sinon qu'ils aient en leur [illegible] débordée à faire ce qui leur plaît. — [illegible] au roi de voir comment son peuple lui [illegible] tant qu'il aura de tels maîtres.

Cependant, le roi François va de vie au trépas; auquel Henri son fils succéda, qui, en l'an 1547, le seizième jour d'août, au premier an de son règne, leur envoya lettres patentes contenant ce qui suit :

— « Comme ainsi soit que les maîtres doyen et « docteurs de la Faculté de Théologie de notre « université de Paris, n'auroient pas tenu grand « compte de ce que notre feu seigneur et père leur « auroit mandé touchant les Bibles de notre im- « primeur Robert Estienne, et encore moins en au- « roient tenu compte depuis le trépas de notre dit feu « seigneur et père : pour ce est-il que nous te man- « dons, huissier, et commettons par les présentes, « que tu fasses très-exprès commandement, de par « nous, aux dits maîtres doyen et docteurs, sur cer- « taines grandes peines à nous à appliquer, qu'in- « continent et sans aucune discontinuation ils para- « chèvent de voir et noter ce qu'ils verront estre à « noter et reprendre ès dites Bibles, soit grandes ou « petites, si fait ne l'ont : et si fait est, ou inconti- « nent qu'il sera fait, baillent à notre dit imprimeur « leurs notes et censures ou corrections, pour les « imprimer en leur nom, mettre au-devant ou « derrière des dites Bibles, ainsi qu'ils auront avisé

[illegible] en cela.

[illegible] ; [illegible] que je [illegible] Toutefois, [illegible] et hérétique. Mais quand [illegible] à Lyon, [illegible] et pour ce qu'ils [illegible] qu'ils ne [illegible]. Cependant la seconde Faculté sollicita le [illegible]

[illegible] il y avoit [illegible]

[illegible] le pays, [illegible] l'evesque ; [illegible] devoir, [illegible]

Quand [illegible] rité. Cependant [illegible] et qu'il ne me [illegible] le Roi [illegible] point [illegible] parce que les théologiens [illegible]

[illegible]

... la Sorbonne, même envers les plus principaux, ... faisoient doute de souiller ce que le roi avoit commandé par quatre fois.

Toutefois, le Seigneur vainquit, car après que les lettres eurent été par cinq fois corrigées, à la fin elles furent scellées par le commandement du roi, très-clément prince...... Je garde les lettres par devers moi, et ne les divulgue point. Incontinent j'entends que dans trois jours je dois être mis en prison, si je ne me garde. Alors je produis les lettres du roi esquelles estoit contenu ce qui suit :

« Par ces présentes disons et déclarons que notre « vouloir et intention est que ledit Robert Estienne, « notre imprimeur, pour raison de ladite impression « par lui faite des annotations de la Bible, Indices, « [illegible], et Nouveau Testament et autres livres « par lui imprimés, ne soit ou ne puisse estre à « présent ne pour l'avenir travaillé, vexé, ne mo« lesté en quelque manière ne convenu par quel« que juge que ce soit. Et quant aux susdites in« formations faites ou à faire à l'encontre de lui à « l'occasion que dessus, de tout le temps passé jus« ques à huy, suivant ce qu'en est endroit a esté « commencé par le feu nostre dit seigneur et père, « avons réservé et retenu la connoissance d'icelui à

[illegible] la Faculté [illegible] par la [illegible] Sorbonne [illegible] qu'ils [illegible] le doyen de la Faculté [illegible] ne devoit rien [illegible] que par [illegible] seroit [illegible] seroit prins et [illegible] seroit, comme une [illegible] Par ainsi, que le Nou- [illegible] imprimé sans leur congé [illegible] par eux.

[illegible] le semblable, s'es- [illegible] pour se purger de [illegible] Tout le col- [illegible] qu'il le fit [illegible] qu'il prétendoit. Il [illegible] l'innocent, et [illegible] après qu'on leur eût [illegible] furent contraints de céder. [illegible] que ces loups sortent de [illegible] : *Eh bien, monsieur,* [illegible] *ferai-je au roi?* Il [illegible] *ne sont point* [illegible] *Testament se vende.* Je lui [illegible] *à cause des annotations* [illegible] Ces hommes savants en la [illegible] que les diverses lectures [illegible] quelques annotations [illegible] leur fais instance de me [illegible] de la Faculté, pour la [illegible] tout plat. Je leur [illegible] rapport au roi de ce qu'ils [illegible]

[illegible] vais à la cour. Je présente [illegible] le Nouveau Testament [illegible] et des princes. Lors [illegible] la chaleur de son ire, fut [illegible] grief que je fusse [illegible] d'abandonner le [illegible] cinq articles, en la [illegible] s'estoient montrés plus [illegible] roi ce que la sacrée Fa- [illegible] saint œuvre. On se mit [illegible] et tous d'une voix dirent : [illegible] *bêtes! quelle témérité!* [illegible] retourné de la cour [illegible] en vente, sans nulle [illegible] de l'audace d'un homme [illegible] le décret des théolo- [illegible] que j'estois retiré de leurs [illegible] par mépris, je leur [illegible] tout ce que j'im- [illegible] me tenant enflé par [illegible] ils commencèrent [illegible] crainte de moi. Et de moi, [illegible] assuré de eux; car je sa- [illegible] enflammés contre moi [illegible] et qu'ils bayoient de [illegible] sang. Par quoi j'ai esté [illegible] plus sûr.

[illegible] le dernier acte de ce jeu [illegible] qu'ils m'ont joués, j'en [illegible]

[illegible] pour ce que [illegible] mesmes, [illegible] de céder à leur [illegible] se jouer du roi à leur [illegible] maintenant [illegible]

Force m'a été de quitter [illegible] pour ceste raison. Car outre la grande [illegible] faire à suivre la cour et que j'estois [illegible] abandonner les lettres, toutefois je ne [illegible] que tout ce que j'imprimerois ne fût sujet à leur censure. Mais que m'eût-il [illegible] sinon les Sommes de [illegible], la Logique [illegible], les Morales d'Auguste, la Physique de [illegible], le Bréviaire et le Missel? Par ce moyen il m'eût fallu perdre toute la peine que jusqu'à présent je me suis efforcé d'employer à la Sainte Écriture et bonnes lettres, et qu'ai de ferme propos délibéré y dédier jusqu'à la fin de ma vie. Quelqu'un pourroit objecter qu'ils soutenoient une bonne cause, mais qu'ils ont failli en leur manière de procéder. Là-dessus je ne veux dire point un mot pour moi, sinon qu'on juge de la chose en soi. Car d'autant qu'ils ont fui la lumière, de peur qu'on ne vît pourquoi ils avoient fait condamner les Bibles par moi imprimées (ce que toutefois avoient promis tant au roi François qu'à Henri), que maintenant soit mis en avant et publié ce qui m'a esté baillé par les plus anciens de leur collège, afin que tous ceux qui sont conduits par l'esprit de Dieu voient et jugent combien est méchante leur doctrine et combien elle est contraire à l'Évangile.

Maintenant, amis lecteurs qui estes affectionnés à la vérité, je vous prie de parcourir les choses suivantes. Le Seigneur vous illumine par l'esprit d'équité, prudence et modération pour droitement juger!

[*Suivent les passages incriminés et la Réponse de Robert Estienne aux censures.*]

Il résulte de cet écrit que si, dans son animosité contre Robert Estienne, l'acharnement de la Sorbonne fut infatigable, la bienveillance des rois François Ier et Henri II pour protéger leur imprimeur ne le fut pas moins; et que dans cette longue lutte Robert Estienne trouva des partisans et des défenseurs parmi les évêques, même parmi quelques membres de la Sorbonne; enfin, que si Robert Estienne, cédant à ses convictions religieuses, crut devoir quitter la France, c'est à son obstination de vouloir lutter contre la Sorbonne et conserver sa liberté comme imprimeur qu'il dut attribuer la perte de l'appui tutélaire qu'il avait toujours trouvé dans la royauté.

Cependant, on ne doit point oublier que quand Robert Estienne se dévouait ainsi à l'amélioration des Saintes Écritures, le concile de Trente n'avait pas encore interdit cette étude. La Bible que les docteurs de la Sorbonne poursuivaient avait été publiée en 1545; or, le concile de Trente ne fut tenu qu'en 1556. C'est ce que mon père a fort bien établi dans ses *Observations sur Robert et Henri Estienne*, p. 197 à 205, où il rappelle ce qu'a dit Fénelon au sujet de l'Ancien Testament : « Nous n'avons plus de texte au« tographe. Il ne reste de l'Ancien Testament « hébreu que des copies de copies très-éloignées

[illegible] en 1564 la nouvelle version, qui était celle de Léon Juda, ainsi que les notes, auxquelles ils n'apportèrent que de très-légers changements.

Nous terminerons l'histoire de cette longue querelle, qui priva la France de Robert Estienne, par l'observation suivante, que, dans son histoire critique du Vieux Testament, Richard Simon a faite avec tous les ménagements qu'exigeait sa profession :

« Il est certain que Robert Estienne n'a pas « agi avec assez de sincérité dans la plupart des « éditions de la Bible qu'il a données au public, « et qu'il a voulu imposer en cela aux théolo- « giens de Paris. D'autre part, il semble que les « mêmes théologiens de Paris auraient pu traiter « avec plus de douceur et de charité Robert Es- « tienne à l'occasion des nouvelles traductions de « la Bible qu'il fit imprimer avec des notes fort « utiles, bien qu'il y en ait en effet quelques- « unes qui seules méritassent d'être condamnées. « Pierre Castellan, grand-aumônier de France, qui « rapporta au conseil du roi l'affaire qui était « alors entre les théologiens de la Faculté de Paris « et Robert Estienne, ne put s'empêcher de con- « damner en quelque chose l'excès de ces théolo- « giens, lesquels trouvèrent des hérésies où il n'y « en avait point, et cela venait, comme l'assure « le même Castellan, de ce qu'ils ignoraient dans « ce temps-là les langues grecque et hébraïque. »

Le jugement qu'en a porté M. Magnin (*Journal des Savants*, année 1841) mérite aussi d'être rapporté :

« Sincère dans ce qu'il croyait de la foi catholique, Robert Estienne s'était maintenu pendant vingt-cinq ans dans cette orthodoxie un peu douteuse qui fut celle de tant d'hommes célèbres et modérés de cette époque, Érasme, Budé, [illegible], Turnèbe, Cujas, Guillaume Cop, De Thou, L'Hôpital et beaucoup d'autres. Sans les attaques pro-

[illegible]

[illegible] des nombreuses pièces de [illegible] en grec et en latin sur son [illegible]

[illegible] j'avois un grand cœur ; et [illegible] que je parlois peu. [illegible] il dit [illegible] tous les hommes, fut [illegible] Estienne. [illegible]

[illegible] dire à mon père, [illegible] n'avait égalé Robert [illegible] le zèle qu'il apportait [illegible] la publication des auteurs [illegible]

[illegible] conservés dans plusieurs [illegible] la sérénité y est unie à la [illegible]

A. F. D.

[illegible], imprimeur français, [illegible] Paris, en 1528 (2), mort à [illegible]

[illegible] Estienne, par [illegible]

[illegible] par M. A.-A. Renouard, [illegible]

[illegible] point distinguées (1). [illegible]

Son père, qui [illegible] l'usage, mais en français (1) ; [illegible]

[illegible] qui depuis [illegible] les lettres de [illegible] accordées par le roi Henri II [illegible] à vingt-[illegible] l'âge de Henri [illegible].

Mais il fallait remarquer que [illegible] le départ de Robert Estienne [illegible] que Charles [illegible] par conséquent en novembre [illegible].

On a vu d'après les [illegible] ment par Robert Estienne [illegible] immédiat de ses biens. Ainsi [illegible] du séquestre en faveur de ses enfants, il y avait [illegible] Henri [illegible] décembre [illegible] 1556 que vingt-cinq ans [illegible] donc accusé qu'un an de moins [illegible]

En faisant [illegible] Henri Estienne [illegible] de vocabulaire [illegible] turées qu'elles [illegible] aurait été [illegible] les plus [illegible] en Italie et avait le [illegible] ou Angleterre.

(1) [illegible] contient la lettre de Henri Estienne à son fils [illegible] de l'édition d'Aulu-Gelle, 1585 [illegible] bien que s'ils eussent parlé français [illegible] par [illegible] une sorte de décemvirat littéraire, qu'on pourrait aussi bien nommer [illegible] nation et toute langue [illegible] épreuves, et la langue latine leur servait [illegible] d'un usage si fréquent [illegible] et le [illegible] mais ni moi ni mon frère [illegible] jeunesse nous n'aurions osé parler que latin avec mon père et les correcteurs de son imprimerie. [illegible] de l'ignorance si fréquente [illegible]

(2) Les rapports [illegible] par dès lors, et c'est probablement à cet [illegible]

[illegible]

[illegible] il partit pour l'Italie, afin de visiter les bibliothèques et d'y exercer l'art du chercheur. Il y resta trois ans, ce qui lui permit d'apprendre dans la perfection la langue du pays et ses divers idiomes. « Cet homme extraordinaire, qui voyagea la moitié de sa vie, [illegible]

[illegible] le traité de la *Conformité du françois avec le grec*, que Henri Estienne publia vers [illegible].

(2) [illegible], *Observations sur Robert et Henri Estienne*. — H. Estienne, *Lettre à J.* [illegible], en tête du [illegible]

(3) [illegible] son oncle Charles Estienne l'a [illegible] dans la [illegible] de son traité du bon Jardinier, *De Re Hortensi*, qu'il lui dédia, comme un encouragement à bien faire. Henri Estienne n'avait alors que seize ans.

(4) « [illegible] quem vidi et quem [illegible] H. Stephanum, qui bene scribebat, et [illegible] (Voy. aussi le [illegible] de R. Estienne, *Philosophie et Corneille*, à la suite de la [illegible].)

[illegible]

En 1554, [illegible]

En 1556, [illegible]

[illegible] Mémo-[illegible] [illegible] ses soins, [illegible] publiés, dirigé par [illegible] chez son oncle Charles (1). [illegible] Henri Estienne donne [illegible] n'est point sans peine et [illegible] parvenu à se procurer les [illegible]. Quelques mois aupa-[illegible] chez son oncle Charles [illegible] de Denys d'Halicarnasse [illegible] que lui avaient com-[illegible]. Dans les deux préfaces, [illegible] adressée à l'ambassadeur de [illegible] Odet de Selve, qui témoigna [illegible] Estienne une vive affection, [illegible] adressée à Pierre Vettori, il [illegible], qu'on désirerait plus com-[illegible] manuscrits d'Anacréon dé-[illegible] qu'il se procura avec beau-[illegible], écrit sur une écorce d'arbre, [illegible] très-difficile à lire et presque [illegible]; l'autre était fort incorrect. [illegible] perdus; mais depuis on en a [illegible] Vatican, qui ont dissipé les [illegible] élevés et sur l'authenticité [illegible] découverts H. Estienne et [illegible] des poésies d'Anacréon.

[illegible] vers latins faite par Henri [illegible] même mètre que celui d'Ana-[illegible] chef-d'œuvre d'élégance [illegible] est fâcheux que la traduction [illegible] ce poëte en français, ainsi qu'il [illegible], n'ait point été imprimée.

[illegible] des poésies d'Anacréon fut un [illegible] Remy Belleau s'empressa [illegible] vers et Ronsard, dans ses [illegible], les imite, et s'écrie dans [illegible]

[illegible] encor!
[illegible] coupe d'or.
[illegible] Henry Estienne,
[illegible] a rendu
[illegible] perdu
[illegible]

[illegible] à Genève. Il passa l'an-[illegible] où il découvrit à Rome des [illegible] de Sicile. Il collationna aussi [illegible] d'après un manuscrit appar-[illegible] Bessarion. A son retour, il im-[illegible] de David avec quatre traduc-[illegible] par quatre illustres poëtes. Rien [illegible] où cet ouvrage fut imprimé. [illegible] à Genève son imprime-[illegible] celle de son père, plus particu-[illegible] aux publications religieuses, [illegible] édition de l'*Apologie pour les* [illegible] philosophe *Athénagore*, et par [illegible] de *Maxime de Tyr*, dont le texte [illegible] curis; il [illegible] tièrement [illegible] aussi quelques écrits [illegible] inédits. La collation [illegible] avait faite en Italie [illegible] dies d'*Eschyle* très-précieuse [illegible] la première fois la tragédie [illegible] entière. Enfin, il publia [illegible] *Fragments des historiens grecs* [illegible], *Agatharchide*, *Memnon*, et les *Ibériques* et *Annibaliques d'Appien*. Tous ses ouvrages sont accompagnés de ses commentaires. Dans une préface en tête des Fragments des Historiens il se félicite d'avoir eu Danès pour professeur.

Cette même année Henri Estienne donna un *Lexicon Ciceronianum græco-latinum*, qu'il avait composé d'emprunts faits aux Grecs par Cicéron. Il y joignit un travail sur le style de Cicéron, et des corrections d'après d'anciens manuscrits. C'est un des ouvrages d'Henri Estienne les plus rares et les plus estimés. Rappelant, dans sa préface, les nombreux services que son père a rendus aux lettres et qu'il s'apprête encore à leur rendre, il témoigne la crainte de n'avoir plus [illegible] sonner et nous apprend qu'[illegible] par un tel exemple, il dut enlever au [illegible] le temps nécessaire pour composer ce livre.

Tous les ouvrages imprimés par lui, dans le cours de cette année portent au bas du titre cette indication : *Ex officina Henrici Stephani, Parisiensis typographi*.

Cette désignation d'*imprimeur parisien*, et le soin que prit Henri Estienne de ne point indiquer sur les livres qu'il a imprimés à Genève le nom de cette ville, mais d'y placer seulement la marque de l'Olivier, si universellement connue de tous les pays, prouvent qu'il conservait autant qu'il le pouvait sa qualité de Français, quoiqu'il ne pût en exercer les droits en France, puisque la ferme et expresse volonté que son père avait consignée dans son testament le lui interdisait (1). Ses fréquents voyages et séjours à Paris, où l'appelaient ses affaires commerciales et le débit de ses livres par l'intermédiaire de son frère, ses relations avec les savants les plus distingués de la cour et de la ville, même [illegible] fréquents et intimes avec Henri [illegible] de lui en tout temps un véritable [illegible] sentiment est partout exprimé dans [illegible] Henri Estienne, et particulièrement dans [illegible] vers de son poëme intitulé : *Musa monitrix*.

Combien que mon pays souvent j'aye absenté,
Mon bon vouloir de lui [illegible] a été

(1) [illegible] bibliothécaire de Besançon, dit que [illegible] à la Sorbonne pour l'établisse-[illegible], et joignit à sa demande le pri-[illegible] par François Ier ». Je n'ai [illegible] l'appui de cette assertion, qui me pa-[illegible]

(1) Après avoir, ainsi qu'on l'a vu plus haut, [illegible] de son fils qu'il continuât sa profession et persévérât dans la foi, le testateur dit :

« *Item* en cas que le dict Henry vint à [illegible], train et vacation de la dicte imprimerie et [illegible] demeurer hors de cette église, en ce cas (ce que le dict testateur a prié le Seigneur vouloir [illegible] le dict Henry) veult et ordonne le dict testateur, que le dict Henry soit privé et decheu de tous ses dicts biens et qu'ils accroissent au dict François, son frère.... »

[illegible]

... le frappe ... [illegible]

... soixante-dix éditions ... [illegible] ... par Henri Estienne, et presque toutes accompagnées de ses observations ... je me bornerai à indiquer ici les ... publications, dans leur ordre chronologique. Ce ... d'après l'ensemble prodigieux de ... qu'on peut juger plus ... ces divers travaux ... l'activité incomparable de Henri Estienne ... ainsi qu'il nous l'apprend, ... demi-heure au ... [illegible]

... en 1556 que pour la première fois, et ... Henri Estienne imprimit sur ... le nom de son protecteur Hulric Fugger ; ... Henricus Stephanus, Huldrici Fuggeri typographus, ... volume qu'il ait imprimé ... et ... le texte grec était inédit.

A cette époque l'enthousiasme qui animait les ... pour la publication de tout de ... des anciens auteurs était ... que distinguaient leur ... Henri Estienne trouva dans ... banquiers d'Augsbourg, ... riches seigneurs, des secours ... désormais attendre ... généreux, qu'on ne saurait ...

(1) Il ... dans son poème l'éloge de Paris, cette ville qui, dit-il, affluent de toutes parts et plus qu'en ... [illegible]

... Compendium orbis : sicut urbem Romam, ... dicimus.

... sous deux rois amis des lettres, ... la personne et les travaux : ... [illegible]

Et opera ... [illegible]

... d'H... [illegible] ... Dans ... l'influ... [illegible] ... dore de ... princeps ... et de ... accompagnées de la ... tienne et de ses ... [illegible]

Après la ... que la publi... souvent au ... frères et ... [illegible]

(1) Sur les ... d'Estienne ... Genevoise, par ... de M. ... [illegible]

(2) Voici ... (H. Estienne) ... verbera ... exercitatis accidit) ... [illegible]

[illegible]

[illegible] le commentaire des [illegible] Gesner et [illegible] de Xénophon, [illegible] beaucoup le texte au moyen [illegible] de la bibliothèque [illegible] qu'il donna de la traduction [illegible] revue et complétée par [illegible] discours préliminaire [illegible] dont Xénophon offre [illegible] il en imprima une autre édition [illegible] nouveau avec un grand soin. [illegible] ouvrages que Henri Estienne [illegible] à Genève est l'*Exposition du Nouveau Testament*. [illegible] des théologiens les plus [illegible] Augustin Marlorat, resta [illegible] ayant été pendu à Rouen, [illegible] pour ses doctrines religieuses, Henri Estienne déplore [illegible] de son père, qui a privé la république [illegible] de tant de beaux ouvrages, [illegible] l'art typographique. Ce [illegible] honorable pour tous deux, [illegible] dans les écrits de Henri [illegible] en vers. Il fit paraître aussi [illegible] édition des *Discours de* [illegible] traduction faite par lui, en [illegible] de Sextus Empiricus, [illegible] n'avait pas encore été publié, [illegible] d'observations.

[illegible] traité, en latin, *De l'Abus* [illegible] *de divers mots grecs*. [illegible] une seconde édition de [illegible] *Le Dictionnaire de Médecine* [illegible] Henri Estienne, où il explique [illegible] termes de médecine, en [illegible] et fusionnant par Celse, [illegible] Par cet essai, consacré [illegible] de médecine, il fit connaître, [illegible] le *Thesaurus Græcæ* [illegible]. Dans ce recueil on voit [illegible] première fois le Lexique d'Erotien [illegible] termina cette année l'[illegible] des anciens poëtes latins, [illegible] et il y ajouta des [illegible] par amis de la poésie. [illegible] recueil, qui contient *Ennius*, [illegible] *Laberius*, *Pacuvius*, [illegible] *Cæcilius*, de nombreux fragments [illegible] poésies recueillies dans les [illegible] ainsi beaucoup plus qu'il [illegible] accompagnant chaque fragment [illegible]. Malheureusement il n'eut [illegible] un travail semblable sur [illegible] latins, travail qu'il avait [illegible] des critiques postérieurs à [illegible] entrepris. Il donna [illegible] *Thucydide*, dont il collationna [illegible] de nouveau sur les manuscrits; des

[illegible] ponctuation et de parenthèses, il a [illegible] l'intelligence de beaucoup de passages obscurs et porté la lumière dans son endroit [illegible] *Dædalus* [illegible] (1).

Dans sa préface à Camerarius, il lui dit que c'est au plus fort de l'hiver, pendant la nuit et au souffle glacé de l'Aquilon, qu'il a entrepris et exécuté ce grand travail (2). Dans une pièce de vers grecs, il prévenait le lecteur contre les difficultés inhérentes aux [illegible] et inaccessibles au vulgaire que lui offrait Thucydide. Il en donna une seconde édition, [illegible], en 1588.

On a souvent mentionné les Dialogues grecs de Henri Estienne; M. Renouard parle d'un Specimen, mais d'une manière vague et qui prouve qu'il ne l'a jamais vu. Je n'ai pu découvrir qu'une lettre adressée par H. Estienne à Théodore de Bèze où il parle de Dialogues qu'il lui a envoyés et lui indique le plan qu'il a suivi. Il lui dit s'être éloigné des latinismes et des gallicismes, à moins qu'il n'ait eu l'autorité des meilleurs auteurs pour les justifier, et cite à ce sujet des exemples très-remarquables d'analogie dans les deux langues. Il est probable qu'il n'aura envoyé à de Bèze qu'un [illegible] ce qu'il avait commencé à rédiger, [illegible]; ainsi qu'il le dit, [illegible] publication, encore inachevée (3).

Cette année, au mois d'octobre, il eut le malheur de perdre une femme chérie, Marguerite Pillot, qu'il avait épousée en 1554; elle était fille de la seconde épouse de Robert Estienne (4). Henri

(1) Cet exemple donné par H. Estienne [illegible] généralement suivi; je m'y suis en grande partie conformé dans mon édition de 1844.

(2) « Totum ergo illum, partim [illegible] operarum [illegible], [illegible] typographicis officiis ad [illegible] functus, partim [illegible] [illegible] (bellum [illegible]) mi [illegible]. »

(3) « Quos de [illegible] scriptione [illegible] [illegible], eo [illegible] opus integrum [illegible] in lucem edam. »

(4) De ce mariage [illegible]

[illegible]

[illegible] de la *Conformité du langage françois avec le grec*, quoique assez diffus, est [illegible], rédigé rapidement, comme la plupart de ceux que composait Henri Estienne, a pour but de prouver que la langue grecque est la plus belle des langues, et que comme la langue française est de toutes les langues modernes celle qui a le plus d'affinité avec elle, c'est notre langue qui doit avoir la supériorité. S'opposant à l'introduction dans le français des mots d'origine espagnole ou italienne, il n'y admet que les mots d'origine grecque. Malgré tout le savoir que montre Henri Estienne dans ce traité, où il signale les rapports qui existent entre les deux langues, il y a quelques paradoxes et des étymologies inadmissibles (2). Mais l'amour qu'il portait à la langue française et au maintien de sa pureté domine dans tout cet écrit, et c'est un des caractères de son esprit logique et national.

En 1566 on doit citer surtout parmi les plus belles éditions de Henri Estienne celle où il a réuni en un seul volume les *Poetæ Græci principes*. Dans cet ouvrage, habilement hérissé de jeux de plume et d'innombrables ligatures, ce savant typographe a introduit plusieurs signes particuliers pour distinguer 1° les noms propres, 2° les pays, 3° les montagnes, 4° les rivières, « cherchant enfin les difficultés avec autant de zèle que nous en mettons à les fuir (3) ».

Cet ouvrage est d'une admirable correction, ce que M. Firmin Didot a constaté. Dans sa préface H. Estienne, tout en reconnaissant qu'aucun

Judith. Elle épousa l'imprimeur Lepreux, qui dut aussi quitter Paris pour venir s'établir à Genève.

(1) Cette pièce de vers, remarquable par les sentiments tendres qu'elle exprime avec naïveté, nous introduit dans cette maison, désolée par l'absence de celle qui l'embellissait à tout instant.

(2) M. Dübner, dans un article inséré dernièrement au *Journal de l'Université*, indique plusieurs autres rapports importants qui sont communs aux deux langues.

(3) *Observations sur Robert et Henri Estienne.*

M. Firmin Didot, p. 218-220, y décrit les procédés typographiques employés par H. Estienne. Dans la préface de son édition des *Poetæ Græci principes*, Henri Estienne manifeste son amour pour la poésie, et décrit le charme que dès son enfance il éprouva en entendant réciter en grec la *Médée* d'Euripide. Les animaux eux-mêmes, dit-il, ne sont point insensibles à la musique, et il cite l'exemple d'un lion qu'il vit à la Tour de Londres,

[illegible]

[illegible] en [illegible], et
[illegible] y [illegible]
[illegible], il aurait souvent ré-
[illegible] jamais. Il [illegible] si
[illegible] brûlait à Paris. Le mot
[illegible] mais en réalité soupçonné
[illegible] Seulement, ce qu'il
[illegible] le rigorisme de Genève fut
[illegible] qui, comme une épée à
[illegible] amis et ennemis à la
[illegible], il lui sembla que le
[illegible] : aussi peu s'en fallut-
[illegible] et le conseil ne punissent
[illegible] avec fureur. Ils le dé-
[illegible] y furent exigées, et
[illegible], suspecté et surveillé,
[illegible] de Calvin pour un
[illegible]. » (1)

[illegible], Henri Estienne épousa
[illegible] du savant Scrimger,
[illegible], professeur à l'Acadé-
[illegible] bourgeois de cette ville :
[illegible] chargé de lui chercher
[illegible] et d'en confier l'im-
[illegible] Estienne, qui s'était engagé à
[illegible] exemplaire sur parchemin,
[illegible] pas toujours exactement
[illegible] quelques démêlés. Vers
[illegible] des Fugger étant parvenue
[illegible] accusait de prodigalité,
[illegible], Henri Estienne écri-
[illegible] de lui découvrir quel-
[illegible] aide pour la publica-
[illegible] de l'antiquité (2).

[illegible], et réunissant à la vertu
[illegible] charme de la persuasion,
[illegible] Estienne deux filles, dont
[illegible] à Casaubon, et un fils,
[illegible] après la mort de Henri
[illegible] éditeur d'*Euripide* et qui
[illegible] père une élégie en vers
[illegible], pleine surtout de sen-
[illegible] de tout ce que la recon-
[illegible] filial ont de plus pur et de
[illegible]

[illegible] accomplie, survenue
[illegible] d'aussi vifs regrets
[illegible] épouse; et il a laissé
[illegible] des souvenirs de
[illegible], dit-il, par la ville
[illegible] cette épitaphe :

> [illegible] vixere [illegible]que,
> [illegible] gratia vixit, erat;
> [illegible], vicit et annos;
> [illegible] nobilitate genus.

(1) *Henri Estienne* par M. Léon Feugère [illegible] de la *Conformité du Langage* [illegible]; Paris, Delalain, 1853.

(2) [illegible] aliquem, qui me ad [illegible] adjuvaret, mancipi pos- [illegible] inédites publiées en 1830, par [illegible]

[illegible] *Robert et Henri Estienne.*

En 1567, [illegible] in-fol., *Artis* [illegible] *tem, et Galenum*, [illegible] médecin et savant [illegible] tude de la médecine et de la [illegible] permit de faire la traduction latine [illegible] auteurs grecs.

Dans un grand nombre de ses [illegible], Henri Estienne cherche avec soin à [illegible] un seul corps d'ouvrage, et surtout dans un seul volume, plusieurs écrits ayant de l'analogie entre eux : c'est ce que nous disent les deux vers qu'il fit pour ce recueil :

> Quorum quae sunt per [illegible],
> Hospita nunc per me est [illegible] una domo.

Dans la préface, il signale l'avantage qui résulte de cette méthode pour les lecteurs.

Cette même année il publia le texte grec inédit des *Déclamations de Polémon*, *d'Himerius et autres sophistes*, avec les lettres latines de Parrhasius, et il ne refusa pas ses presses à l'Apologie de l'assassinat du duc de Guise par Poltrot de Méré, que P. Montaureus Rondeus (P. Mondor du Rondeau) avait composée en vers latins. A cette époque de passions et de haines furieuses, cette mort dut paraître à Henri Estienne une expiation de celle de Mariorat, son ami et celui de son père, ordonnée par le duc de Guise cinq ans auparavant.

L'édition du Nouveau Testament in-f°, où le texte grec est accompagné de la traduction latine et des commentaires de Théodore de Bèze, est fort belle; elle est dédiée au prince de Condé et à la noblesse protestante de France.

Parmi les ouvrages qui parurent en 1566, on remarque les *Psaumes de David*, traduits par Henri en vers latins anacréontiques et saphiques, qu'il fit suivre d'une ode élégante, spirituelle et appropriée au sujet. A son édition de *Sophocle*, accompagnée des scolies et de ses observations, il mit sur le titre ce distique :

> Aeschylon adideram; Sophocles invidit; at idem
> Cur ab eo posthac invideatur habet.

Et en effet cette édition ne le cède en rien à celle d'*Eschyle* qu'il avait publiée en 1557.

Il publia séparément ses *Commentaires sur Sophocle et Euripide*, avec des dissertations, dont l'une traite des imitations d'Homère faites par Sophocle. Il donna aussi en quatre volumes les divers auteurs qui ont écrit sur l'*Histoire romaine*, collection qui renferme des index très-complets. C'est sur le titre des *Apophthegmes grecs*, publiés la même année, qu'on lui voit prendre pour la dernière fois le titre d'*imprimeur de Hulric Fugger*. Il donna encore cette année les textes inédits des hymnes de *Synesius* et de quelques odes de *Grégoire de Nazianze*, avec une traduction latine faite par le Crétois Fr. Portus.

En 1569 Henri Estienne publia deux opuscules latins qui intéressent particulièrement l'histoire de l'imprimerie; l'un, en vers, est *La Plainte de*

[illegible] qui sont la gloire de leur art : Alde [illegible], Josse Bade, Conrad Resch, Conrad [illegible], Louis [illegible], Adrien Turnèbe, Guillaume Morel, Jean Oporin, Robert Estienne. Il y a plus l'épitaphe faite par Érasme pour Jean Froben.

L'autre opuscule est une lettre où il rend compte à ses nombreux amis de l'*état des travaux de son imprimerie*, et *particulièrement de son Trésor de la Langue Grecque* ; c'est pour répondre [illegible] qui lui sont adressées de tous côtés qu'il entreprend cette lettre, où il rend compte des publications qu'il se propose de [illegible] prochainement (1). À cette occasion il [illegible] les inconvénients qui résultent pour les auteurs anciens de tomber dans les mains d'imprimeurs ignorants, qui ne savent pas lire les [illegible], et qui voulant corriger une simple erreur typographique, commettent une faute grossière. Plus dangereux encore, ajoute-t-il, sont ceux qui adoptent des corrections erronées et absurdes, en remplaçant, à l'aide de manuscrits récents ou dépourvus d'autorité, d'anciennes et authentiques leçons (2).

Henri Estienne imprimait cette année le *Nouveau Testament* en 2 vol. in-fol., grec, latin et syriaque, suivi d'une grammaire chaldéenne et syriaque ; l'impression en est fort belle.

Pour que chacun pût toujours avoir avec soi

(1) « [illegible]
[illegible],
[illegible]
[illegible],
[illegible];
[illegible],
[illegible]. »

(2) Ainsi, dans un vers bien connu d'Euripide, là où, par une simple et légère erreur typographique, Alde avait mis [illegible] au lieu de [illegible], rectification que tout lecteur faisait sans hésiter, le correcteur de l'imprimerie d'Hervag a transformé cet [illegible] en [illegible], et ces deux fautes détruisent complètement le sens.

[illegible] par Henri Estienne. [illegible] Sandre [illegible] bien qu'il eût [illegible] L'A- [illegible] adopté pour [illegible] mais elle l'a- [illegible] édition, quoiqu'il fût [illegible] du temps pré- [illegible]

[illegible] imprimée à petit [illegible] des [illegible] véritablement [illegible] le prix de [illegible] était de 10 livres. [illegible] dédié à l'empereur [illegible] Charles IX, à [illegible] terre, à Frédéric, comte [illegible] de Brandebourg, [illegible] divers pays, ce qui [illegible] européen [illegible] des souverains [illegible] malheur des temps, [illegible] Henri Estienne. Il [illegible] perplexités; tout aban- [illegible] en était une [illegible] les lettres, cette der- [illegible] la première, et il eût [illegible] œuvre, qui [illegible] C'est ce qu'[illegible] sur le titre même [illegible] déclarait un *Trésor* [illegible] de beaucoup de [illegible]

[illegible] n'apporta aucun [illegible] zèle de Henri. [illegible] c'est à partir de cette [illegible] son carac- [illegible] plus fréquents. Il [illegible] placement de [illegible] ses magasins [illegible] pour rechercher et col- [illegible] manuscrits, soit pour se [illegible] par l'étude ou la conver- [illegible] pour vivre à Paris, dont le [illegible] il trouvait à la cour de [illegible] monarque l'accueil le [illegible]

[illegible] Henri Estienne fit paraître [illegible] et latine de *Plutarque* [illegible] de ses observations. [illegible] le texte, d'après [illegible] manuscrits; quelques traités [illegible] Wyttenbach, [illegible]

Tout en blâmant l'oubli de l'[illegible] Wyttenbach fait le plus grand éloge du travail et du mérite de Henri Estienne; et blâmant ceux qui se permettent d'attaquer cet homme [illegible] Il s'exprime ainsi à son égard : « [illegible] « [illegible] « [illegible] et eruditissimus, qui plures [illegible] « [illegible] et edidit quam [illegible] « [illegible] legerunt, plura scripsit quam [illegible] « [illegible] majorem [illegible] « tum tenuit quam [illegible] « runt (1). »

Enfin, ce qui prouve son infatigable activité, on voit Henri Estienne publier en 1573 la [illegible] édition grecque et latine du *Dion* [illegible] privilége de l'empereur d'Allemagne; — [illegible] pression de son traité *De Abusu Linguæ Græcæ*; — une édition des *Œuvres de Varron*; — un recueil de *Poésies philosophiques grecques*, *Empédocle*, *Xénophane*, *Timon*, *Parménide*, *Cléanthe*, etc.; collection précieuse faite avec grand soin par Henri, et dont les textes étaient inédits pour la plupart : elle n'a pas encore été réimprimée; — la première édition d'un petit traité en grec *Sur Homère et Hérodote*, suivi de divers opuscules, et des imitations ou parodies d'Homère et autres poëtes, avec une double traduction latine, dont une d'Henri; — un volume composé d'un *Choix de* [illegible] des auteurs grecs et latins [illegible] et en vers; — enfin deux autres ouvrages.

Une telle quantité d'importantes publications est sans doute un sujet d'étonnement, mais aussi un sujet d'affliction, lorsqu'on songe aux résultats commerciaux de tant d'entreprises aussi [illegible] accumulées.

En 1574 Henri Estienne ne donna qu'une seule édition, celle des *Argonautiques d'Apollonius de Rhodes*, avec des observations qu'il invite le lecteur à étudier, pour qu'il puisse se convaincre du soin qu'il a apporté à ce travail; et un petit écrit intitulé *Francofordiense Emporium*, dans lequel il signale le bon accueil qu'il a reçu en Allemagne et les services que ce pays rend aux lettres, particulièrement par l'établissement de la foire de Francfort, où de tout l'univers on vient acheter des livres et mille objets divers (2).

(1) Præfatio in *Moralia*, p. [illegible]

(2) Quelques pièces [illegible] se trouvent à la suite [illegible] s'y plaît à plaider le pour et le contre : tantôt c'est le vin, tantôt ce sont deux chevaux sur lesquels il voya-

[illegible]

[illegible] d'Allemagne. Ses éditions sont très-correctes, et l'on peut dire que c'est avec raison qu'il a publié [illegible] les corrections [illegible]. Les corrections qu'il y a faites ne sont pas, comme ceux d'Alde Manuce pour le *Virgile* publié en 1558 de simples extraits de Servius; par ce que Henri Estienne dit dans sa préface, on peut juger de la supériorité de son édition sur celles qui l'ont précédée. Il réimprima le *Virgile* en 1583 et l'*Horace* en 1588, avec des améliorations et additions.

Dans la préface du recueil des *Orateurs grecs*, après avoir déploré les malheurs de sa patrie, ensanglantée par les guerres civiles, Henri Estienne rend compte à Pierre Rouillot de ce qu'il a fait pour cette édition : « Ne voulant, dit-il, ni démériter de sa propre estime ni des exemples paternels, il a rendu son édition infiniment supérieure à celle des Alde, et surtout aux éditions d'Allemagne, où, tout en conservant les erreurs d'Alde, de plus grossières ont été commises par l'introduction de corrections *sans en prévenir le lecteur, ce qui est le comble de l'audace*, et ce dont, ajoute-t-il, il s'est bien gardé. » Dans l'*Arrien*, publié avec autant de soin la même année, les corrections qu'il a proposées sont inscrites en marge.

Si l'on excepte peut-être son édition de Plutarque, Henri Estienne ne mérite nullement le reproche qu'on lui a fait quelquefois d'avoir substitué ses corrections à des leçons qu'il regardait comme vicieuses. Je crois que si dans ses éditions quelques leçons diffèrent des manuscrits que l'on connaît, ce ne peut être que d'après l'autorité d'autres manuscrits, maintenant inconnus, qu'il s'est permis ces changements, car il a toujours protesté énergiquement contre ceux qui sans en avertir osaient corriger les textes (1).

goals; l'un, excellent, est comparé à Pégase, l'autre au cheval de Troie.

(1) On lit en effet dans la préface des *Castigationes in Ciceronem*, faisant suite à son *Ciceronianum Lexicon*...: « Ex ingenio atque ex conjectura quæ corrigere possem non decerant, ut quæ vellem et auderem emendare non erant. Quare? Nimirum ne, qui omnes qui id facerent temerarios judicabam semperque judicaveram, cujus

[illegible]

[illegible] avec [illegible] et [illegible] qu'il [illegible] appelé au traité [illegible] françois et du latin [illegible] pas déduire que, [illegible] Rhéteur de Sénèc. La [illegible] qu'on vendait [illegible] la barbarie dans la [illegible] de cet ouvrage est un [illegible], dont il fait un [illegible] de sa terre seigneuriale [illegible] le *Pseudo-Cicero*, [illegible] qu'il écrivit contre [illegible] qu'ils prétendent [illegible] proviennent de la [illegible]; — *Les Lettres fami-* [illegible] un volume de Commen- [illegible] avec une double [illegible] par ses observations et [illegible] *Descriptio de Denys d'A-* [illegible] d'une traduction litté- [illegible] et suivi d'autres géogra- [illegible] il a joint des com- [illegible].

[illegible] cette année, sous le [illegible] des meilleures lettres, [illegible] pour servir de modèle de [illegible] à l'exemple de son père, [illegible] ouvrages destinés à l'édu- [illegible] 1578 il avait donné un [illegible] exemples vertueux, sous [illegible], *sive gnomæ de* [illegible] séjour à Vienne, en Au- [illegible] un recueil des [illegible] prises dans les *poètes* [illegible] entreprit, dit-il, pour se [illegible] qui désolaient la France. [illegible] le *Platon* dit de Serra- [illegible] belle édition, surtout le [illegible] en sont neufs, le tirage [illegible] irréprochable. Henri [illegible]; mais malheureuse- [illegible] trop aveuglément à Ser- [illegible] latine. Le tome I[er] [illegible] Angleterre Élisabeth; le [illegible] d'Écosse, et le troisième [illegible].

[illegible] est une critique de [illegible] au latin au moyen du [illegible] composé de phrases de Ci- [illegible] d'Henri Estienne sont [illegible] philologique, qui de- [illegible]. Sur le titre il an- [illegible] publication contient [illegible] de loisir en *janvier*,

[illegible] plaisir?
[illegible] pâté.

[illegible] *françois* [illegible] *déguisé*, *principale-* ment [illegible] plusieurs [illegible] cette [illegible] courtisanesque [illegible] *gularité* [illegible] par H. Estienne [illegible] langage. Il est, [illegible] la cour de Catherine, et [illegible] qu'elle et ses courtisans [illegible] françoise, qu'ils dénaturaient et [illegible] mignardise, de mollesse et [illegible].

La cause de la France est plaidée par [illegible] celte, celle de l'Italie par Philausone; après de longs entretiens et des dissertations et digressions (1) souvent hors de propos, mais curieuses pour l'histoire des mœurs et du langage, ils se rendent devant Philalithe, qui, [illegible] s'y attendre, donne la préférence à l'idiome françois et veut qu'il reste exempt d'alliage étranger. Henri Estienne s'y montre aussi jaloux de l'honneur et de la prospérité de la France que de la pureté et de la précellence de son langage.

> Cousin [illegible] que l'honneur [illegible]
> De mon pays m'est cher, comme la mien.

Il repousse cette invasion de mots étrangers, et dépeint énergiquement cet amour [illegible] nouveautés qui de tout temps [illegible] en France :

> . . . .
> Et qui leur a ce lateur inventé?
> Un indiscret désir de nouveauté.
> Cette façon de mots leur semble belle,
> Tant seulement pour ce qu'elle est nouvelle,
> Sachant que mieux l'oreille on prestera
> Quand mots nouveaux résonner on fera.
> . . . .
> Car de tout temps désir de nouveauté
> A nos François reproché a esté.
> Vous voyez jà comme je vous [illegible]
> Notre vieil mal qui encore ne cesse,
> Et qu'était soit, trouvons toujours [illegible]
> Nouveaux habits, et nouveaux sur nouveaux,
> Et bien qu'ils soient de façon incommode,
> Suffit qu'ils soient à la nouvelle mode.
> . . . .
> Il faut changer, et dût-on aller querre
> Ce changement jusqu'au bout de la terre.

Quelques passages trop libres que contenait cet écrit indisposèrent contre Henri le conseil de Genève. On lui reprochait d'avoir introduit des changements dans la copie présentée aux [illegible] larques. Mandé le 11 septembre devant le conseil, il crut prudent de n'y point paraître, et se réfugia à Paris, où le roi Henri III l'accueillit aussi favorablement qu'autrefois, et [illegible] demander au conseil un sauf-conduit pour lui. « Henri Estienne, disait-il, est fâché de ne pouvoir s'employer à l'impression comme il le désire. » Le 10 décembre 1579, le chroniqueur Michel Roset, syndic de Genève, répondit à M. de Sancy, ambassadeur du roi en Suisse, « qu'Henri Estienne s'estoit rendu suspect en demandant un sauf-conduit; que du

(1) Tel est le récit, d'après Froissart, de l'amour du roi Édouard d'Angleterre pour la comtesse de Salisbury, [illegible] sortie contre l'usage des bains et des [illegible] pour les [illegible], etc.

[illegible]

« [illegible] l'apologie d'Hérodote avoit beaucoup « servi à démontrer les vices, et que les ministres « sont bien contraints de dire en chaire beaucoup « de choses pour reprendre les vices ».

Le conseil [illegible] les exemplaires, et le mois suivant [illegible] Henri à la prison, pour avoir imprimé sans permission ; mais huit jours après il fut relâché, ayant reconnu son tort.

Ses ouvriers furent aussi poursuivis, pour fait de compagnonnage et de propos trop libres, ayant dit qu'il n'y avoit plus d'hypocrisie à Genève qu'ailleurs.

Le caractère de Henri Estienne fut aigri de toutes ces contrariétés, auxquelles se joignaient des embarras pécuniaires, qui étaient tels, qu'il ne pouvait payer ses ouvriers. On peut juger de sa détresse par sa réponse au conseil de Genève, le 2 novembre 1570, relativement au reproche qu'on lui faisait de n'avoir point avancé de fonds à l'un de ses frères sur des effets peu encore échus, et de l'avoir ainsi laissé dans l'embarras. Il dit « qu'il avoit esté malade comme son frère, et lui « avoit assisté de ce qu'il avoit pu, comme de « chapponneaux, poussins et autres vivres ; qu'il « lui avoit bien esté parlé d'avances d'argent, « mais que luy-mesme ne vit de provisions et « achepte ses viandes d'un repas à l'autre, et « par ce n'a le moyen d'avancer de l'argent (2). »

En 1579 il ne publia qu'un seul volume, les *Idylles de Théocrite* et autres poëtes, avec la

(1) Voir *Notices sur la Typographie genevoise*, par M. Gaullieur, p. 66-68. Nous lui devons la connaissance de ces détails.

(2) Le document cité par M. Gaullieur [illegible] le [illegible] de [illegible] ; le relevé de plusieurs [illegible] au *Registre des particuliers* à Genève que M. Gaullieur a bien voulu me communiquer constate

[illegible] Ce volume [illegible] imprimé. [illegible] édition deux ans plus tard. [illegible] grand travail sur le droit, [illegible] appliqué dès sa jeunesse; [illegible] volume in-8°, intitulé : [illegible], etc., n'était que la [illegible] plus considérable [illegible] qu'il n'est pas le temps [illegible]

[illegible] édition complète de *Var-* [illegible], ainsi que des Lettres de [illegible] in-8° (sept éditions des [illegible] imprimées par H. Es- [illegible] il donna un choix de Lettres [illegible], et de Paul Manuce, [illegible] Henri III. Dans une épître [illegible] il appelle un entretien, où [illegible] vrai que la France n'est [illegible] opposer à ceux d'Italie, [illegible] n'est point lui [illegible] dans ce volume il met [illegible] Manuce, Bembo, et Sa- [illegible] non moins habiles [illegible], Pierre Bunel, [illegible] être le disciple, Longolius [illegible] il fit paraître une [illegible] in-fol. en grec, [illegible] au texte et aux annota- [illegible] donnée en 1581, ainsi [illegible]. Au texte grec des [illegible] il ajouta une traduction [illegible]. La suite, inédite, à [illegible] est accompagnée de [illegible]

[illegible] *Grammaticarum* [illegible] signale quelques points [illegible] se sont trompés [illegible] peut leur reprocher. [illegible] appelé *Nouveau Dic-* [illegible] qu'il a fait à son *Thesau-* [illegible] témoigna sa reconnais- [illegible] élève, dont il se glorifie. [illegible] aux vexations du con- [illegible] septembre 1581 il fut [illegible] sans autorisation préa- [illegible] de Sigonius. Après [illegible] il fut condamné à une [illegible]

[illegible] en vers dans le même [illegible] entretien, en cinquante- [illegible] *Nous monstrer Princi-* [illegible]

[illegible] en dépit [illegible] est ouvrage [illegible] sion ou la politique [illegible] mieux probable que Henri [illegible] ailleurs son [illegible] par le vœu et le testament [illegible]

Pour échapper à ses [illegible] cheval, et partit en voyage, [illegible]

1582. Il ne parut cette année [illegible] édition du *Nouveau Testament* [illegible] il imprima ses *Hypomneses de Gallica lingua*, [illegible] ou mémoires sur la langue française. C'est à [illegible] temps de cet ouvrage que l'abbé d'Olivet [illegible] Henri Estienne comme le meilleur grammairien du seizième siècle. Cet écrit a pour but de faciliter l'étude de la langue française aux [illegible] tionaux et surtout aux étrangers : il y est traité de la bonne prononciation et de l'orthographe, des sources anciennes de notre idiome, des [illegible] de langage et des altérations de la [illegible]. Dans la préface il s'occupe des variétés de l'ancien langage français propres à chaque province, variétés qu'il compare aux dialectes de la Grèce. Conformément à cette idée, il voudrait [illegible] réunir autour du plus parfait de tous, celui de l'Île-de-France, pour l'enrichir et le compléter. Déjà dans son traité de la *Précellence* il avait exposé ce système : « Ainsi qu'un homme fort « riche n'a pas seulement une maison bien meu- « blée à la ville, mais en ha aussi es champs « en divers endroits, pour aller s'esbatre quand « il lui convient de changer d'air; ainsi nostre « langue ha son principal siége au lieu principal de « son pays, mais en quelques endroits d'icelui en « ha d'autres, qu'on peut appeler ses *dialectes*. »

1583. Un *Commentaire* sur les prophètes et une réimpression, sans date, de son édition de *Virgile* de 1575 parurent cette année.

1585. Il imprima ou plutôt il fit imprimer à Paris, avec privilége du roi, l'édition d'*Aulu-Gelle*, dont il revit le texte, qui était très-incorrect, et qu'il accompagna d'observations et d'opuscules intitulés : *Noctes Parisinae*. Rappelant dans la préface, adressée à son fils Paul Estienne, les travaux de la famille, il les lui montre comme un motif d'encouragement, et l'exhorte à supporter avec une fermeté stoïque les malheurs de la vie. Il le [illegible] de tant s'attrister du tremblement de terre qui a détruit son manoir seigneurial de Grière; il lui dit que quant à lui, l'annonce de cet événement ne l'a pas plus troublé que lorsqu'il apprit le saccage qu'en avait fait une troupe de soldats

(1) Dans la rue [illegible], près de la cathédrale, l'imprimerie de M. [illegible] occupe encore aujourd'hui l'emplacement de l'imprimerie des Estienne, et jusque vers 1830 leurs anciennes presses en bois et un grand nombre de leurs vignettes et lettres [illegible] s'y étaient conservées. C'est à cette époque [illegible] M. [illegible] vendit d'une partie, et brûla l'autre, dans un hiver rigoureux.

[illegible]

[illegible] À l'âge de cinquante-huit ans (1586), Henri Estienne épousa, en troisièmes noces, Abigaïl Pouppart, qui lui survécut. Cette année il publia une nouvelle édition de *Pindare et de Théocrite*, et un écrit latin de sa composition, *Pour se préparer à la lecture de Sénèque*. Il y propose des corrections nombreuses au texte de cet auteur.

En 1587 le courage de Henri Estienne eut à soutenir les plus rudes épreuves. À la suite d'une famine, la peste ravagea Genève et son territoire. Elle frappa sa famille. « Un contemporain, François Hotman, en peignant l'aspect désolé de cette cité, en proie à la famine et à la contagion, nous montre Henri Estienne confiné par le fléau dans sa maison, et creusant la terre de son petit jardin pour y ensevelir sa tante, sa mère, et l'une de ses filles, expirées entre ses bras, tandis qu'il tremble encore pour la vie menacée d'un autre de ses enfants » (1). Il donna cependant une édition in-16 du *Nouveau Testament* grec, très-soigneusement imprimée, avec les caractères de Garamond, et accompagnée de variantes, etc. Le recueil sur la *Vraie Prononciation grecque*, par divers savants, est suivi de la *Vraie Prononciation latine* par Juste-Lipse. Partisan de la prononciation qui s'est conservée chez les Grecs modernes, Henri Estienne n'a hésité que sur la similitude du son des η, αι, υ et ι. Il donna en outre cette année deux écrits de lui : l'un traite des *Critiques grecs et latins* et des erreurs qu'ils ont commises : il y ajoute un grand nombre de corrections qu'il propose sur divers auteurs ; l'autre contient deux dialogues *Sur la meilleure manière de se préparer à l'étude du grec* ; il s'y élève contre l'abus des grammaires, véritables *moulins à paroles*, où l'on

(1) *Essai sur la vie d'Estienne*, par M. L. Feugère, p. CXLIX. *Fr. et Joh. Hotomanorum Epistolæ*, lettre 107.

[illegible]

[illegible]

Fin du chant [illegible].

[illegible]

[illegible] preuve de l'[illegible] par la [illegible] [illegible] propos incroyable [illegible]

[illegible] quitta Genève pour [illegible] Montpellier, [illegible] hors de son [illegible] [illegible] Paris, il [illegible] [illegible], il y mourut, [illegible] de mars 1[illegible]. Son [illegible] [illegible], et causa [illegible] populaire, puisque l'abbé [illegible] *Recherches sur la pitié de* [illegible], dans son Histoire littéraire (t. II, p. 60[illegible]), dit que l'enterrement de [illegible] [illegible] que le convoi funèbre [illegible] escorté par un [illegible] nécessaire [illegible]

[illegible] de dispositions testa[illegible] [illegible] minimé et [illegible] [illegible] livres au [illegible] [illegible] laissa encore quel[illegible] [illegible] Paul hérita de l'in[illegible] [illegible] autres héritiers [illegible] de son beau-frère, [illegible] encore dix [illegible] services rendus aux [illegible], s'opposa au [illegible] les héritiers, [illegible] son fils et suc[illegible] Paul, auquel ils ne [illegible] [illegible] nous apprend [illegible] ou détruits ([illegible]

[illegible] motui, [illegible] [illegible], effeci ut omnes [illegible]

[illegible] vicissitudes, que tu as éprouvées [illegible] [illegible] accord pouvais occuper le [illegible] [illegible] de notre Église [illegible] [illegible]

« Cum de morte in [illegible] [illegible] [illegible] quod nullis [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] mendo ; quæ nunc [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], quos edet ejulatus, quas lamentationes ! [illegible] [illegible] »

Éphémérides de Casaubon [illegible] in-8°, p. 67-69.

Le savoir de Henri Estienne a été signalé par les savants de tous les âges, parmi les contemporains ; on en peut voir la longue liste dans Maittaire ; parmi eux on doit remarquer Joseph Scaliger (Scaligerana, [illegible]), qui, malgré ses fréquentes querelles littéraires avec Henri Estienne, n'en resta pas moins son ami, et Huet, [illegible] Henri Estienne a rendu le sens avec autant de clarté que d'élégance.

M. Renouard, dont [illegible] pour les [illegible] imprimeurs de Venise, avait dit, dans sa première édition de ses *Annales des Alde*, qu'à tout égard Alde Manuce occupe et occupera toujours, et sans aucune exception, le premier rang parmi les imprimeurs anciens et modernes.

Tout en rendant justice au mérite des Alde, mon père, après avoir comparé quelques-unes de leurs éditions avec celles de Robert et de Henri Estienne, et en tenant compte des difficultés qu'Alde avait dû rencontrer dans le vaste champ qu'il a défriché le premier avec tant de zèle, s'exprime ainsi : « Je ne veux être injuste ni ingrat envers Alde. Non : Alde Manuce mérite de la république des lettres une reconnaissance éternelle, pour avoir publié avec une grande activité et une bonne exécution, quant à la typographie, un grand nombre d'auteurs classiques, dans un temps où l'on n'imprimait guère que des ouvrages de [illegible] théologiques ; et ce choix, qui fait honneur à son goût, prouve sa passion pour les belles-lettres : mais je dirai avec la même franchise que ce fameux

(1) [illegible]

(2) [illegible]

[illegible] des pères.

A. F.-D.

[illegible], imprimeur français, né [illegible], mort vers 1627. Élevé [illegible] par un père qui repo[illegible] toutes ses espérances, le [illegible] dans ses études par des [illegible] rapport, dans tous les [illegible] de son père. Il s'ar[illegible] à Leyde pour y étudier sous [illegible] Lipse. Une lettre de ce [illegible] (1597) fait son éloge ; et dans [illegible] il se sert, *mitis adolescens*, [illegible] était une des principales [illegible] qui s'était aussi arrêté à Lyon [illegible], imprimeur renommé, et [illegible] chez le savant imprimeur [illegible] avait passé l'année pré[illegible]

[illegible] poésie latine fut encouragé [illegible] dont le souvenir l'inspira [illegible] touchante pièce de vers [illegible] mort et pour honorer sa [illegible]

[illegible] des manuscrits de son père [illegible] par la ferme volonté de [illegible], Paul continua les impres[illegible] de Henri Estienne laissait [illegible] 1600 il commença une série [illegible], auxquelles il donna [illegible]. La plus remarquable [illegible] la traduction de Canterus, [illegible] et accompagnée de sco[illegible] 2 vol. in-4°, 1602. Parmi [illegible] auteurs grecs et latins, un [illegible] *Pindare* et trois des *Lettres* [illegible], soit par une éco[illegible] par sa fortune, soit à [illegible] fabrication du papier [illegible] perdre à ses livres une [illegible] valeur. Son imprimerie [illegible] de faire paraître [illegible] in-8°, *Homère*, *Pline*, [illegible], quand tout à coup ses [illegible] complétement (1605 1611).

[illegible] le chef [illegible] à mort. Paul [illegible] fut ensuite [illegible] put rentrer à Genève [illegible] que le [illegible] à l'école de Genève, et il rend responsables [illegible] de ses enfants [illegible]. En effet, [illegible] revint à la foi catholique. Ses prières, ses sollicitations auprès de la seigneurie de Genève pour obtenir un sauf-conduit, qui lui permît de régler quelques affaires urgentes, [illegible], n'eurent aucun résultat.

Enfin, en 1619, par l'intervention du gouvernement français, un sauf-conduit fut promis à Paul pour qu'il pût [illegible], et c'est à la fin de février 1620 que, sur sa requête, la seigneurie le lui accorda; les [illegible] lui [illegible], après toutefois qu'on s'en fût servi pour [illegible] deux [illegible].

Huit ouvrages parurent à Genève avec l'indication de l'*Oliva Stephani*, de 1611 à 1620; le dernier est une réimpression, format in-16, du *Pindare* grec et latin donné par Henri.

En 1627, Paul vendit sa typographie et probablement sa librairie aux frères Chouet. On croit qu'il passa à Paris la plus grande partie du temps de son exil et qu'il y revint après la vente de son établissement. On lit dans les Éphémérides de Casaubon, à la date du 3 décembre 1607 : « Aujourd'hui j'ai été détourné de mes études par Paul Estienne. Fasse le ciel que je n'aie pas à me repentir de mon bon vouloir à son égard. Dans sa détresse, je lui ai donné ce dont je pouvais disposer en argent comptant, et je l'ai cautionné pour deux cents écus d'or. Plaise à Dieu que ce gage sur la maison des Estienne ne soit pas perdu, et que ni moi ni les miens n'ayons à nous repentir de cette complaisance. »

La même année, au 12 janvier, dans une autre note, le noble et généreux Casaubon s'exprime ainsi. « Que Dieu vienne en aide à « mon beau-frère Paul Estienne, qui retourne « en Dauphiné; sa sœur (Denyse) est partie « pour notre petite campagne. C'est pour les au« tres que je vis, et non pour moi. Tel est mon « sort. »

On ignore complétement l'époque de la mort de Paul Estienne. Quoique la carrière où il était entré d'une manière si brillante lui ait été si tôt fermée, il mérite qu'on rappelle l'expression dont il s'est servi dans l'une de ses suppliques

[illegible] en 1609, [illegible]

[illegible] le premier livre des [illegible] *Polybe*,

1617 il imprima [illegible]

[illegible] *Arrien* [illegible] 2 volumes [illegible] l'édition d'A- [illegible] 1618. On trouve [illegible] et celle de 1620, publiées par [illegible] la petite [illegible] Louis XIII, parut en 1624. [illegible] qui se trouve [illegible] grecque [illegible] dignée par les [illegible] 3 vol. in-fol. [illegible] librairie [illegible] *Claude* [illegible]. Cette édition est [illegible] pour ces [illegible] par Antoine Estienne, parfaitement imprimée [illegible] avec les caractères grecs de Garamond (2).

En 1661 il publia un très-grand ouvrage, qu'il dédia à la reine mère, qui lui en avait concédé le privilége. Il forme deux gros volumes in-fol., et est intitulé : *Nouveau Théâtre du Monde*, contenant les États, royaumes et principautés [illegible] par l'ordre et exacte description [illegible] mœurs des peuples, forces [illegible]

[illegible] Bernard, [illegible] par les Ori[illegible] et qui [illegible] 2 vol. in-8°, [illegible] sur les types royaux de [illegible] travail particulier sur les types royaux de [illegible]

[illegible] France. [illegible] nouvelle édition, en [illegible] grand in-4°. Elle fait partie de la Bibliothèque des Auteurs grecs.

[illegible]

(1) C'est [illegible]

[illegible] grecs, latins, [illegible]

[illegible]

M. Gaullieur a bien voulu [illegible] l'Église de Genève [illegible] [illegible]

[illegible] veuve, Denyse Barbé [illegible] à imprimer sous le nom de son mari [illegible] imprimeur du roi en 1574. [illegible]

[illegible] Estienne (Robert III) [illegible], né vers 1560, [illegible]

[illegible] la plupart non publiés, [illegible]

(1) Le livre des [illegible], [illegible] aux archives de la ville de Paris, ne remonte pas au delà de 1574 ; M. Gaullieur m'informe, par sa lettre du 12 mars [illegible], que, par une singulière [illegible], les registres [illegible] manquent à Genève, pendant [illegible] 1570, et les six premiers mois de 1574.

(2) Extrait des Registres [illegible], Genève.

[illegible]

... et qu'il suive toujours ses conseils; mais si Henri abandonnoit l'imprimerie, en renonçant à la religion réformée, la volonté du testateur est qu'en ce cas ledit Henri soit [illegible]

[illegible] ... y trouva ... sa Diplomatique ...

[illegible] ... pitié de lui! »

(1) Je ... [illegible] ... *Calendrier* ... [illegible]

[illegible] Alexandre. [illegible]

[illegible] C'est par [illegible] fut exécuté [illegible] Vertus, figures [illegible] d'abat-voix, un ange [illegible] convoquer les fidèles; [illegible] est soutenu par une [illegible] agenouillé sur un [illegible] la main la mâchoire [illegible]. E. B—n.

[illegible] Louis.

[illegible]

[illegible] Louis), jurisconsulte [illegible] (Prusse), le 13 mars [illegible] 1779. Il fut notaire, et [illegible] 1756, secrétaire du [illegible] de la même [illegible] du tribunal de la [illegible] de guerre et juge fran[illegible] conseil de la ville de [illegible]. Ses ouvrages sont : *Dis[illegible] ob discrimen [illegible] pro derelicto [illegible]*; Kœnigsberg, 1744, in-4°; [illegible] *Regiomon[illegible]* — *Auszüg der [illegible] Preussischen [illegible]* (Histoire du Droit [illegible], etc.); ibid., 1747, [illegible] *Jure Instru[illegible]*; ibid., 1753, [illegible] *allgemeinen und [illegible]* (Explication du [illegible] change); ibid., 1762, [illegible] *pragmatischen* [illegible] Histoire pragma[illegible] in-8°.

[illegible] L'Estocq.

[illegible]), jurisconsulte alle[illegible], le 9 juillet 1699, [illegible] Il étudia à Giessen, [illegible] pendant plusieurs [illegible] impériale, et se [illegible] aux exercices académi[illegible] agrégé de droit, [illegible] 1736 il fut chargé de [illegible] et nommé [illegible] conseiller de la cour de [illegible] Marbourg en qualité de [illegible] de second professeur de [illegible] ses nombreux ouvrages [illegible] *ministerialibus*; Stras[illegible]

bourg, [illegible] von dem [illegible] de [illegible] *biblia* [illegible] *storia* [illegible] Ibid., 1730, in-4° [illegible] *Juris feudalis*; ibid., 1740, in-4°; [illegible] Andr. *Hamberger[illegible] Opuscula* [illegible] *jurisprudentiam*; ibid., 1740, in-4°; — *Dissertatio de Juribus* [illegible] Germania; ibid., 1740, in-4°; — [illegible] ibid., 1740, in-4°; — [illegible] *et hodiernis*; Marbourg, 1744, in-4°; — [illegible] *ordinarie Imperii* [illegible] *tatibus*; ibid., 1744, in-4°; — [illegible] *Jurisjurandi* [illegible], ibid., [illegible] in-4°; — *Speciminis de Jurisdictione* [illegible] *Imperii* [illegible]; ibid., 1744, in-4°; — [illegible] *des gemeinen und Reichs-Processes* (Éléments pre[illegible] mières de la Procédure ordinaire [illegible]); Marbourg, 1745, in-8°; — [illegible] über *den Staats und Kirchenrecht aus der Geschichte und Alterthümern* ([illegible] sur le Droit de l'État et de l'Église, d'après l'histoire et les antiquités); ibid., 1750, in-8°; — *Arnoldi Vinnii Quæstiones Juris* [illegible], *cum præfat.*; ibid., 1755, in-12; — [illegible] *scher Abhandlungen* (Collection de Traités mi[illegible] litaires); Francfort, 1762, in-8°; — *Jo. Ad. Koppi Historia Juris* [illegible]; ibid., 1768, in-8°; — *Commentationes et Opuscula*; Lemgo, 1766-1771.

[illegible]

... mâle en mâle, le [illegible] à son [illegible] en 1699.

[illegible] *Dict.* [illegible]

[illegible] (*Louis-Marie* [illegible]), homme politique français, né en Picardie, le 11 mars 1744, mort à Paris, le 14 décembre 1823.

[illegible]

[illegible]

il a fait jouer au [illegible] intitulée : *La Manie* [illegible]

L. Louvet.

[illegible]

ESTOUTEVILLE [illegible]

[illegible] et de Marie d'Harcourt. Guillaume, destiné à la carrière de l'Église, [illegible]

(1) Ce prince était l'aïeul [illegible] de Henri IV [illegible] d'Alençon, [illegible]

(2) Selon le P. Anselme, [illegible] tome XIII, col. [illegible]

[illegible]

[illegible] Jacques Cœur. Le cardinal [illegible] à Charles VII, [illegible] De son propre mouvement, [illegible] les textes, et d'office, mais [illegible] à la requête de Charles VII, Guillaume d'Estouteville procéda aux informations juridiques qui précédèrent la sentence de réhabilitation de la Pucelle. Le cardinal introduisit aussi au sein de l'Université une réforme célèbre. Peu de temps après il présida l'assemblée de Bourges, qui confirma les libertés gallicanes et la pragmatique. Ayant été transféré du siège [illegible] à celui de Rouen, en 1453, il retourna [illegible] en Italie, et ne passa guère les monts, depuis cette époque, que pour réconcilier le roi [illegible], Louis XI, avec le duc de Savoie.

Guillaume d'Estouteville fit servir ses [illegible] richesses à construire quelques monuments [illegible] à diriger des travaux d'art plus ou moins considérables. Il érigea le chœur, qui subsiste encore, de son abbaye du Mont-Saint-[illegible]. Il fit [illegible] dans [illegible] abbaye de Saint-Ouen et à son église

[illegible]

[illegible]

qui aboutirent au traité de Nimègue, en 1678. Quelques mois avant sa mort, d'Estrades fut nommé gouverneur du duc de Chartres, depuis duc d'Orléans et régent du royaume sous la minorité de Louis XV. Les pièces diplomatiques de ses négociations et sa correspondance avec le gouvernement français furent successivement publiées sous les titres suivants : *Les Lettres, Mémoires et Négociations de M. le comte d'Estrades pendant le cours de son ambassade en Hollande depuis 1663 jusqu'en 1668*; Bruxelles (La Haye), 1709, 5 vol. in-12. Cette première édition, aussi incomplète que fautive, fut reproduite avec d'importantes additions; La Haye, 1719, 6 vol. in-12. Le volume ajouté aux cinq précédents contenait les *Négociations du comte d'Estrades en Hollande, en Angleterre, en Savoie, depuis 1637 jusqu'en 1662*. Prosper Marchand compléta encore [illegible] édition en y ajoutant les trois volumes [illegible] par Adrien Moetjens; La Haye, 1710, sous le titre de *Lettres et Négociations de MM. le maréchal d'Estrades, Colbert, marquis de Croissy, et le comte d'Avaux, ambassadeurs plénipotentiaires du roi de France à la paix de Nimègue, et les réponses et instructions du roi et de M. de Pomponne*. Cette nouvelle édition fut publiée à Londres (La Haye); 1743, 9 vol. in-12.

Prosper Marchand, *Dictionn. historique*. — Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. [illegible].

* ESTRÉE (*Jean* D'), musicien français, du seizième siècle, que Du Verdier qualifie de [illegible]

[illegible] de L'Estoile n'est rien [illegible] sous ce soleil. [illegible]

[illegible] de Sully, de De Thou et [illegible]

[illegible]

[illegible] de la bataille [illegible] le commandement [illegible] à la côte d'Afrique [illegible] n'accepta pas [illegible] précepteur de l'amiral [illegible] d'Estrées [illegible] conseil d'officiers [illegible] contre la Hollande [illegible] d'Estrées [illegible] c'est ainsi qu'il s'ex[illegible] « ce qu'il [illegible] de combattre à la mer, [illegible] de ce conseil, où Du[illegible] le projet de guerre, d'Es[illegible] de commander, sous [illegible] duc d'York, l'escadre [illegible]-cinq vaisseaux, cinq [illegible], faisant partie de l'ar[illegible]

[illegible] Southwood-Bay (7 juin [illegible] porter au secours du duc [illegible], pour escarmoucher [illegible] de Flessingue, on ne [illegible] ni d'impéritie ni de lâ[illegible] [illegible]blement d'obéissance [illegible] Louis XIV, dont la poli[illegible], voulait que ses vais[illegible] le plus possible pen[illegible] alliés et de ses ennemis [illegible] conduite fut plus nette [illegible], jour pour jour, après [illegible] de Flandre. L'esca[illegible] d'avoir un poste séparé, [illegible], forma le corps de [illegible] de participer à l'action. [illegible] été assignées sur la de[illegible], lui fit suivre l'im[illegible] [illegible] bien, et reçut de [illegible] anglais des éloges una[illegible] avec les reproches [illegible] accablé l'année précé[illegible] du 21 août suivant, [illegible] XIV avait exigé, à son [illegible] placée à l'avant-[illegible], encore de donner, à [illegible] commandé par le mar[illegible] put retenir le bouil[illegible] Anglais ne furent pas [illegible] tous les capitaines fran[illegible]

[illegible] qu'en [illegible] des Anglais.

Courageux de sa personne, [illegible] du rôle qu'il lui avait [illegible] dut être sa position [illegible] d'être lui-même, c'est-à-dire [illegible] homme d'action. Tel il fut en effet dans son ex[illegible] contre Cayenne, qu'il reprit aux Hollan[illegible], en 1676; à ses deux attaques de Tabago, en 1677; à l'expédition contre Curaçao, en 1678; en[illegible], aux bombardements d'Alger et de Tripoli, en 1682 et 1685. Si dans ces diverses circonstances il ne fut pas toujours aussi heureux qu'il aurait dû l'être, la faute en fut à son caractère, [illegible] aux conseils de la prudence et de l'expérience.

On dut à ses anciens services [illegible] derniers qu'il dut d'être élevé en 1681 à la di[illegible] gnité de maréchal de France, et d'être nommé successivement chevalier des Ordres du roi, vice-roi d'Amérique (titre purement honorifique), enfin commandant en Bretagne. P. LEVOT.

M. Eugène Sue, *Histoire de la Marine française* (documents officiels). — M. Léon Guérin, *Les Marins illustres de la France.* — M. de Lapeyrouse, *Hist. de la Marine.*

ESTRÉES (*César* D'), cardinal français, troisième fils de François-Annibal d'Estrées, né à Paris, le 5 février 1628, mort le 18 décembre 1714. Il fut nommé de bonne heure évêque de Laon. Louis XIV le chargea de plusieurs négociations, dans lesquelles il montra une profonde connaissance des affaires de l'Église et de celles de l'État. Il négocia entre la cour de Rome et les jansénistes la trêve connue sous le nom de *paix de l'Église*, et obtint en récompense le chapeau de cardinal en 1674. Il contribua beaucoup à l'élection d'Innocent XI, et ne revint en France, en 1677, que pour se rendre en Bavière, chargé d'une mission importante. De retour de Munich après la ratification de la paix avec l'empereur (1680), il se démit de son évêché de Laon en faveur de son neveu, et passa à Rome pour y traiter l'épineuse affaire de la régale. Il soutint avec vigueur les intérêts de son pays, exclusivement confiés à ses soins après la mort de son frère (1687), le duc d'Estrées, et conclut en 1693 la réconciliation du pape avec le clergé français. Après avoir négocié avec Venise et divers princes d'Italie, il suivit Philippe V en Espagne; mais la princesse des Ursins lui fit repasser les Pyrénées en 1704, et le fit remplacer par l'abbé d'Estrées, son neveu. Il fut alors pourvu de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et mourut doyen de l'Académie Française. Il était membre de cette compagnie depuis 1656. Quoique le cardinal d'Estrées n'eût rien publié à cette époque, Chapelain le plaça sur la liste des écrivains célèbres

[illegible]

presque immédiatement après dans la marine, avec le grade de capitaine de vaisseau. Il servit en cette qualité sous son père, qui, [illegible] aux Antilles, jusqu'après la [illegible] (1674). Voulant justifier par [illegible] cette promotion extraordinaire, il s'appliqua à [illegible] les diverses connaissances, les [illegible] de l'homme de mer, et il y réussit grâce au [illegible] qu'il eut de se former à l'école de Duquesne, sous lequel il servit aux bombardements d'Alger, en 1682 et 1683. Ayant obtenu l'année suivante la survivance de la charge de vice-amiral qu'exerçait son père, il fut en même temps nommé lieutenant général par anticipation, c'est-à-dire à la condition de rester deux ans capitaine de vaisseau et trois ans chef d'escadre. Ce fut comme capitaine qu'il servit dans l'armée de Tourville, où il commanda une division lors du combat livré à l'amiral hollandais Panachin. En 1689 il commandait l'arrière-garde de l'armée de Tourville, et se battit avec courage, le 10 juillet, au combat de Béveziers; et quand, le 5 août, Tourville résolut de brûler douze vaisseaux dans le port de Tinmouth, ce fut d'Estrées qui sollicita et obtint cette mission, accomplie avec audace et succès. Au mois de mars de l'année suivante, il seconda par mer les opérations de Catinat contre les États du duc de Savoie, l'aida à prendre la ville, le château et le comté de Nice, puis il alla de là bombarder Oneille, Barcelone et Alicante. En 1693, pendant que le maréchal de Noailles assiégeait Roses par terre, il lui prêta également assis-

[illegible]

[illegible] fut [illegible] des [illegible] [illegible] 1716 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 1716, à la mort de [illegible] [illegible]. L'Académie [illegible] et Belles-Lettres [illegible] sur la navi[illegible] des mers et l'histoire na[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] le [illegible] [illegible] [illegible] plusieurs [illegible] [illegible] [illegible] fut la [illegible] [illegible], qui fut chargé de [illegible]

P. Levot.

[illegible] — V. [illegible] Sue, *Histoire* [illegible]. — M. Léon [illegible]. — De [illegible], *Éloge* [illegible] *de l'Académie* [illegible].

[illegible] prélat français, [illegible] [illegible] né en 1660, mort [illegible] abbé de Saint-Claude [illegible] dans le Port[illegible] Espagne, auprès de Phi[illegible] de janvier 1716, il fut [illegible] de Cambray, et mourut [illegible] avoir été sacré. « L'abbé [illegible], quoique irréprocha[illegible] dans ses mœurs, était [illegible] courtisan, qu'il [illegible] de l'épiler comme évêque [illegible] Louis XIV, affligé de [illegible] l'une après l'autre ; [illegible] L'abbé d'Es[illegible] à l'Académie, bien qu'il [illegible] « Nul homme de [illegible] vide ; l'Académie avait [illegible] respectable que celui de [illegible] lieu du nom illustre [illegible] de la liste. »

[illegible] *de l'Académie*, t. III.

[illegible]-*César* Le Tellier, [illegible] de Courtanvaux, [illegible] mai 1697, mort en 1763, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de 1741-1748 [illegible] [illegible] 1716 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] le [illegible] 1757, le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 1758, [illegible] [illegible] [illegible] 15 août 1758, pour [illegible] [illegible] [illegible] de Clermont, [illegible] [illegible] le comte d'Estrées revint à la cour au mois de novembre ; il obtint le titre de duc en 1763, et mourut [illegible].

[illegible], [illegible] *Histoire des* [illegible] *et grands-dignitaires de France*.

* ESTRELLA (*Juan-Christoval Calvete de*), écrivain espagnol du seizième siècle, attaché à la personne de Philippe, fils de Charles-Quint ; il l'accompagna dans le voyage que le prince fit l'an 1549, en Belgique, et il en a consigné le récit dans un gros volume intitulé : *El felicissimo Viaje d'el muy alto y poderoso principe don Phelippe desde España à sus tierras de la baxa Alemana, con la descripcion de todos los estados de Brabante y Flandes*; Anvers, 1552, in-fol. Cet ouvrage curieux donne beaucoup de détails sur les fêtes et les cérémonies qui célébrèrent la venue du prince ; c'est là que se trouve la description de cet orgue dont jouait un ours, orgue composé d'une vingtaine de chats enfermés dans des caisses étroites : leurs queues étaient liées à des cordes correspondant au registre de l'orgue, et en pressant les touches l'ours provoquait d'[illegible] miaulements. Au milieu d'une foule de particu-

[illegible]

[illegible] un *Commentaire littéral et [illegible]* sur les premiers prophètes, ou sur les livres historiques de *Josué, des Juges et des Rois*. Il fut écrit en 1366, et l'auteur, à la fin, est appelé [illegible]. Estruk a composé en outre : *Sod [illegible]* (Le Mystère ou le Secret du Seigneur), qui est un commentaire sur celui qu'Aben Ezra a fait lui-même sur le Pentateuque. Ce manuscrit fait partie de la Bibliothèque Bodleyenne, de la Bibliothèque impériale de Paris, et de celle de Rossi. Dans ce dernier exemplaire l'auteur est appelé Estruc, fils de Salomon, fils de [illegible]. Al. BONNEAU.

Rossi, *Dizionario storico degli Autori Ebrei.* — Wolf, *Bibliotheca Hebræa*, t. III, p. [illegible].

* ESTWOOD (*Jean*), médecin et astronome anglais, vivait vers 1350 ; son nom est écrit de diverses manières : *Eschuid, Ashenton, Aeschendus* ; il est le plus souvent désigné comme *Johannes Anglicus* ; il écrivit une *Summa Astrologiæ judicialis*, qui fut publiée à Venise, en 1489, in-folio. G. B.

Fabricius, *Biblioth. Latina mediæ ævi*, t. IV, p. 128. — Hain, *Repert. bibliographicum*, t. II, pars II, p. 122.

* ESTUÑIGA (*Lope de*), littérateur espagnol, vivait à la fin du quatorzième siècle. On le connaît comme ayant formé un *Cancionero*, où il recueillit des compositions émanées d'une quarantaine d'auteurs différents. Ce recueil intéressant n'a pas encore été imprimé ; une copie manuscrite, formant un in-folio de 163 feuillets, est à la Bibliothèque royale à Madrid. G. B.

Ticknor, *History of Spanish Literature*, t. I, p. [illegible].

ÉTALLEVILLE (*Guyot*, comte d'), poëte français, né en 1752, près de Rouen, mort au Bréhain (Eure), le 20 mars 1828. D'abord officier dans un régiment de cavalerie, il émigra

[illegible]

[illegible] Rome, à sa [illegible] mort ; [illegible] Rochefort de [illegible] ; elle [illegible] contre les Anglais. [illegible] sa fille, madame de La Ferté [illegible] toutes ses affections sur [illegible] de son mari, dont [illegible] publia, en 1844 et 1845, [illegible], et mourut en 1848.

[illegible] de la France. — [illegible]

ÉTAMPES-VALENÇAY. Les personnages les [illegible] branche cadette de la [illegible]

ÉTAMPES-VALENÇAY (*Achille d'*), général et [illegible] grand'-croix de Malte, [illegible] mort à Rome, en 1646. Il [illegible] fils de *Jean* d'Étampes, sei[illegible] conseiller d'État en 1594. Ce [illegible] successivement par tous [illegible] ecclésiastique qu'Achille [illegible] chapeau rouge ; il enleva, [illegible] insigne du cardinalat à la [illegible] et fut longtemps un vaillant [illegible] un haut dignitaire de l'É[illegible] galères de l'ordre de Malte [illegible] occasions de signaler [illegible], avec ses frères, au [illegible] et y attira l'attention de [illegible] une compagnie de ca[illegible]. Après la réduction de [illegible] comme vice-ami[illegible] de camp, et fit en cette [illegible] Piémont. Aussitôt après [illegible], il retourna à Malte. Il se [illegible] occasions, et particulièrement [illegible] Sainte-Maure. Le pape Ur[illegible] de commander, sous le car[illegible] troupes pontificales dans la [illegible] soutenait contre le duc [illegible] récompenser des ser[illegible] dans cette guerre que [illegible] le chapeau de cardi[illegible] montra autant de vigueur [illegible] avait déployé à la tête [illegible] investi de sa charge, il [illegible] intérêts de la France con[illegible], ambassadeur d'Espa[illegible] contemporain, du Chatelet, le [illegible] de Valençay, qui dit [illegible] et l'auteur des *Mémoi*[illegible] raconte de lui un trait [illegible] : « Au commence[illegible], le cardinal étant parti [illegible] du pape (Inno[illegible] France travailler à l'ac[illegible], qui en ce temps-là [illegible], la reine régente en[illegible] au devant de lui, pour [illegible] retourner sur ses pas... [illegible] que la cour l'empê[illegible], se mit sur la rivière à [illegible] la rencontre du gentil-homme, et [illegible] du royaume dans [illegible] n'était que [illegible] d'arrestation. Enfin, [illegible] sept lieues de la capitale. [illegible] ria étant allé le voir, la [illegible] entre le ministre de France et [illegible], qui peu de mois après se [illegible] à Paris, comme s'ils n'avaient [illegible]. Ce fut le commencement de la querelle entre Mazarin et la cour de Rome. »

Le Bas, *Dict. encyc. de la France*. — [illegible] de *Blois*.

ÉTAMPES-VALENÇAY (*Léonor d'*), prélat et théologien français, frère du précédent, né [illegible] 1589, mort à Paris, en 1651. Il embrassa l'état ecclésiastique, et obtint fort jeune l'abbaye de Bourgueil-en-Vallée. Il fut en cette qualité député aux états généraux de 1614. En 1620 il succéda à son cousin Philippe Hurault sur le siége épiscopal de Chartres, et en 1647 il fut transféré à l'archevêché de Reims. Il montra un zèle dans l'assemblée du clergé de 1626 en faisant condamner, comme attentatoires à l'autorité royale, l'*Admonitio ad regem*, [illegible] du jésuite Eudæmon et les *Mysteria politica* du jésuite Keller. D'Étampes rédigea la censure, qui fut adoptée par l'assemblée. On a de lui un *Poëme*, latin, *en l'honneur de la Vierge*; Paris, 1605, in-8°; — un *Rituel à l'usage du diocèse de Chartres*; Paris, 1627, in-8°.

Dom Liron, *Bib. chartraine*. — Sainte-Marthe, *Gallia christiana*. — Launoi, *Hist. du Collége de Navarre*, t. II.

ÉTAMPES-VALENÇAY (*Henri d'*), grand-prieur de l'ordre de Malte, neveu d'Achille et de Léonor, né au château de Valençay, en 1603, mort à Malte, en avril 1678. Reçu fort jeune chevalier de l'ordre de minorité, il alla, à l'âge de quinze ans faire ses caravanes à Naples. En diverses circonstances il se signala par sa bravoure, qui lui valut le commandement d'une galère. Ce fut lui qui commandait l'escadre qui, dans le siége de La Rochelle par Richelieu, interceptait les communications de la place avec les Anglais. Son esprit le fit en outre choisir par le grand-maître Jean de Lascaris pour représenter l'ordre à Rome et à Venise, et en 1652 Louis XIV le faisait également son ambassadeur auprès du pape. Il eut à y lutter pendant trois ans contre l'influence espagnole et le mauvais vouloir d'Innocent X, dont le plus grand désir était de déloger les Français de Piombino et de Porto-Longone, qu'ils tenaient. Grâce à la prudence d'Henri d'Étampes, les Français restèrent. Louis XIV en récompensa les services par de riches bénéfices : il le fit en outre grand-prieur de Champagne, et en 1670 grand-prieur de France. Depuis le règne précédent, il était déjà grand'-croix de son ordre, bailli et grand-prieur de [illegible]. Il s'était fixé à Malte, et l'on projetait de lui confier la direction de l'ordre après la mort du grand-maître

[illegible]

[illegible]

Car vous avez la volonté mon vouloir ;
Que plus tâchez ma liberté me rendre,
Plus empêchez que ne la puisse avoir,
Et commandez ce que voulez défendre.

[illegible]

[illegible]

[illegible] (***), colonel d'artillerie et philosophe français, né à [illegible] (Béarn), vers 1786, mort dans [illegible], en novembre 1843. Il [illegible] à l'étude des mathématiques. A [illegible] l'École Polytechnique, dont il [illegible] élèves, il entra dans l'arme de l'artillerie, fit toutes les campagnes de l'empire, [illegible]

ris, etc. » Diane avait [illegible] ans de plus que la duchesse d'Étampes; [illegible]

(1) Jean de Brosse étant mort sans enfants, [illegible] passèrent à Sébastien de Luxembourg, duc de [illegible], qui n'eut qu'une fille (Marie de Luxembourg). [illegible] apporta les duchés d'Étampes et de Penthièvre à Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur. La fille de celui-ci (Françoise de Lorraine) épousa César, duc de Vendôme, qui [illegible] Mercœur, de Penthièvre et d'Étampes. [illegible] de la famille de [illegible] maison les porta dans celle de Gouffier.

[illegible] qui s'exagérait peut-être un peu trop l'importance de ses découvertes. Ajoutons qu'il était très-religieux, ainsi qu'on peut le voir dans son livre, qu'il termine par le mot *Amen* : c'est là son [illegible]. Il était officier de la Légion d'Honneur et chevalier de Saint-Louis. CHAMPAGNAC.

Renseignements particuliers.

ETCHEVERRI (JEAN DE), poëte et théologien basque, né à Taffala (Navarre), vivait vers 1550. Il était prêtre et docteur en théologie. On connaît de lui des poésies légères en langue basque, remarquables par leur élégance et la vivacité de l'imagination qui les a inspirées. Il a également traité en vers quelques sujets sacrés, tels que *La Vie de Jésus-Christ*, *Les Mystères de la Foi*, et quelques vies de Saints. Les *Œuvres* d'Etcheverri ont été publiées à Bayonne, 1640, in-8°.

Hist. de la litt. basque.

ETCHEVERRI ([illegible] D'), marin français, né dans les environs de Bayonne, vivait en 1770. Il était lieutenant de frégate dans la marine royale française. Il fut chargé d'une expédition

[illegible]

... français ... [illegible]

... de la Madeleine; ... du Luxembourg; ... deux ... de l'Étoile du côté de ... La Paix. La ... un ... des sculpteurs fran[illegible]

[illegible] ... dont il est ... le psaume LXXXIX ... Le psaume précé[dent] ... d'Héman Ezrahite ... que ces deux per[sonnages] ... psaumes qui portent ... petits-fils du patriarche ... fils de Sérahi, dont il ... livre des Chroniques. ... deux psaumes avaient ... à l'époque où les Hé[breux] ... le poids de la servitude. ... d'autres personnages ... on pourrait avec autant ... deux psaumes en ques[tion] ... probable qu'Éthan et Hé[man] ... contemporains de David.

Al. Bonneau.

[illegible] ... IX, p. 104. — [illegible] ... Miscellan., lib. I, cap. ... propos. IV de psalmis.

... Mercie, régna de 716 à ... Le royaume de Mer[cie] ... il s'étendait depuis le ... du midi. Ethelbald aug[menta] ... peuple en veillant avec ... de la justice et en ... les haines héréditaires ... de Mercie. Cette pros[périté] ... ans; mais en 752 ... vaincu par Cuthred, ... plus tard il perdit la ..., dans un combat ... qui aspirait au [illegible]

... Guillaume de Malmesbury, [illegible]

[illegible]

... vers 552, mort en 616. Il [illegible] ... Wimbledon, et échappa avec peine à la [illegible] des ennemis. Le souvenir de ce [illegible] ... Ceawlin, en 593, Ethelbert ... qu'on ignore, ... le titre de ... il fit reconnaître son autorité par tous les ... saxons du midi de l'Humber. Le fait le plus important de son règne fut l'introduction du chris[tia]nisme dans la Bretagne. Quarante ... gaulois et italiens, envoyés par le pape Grégoire le Grand et conduits par Augustin, débarquèrent dans l'île de Thanet. Ethelbert avait déjà quel[ques] notions de la religion chrétienne, ... femme, Berthe, fille de Charibert, roi de Paris, était ... chrétienne. Berthe logea les missionnaires dans l'ancienne église de Saint-Martin, qui avait appartenu originairement aux Bretons et qui venait d'être réparée, pour l'usage de Liudhard, prélat chrétien venu des Gaules avec Berthe. Les Saxons, poussés par la curiosité, visitèrent les étrangers, ... cérémonies de leur culte, et ... la religion chrétienne. Ethelbert reçut le baptême le jour de la Pentecôte 597. ... de la même année, dix mille Saxons imitèrent leur souverain. « Avant sa mort, Ethelbert, dit Lingard, publia un code de lois pour régula[ri]ser l'administration de la justice. Il entre[prit] cette amélioration, ... les conseils des missionnaires, qui, bien qu'accoutumés aux formes et aux décisions de la jurisprudence romaine, évitèrent, en donnant des lois aux Saxons, de blesser l'opinion que ce peuple avait de l'équité, et consacrèrent ... le principe de la compensation pécuniaire, principe universellement adopté par les nations du Nord. »

Chalmers, Biographical Dictionary. — [illegible], History of England.

[illegible]

… 871. Il succéda … et régna cinq ans. Les … Ethelred leurs … dans une … du royaume. Il est …

[illegible]

… Lappenberg, Gesch. von Engl.

[illegible]

… Chronique Anglo-Saxonne … Chronicorum Ethelwerdi Libri quatuor … dans la collection de Savile … Anglicarum Scriptores post Bedam praecipui, Francfort, 1601, in-fol., p. …

Wright, Biographia Britannica literaria (Anglo-Saxon period).

ETHELWOLD, le … réformateur des ordres monastiques en Angleterre, …

(1) Voici ce nom, avec toutes ses qualifications, tel qu'on le lit sur le titre de l'ouvrage : … Fabius quaestor Ethelwerdus.

[illegible]

Le même auteur cite, d'après [illegible], un traité de la quadrature du cercle, adressé au célèbre Gerbert, et resté également manuscrit.

Wright, *Biogr. Britan. litter.* (*Anglo-Saxon period*).

ETHELWOLF, roi d'Angleterre, monté sur le trône en 836, mort au mois de janvier [illegible]. Guillaume de Malmesbury prétend qu'il réalisa l'idéal du roi philosophe de Platon. Il eut pour ami et conseiller Swithun, évêque de Winchester. Après la grande bataille d'Ackley, en 851, qui arrêta pour quelque temps les incursions des pirates du Nord, Swithun persuada à son maître de renouer avec la cour de Rome des relations interrompues pendant la guerre danoise. En conséquence, Ethelwolf, en 853, envoya à Rome Alfred, son plus jeune fils, avec une nombreuse suite d'Anglais de tous rangs. Deux ans après, en 855, Ethelwolf visita Rome en personne, et il s'engagea à payer au saint-siége le tribut connu sous le nom de *denier de saint Pierre*. A son retour, il passa par la France, et épousa Judith, fille de Charles le Chauve. Ce mariage avec une étrangère semble avoir blessé profondément les nobles anglo-saxons. En arrivant en Angleterre, Ethelwolf trouva une grande partie de ses sujets

[illegible]

[illegible] ouvrage le plus [illegible] (1), était sans doute [illegible] énigmes et problèmes qui [illegible] de certains écrivains [illegible].

[illegible] d'Ethicus une [illegible] qui porte le titre de *Cosmo-* [illegible] courte introduction, elle [illegible] sur le mesurage gé[illegible] ordonné par le sénat, [illegible] le nord, le midi, l'orient [illegible] géomètres grecs, sous le [illegible] et Marc Antoine (44 a. [illegible] ans après, sous Au[illegible] un tableau des mers, îles, [illegible] villes, fleuves et nations, [illegible] correspondant aux [illegible] la terre habitable [illegible] cardinaux. Après cette [illegible] *terræ continentia* est [illegible] la terre en trois parties, [illegible]. Un chapitre spécial [illegible] la Méditerranée. A la fin [illegible] dit : « Et maintenant [illegible] du continent et des [illegible] une description plus dé[illegible] possible, en commen-

[illegible] manuscrits [illegible] description de la ville de [illegible] [illegible] porteurs, auteurs, [illegible] [illegible] ceux dont les [illegible], qu'on appelle [illegible] [illegible] *Asinius Asyrius*.

M. Petersen [illegible] sa disposition et en partie par son [illegible] *Cosmographie* se rattache [illegible] géographique commencé par Agrippa [illegible] officiellement publié par Auguste. Cette [illegible] paraît incontestable, soit qu'on [illegible] examen approfondi les différentes parties de la *Cosmographie*, soit qu'on étudie dans les [illegible] nuscrits la formation de cet ouvrage. Il [illegible] en effet de démontrer [illegible] que les parties dont l'ensemble [illegible] mographie proviennent de sources [illegible], et qu'elles n'ont été [illegible] Le noyau de la compilation est la [illegible] de la terre en quatre parties. Elle [illegible] un petit traité intitulé : *Excerpta* [illegible] *oratoris*, dont il n'existe qu'un seul [illegible] du septième siècle, d'après lequel Gronovius l'a publié dans son édition de *Pomponius Mela* (1685). Une courte notice (1), placée en tête, nous informe que le but de l'auteur était de faciliter la lecture des noms et légendes qui se trouvaient consignés dans une mappemonde ou sur un globe, mais dont la disposition et les abréviations pouvaient embarrasser les élèves. A cette pièce quelqu'un a joint celle qui concerne le mesurage de l'Empire Romain. Sans se donner la peine de fondre ces deux parties en un seul corps, il s'est contenté de leur donner un seul titre, qui est tantôt *Cosmographia Julii Cæsaris*, tantôt *Dimensio universi orbis a Julio Cæsare et Antonio* (ou *Antonino*) [illegible]. Cette phase de la formation de la Cosmographie est représentée par onze manuscrits. Les autres manuscrits nous donnent l'ouvrage en général, tel que nous l'avons décrit plus haut. L'auteur de cette rédaction, qui peut être postérieur mais non pas antérieur au cinquième siècle, a enlevé les parties qui démontraient que les deux premières pièces appartiennent à des ouvrages différents ; il a placé en tête une in-

[illegible] Scythe de nation. Parmi [illegible] qui se rapprocherait le plus [illegible], les anciens désignaient par [illegible] très-différents. Selon [illegible] slave, et son alphabet se[illegible]. Quoi qu'il en soit, nous [illegible] qu'il était né en Istrie. Comme [illegible] *Jérôme*, qui reçut ce nom en [illegible], il a dû écrire posté[illegible] du quatrième siècle. [illegible] un extrait de la *Cosmographie* [illegible] d'un homme déjà mort, [illegible] regione sophista claruit. » [illegible] d'Ethicus par saint Jérôme, [illegible] quam Cosmographiam nuncupa[illegible] majores, editisse cognovi[illegible] (*Cosmographios* var. lect.) ap-

[illegible] Vogel, dans les *Class. Auct.* [illegible] V, p. 101.

[illegible] éditions. La première est [illegible] *Cosmographia : Antonini Au-* [illegible] *: ex Bibliotheca P.* [illegible] *Basileæ*, 1575, in-16°. [illegible] fut reproduite par [illegible] de son édition de [illegible] (Paris, 1577, in-4°). Les [illegible] la *Cosmographie* à [illegible] parurent à Paris, en 1619, [illegible] 1624, 1685, 1696, 1722. La *Cosmographie d'Ethicus, tra-* *[illegible] en français par M. L. Bau-* [illegible]; Paris, 1843, in-8°.

(1) Le passage en question est [illegible] altéré dans le manuscrit. Les corrections qu'on a proposées s'écartent trop de la teneur du texte corrompu. Il faut [illegible] ainsi : EXCERPTA. — *Ejus sphæræ continentia [illegible] aliquos anfractus ne intellectum forte legentium [illegible] turbet, et vitio nobis adscribatur* (ↄ [illegible] dans le ms.) [illegible] *credidimus*.

[illegible]

D'après ce titre, nous n'aurions entre les mains [illegible] mais l'auteur de notre texte [illegible]

[illegible] mographe, qu'il accompagne de ses propres ré-

[illegible]

[illegible]

L. *Étienne* [illegible]

ÉTIENNE (Saint), premier martyr, [illegible] l'an 33 de J.-C. On ne connaît que la fin de sa vie. « Il était, selon les Actes des Apôtres, plein de foi et du Saint-Esprit. » [illegible] que les Grecs se plaignirent « que leurs veuves étaient méprisées dans la dispensation de ce qui se donnait chaque jour. » [illegible] distribution des secours [illegible] par Étienne de sa [illegible] ministère apostolique. « Il faisait de grands prodiges et de grands miracles parmi le peuple. » [illegible] « ne pouvaient résister à la sagesse et à l'Esprit qui parlait en lui. » Ils [illegible] peuple, se jetèrent sur lui, [illegible]

[illegible]

... reliques au 3 août. L'histoire de cette découverte a été écrite par le prêtre Lucien, trad. en latin par Avit et insérée dans le t. VII des Œuvres de saint Augustin, édit. des Bénédictins. [Abbé de La Bouderie, dans l'*Encycl. des G. du M.*]

Acta Sanctorum. — Tillemont, *Mém. ecclésiastiques*, t. II. — Baillet, *Vies des Saints*, 26 déc. et 3 août.

Étienne (Saint), patriarche d'Antioche, souffrit le martyre en 479. Les eutychiens le firent périr en le perçant avec des plumes aiguisées comme des traits, et jetèrent son corps dans l'Oronte. Sa fête est marquée dans le martyrologe romain au 25 avril.

Baillet, *Vies des Saints*, t. I, 25 avril.

Étienne (Saint), dit *le jeune*, moine et martyr, né à Constantinople, vers 718, mis à mort le 28 novembre 766. Il prit l'habit monastique au monastère de Saint-Auxence en Bithynie, à l'âge de seize ans, et devint, vers 743, abbé de ce couvent. « L'an 755, dit la *Bibliothèque sacrée*, le désir de garder une retraite plus étroite et de pratiquer de plus grandes mortifications, le fit retirer dans une cellule qui n'avait que deux coudées de long sur une demie de large, avec si peu de hauteur qu'il n'y pouvait demeurer que courbé. Il n'avait pour tout habit qu'une petite peau de mouton fort

[illegible]

[illegible] Cîteaux, et Étienne [illegible] de son œuvre ; [illegible], conduits par [illegible] vinrent demander à [illegible] Cîteaux. « Jusque là, [illegible], on s'était contenté [illegible] des solitaires de la [illegible] n'avait eu le courage [illegible] à eux. Mais depuis [illegible] à saint Bernard [illegible], le nombre des re- [illegible] sorte, qu'en peu de [illegible], et l'abbé obligé de [illegible] de nouveaux monas- [illegible] comme il l'était à Cî- [illegible] Ferté, au diocèse de [illegible] fondation est de l'an- [illegible] se retira à Cîteaux [illegible], de Clairvaux et [illegible] près. Ce sont là les [illegible] les quatre filles de [illegible] elles-mêmes fé- [illegible] autres monas- [illegible] dans les couvents [illegible] assemblées en chapitres [illegible] avant sa mort, il se [illegible] des couvents du [illegible] quatre-vingt-dix. Au [illegible] chapitre général de la [illegible] de saint Étienne, [illegible] dans la corres- [illegible] deux lettres de saint [illegible] le *Livre des Us.* [illegible]. On a plusieurs édi- [illegible] la plus belle est celle [illegible] de Foucarmont, dans

[illegible]

[illegible] (Saint) [illegible] Cyprien [illegible] de Carthage ; Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce [illegible] conféré par les hérétiques [illegible] requises. Le pape soutenait le contraire [illegible] *Cyprianum* ; l'autre *Ad Episcopos* [illegible] ces deux lettres [illegible] fragment de la première [illegible] de saint Cyprien *Ad* [illegible] dans les *Epistolæ Pontificum* [illegible] Constant ; Paris, 1721, in-fol.

Tillemont, *Mémoires ecclésiastiques* [illegible]. — *Histoire des Pontifes*.

ÉTIENNE II, Romain, mort le 29 mars 752. Prêtre-cardinal de Saint-Chrysogone, il fut élu pape le 27 mars 752, et mourut deux jours après, d'une attaque d'apoplexie. Comme il n'eut pas le temps de se faire consacrer, plusieurs historiens ecclésiastiques ne le comptent pas au nombre des papes ; d'autres le confondent avec son successeur, qui sur beaucoup de listes des papes porte le titre d'Étienne II.

Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée*.

ÉTIENNE III, plus connu sous le nom d'ÉTIENNE II, Romain, mort le 27 avril 757. Créé diacre-cardinal par saint Zacharie, il fut élu pape le 29 ou le 30 mars 752. Les Lombards possédaient alors une grande partie de l'Italie, et menaçaient Rome. Étienne demanda contre eux la protection de Constantin Copronyme, et, ne recevant aucun secours de celui-ci, il se rendit en France, pour solliciter l'appui de Pepin. Ce prince passa les monts, assiégea dans Pavie Astolphe, roi des Lombards, et le força à restituer l'exarchat de Ravenne. Pepin, en donnant à Étienne les provinces recouvrées, constitua la puissance temporelle des pontifes romains. Des auteurs ont blâmé la donation de Pepin. Fleury reproche au pape d'avoir employé « les motifs de la religion pour une affaire d'État », tout en reconnaissant que cette donation avait été utile à la religion. « Tant que l'Empire Romain, dit-il, a

[illegible]

[illegible] Didier, roi des Lombards, s'était rendu à Rome sous prétexte de vénérer le tombeau des apôtres, fit punir ceux qui avaient maltraité l'anti-pape, et ordonna d'enfermer Étienne. Celui-ci ne tarda pas à recouvrer la liberté, et il fit tout pour empêcher Charlemagne de répudier sa femme et d'épouser une princesse lombarde. Il alla même jusqu'à menacer le roi des Francs des plus graves peines canoniques : « Si quelqu'un, dit-il, ose enfreindre cette lettre, qu'il sache bien que le nœud de l'excommunication le serre autour de lui, qu'il est exclu du royaume de Dieu, et condamné à gémir dans l'éternel incendie, en compagnie des démons et des autres impies. » Malgré ces menaces, Charlemagne épousa la fille de Didier. On a trois lettres d'Étienne IV dans la *Collection des Conciles*, et deux dans le *Code Carolin*.

[illegible]

Étienne V, Romain, mort le 24 janvier 817, [illegible] sous Léon III, succéda à ce pape, le 22 juin 816. Après avoir [illegible]

[illegible] Gyrillus d'articles, élevé au [illegible] de décem- [illegible] 19 juillet 1058. [illegible] de Cornailles, les [illegible] [illegible] En 947. Il [illegible] de France, contre [illegible]

[illegible] mort à [illegible] frère de Godefroy le [illegible] il se fit religieux au [illegible] l'en tira, et le [illegible] de Saint-Chrysogone. [illegible] Étienne fut acclamé [illegible] Hildebrand, si célèbre de- [illegible] VII, exerçait alors [illegible] influence irrésistible, et [illegible] qu'il faut attribuer [illegible] accomplies par ce pon- [illegible] Artaud, ce pape ré- [illegible] de l'Église. Il défen- [illegible] recherchant tous ceux [illegible] les lois de la continence. [illegible] le pontife fut un modèle [illegible] le dernier des clercs se [illegible] vie sans tache. Les [illegible] leurs concubines [illegible] furent exclus du [illegible], et privés pour tou- [illegible] les saints mys- [illegible] près de sa fin, fit pro- [illegible] peuple romain que si le [illegible], on ne procéderait [illegible] qu'Hildebrand, qui se [illegible] fût revenu de sa léga- [illegible] pour Florence, et y [illegible] sacrements par saint [illegible]

[illegible] et princes.

[illegible] ÉTIENNE, premier [illegible], duc des Magyares [illegible] mort le 15 août 1038. [illegible] demeurée incertaine; [illegible] la rapporter à 979. [illegible] fils de Gyula, l'un des [illegible] [illegible] Le fils de Géisa [illegible] [illegible] comte Déodat de Saint-Séverin [illegible] [illegible] la Hongrie, il la trouva [illegible] [illegible] sa langue maternelle [illegible] latine, et [illegible] dans la foi chrétienne pour [illegible] le baptême. Il [illegible] alors le nom d'Étienne. La légende fait descendre un ange du ciel pour annoncer en songe à Géisa qu'il lui naîtrait un fils auquel était réservée la gloire de convertir la Hongrie. [illegible] aussi saint Étienne le martyr [illegible] à Sarolta pour lui prédire [illegible] le fils qu'elle portait dans son sein. Il est [illegible] de penser que sa foi [illegible] à la [illegible] que son grand-père [illegible] ce prénom qu'on le lui [illegible] Mailath, historien de la Hongrie [illegible] « que l'on n'eût point [illegible] de [illegible] l'enfant dont il s'agit ne fût pas devenu un grand homme et n'eût exercé une influence [illegible] sur son peuple ». Le baptême du jeune [illegible] fut bientôt suivi de son union avec Gisèle [illegible] d'Othon, empereur d'Allemagne, et [illegible] le pouvoir entre les mains de son fils. Étienne eut d'abord à lutter contre l'esprit de révolte de ses Magyares, s'appuyant sur la haine du christianisme, comme aussi sur celle qu'ils portaient aux Allemands et aux Italiens, appelés pour le propager et le soutenir; mais il surmonta tous les obstacles, et marcha d'un pas ferme vers le but qu'il s'était proposé, ne négligeant point en même temps d'asseoir son gouvernement sur des institutions pleines de sagesse et de prévoyance. Il envoya une ambassade au pape Sylvestre II, qui, en retour, lui conféra la couronne et le titre de roi, en y joignant tous les droits de la légation apostolique, dont il usa pour établir la hiérarchie ecclésiastique dans ses États. De là vient que les rois de Hongrie ont toujours été qualifiés d'apostoliques. Étienne régla l'ordre de succession au trône. Il ennoblit la valeur, jusque-là vagabonde et féroce, des Magyares, en l'employant à des victoires utiles pour la civilisation de ces contrées, et mourut plein de [illegible], le 15 août 1038, jour de l'Assomption de la Vierge; c'est à pareil jour qu'il avait été couronné roi, trente-huit ans auparavant. Il ne laissa point de descendants en ligne directe, quoiqu'il eût eu plusieurs enfants; *Pierre*, fils de son beau-frère Othon-Guillaume, comte de Bourgogne, lui succéda, comme son plus proche parent. L'Église a placé Étienne parmi ses saints, ainsi que son fils Emeric, auquel il eut le chagrin de survivre. L'histoire l'a mis au nombre des grands législateurs. [*Encyc. des G. du M.*]

[illegible]

[illegible], qui était avec lui à la cour de Byzance, et qui mourut quelques mois après, en 1162. Le protégé de Manuel vint alors occuper le trône de Hongrie, sous le nom d'Étienne IV. Il n'était pas aimé des Hongrois, à cause des guerres que son ambition leur avait attirées de la part de Manuel; ses manières grecques achevèrent de le leur rendre odieux, et une insurrection générale l'obligea de prendre la fuite. Étienne III, son neveu, remonta sur le trône, après l'avoir vaincu. Cependant Manuel et Étienne IV ne se découragèrent point : ils continuèrent leurs intrigues et les hostilités avec des succès variés. Étienne IV mourut à Semlin, en 1165; son neveu et compétiteur vécut jusqu'en 1173.

On voit par ce qui précède qu'il y a quelque embarras à justifier le chiffre dynastique de ces Étienne, oncle et neveu : de là vient que plusieurs historiens n'ont reconnu comme roi que le dernier, et ont réservé la qualification d'Étienne IV au fils de Bela IV, qui lui succéda en 1270, et que l'on connaît aussi comme cinquième de ce nom. Celui-ci obtint une certaine renommée par son caractère belliqueux, tout en demeurant bien loin de celle que s'était justement acquise son père; il faut toutefois ajouter qu'il mourut très-jeune, en 1272, n'ayant régné que deux ans. A partir de son règne, la Bulgarie figure dans le titre des rois de Hongrie. [*Encycl. des G. du M.*]

Art de vérifier les dates, t. VII (édit. de 1818).

ÉTIENNE Ier, comte de Champagne, succéda à son père, Héribert II, aux comtés de Champagne et de Brie, sous les titres de comte de Troyes et de Meaux. Suivant P. Pithou, il mourut en 1030; suivant d'autres, en 1019; quelques-uns placent sa mort en 1015. Mais cette

[illegible]

[illegible] C'est à lui que renon-[illegible] qui subsistaient en-[illegible] Moldavie. En 1494, Jean-[illegible] de détrôner Étienne [illegible] Promptement rétabli à [illegible] par les Moldaves dont [illegible], il y perdit presque [illegible] arrosée du sang po-[illegible] gardé depuis le nom [illegible] commencement de l'in-[illegible] ravage en Pologne, [illegible] Moldaves, de Tartares [illegible] plus de cent mille prison-[illegible] aux Turcs, qui les dis-[illegible] provinces de leur empire. [illegible] fut tranquille. Avant [illegible] à son fils Bogdan de [illegible] de l'empire ottoman [illegible] de courage, de ruse et [illegible] défendu pendant qu-[illegible] indépendance de la Moldavie [illegible] voisins qui l'attaquaient [illegible] nom est resté très-po-[illegible] il fut le plus glorieux

[illegible] la *Moldavie*. — Vaillant,

[illegible] *prélats*, *etc.*

[illegible] consulte grec, vivait vers [illegible]; l'époque de sa mort [illegible] fut attaché à la chaire [illegible] commenta ou interpréta [illegible] législation justinienne, à [illegible] son commentaire sur [illegible] bases principales de [illegible] à ce recueil dans les [illegible] témoignages attestent [illegible] d'une réputation de [illegible] justement méritée. G. B.

[illegible] *Constantin*, t. I, p. [illegible].

[illegible], géographe grec, [illegible] le sixième siècle de [illegible], sous le titre de Ἐθνικά, [illegible] ou [illegible] certain Hermolaüs [illegible] tinien. Les géographes [illegible] Ἐθνικά d'Étienne de Byzance [illegible] donner sur l'auteur [illegible] qu'on pourrait trouver dans [illegible] imparfaite, parce que, dans des passages qui le concernent, on ignore si c'est Étienne qui parle ou son abréviateur. Ainsi, dans le plus important de ces passages, à l'article Ἀγαθύρσοι [illegible] Et [illegible] Eugène, celui qui administrait avant nous les écoles impériales, etc. » Cet Eugène est certainement le célèbre grammairien d'Augustopolis en Phrygie, lequel, d'après Suidas, professait à Constantinople, sous l'empereur Anastase, à la fin du cinquième siècle ou au commencement du sixième. Thomas Pinedo voit dans ce passage l'indication de l'époque à laquelle vivait Étienne; au contraire, Vossius, Fabricius et d'autres critiques, le rapportent à Hermolaüs, pour les raisons suivantes : Si Eugène vivait sous Anastase, mort en 518, son successeur dans l'administration des écoles a dû occuper cette place sous Justinien, monté sur le trône en 527; ce qui s'accorde fort bien avec l'assertion de Suidas, qu'Hermolaüs dédia son abrégé à Justinien. Cette argumentation n'est pas concluante. D'abord les abréviateurs byzantins, bien loin de se mettre en scène et de parler en leur nom, se contentaient d'écourter leur auteur en retranchant certaines phrases, tandis qu'ils copiaient textuellement les autres, au risque de rendre incohérentes et fronquées les parties qu'ils conservaient, ce qui arrive bien souvent à Hermolaüs. Ensuite Suidas ne dit pas auquel des deux Justinien l'*Epitome* des Ἐθνικά fut dédié, et il est impossible de fixer une date d'après une assertion aussi vague. Enfin, même en admettant que Suidas désigne en effet Justinien I[er], rien ne nous empêche de supposer qu'Étienne administra les écoles impériales et rédigea ses Ἐθνικά sous le règne de Justin, ou même au commencement de celui de Justinien, tandis que son abréviateur vivait à la fin du règne de ce dernier prince. De plus, il paraît impossible qu'un écrivain d'aussi peu de savoir et de jugement que l'abréviateur d'Étienne ait jamais été placé à la tête des écoles impériales de Constantinople et qu'il ait composé les ouvrages historiques auxquels il est fait allusion aux articles Γότθοι et Αἰθίοψ. Il vaut donc mieux rapporter à Étienne qu'à Hermolaüs les passages où l'auteur du lexique parle de lui-même. Le titre du lexique d'Étienne n'est pas bien certain. Ce titre est Περὶ πόλεων dans l'édition des Alde, Περὶ πόλεων καὶ δήμων dans l'édition des Juntes. Saumaise préfère le titre de Στεφάνου Βυζαντίου Περὶ ἐθνικῶν καὶ τοπικῶν, et Berkelius celui de Στεφάνου Βυζαντίου Ἐθνικὰ κατ' ἐπιτομήν. Le titre placé en tête de l'important fragment des Ἐθνικά, conservé dans le *Codex Seguerianus*, nous fait

[illegible]

... une large lacune. On ne le trouve que dans un seul manuscrit, appartenant autrefois à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Paris. Les autres fragments sont : l'article [illegible], conservé par Constantin Porphyrogénète (*De administr. imp.*, c. 23); une description de la Sicile, citée par le même auteur (*De themat.*, II, 10).

D'après ces citations et d'autres des anciens, il paraît que l'auteur de l'*Etymologicum magnum*, Eustathe, et d'autres grammairiens possédaient l'ouvrage original d'Étienne. Il semble aussi que le lexique, dans sa forme actuelle, n'est pas l'Épitome même d'Hermolaüs, et que ce dernier ouvrage a été souvent abrégé par les copistes postérieurs. La première partie du lexique d'Étienne contient des articles assez complets. La portion depuis [illegible] jusqu'au milieu du Σ n'est guère qu'une liste de noms. Les articles du T et de l'Y redeviennent plus remplis; ceux de X à Ω paraissent être la reproduction presque littérale de l'ouvrage original. Bien que le dictionnaire géographique d'Étienne de Byzance fût disposé par ordre alphabétique, il était aussi divisé en livres, dont on ne connaît pas le nombre, mais qui surpassaient de beaucoup celui des lettres de l'alphabet.

L'abrégé d'Hermolaüs fut imprimé pour la première fois par Alde Manuce; Venise, 1502, in-fol. Cette édition, qui ne contient que le texte grec, est très-rare. Parmi les nombreuses éditions de cet ouvrage qui ont paru depuis, les principales sont : celle des Juntes, Florence, 1521, in-fol.; celle de Xylander, avec plusieurs corrections dans le texte et des notes, Bâle, 1568, in-fol.; celle de Thomas Pinedo, avec une traduction latine, Amsterdam, 1678, in-fol. L'édi-

[illegible] l'archevêque de Siounik [illegible] qui est péri. [illegible] des Livres de Job, de [illegible] Commentaires [illegible] Jean [illegible] quelques morceaux. [illegible] syriaque, le persan, [illegible] des Huns, des Goths, [illegible] de l'Inde; — une [illegible] arménien. Il tradui[illegible] écrits attribués à saint [illegible] avec les commentaires que [illegible] sur ces œuvres; — les [illegible] de Nysse; — les Œuvres [illegible] d'Alexandrie; — la [illegible] sur l'incarnation de Jésus-[illegible] [illegible] l'église [illegible] ainsi la traduction [illegible] poëme du dixième [illegible] du monde; — de Cosi[illegible] patriarche de Jérusalem; [illegible] l'original grec n'existe plus; [illegible] de Théodore ou Théodose, [illegible] sur l'incarnation de Jé[illegible] sur les fêtes de l'Épiphanie [illegible] qu'il avait faite des [illegible] latins n'est pas par[illegible]

E. Beauvois.

[illegible] Arménie [illegible] II, vol. I. — Tchamtchian, [illegible] — G. de Serpos, Compendio chronologico concernente la [illegible] della nazione Armena, t. III. [illegible] Versuch einer Geschichte [illegible] — Mémoire sur la vie et les [illegible], dans le Journal Asiatique [illegible]

[illegible] (en arménien Sdé[illegible] Tovnetsi (natif de Tevin), [illegible] d'Arménie, mort en 239 [illegible] (790 de J.-C.). Il remplis[illegible] du palais patriar[illegible] il fut élu pour succéder au [illegible] bout de deux ans, il laissa [illegible] mort, et il fut remplacé [illegible] une Grammaire Armé[illegible] sur la Logique et la Mé[illegible] Histoire des Patriarches [illegible] leur temps. Ces ouvrages [illegible]

E. B.

[illegible]

Tchamtchian, [illegible]

ÉTIENNE III, [illegible] de l'ère arménienne [illegible] Vahan [illegible] [illegible] la [illegible] contre son [illegible] et lui accordait sa protection [illegible] voit attaqué par le même [illegible] son clergé, à la tête duquel il [illegible] adversaire; mais il fut pris par [illegible] fermé d'abord dans l'île d'Aghthamar, [illegible] la forteresse de Colloreti, où il [illegible] jeune. Khatchig [illegible] lui succéda. — E. B.

Tchamtchian, [illegible]

ÉTIENNE IV, surnommé [illegible] (c'est-à-dire Adorateur de [illegible]), patriarche d'Arménie, né à Hrhomgla, dans la province d'[illegible], mort en Égypte, en 743 de l'ère arménienne (1294 de J.-C.). Il succéda en [illegible] au patriarche Constantin II. Deux [illegible] après son élection, en 1292, de concert avec Héthoum II (Hayton), roi des Arméniens de Cilicie, il réunit un concile à Sis, où l'on décida que la fête de Pâques serait célébrée le [illegible] avril, suivant la coutume des Grecs. Les évêques de la grande Arménie refusèrent de se soumettre aux décisions de ce concile, et persistèrent à célébrer cette fête le 30 avril. Quelque temps après, en 742 (1293), Melik Aschraf, sultan d'Égypte, s'étant emparé des derniers débris du royaume chrétien de Jérusalem, entra en Cilicie, et alla assiéger la ville de Hromgla (c'est-à-dire château romain), sur l'Euphrate, résidence du patriarche. Quoique défendue avec courage et opiniâtreté, cette place finit par être prise d'assaut; ses habitants et le patriarche furent emmenés en captivité dans les États du vainqueur. Étienne IV est le dernier patriarche qui ait habité Hromgla; il eut pour successeur Grégoire VII Anavarzetsi.

E. B.

Tchamtchian, Bibliothèque [illegible], t. III.

ÉTIENNE V, surnommé [illegible], parce qu'il était né à Salmast, dans l'Arménie persane, et Gosdantinoubolsetsi, parce qu'il avait été élevé à Constantinople, patriarche d'Arménie, mort en 1005 de l'ère arménienne (1556 de J.-C.). Il succéda en 990 (1541) au patriarche Grégoire XI. Pour se soustraire au spectacle des malheurs de sa patrie, qui était tour à tour envahie et ravagée par les Turcs et les Persans,

[illegible] la prière duquel il écrivit son histoire. On a de lui l'*Histoire d'Arménie*, divisée en trois livres, qui commence par les origines de la nation arménienne et s'arrête en 453 (1004 de J.-C.). L'auteur s'est appliqué à indiquer avec exactitude la date de chaque événement; aussi son ouvrage est-il très-estimé et très-précieux, surtout sous le rapport de la chronologie. On attribue aussi à Étienne un *Commentaire sur le Livre de Jérémie*, qui paraît avoir été composé par un écrivain plus moderne; — un *Commentaire sur le Cantique des Cantiques*. Ces ouvrages sont restés manuscrits. E. B.

Tchamtchian, *Badmouthioun Haiots*, t. I, préface, p. [illegible]; t. II, p. [illegible]. — Eusèbe Pamphile, *Chronicon bipartitum*, [illegible] du latin par J.-B. Aucher; Venise, 1818, 2 vol. in-4°, introd. — Neumann, *Versuch einer Geschichte der Armenischen Literatur*, p. [illegible].

* [illegible], surnommé *Manoug* (le jeune) et *Kidnagan* (le savant), célèbre docteur arménien, vivait au commencement du d[illegible]ième siècle de l'ère chrétienne. Pour se soustraire aux violences des Persans, qui avaient envahi l'Ar-

[illegible] pour l'histoire des Or[illegible] ce projet est [illegible] chapitre, qui traite [illegible] des Orpéliens, fut [illegible] avec la vie de saint [illegible] à Madras, en [illegible] latine de quelques [illegible] imprimée d'abord dans [illegible] Lazarew [illegible] Pétersbourg, en 18[illegible] 118, des Archiv [illegible] und Sprach[illegible] Saint-Martin, induit en [illegible] que ce 66e chapitre [illegible]. Il en publia, sous le [illegible] Orpélianis (Histoire [illegible] traduction française, ac[illegible] de savantes remarques, [illegible] historiques et géo[illegible]; Paris, 1819, in-8°; [illegible] malheurs de l'Arménie, [illegible] Nakhitchevan, en 1796; [illegible] théologiques, écrit [illegible] attaque la doctrine [illegible]. Cet ouvrage est [illegible] dissidents, qui l'ap[illegible] c'est-à-dire Manuel). Il a [illegible] Constantinople, en 1756.

E. Beauvois.

[illegible] Orpélians, ch. VIII et IX. [illegible] t. II, p. [illegible] [illegible] Vie et des Écrits d'[illegible] dans le t. II des Mém. hist. [illegible] — Cirbied, Grammaire de la [illegible]. — Soukias Somal, Quadro [illegible] armena; Venise, 18[illegible], in-8°. [illegible] Geschichte der Armenia[illegible] — [illegible] jeune, Projet d'une [illegible] inédits, dans le Bul[illegible] de l'Académie de Saint-Péters[illegible], p. [illegible].

[illegible] de Whitby, et ensuite de [illegible], né au onzième siècle, [illegible] la Bretagne continen[illegible] embrassa la vie religieuse [illegible] dont il devint plus tard [illegible] par le seigneur du lieu, [illegible] qui ravageaient le [illegible] monastère, il se retira à [illegible] un couvent sur les ruines [illegible] existé. Forcé encore de [illegible] il trouva un asile à Saint-[illegible] il bâtit un nouveau mo[illegible] du roi Guillaume le Con[illegible] de ce prince et de son [illegible] de poser, en 1088, la

[illegible]

[illegible] Etienne, comte de Blois et de Chartres, et d'A[illegible]dèle ou Alix de Normandie, fille de [illegible] dit le Bâtard, roi d'Angleterre [illegible] Henri Ier, dit Beauclerc [illegible] Étienne fut élevé à la cour de ce [illegible] marque, dont il sut gagner l'affection [illegible] il dut sa brillante fortune. Persuadé qu'il [illegible] sa maison par la prospérité de son [illegible] bien aimé, Henri Ier maria Étienne à Mathilde, Mathilde, fille unique d'Eustache III, comte de Boulogne. Étienne hérita de son beau-père en 1125. Aux grands biens que la maison de Blois [illegible] possédait en Angleterre depuis la conquête de ce pays par les Normands, Henri Ier [illegible] les vastes domaines qu'il avait confisqués, en 1106, sur Robert Mallet, et le comté de Mortain, dont il avait précédemment dépouillé le comte [illegible], après la bataille de Tinchebray, où celui-ci avait été fait prisonnier par le jeune [illegible] de Blois lui-même. Le roi d'Angleterre n'eut pas à se repentir, tant qu'il vécut, des bienfaits qu'il avait accumulés sur la tête de son neveu. Étienne signala sa reconnaissance [illegible] dans toutes les occasions le plus grand dévouement pour son oncle. Il fut même le premier à jurer fidélité, le 25 décembre [illegible], à Mathilde (voy. ce nom), veuve (en 1125) de l'empereur Henri V et remariée (en 1127) à Geoffroy V Plantagenet, dit le Bel, comte d'Anjou, lorsque Henri Ier, son père, l'eut déclarée son héritière au trône d'Angleterre et au duché de Normandie. Mais aussitôt la mort de ce monarque (1er décembre 1135), Étienne leva le masque, et passa en Angleterre, pour s'emparer du trône qu'il avait reconnu appartenir à Mathilde. Quoique les habitants de Douvres et de Canterbury lui eussent fermé les portes de leurs villes, il s'avança vers Londres, où le peuple, qui l'affectionnait

[illegible]

... En 1137, Étienne passa en Normandie pour en chasser ses deux rivaux, Thibaut IV, dit le Grand, comte de Blois, de Brie et de Champagne, que les seigneurs du pays avaient appelé, et Geoffroy V, qui de son côté envahit le pays au nom de sa femme. Étienne engagea son frère à se retirer moyennant la promesse d'une pension de deux mille marcs d'argent. Geoffroy V, chassé des places dont il s'était emparé, partit pareillement pour une ... En mai 1137, le roi de France Louis VI, dit le Gros, donna à Étienne l'investiture de la Normandie, conformément au droit français, qui considérait la Normandie comme un fief masculin auquel l'impératrice ne pouvait prétendre. Alors Étienne céda la Normandie à Eustache, son fils, déjà comte désigné du Boulonnais, et auquel le roi Louis VII, dit le Jeune, accorda, en 1140, sa sœur Constance. Mathilde trouva un auxiliaire puissant dans son frère naturel, Robert, duc de Glocester, bon guerrier et habile politique ; il

[illegible]

[illegible] le peuple de [illegible] la force [illegible] [illegible] un parti [illegible] [illegible] prisonnier, [illegible] Guillaume d'Ypres, [illegible] à Rochester. Le [illegible] contre le roi Étienne, [illegible] Oxford. Réduite à la [illegible], Mathilde eut [illegible] (1); [illegible] elle trouva des [illegible] son secours sous la [illegible] fut donné à Wi[illegible] [illegible] encore trois [illegible] Étienne régnait dans [illegible]. Le 31 octobre 1147, [illegible] Bristol, Eustache [illegible] repassa en Norman[die] [illegible] de nouveaux [illegible], et Théobald, [illegible] refusa de couronner le [illegible] que le pape Eu[gène] [illegible] couronné [illegible] contre l'archevê[que] [illegible] en interdit, et [illegible] éviter une catastrophe [illegible] le roi et de la femme [illegible] 1152) le rendit [illegible] Plantagenet, fils de Ma[thilde] [illegible] de Normandie; [illegible] vaisseaux, il descendit en [illegible] 1153. Le prince Eustache [illegible], sans laisser d'héri[tiers] [illegible], et le [illegible] Winchester un traité par [illegible] à Henri Plantagenet, [illegible], son second fils. Le [illegible] d'une maladie [illegible] dans l'abbaye de Fa[versham] [illegible], le même tombeau [illegible] le prince Eustache. Outre [illegible]

[illegible] de l'hiver. La rivière était [illegible] de neige. Mathilde, ayant [illegible] partout [illegible], et [illegible] pour n'être pas distinguée de la [illegible] chevaliers dans le même équi[page] [illegible] une poterne, traversa la ri[vière] [illegible] à pied, sans avoir été aperç[ue] [illegible]

[illegible]

[illegible] pour ses [illegible] [illegible] les [illegible] [illegible] l'[illegible] d'Oxford [illegible] que l'Angleterre [illegible] les lois anglaises [illegible] en Angleterre [illegible]

[illegible] — [illegible] p. [illegible] — [illegible] Gervais de Tilbury [illegible] Lord [illegible] [illegible]

ÉTIENNE de [illegible] [illegible] 1130. D'abord [illegible] il fut élu évêque de [illegible] [illegible] à la poésie [illegible] composa plusieurs pièces de vers [illegible] une grande réputation [illegible] *De Sexcitate* [illegible] qu'une telle [illegible] il y renonça [illegible] ou plutôt frivole. Il composa [illegible] *saint Firmin, évêque*, celle de [illegible] *premier abbé de Savigny*, et celle de [illegible] *religieuse de cette abbaye*. [illegible]

ÉTIENNE de TOURNAY, [illegible] né à Orléans, le 19 février 1135, mort le 9 ou le 12 septembre 1203. Après avoir été élevé dans la piété et les lettres [illegible] Croix d'Orléans, il alla étudier le droit à Bo[logne] sous le célèbre [illegible]. A son retour il se fit religieux à Saint-Euverte d'Orléans, vers 1165. Il devint abbé de ce monastère en [illegible], et abbé de Sainte-Geneviève de Paris en 1176. Sous son administration cette abbaye [illegible] beaucoup. En 1178, Philippe-Auguste le [illegible] vers Henri, évêque d'Albano, [illegible] dans le comté de Toulouse; et le même prince l'en[illegible]

[illegible]

[illegible] Les sermons d'Étienne de Tournay eurent de la réputation en leur temps. Le P. Du Molinet donne la liste de quatre-vingt-six discours qu'il avait recueillis dans quatre manuscrits de la cathédrale de Tournay, de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor et du collège de Navarre ; mais il n'en a publié qu'un seul, prononcé dans un synode, « afin, dit-il, de donner une idée de tous les autres, qui paraîtraient assurément insipides et même puérils ». Étienne de Tournay eut aussi la réputation d'habile versificateur. On s'adressait à lui, dans les occasions solennelles, pour composer des épitaphes ou des hymnes en l'honneur des saints. Il parle dans plusieurs de ses lettres des vers qu'il avait composés dans sa jeunesse, et il les appelle puériles, rien dignes. Il ne nous en reste guère que des antiennes et des hymnes, recueillies par les Bollandistes et réimprimées par Du Molinet, à la suite des lettres. Quant au Commen-

[illegible]

Fr. Neumann, [illegible]

[illegible] 1771 [illegible] [illegible] l'empereur [illegible] corps [illegible] [illegible] *Brueys et* [illegible], comédie qui eut un [illegible] en 1810 censeur du [illegible] aujourd'hui *Journal des* [illegible] de Fievée, Étienne [illegible] de la division littéraire et [illegible] police des journaux. Ces [illegible] délicats, n'empêché[illegible] de poursuivre le [illegible] le 11 août 1810 la comédie [illegible] représentée pour la pre[illegible]. Cette pièce, qui [illegible] le rang d'Étienne [illegible] lettres les plus distingués, [illegible] elle lui ouvrit les portes [illegible], dit-on, avis [illegible] d'État, qui ne connais[illegible] les Actes des Apôtres : [illegible] *plaisant* [illegible] il prononça son dis[illegible] lequel il s'attacha sur[illegible] se trouvait unie [illegible] comme celle-ci, [illegible] siècle à ses mœurs, [illegible] comédie. Des critiques [illegible] l'invention de sa pièce, [illegible] *Les Deux Gendres* [illegible] pièce intitulée *Conaxa*, [illegible] Rennes, qui sont ses [illegible] puisée dans un [illegible] couverte du manuscrit de [illegible] éclat : le premier jour [illegible] avait pris plus de trente [illegible] des jésuites ; le second jour il [illegible] ; enfin le troisième [illegible] *Gendres* était tout entière [illegible] de Rennes (1). *Co*[illegible] l'oubli, fut imprimé et [illegible]. Enfin, il resta prouvé [illegible] pu profiter de la défro[illegible] recourir l'accusation de [illegible] se réduisait à n'avoir [illegible], des emprunts qu'il [illegible] de *Conaxa*. Étienne, ce[illegible] à prouver la réalité de

[illegible] l'Institut [illegible] [illegible] l'intention [illegible] [illegible] ouvrage [illegible] [illegible] monde. » [illegible] ne prit guère [illegible] dépouillé de toutes ses [illegible] rendit à son retour de l'île d'Elbe [illegible] qui le 4 avril 1815, en sa qualité [illegible] de l'Institut, se trouva chargé de [illegible] pereur au nom de ce corps. Dans son discours, qui n'était pas le langage d'un courtisan, il [illegible] faire exemple de [illegible]. [illegible] lors[illegible] que les Bourbons revinrent, Étienne [illegible] yeux dépouillé de toutes ses places [illegible] comme l'un de ceux qui avaient favorisé le re[illegible] tour de « l'usurpateur », et la [illegible] pour la proscription. Son nom [illegible] la faite ; mais Étienne en appela [illegible] défendit avec courage, et eut le bonheur [illegible] per aux suites que la calomnie pouvait [illegible] contre lui. Il porta plainte en [illegible] le journal où se trouvait la [illegible], et cette hardiesse le sauva. Mais l'ordonnance de 1816 contresignée VAUBLANC le raya de la liste des académiciens. Étienne rentra dans la vie privée. Tout entier à la littérature et à la politique spéculative, il livra [illegible] à la scène *Racine et Cavois*, comédie en trois actes et en vers (Paris, 1816) ; — *Les Deux Maris*, opéra-comique en un acte (Paris, 1816) ; — *Le Rossignol*, opéra-comique en un acte (Paris, 1817 ; réimprimé en 1818) ; — *Zéloïde*, opéra-comique en deux actes et en vers libres (Paris, 1818) ; et surtout sa charmante pièce intitulée : *L'Une pour l'Autre*, opéra-comique en trois actes. En même temps il se montra [illegible] courageux, dans les rangs de l'opposition, comme

(1) [illegible] publiée sous le titre de *Procès* [illegible] in-8°).

[illegible]

... (1802); — [illegible], comédie en un acte ([illegible]); — [illegible] *Maris en bonne fortune*, comédie en trois actes (Paris, [illegible]); — *Une Heure de mariage*, opéra en un acte ([illegible]); — *La Jeune femme colère*, comédie en un acte (1804), qui plus tard fut arrangée en opéra et mise en musique par Boieldieu; — *Isabelle de Portugal, ou l'Héritage*, comédie historique en un acte ([illegible]); — *Gulistan, ou le hulla de Samarcande*, opéra-comique en trois actes (1805); — *Le Nouveau Réveil d'Épiménide*, comédie en un acte ([illegible]); — *Le Carnaval de Beaugency, ou* [illegible], comédie en un acte (1807); — *Un Jour à Paris, ou la* [illegible], opéra-comique en trois actes ([illegible]); — *Cendrillon*, opéra-comique en trois

[illegible]

[illegible]

... Lucerne [illegible]

[illegible] Épître. [illegible]

[illegible] n'était pas [illegible] un sujet de dis[illegible] Sa question [illegible] par une pierre [illegible] Hermann [illegible]

[illegible] Historiens, Guerre [illegible] Tite-Live [illegible]

[illegible], fils de l'empe[illegible] dans la tribu du troisième [illegible] à l'avènement de son [illegible] les titres de César et de [illegible]. En 341 il fut revêtu [illegible] le titre d'auguste. [illegible] il périt avec une [illegible] livrée aux flots [illegible] il est désigné par [illegible] C. Herennius Etruscus [illegible]

[illegible] XXIX ; Epist. XXIX. —

[illegible], de Lucerne, poète [illegible]. On n'a de lui qu'une [illegible] et on ne [illegible] un Herennius [illegible]

[illegible] — Jacobs, Anth. [illegible]

[illegible], historien suisse, né à [illegible] vers 1463. Il devint [illegible], et composa, d'a[illegible] par lui dans les ar[illegible] Histoire de la Suisse, [illegible]

[illegible] Ersch, Eberlin Peter-[illegible]

[illegible], probablement fils [illegible] suisse, vivait au [illegible] siècle. On a peu de [illegible] seulement qu'il prit [illegible] et de Bourgogne, [illegible] épistolaire, et qu'il fut [illegible] 78 il commanda la [illegible] lorsque cette ville [illegible] il raconte lui-même [illegible] quelque temps après par un [illegible] il pas vraisem[illegible] celui qui résista si [illegible]

[illegible] en 1622, [illegible] Bâle, [illegible] Greff [illegible] Lucerne [illegible] 1597, in-fol. [illegible] de voyage. [illegible]

[illegible] Leipzig, et visita [illegible] la France, l'Angleterre, [illegible] et l'Italie. [illegible] docteur dans sa ville [illegible] l'Académie des Curieux [illegible] agrégé de la Faculté de Leipzig [illegible] professeur titulaire de botanique [illegible] agrégé de chirurgie et d'anatomie [illegible] avec un éclat qui lui [illegible] tance. Il inclinait beaucoup [illegible] pour l'usage des [illegible] et des [illegible] plus actifs de la chimie. Ettmuller [illegible] en se livrant à une opération [illegible] pendant son fils, qui a écrit sa vie, [illegible] tionne pas cette circonstance. On a [illegible] Sepulcrorum, thèse soutenue en [illegible] y [illegible] — [illegible] Hippocratis chimica ; Leipzig, 1670, in-[illegible] Opii diaphoretica ; Leipzig, 1679, [illegible] y fait ressortir la double propriété que possède l'opium de précipiter la circulation du sang et d'augmenter la chaleur ; — Chymia [illegible] curiosa, etc. ; Leipzig, [illegible], in-4° ; — Medicinæ theoria et praxis [illegible] hoc est fundamenta [illegible] etc. ; Francfort, Leipzig et Dresde, 1685, in-4° ; — Opera omnia [illegible] institutiones medicinæ, cum notis, etc. ; Francfort, 1676 ; — Operum omnium medico-physicorum Editio novissima, etc. ; Lyon, 1690, 2 vol. in-fol. ; — Opera omnia in compendium redacta, Londres, 1701, in-8° ; réédités par le fils de l'auteur, sous ce titre : Opera medica theoretico-practica, etc., Francfort, 1708, 2 vol. in-fol. Quelques-uns de ces ouvrages ont été traduits.

Manget, Bibl. Script. medic. — Ersch et Gruber, Allg. Enc. — Eloy, Diction. historique de la Médecine.

[illegible]

[illegible] poëte grec d'une époque incertaine [illegible] il était composé des [illegible] (*[illegible]*).

[illegible]

[illegible], Voyez [illegible].

EUBOEUS (Εὔβοιος), de Paros, poëte grec, vivait vers le milieu du quatrième siècle avant J.-C., contemporain de Philippe de Macédoine. Il se rendit célèbre par des parodies écrites dans le style homérique et principalement dirigées contre les Athéniens. Lui et Boeotus passaient pour les deux meilleurs poëtes parodistes grecs. Du temps d'Athénée il existait une collection de ses parodies en quatre livres : toutes sont perdues aujourd'hui ; il n'en reste que de très-courts fragments.

Athénée, XV. — Wichert, *Dissert. de Parodiar. Homeric. Scriptoribus*, p. [illegible].

* EUBOTAS (Εὐβώτας), Grec de Cyrène, vivait vers 400 avant J.-C. Il remporta une victoire à la course des chevaux dans l'olymp. XCIII (408 avant J.-C.), et une autre à la course des chars dans l'olympiade CIV (364 avant J.-C.). Son nom est douteux. Diodore de Sicile l'appelle Εὐβάτας ; Xénophon Εὐβότας. Dans le passage de Pausanias, on ne voit pas bien clairement s'il s'agit de deux victoires remportées dans deux olympiades différentes ou d'une double victoire remportée dans l'olymp. CIV.

Pausanias, VI, 8. — Xénophon, *Hellen.*, I, 2. — Diodore de Sicile, XIII, 68.

* EUBULE (Εὐβούλη), femme pythagoricienne, vivait probablement dans le sixième siècle avant J.-C. Une des lettres de Théano lui est adressée.

J.-C. Wolf, *Mulierum Graecorum quae orat. prosa usae sunt Fragmenta*, p. 224.

[illegible]

[illegible]

cor. Eubulide, au rapport [illegible]

phante d'Olynthe (4) et Apollonius [illegible]

[illegible]

mention d'Eubulide. [illegible]

(3) Voir notre article sur [illegible]

(4) Voir notre article sur Euphante.

(5) [illegible] fois appelé.

[illegible] poëte comique athé- [illegible]

[illegible] donc eu tort de le placer sur [illegible]

[illegible] l'Étymologicum [illegible]

[illegible] contenaient des parodies des poëtes tragiques et

[illegible]

... lien; Bâle, 1520; — *Liber* [illegible] ... ou, d'après un autre titre, *De* [illegible] ... *Libri II, ad Salonium* [illegible] ... *De Quæstionibus* [illegible] ... *Novi Testamenti* [illegible] ... 1602, in-8°; — *Historia* [illegible] ... *Thebææ* [illegible] ... [illegible] *Libri IV*; — [illegible] — *Epistola ad* [illegible] ... *ad Monachos*; — [illegible] ... recueil d'homélies [illegible] ... celles qui ont [illegible] ... ont, toutes, péri. Il n'existe [illegible] complète des ouvrages d'Eucher; [illegible]

[illegible] le plus sou- [illegible] elle les regarde comme simples [illegible] en comparaison d'un pareil [illegible]. L'idée de cette pièce est [illegible] vers de Virgile :

[illegible] quid non possunt [illegible]?
[illegible] ; atque [illegible]
[illegible] le [illegible].

[illegible] le [illegible] l'*Ibis* attribué à Ovide [illegible] Valerius Caton. Ce présomptueux [illegible] un rusticus servus. Ces [illegible] pas un esclave, mais un de ces [illegible] du serf qui, selon l'ancienne pratique de la Germanie et de la Gaule, étaient considérés comme indissolublement attachés au sol qu'ils cultivaient. De cette circonstance, de l'emploi de certains mots barbares ; de ce fait que presque tous les manuscrits originaux de ce poème ont été trouvés en France, du nom d'Eucheria, qui était fort commun en Gaule au cinquième et au sixième siècle, on a conclu que Eucheria vivait à cette époque et dans ce pays. C'est une conjecture assez vraisemblable, mais qui ne s'appuie sur aucune preuve. Le petit poëme d'Eucheria a été inséré dans les *Poetæ minores* de Wernsdorf, t. III, p. 97 ; dans l'*Anthologia Latina* de Burmann, t. II, p. 107, et t. I, p. 162 de l'édit. de Meyer. L. J.

Smith, *Dictionary of Greek and Roman Biography.*

EUCLÈS (Εὐκλῆς), de Rhodes, athlète grec, fils de Callianax et de Callipateira, fille de Diagoras, vivait dans le cinquième siècle avant J.-C. Il appartenait à la famille des Eratides ou Diagorides. Il remporta une victoire au pugilat dans Olympie ; on ignore en quelle année. On voyait à Olympie sa statue, ouvrage de Naucydès. Le

[illegible] dont le témoignage [illegible] cette [illegible] Aulu-Gelle (2), partagé [illegible] plus grand nombre [illegible] Euclide la première de ces [illegible] d'Alexandre, qui, [illegible] (Διαδοχαί), lui attribue la [illegible] de la naissance d'Eu-[illegible] incertaine. Disciple de Socrate, [illegible] dans ce qui va suivre, il [illegible] âgé que son maître; mais on [illegible] est très-probable qu'il était [illegible] Platon et la plupart des dis-[illegible] de telle sorte que pour époque [illegible] pourrait, sans graves chances [illegible] une moyenne entre celle de [illegible] Platon, et la rapporter ap-[illegible] dernières années de la [illegible] l'an 450 avant notre [illegible] l'époque de sa mort, qui, [illegible] aurait eu lieu vers l'année [illegible] vers la troisième année de l'o-[illegible]. On peut donc estimer, avec Ten-[illegible] ce philosophe florissait au [illegible] de la 80ᵉ olympiade, vers l'an [illegible] notre ère, ou à l'époque de [illegible] et à la retraite de ses disci-[illegible].

[illegible] comprendre la philosophie d'Eu-[illegible] reconnaître en lui le disciple [illegible] l'école éléatique et de Socrate. [illegible] de l'école de Mégare, Cicéron [illegible] de l'école d'Élée, en leur don-[illegible] Xénophane (4), c'est, il [illegible] en général qu'il attri-[illegible] cette dépendance; mais Eu-[illegible] et spécialement désigné. [illegible], en ce qui concerne par-[illegible], le témoignage formel de [illegible], selon lequel ce philosophe [illegible] de Parménide, [illegible]. D'autre part, il est établi [illegible] non moins positifs que le [illegible] de Mégare fut l'un des dis-[illegible]. On retrouve dans Aulu-Gelle (5) [illegible] tradition dont nous n'oserions [illegible] quant aux détails, mais [illegible] ce qu'elle offre de fondamental [illegible] être invoquée pour prouver [illegible] entre Socrate et Eu-[illegible] avaient défendu, sous [illegible]

[illegible] de [illegible] du bourg [illegible] pour [illegible] quand la [illegible] lois, parcourant [illegible] [illegible]. Ce témoignage [illegible] quentation de l'école de Socrate [illegible] d'ailleurs confirmé par celui de [illegible] celui de Platon, qui d'abord [illegible] [illegible], dit positivement qu'Euclide venait [illegible] ment de Mégare à Athènes pour [illegible] [illegible], et dans son Phédon il [illegible] de ceux d'entre les disciples de Socrate [illegible] sistèrent à la mort de leur maître [illegible] gène de Laerte (2), met Euclide [illegible] Xénophon, Antisthène, [illegible] au nombre des plus illustres [illegible].

Lorsque arrivèrent la [illegible] de Socrate, ses disciples [illegible] se réfugièrent à Mégare [illegible] d'Hermodore, dans Diogène [illegible] furent reçus chez Euclide [illegible] les probabilités, avait [illegible] nées ouvert et fondé cette [illegible] fut dirigée par Ichthyas, et [illegible] pon. Quel fut le motif de cette [illegible] ment la persécution, qui [illegible] de s'étendre aux disciples. Après avoir [illegible] de Socrate par un jugement [illegible] damnation capitale, cette persécution [illegible] quer ou du moins menacer les hommes qui avaient assisté aux enseignements de Socrate et recueilli à son lit de mort cet admirable [illegible] philosophique que Platon a consigné dans le *Phédon*. Voilà quelle fut la véritable cause de la fuite des socratiques à Mégare [illegible] qu'ils y firent. L'ancien disciple de Socrate, celui qui avait si longtemps partagé avec eux les enseignements du maître, les y accueillit. C'est chez Euclide qu'ils cherchèrent et trouvèrent un asile.

Arrivons maintenant aux écrits [illegible] écrits, dont deux très-courts fragments [illegible] parvenus jusqu'à nous (4), se [illegible] de dialogues : Διαλόγους δὲ συνέγραψεν [illegible] torien de la philosophie ancienne (5), et en même temps il en donne les titres : [illegible], [illegible], Φοίνικα, Κρίτωνα, Ἀλκιβιάδην, [illegible]. Cette forme dialogique est [illegible] celle-là même qu'un autre disciple de Socrate, contemporain d'Euclide, mais [illegible] célèbre que le Mégarien, donna à ses écrits, et l'on peut même remarquer que les titres de quelques-uns des dialogues d'Euclide (le *Criton*, l'*Alcibiade*) se

(1) [illegible] de la Grande-Grèce, située sur [illegible] de la Sicile, entre Agrigente et Ca-[illegible]

(2) [illegible], Tables chronologiques.

(3) « [illegible] fuit nobilis disciplina, [illegible], princeps Xenophanes. Deinde [illegible] et Zeno; itaque ab his Elea-[illegible]. Post, Euclides, Socratis discipulus, [illegible] Megarici dicti. »

(4) [illegible] l. VI, c. 10.

(1) *Acad.*, II, 42. « Socratis disciplulus Euclides [illegible] »

(2) L. II, *In Euclid.*

(3) L. II, *In Euclid.* Πρὸς τοῦτόν φησιν [illegible] δωρος ἀφικέσθαι Πλάτωνα καὶ τοὺς λοιποὺς φιλοσόφους.

(4) Voir, pour ces fragments, notre *Histoire de l'École de Mégare*.

(5) Diog. de L., l. II, *In Euclid.*

[illegible] dans cette doctrine diverses dé-
nominations : Sagesse, Dieu, Esprit, et autres [illegible] Euclide paraît [illegible] L'école [illegible] D'autre [illegible] Prolegom. [illegible] le bien [illegible] c'est-à-dire la vertu, comme [illegible] d'une parfaite unité. Disciple tout à la fois des Éléates et de Socrate, Euclide paraît avoir opéré une fusion entre les deux doctrines, en identifiant l'unité du bien posée par Socrate à l'unité de l'être posée par les Éléates. Cette [illegible] des deux systèmes, cette identification du bien à l'être sous la condition commune

[illegible] Mégare. [illegible] vivait [illegible] tard. Le [illegible] pour [illegible] et le [illegible] importan[illegible]

(1) [illegible] De Sensibil.

(2) Métaph., XIV, 4.

(3) Ibid.

(1) Exist. de Dieu, [illegible]

[illegible]

[illegible] d'Alexandre, deux siècles et [illegible]

[illegible]

[illegible] règles pratiques du calcul [illegible]

[illegible] que je doute qu'il y ait [illegible]

[illegible] un nombre, il faudrait qu'un [illegible]

[illegible]

... de l'analyse géométrique chez les anciens. Newton en faisait le plus grand cas, et Montucla les signale comme « le premier pas vers la géométrie transcendante ».

L'histoire des ouvrages d'Euclide, c'est l'histoire même de la géométrie depuis le quatrième siècle avant J.-C. jusqu'à la Renaissance. Les commentateurs ne manquèrent pas au géomètre d'Alexandrie. Proclus mentionne Héron, Pappus et Ænée de Hiérapolis, qui fit un abrégé de l'ouvrage entier. Théon le jeune d'Alexandrie vivait un peu avant Proclus, qui mourut vers 485 après J.-C. Ce dernier avait entrepris sur les *Éléments* un immense commentaire, on peut en juger par ses préliminaires, et par ce qu'il a donné sur le premier livre seul. Cependant, malgré la prolixité de ce commentaire, les nombreux détails qu'il contient concernant l'histoire de la géométrie font regretter que l'auteur ne l'ait pas poussé plus loin. Le commentaire de Théon paraît avoir eu beaucoup plus d'importance, et son auteur tient une grande place dans l'histoire des écrits d'Euclide. Il donna une nouvelle édition des *Éléments*, avec quelques additions et de légers changements. C'est Théon lui-même qui nous l'apprend, dans son commentaire sur

[illegible]

[illegible] d'Euclide, [illegible] le [illegible] géomètre d'Alexandrie; [illegible] en [illegible] un autre [illegible] que celui [illegible] par Euclide.

[illegible] ouvrages : Στοιχεῖα (Élé- [illegible] le 14e et le 15e furent ajoutés [illegible] (Data, Données), avec [illegible] de Naples ; — [illegible] Musique) ; — Κατατομὴ κα- [illegible] l'échelle harmonique). Un de [illegible] le premier probablement, doit [illegible] dit qu'Euclide avait écrit [illegible] la Musique (κατὰ μουσικὴν [illegible] (Sur les Phéno- [illegible] Ὀπτικά (Sur l'Optique) ; [illegible] la Catoptrique). Les ou- [illegible] de citer existent encore ; [illegible] ou du moins ne sub- [illegible] l'original grec : Περὶ διαιρέσεων [illegible] les Divisions) ; — Κωνικῶν [illegible] sur les Sections coniques). [illegible] Euclide écrivit quatre livres [illegible] coniques ; et Apollonius com- [illegible] en ajoutant quatre autres. [illegible] pas exacte. Euclide avait [illegible] les sections coniques, mais il [illegible] lui attribuer les quatre pre- [illegible] ; — Πορισμάτων βι- [illegible] des Porismes). Ils sont men- [illegible] et par Pappus ; ce dernier [illegible] à peu près inintelli- [illegible] βιβλία β' (Deux livres [illegible] ; — Τόπων πρὸς ἐπιφάνειαν [illegible] sur la Perspective) ; — [illegible] les Apparences). Dans ce [illegible] ceux qui étudiaient la [illegible] faux raisonnements ; on [illegible] comme une introduction [illegible] perte en est fort regrettable.

[illegible] des Elementa fut donnée [illegible], Venise, 1482, in-fol. C'est [illegible] par Adelard de quinze livres [illegible] le commentaire de Campa- [illegible] porte pas de titre, mais, après [illegible] de l'imprimeur, il com- [illegible] liber Elemento- [illegible] in artem geo- [illegible] feliciśsime : Punctus est [illegible]

[illegible] les Données, c'est le plus [illegible] d'Euclide. Delambre en a fait [illegible] son Histoire de l'Astronomie [illegible] sur cet ouvrage : « Ce livre [illegible] historique et comme un [illegible] complet, des connaissances [illegible] époque. Il est naturel de [illegible] ajouté à la masse de [illegible] pourrons regarder comme [illegible] qui ne sera pas consigné [illegible]. »

[illegible] les livres [illegible] que [illegible] tur ». Ces figures sont [illegible] bien qu'elles [illegible] sur bois, [illegible] fait reconnaître qu'elles [illegible] des planches de métal. Les [illegible] Éléments contiennent [illegible] propositions [illegible] tion princeps en [illegible] ne sont pas d'Euclide ; [illegible] propositions. La préface du 14e livre [illegible] prouve que ce livre n'est pas d'Euclide, [illegible] également. On voit facilement que cette [illegible] est faite sur l'arabe, par les mots [illegible] employés pour [illegible] et le trapèze. La seconde édition [illegible] en caractères romains, in-fol., [illegible] magistrum Leonardum de [illegible] de Papia, socios », est la reproduction de la pré- cédente. Ces deux éditions [illegible] qualification de [illegible]. La [illegible] tion (aussi en latin [illegible]), contenant les Éléments, [illegible] deux Optiques (sous les noms de [illegible] et de Perspective), et les Données avec la pré- face de Marinus, porte ce titre : Euclidis Mega- rensis, philosophici Platonici, mathematica- rum disciplinarum janitoris : habent in hoc [illegible] quicumque ad mathematicas [illegible] aspirat : elementorum libros, etc., etc. Zam- berto Veneto, interprete. A la fin [illegible] mots : Impressum Venetiis, [illegible] Joannis Tacuini, etc., M. D. V. VIII [illegible] novembris (au lieu de 1505, on a [illegible] 1508, par méprise). Zamberti donna une longue préface et une vie d'Euclide. Il déclare avoir fait sa traduction sur le texte grec. Selon lui, l'exposition des propositions (c'est-à-dire pro- bablement les démonstrations) sont de Théon ou d'Hypsiclès. L'éditeur parlait ainsi [illegible] d'après les manuscrits grecs qui portent le nom de Théon.

La quatrième édition (texte [illegible]), [illegible], 1509, in-fol., contenant les Éléments [illegible], est l'ouvrage du célèbre Lucas [illegible] (de Borgo Sancti-Sepulchri), plus connu sous le nom de Lucas di Borgo, le premier qui ait publié un ouvrage sur l'algèbre. Le titre est : Euclidis Me- garensis, philosophi [illegible] coriumque omnium [illegible] pis, Opera, etc. A la fin, Venetiis [illegible] per..... Paganinum de Paganinis... [illegible] MDVIII.... Paciolus adopte la traduction [illegible] d'Adelard, cite parfois le commentaire de Cam- panus, et introduit ses propres additions, [illegible] désignant par le mot Castigator. Il [illegible] cinquième livre par le récit d'une [illegible]

... Paris, 1839; in-4°. ... ; in-4°. Ce traité ...

... Bologne, 1837. ...

... 1870, in-4°. L. J.

... Homère, et il prédit ... Pausanias rap... de cette prétendue pro... quelques anciens ont ... *cypriaques*.

... démagogue athénien, ... D'après le scoliaste, ... fait allusion lorsqu'il ... qui régnait peu avant ... peu probable ... de Diodote qui ... l'affaire de Mitylène.

... de l'ennemi de ... cours de ... EUCRATIDE ...

... son règne ... la plus grande ... son pouvoir dans la ... tandis que ... dans les provinces ... Paropamisus ... soutint contre Démétrius ... prince pendant ... de cinq mois ... chaque ... avec ... mort de Démétrius, il ... dans le nord des ... bon, ... de mille villes ... règne, il paraît avoir éprouvé ... rables dans ses guerres ... des Parthes, qui lui enlevèrent ... et même, si l'on en croit ... semblable, de Justin, jusqu'à ... l'Inde. On pense au contraire ... ses provinces indiennes ... part, et qu'à son retour ... assassiné par son fils ... La puissance d'Eucratide ... grand nombre de ses médailles ... les deux bords du Paropamisus ... lui donnent le titre de *grand*. D'après Bayer,

... 1611, in-8°; — *Respon-* ...

... *Galium* ...

... *Epistola monitoria* ...

... Cologne, 1615, in-8°; ...

... *Exercita-* ...

... Cologne, 1615, in-8°; ...

... *Isaaci Casau-*

bon ... — *Admonitio ad* ...

... *de Dominis*; ...

... *Narratio de pio obi-*

... *excerpta ex litteris* ...

... ; Dilling, 1621, in-4°. On a ...

... *De justa reipublicæ* ...

... *impios et hæreticos gu-* ...

... *catholicorum ad* ...

... *, et quemcunque ho-*

... Eubulide. ...

... Eubulide, rapport ...

... d'Olynthe (4 ... Apollonius ...

[illegible] à mort. [illegible]

[illegible] XIII, [illegible]

[illegible] grec, né à Naxos [illegible] à la guerre du Pé[illegible] J.-C.). On ne sait rien sur [illegible]

[illegible] de Thuc., c. V. — [illegible], VI, 2, 26. — [illegible], *Fragm. Histor. Græc.*

[illegible] et géomètre grec, vi[illegible] au commencement de l'ère [illegible] écrit sur l'histoire de l'as[illegible]

[illegible] — Diogène [illegible], I, 2.

[illegible] grec, d'une époque [illegible] par Élien ; il est d'ail[illegible]

[illegible], III, 17 ; IV, 2, 12, 16, 20 ; V, 7.

[illegible] philosophe grec, né à Rhodes, [illegible] vers 300 avant J.-C. [illegible] sur sa vie. On sait seulement [illegible] principaux disciples d'Aris[illegible] une anecdote conservée [illegible] le texte de cet écrivain [illegible] au lieu de *Ménedème*), [illegible] furent les seuls que [illegible] jugea dignes de suc[illegible] attribue à un sur[illegible] une biographie d'Eu[illegible] presque tous ses condis[illegible] d'autre objet que de [illegible] compléter les écrits et la [illegible]. Les anciens critiques nous [illegible] écrits de ce philosophe du[illegible] circonstance d'être souvent [illegible] d'autres auteurs. Ainsi, par [illegible] Théophraste et Phanias écri[illegible] sous les mêmes titres et [illegible] que ceux d'Aristote. Les [illegible] ce genre sont : *Sur les* [illegible] Ἑρμηνείας ; — Ἀναλυτικά ; [illegible] nous a conservé de ce [illegible] quelques fragments, dans les[illegible] contredit souvent son maître. [illegible] sont perdus, ainsi qu'un autre, [illegible] importance, lequel avait pour [illegible] l'astronomie (ἡ περὶ τῶν ἀσ[illegible] ou Ἀστρολογικὴ Ἱστορία). [illegible] de l'importance comme [illegible] des écrits d'Aristote. [illegible] sur des points de dé[illegible] les traces de son [illegible] modernes, comme Bren[illegible] à Eudème certains

[illegible] l'auteur de ces ouvrages [illegible] qu'il en fut [illegible] trois ouvrages [illegible] d'Aristote [illegible] Εὐδήμεια). On [illegible] d'Aristote [illegible]. Quant aux [illegible] efforts de l'érudition moderne [illegible] quelle part y avait [illegible]

Aristote [illegible] περὶ ψυχῆς à Eudème de Chypre. Cet ouvrage, au[illegible]jourd'hui perdu, ne nous est connu que par les fragments insérés dans [illegible] *Apollon.*)

[illegible] XIII, [illegible] VI, [illegible] *Græcæ.* [illegible]

* EUDÈME, [illegible] dans le [illegible] composa un lexique [illegible] qui existe encore en manuscrit [illegible] Vienne et ailleurs. Cet ouvrage, [illegible] paraît avoir fait un fréquent usage, est [illegible] avec éloge par Eudocia.

Suidas, au mot Εὔδημος. — Eudocia, p. [illegible] — Fabricius, *Bibliotheca Græca.*

* EUDÈME. On connaît plusieurs [illegible] grecs de ce nom ; il n'est pas toujours [illegible] de les distinguer. Les plus remarquables [illegible]

* EUDÈME, célèbre anatomiste, vivait probablement dans le quatrième ou dans le troisième siècle avant J.-C. D'après Galien, il était contemporain d'Hérophile et d'Érasistrate. Il paraît avoir donné une attention particulière à l'anatomie et à la physiologie du système nerveux. Il considérait le métacarpe et le métatarse comme composés chacun de [illegible] : assertion contestée par Galien et [illegible] anatomistes modernes. Eudème [illegible] en supposant que l'acromion était un os distinct et séparé.

Galien, *Comment. in Hippocr.* [illegible] *De Locis Affect.*, III, 14 ; *De usu Part.*, III, [illegible] — [illegible] *Appell. Part. Corp. Hum.*, p. [illegible]

* EUDÈME, médecin, vivait à Rome dans le premier siècle de l'ère chrétienne. Médecin, ami et peut-être amant de Livie ou Livilla, femme de Drusus César, fils de Tibère, il se joignit à elle pour empoisonner son mari. Après la chute de Séjan, complice et principal instigateur de ce crime, Eudème fut mis à la torture. Tacite, qui rapporte ce fait, ne dit pas ce que devint le médecin coupable ; selon toute apparence, il périt

[illegible]

[illegible], et depuis ce temps [illegible] la plus abondante. [illegible] pour la grandeur de plu- [illegible] rapporté qu'[illegible] monastère de Cîteaux, [illegible] fondateurs Hugues, [illegible]

[illegible] Hugues II, succéda à son [illegible] en 1162. Il obligea Thi- [illegible] de Champagne et de Blois, son [illegible] hommage pour le comté [illegible] Saint-Florentin et l'abbaye [illegible] Auxerre. En 1150, il plaida [illegible] contre Geoffroi, évêque [illegible] de lui un hommage [illegible] à l'évêque. [illegible] son fils Hugues III.

[illegible] Hugues III et d'Alix de [illegible] seconde moitié du douzième [illegible] juillet 1178. Il commença, [illegible] gouverner le duché [illegible] porta le titre de duc [illegible] père, en 1163. Il épousa, [illegible] d'Alphonse Ier, roi de Por- [illegible] était sa parente au [illegible] degré, le mariage fut dé- [illegible] pour femme Alix, fille [illegible] qui termina la

[illegible]

[illegible]

[illegible] héritier et successeur [illegible] de Gascogne et comte de [illegible] ce comte qui se trouva le plus grand [illegible] Geoffroy Martel, comte d'Anjou, qui avait épousé Agnès de Bourgogne, sa [illegible] des prétentions sur le comté de [illegible] les enfants d'Agnès, dont il était tuteur. Eudes lui déclara la guerre, [illegible] devant le château de [illegible] en [illegible], dans le pays de [illegible], et fut tué de [illegible] de Mauzé, en 1039 ou 1040. Il n'avait pas d'enfants, et il eut pour successeur Guillaume VI, son frère.

Al. Bonneau.

[illegible], *Histoire des Comtes de Poitou*. — La Fontenelle de Vaudoré et J.-M. Dufour, *Histoire des Comtes de Poitou*, etc. — Dufour, *Histoire générale du Poitou*. — Thibaudeau, *Histoire du Poitou*, etc.

EUDES DE MONTREUIL, architecte, statuaire et ingénieur français, né vers 1220, mort en 1289. Parti avec Louis IX, pour la Palestine, il s'y distingua par la construction de la forteresse de Jaffa. Il en revint avec ce prince en 1254. A son retour, il bâtit, en 1254, l'hospice et l'église des Quinze-Vingts, fondés par saint Louis en 1257,

[illegible] de Bayeux [illegible] sentence de [illegible] Le P. Eudes [illegible] après la mort d'Édouard [illegible] de son successeur [illegible] la réouverture de son [illegible] en date [illegible] Eudes ne fut plus [illegible] prêcher à Paris devant [illegible] protection de la reine mère [illegible] de cette circonstance [illegible] par le saint-siége l'érec- [illegible] de Notre-Dame-de-Cha- [illegible] et l'ouverture d'établisse- [illegible] et à Rennes. Il fit encore [illegible] en 1671 ; en 1673, [illegible] en 1674, à Saint- [illegible] mort, il se démit de la supé- [illegible] et Jean-Jacques Blouet [illegible] de Coutances, lui suc- [illegible] Eudes avait une [illegible] et véhémente, qui le mit [illegible] qu'il y eût [illegible] d'Avranches, tout en [illegible] que le zèle d'Eu- [illegible] réglé ». On a de [illegible] vivre chrétien- [illegible] 1636 ; — *La Vie et le* [illegible] 1637, in-8° ; réimprimé [illegible] Paris, Caen, etc. ; — *Le* [illegible] — *Le Testament du Bé-* [illegible] *Consola-* [illegible] — *La Vie du Chré-* [illegible] de la mission, 1641 ; [illegible] 1673, etc. ; — *Avis* [illegible] *confesseurs missionnaires* [illegible] *De la Dévotion et de* [illegible]

[illegible] Caen, 1681, in-8° ; — *Le* [illegible] [illegible] en 1643 [illegible] l'*Histoire* [illegible] vie du P. Eudes.

[illegible] *Hist. de l'établissement des Ordres* [illegible] — P. Hélyot, *Hist. des Ordres monastiques*, [illegible] t. VIII. [illegible]

[illegible] vers 250 [illegible] à [illegible] Il [illegible] pour [illegible] la dépendance de Philippe.

[illegible]

*EUDOCIE (Eudoxia), nom commun à plusieurs princesses byzantines [illegible].

EUDOCIE ou EUDOXIE [illegible] Théodose II, [illegible] Léontius [illegible] Athénaïs [illegible] Hypolitus [illegible] et Orion, cultivèrent ses dispositions naturelles [illegible] et l'instruisirent dans toutes les branches des connaissances humaines, la littérature grecque et la littérature latine, la rhétorique, [illegible] la géométrie [illegible] familières. A tant de [illegible]

[illegible]

[illegible] voyage qu'elle visita Antioche [illegible] peuple, qui lui érigea une statue de [illegible] d'Antioche, [illegible]

Pendant les vingt premières années de son [illegible] Eudocie semble n'avoir pris que très [illegible] [illegible] et, d'après [illegible], gouverna l'empire pendant sept ans (de 443 à 450). [illegible] les débuts de ce qu'on peut appeler l'administration d'Eudocie [illegible] quée par un [illegible] qui paraît lui avoir [illegible] pour [illegible] le cœur de son mari.

[illegible]

Après avoir [illegible] lui avoir [illegible] de [illegible] tombeau de sa grand'-mère, l'impératrice Eudocie.

[illegible]

[illegible] Constantin V, Copronyme, vivait dans la [illegible] moitié du huitième siècle. [illegible]

22.

[illegible]

[illegible] A, [illegible] femme de l'empereur [illegible] (Ducas) et de Romain IV Diogène, vivait dans la seconde moitié du [illegible] siècle. Mariée à Constantin Ducas lorsqu'il [illegible] encore qu'à [illegible], elle eut de lui [illegible] et Andronic, avant son avénement au trône, et un troisième après cette époque [illegible]; elle eut aussi deux filles, Théodora et Zoé. En montant sur le trône, Constantin [illegible] le titre d'augusta, et en mourant (1067) il lui légua l'empire, à elle et à leurs trois fils, Michel VII Parapinace, Andronic Ier et Constantin XII, Porphyrogénète. Il fit jurer à Eudocie qu'elle ne se remarierait pas. Cette princesse, trouvant que la défense des frontières orientales de l'empire demandait une main aguerrie, jeta les yeux sur Romain Diogène. Ce général, remarquable par une belle figure, par sa force et par ses qualités militaires, avait, à la mort de Constantin XI, conspiré pour s'emparer du trône. Eudocie, qui probablement l'avait déjà distingué, se contenta de l'exiler, et, le rappelant bientôt après, elle le plaça à la tête de l'armée. S'étant fait, au moyen d'une ruse ingénieuse, délier de son serment par le patriarche de Constantinople, elle épousa Romain et l'associa à l'empire, qu'elle partageait déjà avec ses fils. Ceux-ci, indignés de ce qu'ils regardaient comme une usurpation, attendirent impatiemment l'occasion de s'en venger sur leur mère et sur son no-

[illegible]

[illegible] trouva pas un seul [illegible] d'un bain des éponges [illegible]

[illegible] en Aquitaine un autre [illegible], auquel il livra, [illegible] tard, au delà du Rhône, [illegible] acharnée, où la fortune [illegible] pour lui. Eudon conclut [illegible], une alliance avec un chef [illegible] de la frontière orien- [illegible] le divan de Cordoue ; il [illegible] main de sa fille Lampagie, [illegible] merveilleuse. Peut-être pen- [illegible] un moyen de reconquérir la [illegible] ; il suscitait aux infidèles [illegible] des dissensions utiles à la [illegible]. Quoi qu'il en soit, son allié [illegible] réduit, et lui-même [illegible] sérieusement occupé ail- [illegible] (3). En 730, Charles [illegible] le traité conclu dix ans [illegible], souverain d'un si riche [illegible] que celui-ci avait [illegible] conditions de ce traité, et [illegible] qui lui fut refusée. La [illegible] de 731, entre les [illegible]

[illegible] ce lieu par le nom [illegible]).

[illegible], rapporte que cette [illegible], c'est-à-dire quatre ou [illegible] le sujet d'une comé- [illegible]

[illegible] coupée, et Lampagie, pri- [illegible] du sérail du chef des [illegible]

[illegible] Carlovingiens [illegible] fondateur du nouvel [illegible] ; enfin, [illegible] par l'âge, et [illegible] par les fatigues, les [illegible] traverses de sa vie, il mourut [illegible] soixante-dix ans. Ses restes [illegible] un monastère de l'île de Ré [illegible] ses deux fils, Hunald et [illegible]. Eudon n'était certainement pas [illegible] dinaire, lui qui [illegible] de Charles Martel, [illegible] gue. « Rien peut-être [illegible] d'hui les [illegible], que l'image [illegible] laquelle l'ont traité [illegible] grands [illegible] serviles [illegible]. Leurs [illegible] leurs calomnies.... À les [illegible] dépit d'avoir été vaincu par Charles [illegible] une guerre où l'injustice [illegible] mieux constatée que sa [illegible] chercher au delà des Pyrénées [illegible] gions d'Arabes qui le [illegible] toutes ses villes. Pour [illegible] absurde mensonge, il [illegible] certain ; il fallait taire [illegible] d'Eudon que Charles [illegible] Arabes : aussi pas [illegible] dit. »

Frédégaire, Chron. [illegible] méridionale. — Le [illegible]

* EUDORE ([illegible]), [illegible] Alexandrie, vivait probablement dans le premier [illegible]

[illegible] d'Eudoxe. [illegible]

[illegible] Eudoxe a [illegible] de la [illegible] avec Archytas, et [illegible]

[illegible] glome-céleste, il lui faut [illegible]

[illegible] livre, et qui était une pé[illegible] le cinquième livre d'Euclide, [illegible] à Eudoxe, il nous [illegible] de ses ouvrages, tout [illegible] ce titre, [illegible] et Laërce, indique peut-[illegible] de plusieurs écrits d'Eu[illegible] particulier; — [illegible] — Ἀστρονομία [illegible] ; — deux livres, [illegible] mentionnés par Hip[illegible] καὶ Κόσμου καὶ τῶν [illegible] mentionné par Eudocia; — [illegible] ouvrage souvent mentionné par

[illegible]

[illegible] de Cadix et [illegible]

[illegible] EUDOXE, [illegible]

[illegible] de Bois [illegible] Gobbo [illegible] dans la Dôle [illegible] Papinien, [illegible] cité, à propos [illegible] Optimus [illegible] in Legibus [illegible] donne le nom de [illegible] range Eudoxe parmi les [illegible] teurs, et cite l'exposé [illegible] de la constitution de Sévère et d'Antonin de 199, qui se trouve au Code [illegible] l'œuvre d'Eudoxe [illegible] d'une constitution de Dioclétien et de Maximien de l'an 196 [illegible] tit. 4), sous cette rubrique [illegible] adulterio. Eudoxe est encore cité par [illegible] à propos d'une constitution de l'an [illegible] par Théodose au sujet d'une autre constitution de l'an 290. Un écrivain qui [illegible] de créances, [illegible] parle

[illegible] la pureté de son [illegible] à défendre la foi [illegible] [illegible] ariens. Hunéric [illegible] [illegible] son élévation au siége [illegible] en 484 dans les dé[illegible] [illegible] tardive de Gunde[illegible] [illegible], le rappela lors [illegible] souffert ; mais huit ans [illegible] de Thrasimund, il fut [illegible] à mort. A peine [illegible] il se retira à Vienne, [illegible] Il y fonda un monas[tère] [illegible] Amaranthe, et [illegible] années de sa vie. Nous [illegible] une confession de [foi] [illegible] du concile de Nicée, [illegible] par les prélats ortho[doxes] [illegible] intitulée : *Professio* [illegible] *Hunerico* [illegible] dans la *Bibliotheca* [illegible], 1677, vol. VIII, [illegible]

[illegible] *Vandalica*, avec les [illegible] *Vita S. Fulgentii*, dans [illegible]. — Procope, *De Bello* [illegible]

[illegible] de Tolède de 646 à [illegible] l'ouvrage de Dra[contius] [illegible] est lui-même l'auteur

[illegible]

[illegible] Voir [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] Constant II [illegible]

[illegible] de l'église d'Orient [illegible] [illegible] prétentions de l'Église [illegible] On ne doit pas même la date [illegible] cependant elle fut élu [illegible] ce pape au nombre des saints. [*Enc. des G. d. M.*]

Fleury, *Histoire ecclésiastique*. — [illegible]

EUGÈNE II, Romain, [illegible] en 824, et mourut en 827. [illegible] ces temps-là n'ont [illegible] nira sur les actes et la vie de ce pape. [illegible] apprenons, par exemple, que [illegible] troublée par l'élection d'un [illegible] inconnu, et que ce fut pour [illegible] que Lothaire, fils de Louis le Débonnaire [illegible] Afin de prévenir le retour de ces [illegible] plus rendit un décret portant qu'à l'avenir [illegible] bassadeurs de l'empereur [illegible] du pape, décret qu'il fit jurer [illegible] d'observer. Un synode qu'il [illegible] en 826, est remarquable en ce qu'il [illegible] nécessité d'apprendre à lire [illegible] fidèles. Eugène II mourut [illegible] biographe nous dit qu'il fut recommandable [illegible] son humilité, sa simplicité, [illegible] Feller, on ne doit pas [illegible] ses connaissances ni de son esprit [illegible] comme plusieurs auteurs l'assurent, qu'il [illegible] l'épreuve de l'eau froide [illegible] par Innocent III, dans le concile de [illegible] [*Enc. des G. d. M.*]

Lorenzo, *Annal.* [illegible] F. Fr. Pagi, *Breviarium* [illegible]

EUGÈNE III, né à Pise, [illegible] mort le 8 juillet 1153. Il avait été religieux de

[illegible] le terme de trois mois, [illegible] Après deux [illegible] la [illegible] Il se rendit à Bâle, où [illegible] avait été fait. On a [illegible] aux efforts de l'empe[illegible] de son voyage en Italie [illegible] le plus [illegible] fut une nouvelle révolte [illegible] par les [illegible] et dont le duc [illegible] Les Romains, [illegible] qui les semblait d'[illegible] les défendre, prirent [illegible] la restauration de la [illegible] les magistrats d'[illegible] à leur place, et [illegible] dans l'église de Saint-[illegible] D'après une [illegible] de sa per[illegible] dans l'église de Sainte-[illegible] Quoi qu'il en soit, il [illegible] un déguisement, [illegible] au milieu d'une [illegible] atteignit Ostie [illegible] conduire de là à Florence. [illegible] cependant à être [illegible] qui punit les [illegible]

[illegible]

[illegible] un songe. L'avantage de cette réunion fut [illegible] on le représentait [illegible] l'Italie [illegible]

Le concile [illegible]

[illegible] le comble à l'[illegible] et [illegible] détruisit tous ceux qui [illegible] privés de [illegible] de Dieu, avec [illegible] Le concile s'en [illegible] dut [illegible] qui prit le nom [illegible] renouveler le scandale du [illegible]

Cette lutte n'[illegible] qu'il ne songeât pas [illegible] à Pologne. Sa [illegible] d'autant plus [illegible] à [illegible] lui-même [illegible] ment à l'autre pouvaient [illegible] envoya donc le cardinal Julien [illegible]

[illegible]

[illegible] dans la capitale. Cette [illegible] dans la [illegible] de mettre Crémone à [illegible] successeur, [illegible] de Villeroy. [illegible] que 2,000 hom- [illegible] Crémone, [illegible] de l'armée, [illegible] 1702, [illegible] d'Eugène se ren- [illegible]. Villeroy établit son [illegible] Eugène, qui avait [illegible] résolut de s'y sur- [illegible] à Ustiano, et marcha [illegible] dans la nuit du 31 jan- [illegible] Thomas de Vaudemont, [illegible] de dix mille hommes, [illegible] du Pô pour venir cale- [illegible] avait jeté de Crémone [illegible] des Impériaux, intro- [illegible] dans son église, par un

[illegible] vit une campagne [illegible] du plus vif éclat les talents de Vendôme [illegible] (août 1702) [illegible] Eugène [illegible] 1705 [illegible] avec plus de [illegible] 1706 [illegible] Marlborough, qui [illegible] 30,000 hommes [illegible] les Hongrois [illegible] Mais Eugène [illegible]

[illegible] le siége de Landrecies, [illegible] de reprendre Douai, [illegible] il perdit cinquante [illegible] quatre-vingts drapeaux, [illegible] et se replia jusque [illegible]. La campagne [illegible] favorable; il se laissa [illegible] attaqués, et [illegible] Landau et de Fribourg. [illegible] revers, Eugène [illegible] la paix avec la France, [illegible] avec Villars à Rastadt [illegible] quelque repos à l'Eu[illegible]

[illegible] la guerre. Le [illegible] hommes, entre [illegible]

[illegible] et six mille hommes [illegible]

[illegible] livrer Belgrade. Le camp [illegible] des forces [illegible] le grand-vizir perdit [illegible] se [illegible] vivement [illegible] la retraite de l'[illegible] que le grand-vizir [illegible] une attaque [illegible] lui de la prévenir [illegible] devant Belgrade [illegible] contre [illegible] mouvement [illegible] retranchements du vizir [illegible] brouillard. Quelque [illegible] troupes [illegible] Bavarois [illegible] Eugène [illegible] avec ses meilleurs [illegible] A onze heures la victoire [illegible] du vizir en pleine déroute [illegible] effort, avait reçu un [illegible] sa treizième blessure [illegible] grande capitale. Cette victoire [illegible] qu'il eût remportée, fut [illegible]

[illegible] c'est ainsi que l'Eu- [illegible] triomphe sous lequel [illegible] [illegible] ICI LA CHEMIN DE [illegible] [illegible] d'émoi, dit M. de [illegible] [illegible] traduit ! [illegible] presque toutes les langues [illegible]. Outre de nombreux [illegible] de mathématiques, d'astro- [illegible] ancienne et moderne, [illegible] Ἀδολεσχία (Récréations [illegible] moderne; Moscou; — [illegible] (Conseils pour bien [illegible], 1804; — Τὰ ἀρέσκοντα [illegible] de Philosophes); 1805; [illegible] Origine; dans les Acta [illegible], 1771; — De [illegible] [illegible] extorsis, tum de er- [illegible] in lingua græca com- [illegible] recueil, même époque. De [illegible], le plus éminent et le [illegible] traduction en vers grecs, et [illegible] belle antiquité, des Géor- [illegible] de Virgile. Réalisant ainsi [illegible], J.-B. Rousseau, [illegible] (Le Caffé), faisait dire [illegible] : « Je travaille actuelle- [illegible] vers grecs l'Énéide de Vir- [illegible] commodité de ceux qui n'enten- [illegible] latine. » Bulgaris, dans sa [illegible] traduction, rendit un véri- [illegible] pays, en lui donnant une idée [illegible] du poëte dont la langue [illegible] Grecs modernes. Comme [illegible] citerons ce vers :

[illegible] ferentes,

[illegible] καὶ δῶρα φέροντας.

[illegible] à Potemkin, fut imprimée [illegible], avec luxe, à Saint-Pé- [illegible] fol.; 1786-94.

[illegible] français, année 1854, [illegible] Hist. en Orient, t. II, p. [illegible].

A.-F. DIDOT.

[illegible] BEAUHARNAIS (Prince).

[illegible]), médecin grec, [illegible] moitié du deuxième siècle [illegible], contemporain et pro- [illegible] de Galien, il obtint que [illegible] pour lui son ouvrage

[illegible] [illegible] [illegible] de l'Église, et, vers [illegible] sur le siége [illegible] plus tard, il accompagna l'[illegible] [illegible] au concile de [illegible] [illegible] plus important, que son [illegible] [illegible] son diocèse, [illegible] nom des patriarches d'Antioche [illegible]. Zélé défenseur des droits de l'[illegible] versaire non moins ardent des [illegible] l'Église latine, il soutint sa [illegible] dans qui touchait presque à l'[illegible] mérita de la part de son [illegible] modéré Bessarion, l'[illegible] (κακοδαίμων). A la fin du concile [illegible] autres évêques [illegible] pereur, à reconnaître la [illegible] Eugenicus seul refusa [illegible] actes du concile; ni [illegible] rent le faire revenir sur sa [illegible] retour à Constantinople, le peuple le [illegible] des transports d'un enthousiasme [illegible] le reste de sa vie fut consacré à [illegible] l'Église latine, et il put prévoir en [illegible] la rupture d'une union qui pouvait [illegible] à l'Empire d'Orient quelques [illegible] d'existence. Sur son lit de mort, en [illegible] jura solennellement Georges le Scholaire de con- tinuer la lutte contre les Latins. Georges [illegible] conforma que trop fidèlement aux [illegible] de son coreligionnaire, dont il prononça l'[illegible] funèbre.

Les nombreux écrits d'Eugenicus se [illegible] naturellement à sa polémique contre les [illegible] et contre les prélats grecs qui leur [illegible] rables, tels que Joseph de Méthone, [illegible] et autres; la plupart sont restés [illegible] trouvera la liste dans Fabricius. Nous [illegible] rons seulement ceux qui ont été [illegible] voir : Lettre à l'empereur Paléologue, [illegible] quelle il prévient les Grecs contre le [illegible] de Florence et expose les intrigues des Latins. Elle a été imprimée avec une traduction [illegible] réponse par Joseph de Méthone, dans Labbe, Concilia, vol. XIII, p. 677; — une [illegible] sur le même sujet, adressée à [illegible] imprimée avec une réponse de [illegible] syncelle, dans Labbe, Concilia, vol. XIII, [illegible] — un Traité sur des sujets [illegible] lequel l'auteur défend le pouvoir [illegible] clergé, est imprimé dans les Liturgies, [illegible] édit. de Paris, 1560; — une Profession [illegible]

[illegible] vivait vers [illegible]

[illegible] ouvrage [illegible]

[illegible] grammairien latin, vivait [illegible] vers [illegible] du dixième siècle de [illegible] sur Térence, et principalement [illegible] de cet auteur, des notes [illegible] publiées pour la première [illegible] 1565, in-8°; réimprimées avec des additions par Lindenbrogius, [illegible] 1602, in-4°, Francfort, 1623; et par Wes-[illegible] 1726, in-4°: elles se trouvent [illegible] les plus complètes de Térence. [illegible] la Bibliothèque impériale de Paris un [illegible] *Commentarium in Terentium* [illegible] portant le nom d'Eugraphius; Lindenbrogius [illegible] indique d'être publié.

[illegible]

[illegible] biographe latin, vivait au commencement du sixième siècle de l'ère chrétienne. Abbé de Lucullano ou de Saint-Severin [illegible] vers 511, il écrivit la vie de saint [illegible] à Paschasius, diacre de l'église de [illegible] *Vita sancti* [illegible]. Cette vie, pu-[illegible] la première fois par [illegible] Canisius, [illegible] t. VI, p. 453, fut réimprimée par [illegible] *Acta Sanct.*, au 8 janvier, et d'une manière beaucoup plus

[illegible] le 12 décembre [illegible] famille [illegible] enfance, [illegible] la religion et la [illegible] de la [illegible] son de [illegible] jeune [illegible] nuit [illegible] dit à la [illegible] y avait [illegible]

[illegible]

G. Leroux.

[illegible] vivait au commencement du [illegible] siècle de l'ère chrétienne [illegible] par Innocent Ier. Il fut [illegible] élu en 418, pape [illegible] Boniface Ier. L'empereur [illegible] élection, et confirma [illegible] Eulalius quitta Rome [illegible] de Nepi.

[illegible] t. I, p. [illegible]

[illegible] eunuque, un des régents [illegible] de Ptolémée Philométor [illegible] 173 avant J.-C. Le jeune [illegible] Eulæus l'éleva dans [illegible] et de débauche [illegible] n'aurait pas de [illegible] Antiochus IV, Épiphane [illegible] Syrie et de Palestine [illegible] dans une guerre désastreuse.

[illegible]

[illegible] personnage [illegible]

[illegible] Utrecht, 1688 et 1675 [illegible] Nouvelle [illegible] de sa vie, dans [illegible] par lui faites, et [illegible] a [illegible] trompeur, trad. du flamand [illegible] Depuis on a souvent [illegible] de la Bibliothèque bleue, la Vie de Till Espiègle; Troyes et Paris, in-8° [illegible] cette forme on le [illegible] Allemagne, par exemple [illegible] Eulenspiegel; Cologne et Nuremberg [illegible] Dans ce pays, on lui a fait [illegible] plus belles éditions : Leben und [illegible] des Till Eulenspiegels [illegible] avec fig.; — Leben und [illegible] Eulenspiegels; Prague et Vienne [illegible] Enfin, on en a fait des imitations [illegible] publia à Dordrecht un [illegible] satire contre les catholiques, et en [illegible] lemand fit paraître l'Eulenspiegel [illegible] [Dumersan, Enc. des G. du M.]

Consulter les [illegible]

EULER (Léonard), célèbre [illegible] allemand, né à Bâle, le 15 [illegible] le 7 septembre 1783 [illegible] pasteur calviniste du village de [illegible] des connaissances [illegible] mathématiques, qu'il avait [illegible] Bernoulli, il [illegible] quoiqu'il le destinât [illegible] jeune Euler fut envoyé [illegible] était en état de [illegible] Bernoulli, disciple [illegible]

[illegible] Ce fut
[illegible] pour lui que pour sa patrie,
car il trouva bientôt un brillant [illegible]
[illegible] l'Académie des sciences de Saint-Péters-
bourg, [illegible] à prendre une place distin-
guée parmi les autres [illegible] savants de l'Eu-
rope. Catherine Ire, fidèle aux idées de Pierre
le Grand, avait appelé dans sa capitale plusieurs
savants, parmi lesquels se trouvaient les frères
Bernoulli; ils ne tardèrent pas à inviter leur
ami à venir les rejoindre. Euler, accueilli avec
faveur, remplaça, en 1733, dans la chaire de
mathématiques, Daniel Bernoulli, qui retournait
en Suisse. La même année il épousa Mlle Gsell,
sa compatriote, fille d'un peintre que Pierre le
Grand avait amené en Russie au retour de son
premier voyage. Quoiqu'il eût trouvé à Saint-
Pétersbourg une position avantageuse et le bon-
heur domestique, Euler souffrait de vivre sous
un gouvernement despotique et violent. Aussi,
après la mort de Biren, en 1741, quitta-t-il avec
empressement la Russie, pour se rendre à Berlin,
où l'appelait le roi de Prusse. Présenté à la
reine mère, il ne répondit que par des mono-
syllabes aux paroles bienveillantes que lui
adressa cette princesse. Comme elle s'en éton-
nait : « Madame, dit-il, je viens d'un pays où
quand on parle on est pendu. » Euler fut reçu
membre de l'Académie de Berlin. La princesse
d'Anhalt-Dessau voulut recevoir de lui des le-
çons de physique. Le roi de Prusse l'employa à
des calculs sur les monnaies, à la conduite des
eaux de Sans-Souci, à l'examen de plusieurs
canaux de navigation. Au milieu de ces occupa-
tions, Euler apprit la mort de son père, en 1750,
et se rendit à Francfort, pour y recevoir sa mère
et la ramener à Berlin. En 1760, pendant la
guerre de Sept Ans, les Russes pénétrèrent dans

[illegible] Il était [illegible] le calvinisme rigide. [illegible] ou moins de souci que lui [illegible] amour-propre. Jamais il ne [illegible] ses découvertes, et il fut [illegible] à faire valoir celles des [illegible] dans sa jeunesse les [illegible] on dit qu'il savait l'*Énéide* [illegible] la littérature mo[illegible] de vivacité, dit Formey, [illegible] perpétuelles et aimait la plai[illegible] pas qu'il ait jamais [illegible] d'esprit et de goût, ni [illegible] à la représentation d'aucun [illegible] celui des marionnettes les[illegible] il courait avec empresse[illegible] des heures en[illegible] de rire. »

[illegible] presque toutes les bran[illegible], l'anatomie, la chimie et [illegible] mathématiques, il n'eut [illegible] au dix-huitième siècle, et il [illegible] d'Alembert et Lagrange. « En[illegible] fut un des hommes les plus [illegible] extraordinaires que la nature [illegible] Son génie fut également [illegible] des efforts et du travail le [illegible] ses productions au [illegible] attendre des forces hu[illegible] fut original dans chacune. [illegible] occupée, son âme toujours [illegible] destinée malheureuse[illegible] et mérita de réunir un [illegible] image à une gloire qui ne [illegible]

[illegible] fécond et le plus laborieux [illegible] temps. Ses traités et ses mé[illegible] sont nombreux. Fuss en a [illegible] Nous indiquerons ceux [illegible] séparément, en donnant [illegible] plus importants. Les ou[illegible] sont : *Dissertatio* [illegible] Bâle, 1727, in-4° ; — *Me*[illegible] *scientia, analytice ex*[illegible]bourg, 1736, 2 vol. in-4°. [illegible] grand ouvrage où l'ana[illegible] à la science du mouve[illegible] *die Arithmetik* (In[illegible]tique); Saint-Pétersbourg, [illegible] — *Tentamen novæ Theoriæ* [illegible]bourg, 1739, in-4° ; — [illegible] *lineas curvas, maximi* [illegible] *gaudentes, sive so*[illegible]

[illegible] vait rien que des [illegible] quelles [illegible] Bernoulli avait découvert [illegible] isopérimètres. Euler [illegible] se cachait sous ces solutions [illegible] formules générales. Pour [illegible] il avait été obligé d'employer [illegible] des lignes courbes. Quand [illegible] résolut le même problème [illegible] rement analytique. Loin de [illegible] d'une découverte qui complétait [illegible] exposa lui-même [illegible] sentir les principes [illegible] ments avec cette clarté [illegible] brillent dans tous [illegible] *Motuum Planetarum et* [illegible] *novæ methodus* [illegible] *vationibus orbitæ* [illegible] 1744, in-4° ; — [illegible] à déterminer [illegible] 1744, in-8° ; — *Neue* [illegible] veaux Principes d'Artillerie, [illegible] de Benjamin Robins, avec [illegible]) ; Berlin, 1745, in-8°. Les [illegible] ont été traduits en anglais dans les [illegible] *of Gunnery* de Brown, et en français dans la traduction du traité de Robins, par Lombard ; Dijon, 1783, in-8° ; — *Opuscula* [illegible] *menti* ; Berlin, 1746-1751, 3 vol. [illegible] *et correcta* [illegible] *tanda* ; Berlin, 1746, in-4° ; — *Tabulæ* [illegible] *nomicæ Solis et Lunæ* ; Berlin, 1746, [illegible] — *Gedanken*, etc. (Pensées sur les [illegible] des corps) ; Berlin, 1746, in-4° ; — [illegible] *der göttlichen Offenbarung*, etc. (Défense de la Révélation divine contre les esprits-forts) ; Berlin, 1747, in-8°. L'abbé Emery fut l'[illegible] traduction française de cet ouvrage ; — *Introductio in Analysin Infinitorum* ; Lausanne, 1748, 2 vol. in-8° ; traduit en allemand par Michelsen, Berlin, 1788-1791, 3 vol. in-8°, et en français par Labey, Paris, 1796, 2 vol. in-4° ; — *Scientia navalis, seu tractatus de construendis ac dirigendis navibus* ; Saint-Pétersbourg, 1749, 2 vol. in-4° ; — *Theoria Motus Lunæ* ; Berlin, 1753, in-4° ; — *Dissertatio de principio minimæ actionis, una cum examine objectionum clar. prof. Kœnigii* ; Berlin, 1753, in-8°. Euler, lié par la reconnaissance à Maupertuis, se crut obligé de défendre contre Kœnig le principe de la moindre action, que le président de l'Académie de Berlin avait découvert [illegible] développé, et qu'il regardait comme [illegible] titre de gloire. Euler essaya de prouver [illegible]

[illegible]

... la solution générale des équations linéaires [illegible] ... Tantôt [illegible] ... *Calcul intégral* ... il en a [illegible] par un heureux usage des substitutions, ou [illegible] à une méthode [illegible] des équations qui conduisent à y ramener, au contraire aux premières différentielles des équations d'ordres supérieurs. Tantôt, en considérant la forme des intégrales, il en déduit les conditions des équations différentielles auxquelles elles peuvent satisfaire ; et tantôt l'examen de la forme des facteurs qui rendent une différentielle intégrable le conduit à former des classes générales d'équations intégrables ; quelquefois une propriété particulière qu'il remarque dans une équation lui offre un moyen de séparer les indéterminées qui semblaient devoir y rester confondues ; enfin, si une équation est telles

[illegible] 1770 [illegible] formules [illegible]

[illegible] Comment. Acad. Pe[illegible] Novi Comment. Acad. [illegible] Nova Acta Acad. Petrop., [illegible] Mémoires de l'Acad. des Scien[illegible] Miscellanea Berolinensia, [illegible] Mémoires de l'Acad. de Berlin, [illegible]

[illegible] en Belgique, la publication [illegible] complètes d'Euler, par les soins [illegible] Moreau, Weiler, [illegible] Bruxelles, 1839, [illegible] édition, assez incorrecte, de[illegible] L'Académie de Saint-[illegible] une édition des [illegible] inédits ou imprimés, et [illegible] moins de soixante à [illegible] volumes in-4°. Jusqu'ici ce projet [illegible] Fuss, secrétaire perpétuel [illegible] a publié seulement : Correspon[illegible] et physique de quelques [illegible] du dix-huitième siècle, [illegible] notice sur les travaux de Léo[illegible] imprimés qu'inédits ; Saint-[illegible] 1843, 2 vol. in-4°.

[illegible] d'Euler, in [illegible] Fuss, Éloge de [illegible] une liste complète de ses ou[illegible] [illegible] (juillet 1845, janvier 1846).

[illegible] Albert), fils aîné du précédent, [illegible] d'origine allemande, né à [illegible] le 27 novembre 1734, mort [illegible] le 6 septembre 1800. Instruit [illegible] dès l'âge de quinze ans [illegible] du canal de Finlande. A vingt [illegible] membre de l'Académie de Berlin, [illegible] direction de son observatoire. En [illegible] avec Bossut le prix proposé par [illegible] pour la question de savoir [illegible] porter un navire. L'année [illegible] avec le même savant pour [illegible] proposée par la même aca[illegible] mouvement des planètes ; mais [illegible] qu'un accessit. En 1770, nou[illegible] proposé par cette compa[illegible] d'une théorie de la Lune ; [illegible] Albert et Léonard Euler [illegible] leur théorie, qui fut [illegible] concurremment avec le [illegible] sur le même sujet. On trouve [illegible] Académies de Saint-Péters[illegible] et de Berlin, divers mémoires [illegible] dont plusieurs couronnés,

[illegible] prit part à cette œuvre [illegible]

[illegible] nard, né à Berlin, en [illegible] Comme son frère, [illegible] fit partie de [illegible] mandа alors à Frédéric II, qui [illegible] permission de se retirer [illegible] l'intervention [illegible] Il paraît qu'il put [illegible] de l'armée russe, où il [illegible] et de directeur de [illegible] Pétersbourg, en [illegible] devant le [illegible] bourg ; ce fut durant ce voyage [illegible] avec plus de précision [illegible] des pays qu'il traversait [illegible]

[illegible] (Saint), [illegible] moitié du quatrième [illegible] N'ayant point voulu [illegible] la ville d'Antinoé, [illegible] Egypte. Après la mort [illegible] retourna à [illegible] que par saint [illegible]

[illegible] né en Syrie, vers [illegible] l'ère chrétienne [illegible] siège patriarcal [illegible],

[illegible] décapiter, [illegible] mars 852. Les corps
de ces [illegible] martyrs furent [illegible] en 1369 à
[illegible] Euloge composa les ou-
[illegible] Memoriale Sanctorum, sive
[illegible] de martyribus Cordubensibus. Am-
[illegible] Morales, qui publia le premier cet ou-
vrage [illegible] dans le premier et dans le
[illegible] beaucoup de choses relatives à
[illegible] ses dogmes; — Exhortatio ad
[illegible] martyrio ad-
[illegible] virgines [illegible]; —
[illegible] episcopum
[illegible] Alvarum et alios. Les
[illegible] publiées par les soins de
[illegible] par [illegible] d'Ambroise

[illegible] philosophe péripatéticien, d'une [illegible]. Il écrivit un traité [illegible]. C'est peut-être le même que [illegible] Laerce cite un récit de la [illegible]

[illegible] Historia critica [illegible]

[illegible] peintre grec, vivait à Rome dans [illegible] du deuxième siècle après [illegible] étaient d'une grande [illegible] fut placée dans le Forum [illegible] à ce qu'on suppose, le même [illegible] dont Philostrate fréquenta [illegible]

[illegible] Vit. Soph.

[illegible], chirurgien vétérinaire, né à [illegible] probablement dans la quatrième [illegible] siècle après J.-C. Sa vie est tout [illegible] nous reste de ses écrits quel[illegible] insérés dans la collection des [illegible] chirurgie vétérinaire (*Hippia-* [illegible]) la première fois en latin [illegible] Paris, 1530, in-fol., et par [illegible] 1537, in-4°.

[illegible] *Greek and Roman Biography.*

[illegible], un des plus illustres [illegible], né à Cardia, dans la [illegible], en 361 avant J.-C. [illegible] historiens varient considéra[illegible]. Les uns représentent [illegible] pauvre homme obligé de [illegible]; les autres, au contraire, [illegible] citoyens de Cardia; [illegible] paraît de beaucoup la [illegible] du moins qu'Eumène [illegible]. Il était encore dans [illegible] Philippe, passant par la ville [illegible] pas d'affaire pressée, s'ar[illegible] jeux d'escrime des jeunes gar[illegible] enfants. Frappé de l'adresse [illegible] Eumène, il l'emmena avec lui, [illegible] secrétaire. Eumène remplit les [illegible] auprès d'Alexandre, qui le [illegible] autant de distinction que ses [illegible]. Ce prince lui fit épouser [illegible] deux sœurs de Barsine, fille [illegible] alliée à la famille royale. [illegible] preuve plus frappante encore [illegible] protégeant contre l'inimitié [illegible] ne resta pas confiné dans [illegible]; il reçut plusieurs fois [illegible]

[illegible] Eumène, quand [illegible] le gouvernement de la [illegible] et de [illegible] étaient, entre les [illegible] et Léonnat [illegible] à cette [illegible] Il essaya [illegible] Perdiccas [illegible] Par cette [illegible] conseils [illegible] et la [illegible] pas [illegible] et la famille royale [illegible] quand Perdiccas se [illegible] Ptolémée, il confia à Eumène le commandement en chef de l'Asie Mineure, lui ordonnant de surveiller l'Hellespont et de tenir tête à Antipater et à Cratère. Eumène [illegible] lui restait avant leur arrivée [illegible] phlagonie un excellent corps de cavalerie [illegible] il dut prendre toutes ses [illegible] sur les bras un nouvel [illegible] gouverneur de l'Arménie [illegible] par Perdiccas, et qui [illegible] correspondance avec Antipater et Cratère [illegible] mené [illegible] avant [illegible] reux [illegible] quel Néoptolème [illegible] La bataille qui suivit fut décisive. Cratère [illegible] mortellement blessé, et Néoptolème [illegible] main même d'Eumène. Cet [illegible] dans l'été de 321.

Pendant qu'Eumène triomphait [illegible] cas essayait en Égypte [illegible] sait par périr victime de [illegible] de ses soldats, deux jours avant la [illegible] de la défaite et de la mort de Cratère. Cette nouvelle, qui aurait assuré la grandeur de Perdiccas, arriva trop tard : elle ne fit qu'exciter [illegible] Macédoniens, très-attachés [illegible] d'Eumène, à cause de sa [illegible] une assemblée générale de l'armée, les [illegible] chefs encore vivants du parti de Perdiccas [illegible] même, Attale et Alcétas, furent condamnés [illegible] et on confia à Antipater [illegible] tence. Il ne se mit en campagne [illegible]

[illegible] avec des additions [illegible]
[illegible] Francfort, 1623,
[illegible] la Haye, 1759, in-4° [illegible]
[illegible] plus complètes
[illegible] la Bibliothèque impériale
[illegible]
[illegible] temps [illegible] des
[illegible] ayant réuni une armée
[illegible] sur la Phénicie, pour s'empa-
[illegible] maritimes et envoyer de là une
[illegible] Ce plan
[illegible] la flotte d'Antigone et
[illegible] avec des forces très-con-
[illegible] vers la haute Asie,
[illegible] en Babylonie.
[illegible] descendit la rive
[illegible] Tigre, et ayant repoussé toutes les

[illegible]

[illegible] entre les mains de l'en[illegible] déjà à les ratifier par une [illegible]. Dès le lendemain, des [illegible] entre Eumène et Antigone. Celui-ci [illegible] tout ce qu'ils avaient, [illegible] lui livrer Eumène. Cet in[illegible] Antigone songea d'abord, [illegible] Démétrius, Néarque et le jeune [illegible] vivement, mais tous [illegible] et surtout les soldats, de[illegible] Antigone, dit Cornelius [illegible] encore sept jours avant de [illegible] craignant une sédition [illegible] que personne dût in[illegible] prisonnier, et lui fit retirer la [illegible] qu'il ne se résoudrait jamais [illegible] mort violente un homme qui [illegible]. Toutefois, on ne le laissa pas [illegible] mourir de faim. Lorsqu'on [illegible] égorgé par ses gardiens, à [illegible] d'après Plutarque, au [illegible] lui-même l'ordre de mort. [illegible] le corps d'Eumène à ses pa[illegible], et lui fit rendre [illegible] funéraires. Ces événements [illegible] l'hiver de 217-216. Ainsi mourut, [illegible] cinq ans, cet homme d'une [illegible] aussi bien en politique que [illegible] eût certainement assuré une [illegible] importante parmi les suc[illegible] et, comme eux, il eût été [illegible]; mais Grec de la Cher[illegible] du dédain et même du [illegible] et de ses compagnons [illegible] les uns et les autres fussent [illegible] son génie. Ce défaut de nais[illegible] le plus sérieux obstacle [illegible] même motif, en lui interdisant [illegible] haute, contribua beaucoup [illegible] la maison royale de Ma[illegible] pas lui-même prétendre au [illegible] que d'autres y montassent. [illegible] des lieutenants d'Alexan[illegible] roi : ils se contentèrent du

[illegible]

EUMÈNE II, roi de Pergame, [illegible] lui succéda en 197 avant J.-C. [illegible] 159. Son père lui légua l'amitié et l'alliance des Romains. Eumène fut compris dans le [illegible] paix conclu par ceux-ci avec [illegible] Macédoine, en 196, et obtint la [illegible] villes d'Orée et d'Érétrie, dans [illegible] suivante, il envoya une flotte au [illegible] alors en guerre contre [illegible] voisin Antiochus III [illegible] alliance, en lui promettant la [illegible] filles. Le roi de Pergame [illegible] nouvelles provinces dans une lutte des [illegible] contre la Syrie, et il fit tout pour la [illegible]. Quand elle eut éclaté, il se déclara avec [illegible] pour les Romains, mit sa flotte à leur [illegible]sition, facilita l'important passage de [illegible]pont, et à la bataille décisive de [illegible] 190, il commanda en personne les [illegible] qu'il avait fournis à ses alliés. [illegible]

[illegible]

[illegible] de sortir [illegible] l'Italie dans le plus [illegible]. Les dernières années de son règne furent troublées par les fréquentes agressions de Prusias et par celles des Galates ; cependant, il sortit vainqueur de cette double attaque, et, ce qui était plus difficile, il évita toute rupture soit avec les Romains, soit avec Attale, que ceux-ci semblaient favoriser. Au jugement de Polybe, Eumène, quoique faible de corps, était d'une grande vigueur d'esprit. Sa politique sage, temporisante, montre une rare sagacité. Il ne cessa pas, pendant tout son règne, de protéger les arts et les lettres. Pergame devint, par ses soins, une grande et florissante cité, eut de magnifiques monuments et posséda une bibliothèque rivale de celle d'Alexandrie. Il faut tenir compte aussi au roi de Pergame de l'amitié constante qui régna entre lui et ses frères. Un d'eux, Attale, lui succéda. Son fils, qui s'appelait aussi Attale, était trop jeune pour régner.

Polybe, XXII, 1-4, 7, 27 ; V, 2, 4-6 ; VI, 4 ; XXX, 17 ;

[illegible]

(150 [illegible]

[illegible]

des [illegible]

[illegible]

ou 297 [illegible]

[illegible] *Panegyrici* [illegible] [illegible], prononcé [illegible] Trèves, en 310, le [illegible] [illegible] de cette ville. [illegible] [illegible] du jeune prince [illegible] extravagante. [illegible] déclamation soit d'Eumène, [illegible] dispositions sont loin d'[illegible]. On lui attribue sur [illegible] panégyrique, où l'orateur se donne [illegible], parle de lui-même comme [illegible] recommande à l'empereur ses [illegible] était avocat du fisc; — *Gratiarum actio Constantino Augusto Flaviensium*. La ville d'Autun avait obtenu, en [illegible] de ses désastres, une exemption [illegible]. Les habitants, pour témoigner leur reconnaissance, donnèrent à Autun [illegible], et envoyèrent Eumène porter [illegible] le témoignage de leur gratitude. [illegible] d'Eumène se trouvent dans [illegible] *Panegyrici veteres*. Sur les [illegible] et sur les diverses éditions de ce [illegible] PANÉGYRIQUES.

[illegible] — Heyne, *Censura XII* [illegible], dans ses *Opuscula Academica* [illegible]. — *Histoire littéraire de France*, [illegible].

[illegible] (Εὔνικος), sculpteur athé[illegible], vivait en 24 avant J.-C. [illegible] par quelques inscriptions.

[illegible], I, p. 488, n° 380, comp. *Add.*,

[illegible], *de Thrace*, personnage grec [illegible] des temps reculés, et auquel les [illegible] attribuent l'introduction [illegible] des mystères d'Eleusis. Son ori[illegible] fabuleuse; Isocrate et Apol[illegible] comme fils de Neptune et de [illegible] ajoute qu'aux funérailles de Pé[illegible] le prix du chant. Eumolpe est la [illegible] famille sacerdotale des *Eumol*[illegible].

G. B.

[illegible] *Poetarum*, p. 12. — Fabricius, [illegible], p. 32. — Heyne, *Notæ ad Apol*[illegible]. — Lobeck, *Dissertatio de Bello* [illegible].

[illegible]), rhéteur et historien grec, [illegible] 347, mort vers 420 de J.-C. Il était [illegible] d'Eunape rhéteur célèbre [illegible] les Lydiens, en 360, d'une mis[illegible] l'empereur Julien, s'en acquitta [illegible] eut pour premier maître Chry[illegible], théologien païen, qui avait [illegible] d'Eunape, et que Julien, [illegible] pour l'expédition de Perse en [illegible]-pontife de Lydie. Le jeune [illegible] les leçons de Chrysanthe ces [illegible] et avides de miracles [illegible] défenseurs du paganisme oppo[illegible] chrétiennes. A l'âge de seize [illegible]

[illegible]

à [illegible]. Au lieu d'un [illegible] il consacre à ce [illegible] la louange; et [illegible] plus digne de la [illegible] médecins [illegible] le plus célèbre [illegible] ignore la date de sa mort [illegible] vait encore en 414. On a [illegible] ge, intitulé: *Vies des* [illegible] *teurs* (Βίοι [illegible] vrage, que [illegible] Chrysanthe, [illegible] seulement des philosophes [illegible] des médecins et de la plupart [illegible] taient fait un nom dans les [illegible] les lettres depuis le commencement [illegible] jusqu'à la fin du quatrième siècle de l'ère chré[illegible] tienne. Eunape nous fait passer en revue [illegible] trois personnages, tous plus ou moins célèbres de leur temps, la plupart [illegible]; Plotin, Porphyre, Jamblique, [illegible] Priscus, Julien, Proæresius, [illegible] phanie, Sopolis, [illegible], [illegible] Acacius, Nymphidianus, [illegible] ban, Ionicus, Chrysanthe, [illegible] cianus. Eunape ne mesure pas [illegible] biographies à l'importance des personnages [illegible] en sont l'objet; il n'accorde qu'une [illegible] page à Plotin; il est moins [illegible] à l'égard de Porphyre et de Jamblique [illegible] réserve ses récits les plus [illegible] losophes et les rhéteurs dont [illegible] temporain ou le disciple, tels [illegible] et Proæresius. Tous ses récits [illegible] l'empreinte des passions et des [illegible] de son temps et de son école. Il [illegible] on l'était alors à Alexandrie, et il [illegible] qu'au fanatisme son attachement [illegible] païenne. Eunape n'est donc pas un [illegible] l'impartialité, ni ses jugements [illegible] toujours sûrs; cependant, malgré ses [illegible] ou plutôt à cause de ses défauts [illegible] ouvrage reste un des monuments [illegible] rieux d'une époque [illegible] sente assez fidèlement la [illegible]

[illegible] pensée chrétienne [illegible] étant à diverses [illegible] opinions qui trouveront [illegible] laissèrent peu de traces [illegible], il montre une pensée [illegible] préoccupation scientifique [illegible], dont il ne reste plus que des [illegible] Commentaire de [illegible] Apologie de ses doctrines et de [illegible] dogmatique, intitulé *Con-* [illegible], où il analyse les déviations [illegible]. On remarque dans [illegible] les fragments qui nous restent [illegible] perdus une tendance à [illegible] et à une détermination [illegible] philosophique; il reproche [illegible] d'expressions symbo- [illegible] une tendance vers l'- [illegible] cette assertion est exagérée. [illegible] divers points les propositions [illegible], il se séparait des articles [illegible]. Il ne saurait être question [illegible] détail les idées d'Eunome; [illegible] que nous citons plus bas les [illegible] Eunome s'élève à des idées [illegible] pensée des néo-platoniciens : [illegible] pouvons découvrir l'essence [illegible] notre propre existence [illegible] à la raison pure l'obligation [illegible] du monde sensible, d'as- [illegible] de Dieu, afin d'arriver à [illegible] considérait l'être temporaire [illegible] sans essence et sans existence [illegible]. Saint Basile et saint Gré- [illegible] combattirent avec force, dans [illegible], ce qui dans les doctrines [illegible] contraire à la croyance de [illegible]

G. Brunet.

[illegible]. — Dupin, [illegible] ecclésiastiques, t. II, p. [illegible]. — [illegible] ecclésiastiques, t. VIII, p. [illegible] — Basnage, [illegible] [illegible] scripta, dans [illegible], t. I, p. [illegible]. — [illegible] d'Eunomiens. — Neander, [illegible] *Histoire de la Philosophie* [illegible] (traduction française).

[illegible]), chef de la guerre des escla- [illegible] en 135 avant J.-C. Né à [illegible] l'esclave d'Antigène, [illegible] en Sicile. Il se donna d'abord [illegible] d'interpréter les songes et de [illegible] aussi moyen de faire [illegible] de sa bouche. Cette jonglerie [illegible]

[illegible] dans [illegible] [illegible] tés de son père [illegible] [illegible] royal et le titre de roi [illegible] alors remplis d'esclaves [illegible] rent de toutes parts [illegible] nommé Cléon, qui [illegible] ravageait le territoire d'Agrigente [illegible] dre, et lui servit de [illegible] tirent [illegible] C. Fulvius Flaccus : les [illegible] étaient les maîtres, et leur [illegible] tout des soulèvements. A Délos, dans [illegible] dans la Campanie, dans le Latium même [illegible] eut des tentatives aussitôt comprimées. En [illegible] 133, Calpurnius Pison leur fit lever le [illegible] Messine, et les força de s'enfermer dans [illegible] romenium. Cette place leur fut enlevée par [illegible] pilius, qui se rendit aussi maître [illegible] bison. Eunus se réfugia dans une caverne [illegible] fut découvert avec quatre de ses serviteurs, [illegible] cuisinier, son panetier, son baigneur [illegible] bouffon. Le consul, qui voulait [illegible] duire à Rome, ne le fit pas tuer, mais [illegible] mourut peu après, dans les fers, [illegible] d'un phthiriasis.

Diodore de Sicile, XXXIV, [illegible]. — [illegible] Live, *Epit.*, LVI. — Orose, V, 6. — Plutarque, [illegible]. — Strabon, VI, p. [illegible] (éd. Didot).

* EUPALINUS (Εὐπάλινος), [illegible] né à Mégare, vivait probablement [illegible] J.-C. Il construisit à Samos [illegible] ou plutôt le tunnel qui traversait [illegible] dans une longueur de sept stades [illegible]. On croit que cet ouvrage [illegible] règne de Polycrate.

Müller, *Arch. der Kunst.*, [illegible].

EUPATOR (Εὐπάτωρ), [illegible] mérien, vivait dans le second siècle [illegible] sous le règne de Marc-Aurèle. Lucien [illegible] tionne, et parle de ses [illegible] tributs qu'il devait aux Romains. [illegible] il rétablir son nom dans un passage [illegible] de Capitolin, et lire *Eupatorem* [illegible] *ratorem*.

[illegible]

C. MALLET.

Diogène de Laerte, l. II. — C. Mallet, *Histoire de l'école de Mégare*. — Vossius, *De Hist. Graecis*, p. [illegible] — Welcker, *Die Griech. Tragöd.* — C. Müller, *Histor. Graec. Fragmenta*, t. III, p. 19.

EUPHÉMIE (Sainte), de Chalcédoine, vivait au commencement du quatrième siècle de l'ère chrétienne. Elle souffrit le martyre dans le temps de la persécution de Dioclétien, vers 307. Son culte était célèbre à Chalcédoine. Léon l'Isaurien fit jeter dans la mer les reliques de sainte Euphémie. On célèbre sa fête le 16 septembre.

Baillet, *Vies des Saints*, 16 septembre.

(1) Cette province, conquise par Philippe, fut annexée à la Macédoine.
(2) *De Historicis Graecis*, l. I, c. 8.
(3) Diog. de Laerte, X, l. II, in *Euclid.*
(4) Voir l'art. EUCLIDE.
(5) *Loc. cit.*
(6) *Loc. cit.*
(7) [illegible], l. VI, c. 12.
(8) L. II, in *Euclid.*
(9) *Loc. cit.*

[illegible] grammairien [illegible] mort vers 200. [illegible]

[illegible] de l'Anthologie [illegible] Pisée, mais il ne s'agit [illegible] simple [illegible] [illegible] nombreux ouvrages en [illegible] sortes de sujets, [illegible] voici d'abord la [illegible] Hésiode. D'après certains, [illegible] traité de l'agriculture [illegible] mentionnent en effet [illegible] — [illegible] leur nom de l'Attique, [illegible] le principal sujet du [illegible] mentionné sous les [illegible] (Histoires mêlées), [illegible] ce dernier titre était [illegible], poème dirigé [illegible] qui ne lui avaient [illegible] leurs têtes : son titre, [illegible] milliers, venait probable[illegible] livre contenait mille vers. [illegible] *Chiliade*, inti[illegible] (Sur les Oracles), conte[illegible] sentences qui s'étaient [illegible] des prophéties [illegible] détenteurs infidèles ? Tout [illegible] relatif aux *Chiliades* est [illegible] que nous en don[illegible] est probable, sans être

[illegible] Euphorion [illegible] principale [illegible] dans la [illegible] mais deux [illegible] de ses [illegible] encore [illegible] [illegible] avec beaucoup [illegible] Properce et [illegible] que qu'Euphorion [illegible] ainsi l'indignation de [illegible] l'empereur Tibère, qui [illegible] mauvais vers les [illegible] lui laissaient ses prescriptions et [illegible] Quelques critiques ont voulu [illegible] un poète tragique, et Fabricius [illegible] liste des poètes comiques [illegible] ne s'appuient sur aucun [illegible] En prose, Euphorion [illegible] historiques et grammaticaux [illegible] Ἱστορικὰ Ὑπομνήματα, [illegible] — Περὶ τῶν Ἰσθμίων ; [illegible] un ouvrage grammatical [illegible] qui traitait principalement [illegible] et qui semble avoir [illegible] ... Comme les [illegible] alexandrine, Callimaque, Parthénius, [illegible] phron, Euphorion [illegible] dans ses vers. Il [illegible] recherchant les locutions les [illegible]

[illegible]

... vivait vers 360 avant J.-C. Né à Co[illegible], il pratiqua son art à Athènes. [illegible] à travailler en bronze et en marbre, [illegible] ouvrages de toutes les dimensions [illegible] jusqu'à de pe[illegible]. Ses plus célèbres ouvrages étaient un [illegible] qu'il avait représenté [illegible] les jeux des [illegible] d'Athènes; une très-belle statue en marbre de [illegible] est [illegible] une co[illegible]pie de cet ouvrage; — une Minerve appelée Capitolinus, parce Q. Lutatius Catulus l'avait placée au bas du Capitole; — un Agathodæmon tenant une patère d'abondance dans la main droite, un épi de blé et un pavot dans la

[illegible]

... tellement frappé ... [illegible] ... et y finit ses jours ... [illegible] ... n'a point ... [illegible] ... cependant ... [illegible] ... 24 novembre ... [illegible]

[illegible] ... l'empereur Adrien ... [illegible] ... de l'ère chrétienne ... [illegible] ... avec Euphrate ... [illegible] ... à Adrien ... [illegible] ... et finit ses jours [illegible]

[illegible] ... Philostrate, Vit. Soph. ... [illegible] ... — Marc-Aurèle, I, 11. [illegible]

[illegible] ..., vivait au second [illegible]. Il fut le chef de la secte [illegible] qui rendait un culte au ser[pent] [illegible] ... modifications ; car elle [illegible] que le serpent qui tenta Ève [illegible] ... du Christ. Les idées ... les [illegible] ... toujours des partisans [illegible] ... dont les singulières [illegible] ... moderne, ... [illegible]

G. R.

[illegible] ... — Saint Épiphane, [illegible] ... Historia ... [illegible]

[illegible] ... de la comédie [illegible] ... avant J.-C. Ses pièces [illegible] ... avaient conservé le caractère de [illegible]. Il nous reste les titres et [illegible] ... des pièces ... [illegible]

[illegible]

... de ses compagnons ... [illegible] ... le commandement de ... [illegible] ... croyait sur un ... [illegible] ... coups ... [illegible] ... mort, furent ... [illegible] ... avec une pompe extraordinaire, et [illegible] ... d'un culte ... [illegible] ... le fondateur de la ville.

[illegible] ... VII, 1-4. — Diodore, ... [illegible]

* EUPHRONIUS (Saint), évêque d'Autun, vivait dans le cinquième siècle ... [illegible]. Il ... à saint ... [illegible] ... avec Sidoine Apollinaire ... [illegible] ... et saint Loup, évêque de Troyes ... [illegible] ... écrivit, avec ses ... [illegible] ... d'Angers, une lettre ... [illegible] ... sur les fêtes et le ... [illegible] ... bissextile ... [illegible] ... les ordres ... [illegible] ... l'an 475 au concile ... [illegible] ... de son épiscopat.

[illegible] ... des Saints ... [illegible]

* EUPHRONIUS (Saint), évêque de [illegible], né dans les premières années du [illegible] ... mort vers l'année 572. Il ... [illegible]

[illegible] Horace [illegible] Aristophane [illegible] Cratinus Aristophanesque [illegible]

[illegible] confirmé par tout ce que nous [illegible] athéniens. Eupolis fit re[illegible] pièce dans la quatrième [illegible] olympiade (420 avant J.-C.), [illegible] d'Aristophane, qui était [illegible] même âge que lui. Eupolis avait [illegible] rapport de Suidas. On [illegible] déterminer la date de sa [illegible] plus difficile d'indiquer celle de [illegible] récit ordinaire, Alcibiade, [illegible] pour la Sicile, le fit jeter dans [illegible] des railleries du poète [illegible] n'avait pas craint d'atta[illegible] de la démocratie athé[illegible] étrange qu'Alcibiade se fût por[illegible] violence, et plus étrange encore [illegible] n'en eût rien dit; mais Cicéron [illegible] péremptoire cette tra[illegible], en faisant remarquer [illegible] des pièces d'Eupolis posté[illegible] de Sicile. Enfin, dans un [illegible] de ce poëte, on trouve [illegible] par le titre de [illegible] ne fut général qu'en [illegible] l'époque où l'on fait mou[illegible] anecdote controuvée provient [illegible] réel raconté par Suidas. [illegible], Eupolis périt dans l'Hel[illegible] la guerre contre les Lacédémo[illegible] ne peut se rapporter qu'à [illegible], en 411, ou à celle [illegible] en 405. La première de ces [illegible] paraît la plus probable, puisque [illegible] n'est plus fait mention d'Eu[illegible] Alcibiade commandait [illegible] ses ennemis purent facilement [illegible] profité de la confusion de la [illegible] disparaître le poëte qui l'avait [illegible] encore plusieurs autres tradi[illegible] à la mort d'Eupolis. Toutes dif-

[illegible]

[illegible] jeunes généreux [illegible] fortune d'Athènes [illegible]

[illegible] de Périclès [illegible]

« C'était de tous les [illegible] par l'éloquence [illegible] et que, comme un bon [illegible] par les autres [illegible] promptitude, il avait [illegible] quelle persuasion [illegible] et, seul des orateurs, il laissait [illegible] l'âme des auditeurs. »

Ces passages [illegible] beautés sérieuses de cette pièce, [illegible] nous apprennent pas comment [illegible] faire une comédie amusante [illegible] funèbre et une délibération [illegible] sentiments des antiques législateurs [illegible] tenant conseil sur les [illegible] de la ville dont ils avaient fondé la [illegible] chose de grave et de [illegible], tout à fait opposé à la gaîté irrévérencieuse de l'ancienne comédie. Le poëte ne put triompher de cette dif[illegible]culté qu'à force de verve et d'invention [illegible] les grâces de la diction, il surpassait [illegible] Aristophane lui-même, tandis qu'il [illegible] Cratinus pour l'âpreté des attaques [illegible]. Parmi les objets de ses mordantes [illegible] on cite Socrate, contre lequel il composa, avant Aristophane, une comédie plus [illegible] que *Les Nuées*. Il n'allait pas toujours [illegible] ses victimes aussi haut, et il a [illegible]

[illegible]

EURIC, roi des Visigoths, [illegible] à Arles, en 484. En [illegible], il [illegible] poignarder son frère [illegible] les idées de son prédécesseur [illegible] de profiter de la situation [illegible] d'Occident pour établir sa domination [illegible]. Il attaqua en 470 [illegible] au nombre de 15,000 hommes [illegible] (Bourges). Les [illegible] Touraine, l'Aquitaine, [illegible] entre le Rhône, la Loire [illegible] au pouvoir du vainqueur. Les Arvernes [illegible] lui résister. Augustonemetum, capitale du pays, lui [illegible] par Ecdicius, fils de [illegible] et les Goths levèrent le siège; [illegible] avec des forces [illegible], par leurs dévastations, [illegible]. Julius Nepos, qui venait [illegible] le trône d'Occident, envoya Épiphane de Pavie, auprès d'Euric, pour [illegible] la pacification de la Gaule. [illegible] d'Euric la promesse d'être l'ami [illegible]; mais les Visigoths gardèrent [illegible] anciennes. Le nouvel [illegible] était borné au nord par la [illegible] par le Rhône, à l'ouest par l'O[illegible] par les Pyrénées. Ce fut de ce [illegible] chercha à s'agrandir. Il envoya [illegible] une armée sous les ordres du [illegible] pour y faire disparaître les derniers [illegible] de la domination romaine. Pampelune [illegible] et les villes voisines se [illegible] la puissance romaine fut [illegible] toute l'Espagne par celle des [illegible] petit royaume des Suèves en Galice [illegible] échappa seul à cette conquête. Euric eut moins de peine encore à [illegible] les pays situés au delà du [illegible] à son empire Arles et Marseille. [illegible] partout le nom d'Euric. [illegible], les Romains, les Suèves, [illegible] Burgondes, les Ostrogoths, les [illegible] se disputèrent son [illegible] si l'on en croit Sidoine Apollinaire, [illegible] à la cour du roi des Visigoths [illegible] ambassadeurs persans, venus des bords

[illegible]

facile victoire, le roi de [illegible] Pæonie, et [illegible] Euripidas [illegible]. En 217 on le retrouve encore à la tête [illegible] l'Achaïe et défait par [illegible] des Achéens.

Polyb. IV, [illegible]; V, [illegible]

EURIPIDE, l'un des trois grands poëtes tragiques de la Grèce, naquit la [illegible] année de la 75ᵉ olympiade, en 480 [illegible] à Salamine, le jour même de la célèbre bataille de ce nom, et [illegible] famille s'était réfugiée [illegible] au temps de l'invasion de Xerxès, dans l'Attique. Plusieurs de ses biographes [illegible] que son père Mnésarque était [illegible] sa mère, Clito, marchande de légumes; [illegible] contraire, réfutant cette allégation, par le témoignage de l'historien Philochoros, qui [illegible] était d'une famille noble. Cependant [illegible] fait de fréquentes allusions à la [illegible] de sa mère, notamment dans *Les Acharniens*,

et qu'il ne remporta le prix...
Thomas Magister, il fit quatre-...
vingt-douze ..., et ...
mais les autres biographes, ...
prendre, ne parlant que de cinq victoires, reproduisant ...
tant en réalité vingt ouvrages, sous forme de ... tétralogies. Il ne nous reste que dix-huit tragédies et un drame satyrique. En voici les titres : *Hécube*, *Oreste*, *Les Phéniciennes*, *Médée*, *Hippolyte*, *Alceste*, *Andromaque*, *Les Suppliantes*, *Iphigénie en Aulide*, *Iphigénie en Tauride*, *Rhésus*, ...

[illegible] par leur repentir et [illegible]. C'est ce contraste [illegible], c'est cette alliance de [illegible] modernes, mêlés aux [illegible] le plus violent, qui font de [illegible] une épouse chrétienne, [illegible].

[illegible] des dieux est encore un [illegible] deux ouvrages. La pièce [illegible] par un prologue où Vénus [illegible] vengeance contre Hippolyte, [illegible]; vengeance à laquelle elle [illegible] le moindre scrupule. Au dé-[illegible] reprocher à Thésée l'er-[illegible] Hippolyte a été victime, et finit [illegible] son fils.

[illegible] Euripide a subi dans la tra-[illegible] une transformation analogue à [illegible] de remarquer dans le [illegible]. Il ne faut pas s'attendre [illegible] la pièce grecque cet idéal de [illegible], ce raffinement de

[illegible]

« [illegible] dans cet [illegible]
« Il est juste qu'elle [illegible]
« est en elle [illegible]
« fille en lui présence [illegible]
« reproche incessamment [illegible]
« dans son désœuvrement [illegible]
« les propos des mauvaises [illegible]

Assurément nous voilà bien [illegible] terie moderne et de l'Achille [illegible] Racine dut crayonner pour [illegible] Louis XIV!

L'Oreste, représenté [illegible] 92e olympiade, en 408, [illegible] ouvrage qu'Euripide [illegible] ant, fit jouer à Athènes [illegible] la cour d'Archélaos [illegible] rait à sa cour les [illegible] losophes. Il [illegible] séjour dans ce pays [illegible] en 406 avant [illegible] sur le genre de [illegible]

[illegible]

[illegible] les chœurs; mais il reste [illegible] vraie et naturelle des [illegible] d'inventer des situations in- [illegible] des caractères [illegible] nature humaine sous toutes [illegible] dans la manière de [illegible] d'adapter les discours et [illegible], au sexe et à la con- [illegible]. Tout en rendant justice [illegible] de son style, il faut [illegible] souvent fait abus des [illegible] philosophiques. Par ces [illegible] qualités il était plus [illegible] des modernes; c'est ce qui ex- [illegible] que quelques-uns lui ont [illegible], qui a maintenu l'art [illegible] pure et plus idéale.

[illegible] impossible de méconnaître [illegible] le progrès des idées morales [illegible] se révèle précisément [illegible] par Schlegel, c'est- [illegible] dirigées par le poète [illegible]. Ainsi, dans l'[illegible] mortel, aveuglé par

[illegible]

« Non, je ne crois pas que [illegible]

[illegible] (1819). [illegible]

Ces efforts pour épurer [illegible] en même temps qu'ils attaquaient le [illegible] plus [illegible] et plus conformes à la raison, étaient évidemment une première atteinte portée à la religion populaire.

L'Ion nous offre une nouvelle preuve de la supériorité de la morale pratique [illegible] au siècle de Socrate. [illegible] mythologie s'y montre telle qu'elle [illegible] souvent, c'est-à-dire attribuant aux dieux [illegible] les passions, toutes les faiblesses [illegible] raison publique [illegible] par la voix d'Ion, [illegible] leurs vices. « [illegible] « droit, de [illegible] Apollon [illegible] « fille innocente après l'avoir séduite, et laisser « mourir l'enfant dont il est le père ! Ah ! cette « conduite est indigne de toi ! [illegible] « [illegible] sur les mortels, [illegible] « les dieux punissent parmi les hommes [illegible] « dont le cœur est perverti : est-il donc juste que « vous, qui avez écrit les lois qui nous [illegible] « vous soyez vous-mêmes les violateurs [illegible] « fois ? S'il arrivait, chose impossible, je le sais, « mais je le suppose, s'il arrivait qu'un jour les

[illegible]

[illegible] C'est ici la [illegible] le polythéisme grec, [illegible] qui [illegible] les passions [illegible] se produit en [illegible] plus l'homme [illegible] l'homme [illegible] son action, car il [illegible]. C'est là la fatalisme [illegible] [illegible] d'une nouvelle [illegible] que ces notions plus épurées [illegible] l'homme, par lesquelles Euripide [illegible] [illegible] qu'il prête encore à Hé[illegible] les démons de *folie* [illegible] [illegible] Hélène) [illegible] [illegible] Vénus. Les passions, [illegible] sont en effet la Vénus [illegible]

[illegible] de Virgile [illegible]

[illegible] être copiée!

[illegible] l'application véritable [illegible] plus nette du polythéisme [illegible] voilà ce qui faisait d'Euri[illegible] d'Anaxagoras et le digne [illegible] les aperçus de cette [illegible] qui lui ont mérité le nom de [illegible]

ARTAUD.

[illegible] L'édition princeps d'Euripide [illegible] imprimée à Florence, vers [illegible] de Jean Lascaris; il est [illegible] capitales, et ne contient que [illegible] un livre très-rare. En 1503 [illegible] pour la première fois [illegible] il n'y manque que l'*Électre*, [illegible] édition est malheureuse[illegible]. Parmi les nombreuses édi[illegible] nous citerons seulement [illegible] 1571), la première où [illegible] à la critique métrique; et [illegible] Heidelberg, chez J. Commelin, [illegible] les fragments de la *Danaé* [illegible] fois. L'édition de Paul [illegible] estimée: elle contient les [illegible] commentateurs qui avaient peu [illegible] une vaste érudi[illegible] in-folio publié par Barnès

[illegible]

[illegible] texte de ce poëte.

L'édition de M. [illegible] 1832) est jolie, et elle renferme les [illegible] dont leur [illegible] [illegible] Les éditions [illegible] 1821 [illegible] in-8°, et de 1829 [illegible] vol. in-8° [illegible] texte de Matthiæ [illegible] Dindorf, Oxford, 1834, 2 vol. in-8° [illegible] publié en 1843 par M. Th. [illegible] [illegible] collection [illegible] de MM. Firmin Didot, présente [illegible] ont profité toutes les [illegible] obtenus [illegible] et perfectionnés par [illegible] [illegible] sur cette édition, l'article contenu [illegible] de *Bibliographie analytique*, 1844 [illegible]

Les éditions isolées des pièces d'[illegible] en beaucoup trop grand nombre [illegible] ici; il suffira d'indiquer ce qu'[illegible] remarquable en ce genre. Le [illegible] Brunck donna, à Strasbourg, [illegible] bonne édition de quatre [illegible] ont été réunies à Oxford [illegible] avec des notes dues à divers [illegible] sous la direction d'un [illegible] les travaux sur la littérature grecque [illegible] ford), a reçu un [illegible] savant. Mentionnons [illegible] Elmsley (1806); l'*Alceste*, par [illegible] sieurs fois réimprimée), et par [illegible] l'*Hécube*, par Porson, 1797 (autres [illegible] et 1808), l'*Hippolyte*, par Monk [illegible]

[illegible]

[illegible] (Robert) [illegible] 1480, moine à l'abbaye de Clairvaux. Il composa un commentaire sur les distiques moraux attribués, bien à tort, à Caton l'ancien, et qui fut l'un des livres le plus goûtés au moyen âge. Le [illegible] fut attesté par de nombreuses éditions; de 1485 à 1490, on en compte une [illegible] publiées à Bâle, à Strasbourg, à De[illegible], à Venise. G. B.

[illegible] combattre, contre [illegible] jusqu'à [illegible] aux mains d'Olympias. Celle-[illegible] enfermer d'abord dans un [illegible] voyant que leur triste sort [illegible] Macédoniens, elle ordonna à [illegible] de traiter Arrhidée [illegible] glaive, une corde et [illegible] Eurydice choisit le second [illegible] après avoir rendu les der-[illegible] elle s'étrangla, sans [illegible] dit Diodore, sans prononcer [illegible] Quelque temps après, Cassandre, [illegible] de la Macédoine, fit ensevelir à [illegible] sépulture royale, Eurydice, Cy-[illegible]

[illegible] II, 52. — Justin, XIV, 5.

[illegible] d'Égypte, fille d'Antipater [illegible] vivait vers 300 avant [illegible] aucun auteur [illegible] peu après [illegible] en 321. Elle eut trois fils [illegible] qui succéda à son [illegible] de Macédoine, un troisième [illegible] mis à mort par Ptolémée [illegible] filles : Ptolémaïs, mariée à [illegible] Lysandre, femme d'Agatho-[illegible] Ptolémée, qui, comme tous [illegible] de cette époque, avait plu-[illegible] Eurydice pour Bérénice, [illegible] quitta l'Égypte. Nous la [illegible] bon accueil à Démétrius de [illegible] sa fille Ptolémaïs en ma-[illegible] ne pouvait man-[illegible] Ptolémée.

[illegible] Pyrrhus, [illegible]

[illegible] de Macédoine, fille de Ly-[illegible] II, vivait vers 290 [illegible] à Antipater [illegible] secours contre [illegible] puis, dans l'espoir [illegible] pour lui-même, il fit tuer [illegible] pour la vie Eurydice dans [illegible]

[illegible], femme de Démétrius [illegible] vers 290 avant J.-C. Elle des-[illegible] Miltiade. Mariée d'abord à [illegible] de Cyrène, elle revint à [illegible] de son mari, et épousa [illegible]

[illegible]

ouverte de la guerre [illegible] d'Eurymédon [illegible] des plus [illegible]

Hérodote, III, [illegible]

EURYMÉDON [illegible] nien, fils de [illegible] cinquante [illegible] en 428 [illegible] intestines de Corcyre et les [illegible] flotte péloponnésienne, qui sous les ordres d'Alci-das et de Brasidas s'approchait de [illegible] envoyèrent Eurymédon avec [illegible] En arrivant, il trouva [illegible] petite escadre [illegible] cyre en sûreté, et il prit le [illegible] chef. Les sept jours [illegible] furent marqués par les [illegible] démocratiques. [illegible] encouragés par la présence [illegible] nienne ; mais Eurymédon [illegible] pris aucune part directe [illegible] Hipponicus à la tête [illegible] [illegible] de [illegible] par Nicias, il [illegible] [illegible] À la fin de cette campagne, il [illegible]

[illegible]

[illegible] septembre 1730. Il [illegible] fils du docteur [illegible] à Cambridge. Il [illegible] pendant quelque temps [illegible] lord Willoughby de Broke [illegible] pour protecteur lord Halifax [illegible] en latin le poëme On the [illegible]. Un épithalame lui [illegible] duc de Newcastle, qui le fit [illegible] en 1718. Il eut aussi des [illegible] Pope, personnellement [illegible], qui, dans sa Battle of the [illegible]

[illegible] lour'd her, by fortune raise, [illegible]
[illegible]

[illegible] traité par Oldmixon, dans [illegible] *Art of Logic and Rhetoric* [illegible] beaucoup dans ces attaques; [illegible] Eusden témoignent qu'il ne [illegible]. On le compte parmi les [illegible] *Guardian* et du *Spectator*. [illegible] (Lettre à Mason), Eusden [illegible] dans le vin. On trouve [illegible] poëmes d'Eusden dans la *Se*-[illegible] Gray. Il a laissé manuscrites [illegible] la *Jérusalem* du Tasse et une [illegible]

V. H.

[illegible], *Poems*.

[illegible], pape, Grec de naissance, [illegible]ement du quatrième siècle de [illegible] fils d'un médecin et médecin [illegible] élu pape en 310. Il refusa de [illegible] l'Église les *lapsi* ou *tombés*. [illegible] aux chrétiens qui, dans la [illegible], avaient livré aux employés [illegible] les livres sacrés. Maxence, [illegible], le condamna à l'exil. On [illegible] de martyr dans beaucoup de [illegible] célèbre sa fête le 26 septembre. [illegible] Eusèbe trois épîtres décré-[illegible] évêques des Gaules, l'autre à [illegible] troisième à ceux de Toscane. [illegible] mais ces décrétales sont sup-[illegible]

[illegible], t. III, 26 septembre. — Artaud [illegible] *souverains Pontifes*.

[illegible] (*Pamphile*), évêque de Césarée [illegible] vers 270, mort vers 338. [illegible] étroite avec Pamphile, prêtre [illegible] martyrisé en 309, et ce fut en té-[illegible] qu'il joignit ce nom au sien.

[illegible]

On ne [illegible] d'Eusèbe [illegible] vrages [illegible] lui dans ses [illegible]. Ainsi, dans son [illegible] sur l'[illegible] pourrait-on voir [illegible] l'apologie qu'il a faite d'Origène [illegible] riae, fons Arii, » comme a dit saint [illegible] reprendre [illegible] placée on peut dire que si [illegible] justement rangé parmi les partisans [illegible] rius, il fut du moins le [illegible] moyen qui, soit modération [illegible] plaire à Constantin, qui à tout prix [illegible] dre ces débats, cherchait entre les [illegible] d'Arius et l'extrême orthodoxie d'A[illegible] conciliation difficile, un milieu [illegible]. On trouvera, du reste, fort exactement [illegible] par Valois, à la tête de son édition de l'*Histoire ecclésiastique*, tous les passages [illegible] contre Eusèbe.) Tous les ouvrages [illegible] tent en effet ce double caractère de [illegible] ou, si l'on veut, d'erreur [illegible] et de com-plaisance politique. Néanmoins, et malgré le soup-çon contesté d'hérésie que quelques [illegible] ont attaché à sa mémoire, Eusèbe a, par sa [illegible] du moins, rendu à l'Église de grands services. [illegible] premier il a rassemblé en un corps [illegible] régulier les annales [illegible] des trois premiers siècles de l'Église : son *Histoire ecclésiastique* en dix livres, le plus considérable de [illegible] écrits, retrace l'histoire de la religion, depuis

Crispus, c'est-à-dire avant

plus correcte; Paris, 1580. Quant au texte

[illegible] sur le siége [illegible] de Constantinople en faisant déposer [illegible]. Nous ne le connaissons [illegible] que par des écrivains ecclésiastiques naturellement hostiles à l'arianisme; aussi [illegible] de lui un portrait affreux; au contraire, l'historien arien Philostorge lui attribue sans hésiter le don des miracles.

[illegible], Hist. eccles., I, [illegible]. — Sozomène, II, [illegible]. — [illegible], Hist. [illegible]. — [illegible]. — [illegible], Hist. [illegible]. — [illegible], vol. II, [illegible]. — Tillemont, Mémoires [illegible], Histoire de l'Arianisme, t. VI.

EUSÈBE surnommé [illegible] ou d'Émèse ([illegible]), théologien grec, né à Édesse, en Mésopotamie, à la fin du troisième siècle, mort à Antioche, vers 360. C'était un homme d'un grand savoir; il avait reçu les leçons d'Eusèbe de Césarée et d'autres maîtres en renom. Il se rendit à Alexandrie, pour y étudier la philosophie, et avait consenti à se faire ordonner prêtre à Antioche, dont l'évêque Flacillus était son ami. A cette époque saint Athanase avait été déposé de son siége d'Alexandrie. Eusèbe de [illegible], alors évêque de Constantinople, désira y placer son homonyme. Celui-ci eut la sagesse de refuser.

[illegible] ville. Son zèle pour la foi [illegible] de nombreuses persécutions. Il [illegible] la Phénicie et la Palestine [illegible] catholiques et ordonner des [illegible] et d'autres clercs, selon le [illegible] Lorsque l'avénement de [illegible] la paix à l'Église, Eusèbe [illegible] prendre possession de son [illegible] à Dolique en Syrie, ville [illegible] pour y installer un évêque [illegible] frappé d'une tuile à la tête [illegible] Il mourut des suites de sa [illegible] de ne pas venger sa [illegible] la fête de saint Eusèbe [illegible] Latins le 21. Saint Eusèbe avait [illegible] nombre de lettres; elles sont [illegible] aujourd'hui.

[illegible] eccl., IV, 13, 15; V, 4. — Baillet, [illegible] 21 juin. — Dom Ceillier, Hist. [illegible] t. VI, p. [illegible]

[illegible] surnommé *le Scolastique*, histo[illegible] vers l'an 400 après J.-C. Té[illegible] la guerre des Romains contre [illegible] Goths, il écrivit l'histoire de cette [illegible] hexamètres et en quatre livres. [illegible] pas venu jusqu'à nous.

[illegible] VI, 6. — Nicéphore, *Hist. ecc.*, [illegible]

[illegible] *Dorylée*, théologien grec, vivait [illegible] siècle de l'ère chrétienne. Il [illegible] vie publique comme jurisccon[illegible] la place de commissaire impérial [illegible] L'opposition active qu'il fit à [illegible] le signala lui-même à [illegible] fidèles. Il entra dans les ordres, [illegible] de Dorylée, ville de Phrygie, [illegible] affluent du Sangarius, non [illegible] de Bithynie. Il fut le pre[illegible] les doctrines d'Eutychès et à [illegible] fussent condamnées dans un [illegible] convoqué en 449, sous la pré[illegible] évêque d'Alexandrie, par[illegible] fut marqué par des scènes de [illegible] de la part des Grecs or[illegible] de *concile de brigands*, [illegible] et, bien loin de sanctionner la [illegible] nature, il prononça la dé[illegible] Le pape Léon le Grand in[illegible] l'empereur Marcien, [illegible] Théodose II, rassembla un nou[illegible] rétablit Eusèbe sur son siége,

[illegible]

[illegible] copal postérieurement à 544, qu'il a été repré[illegible] par le diacre [illegible] au [illegible] concile d'Orléans, en 549, et qu'il [illegible] au concile d'Arles en 554. Dom Mabillon [illegible] l'*Histoire de la translation des corps de saint Vincent, saint Oronce et saint Victor, martyrisés à Girone, en Espagne*. [illegible] toire se trouve dans Bollandus, 22 janvier, p. 292, n° 17.

Histoire littéraire de la France, t. III, p. [illegible]

* EUSÈBE, Syrien, qui en 591 occupa quelque temps l'évêché de Paris. Suivant Grégoire de Tours, Ragnemode, évêque de Paris, étant mort, son frère le prêtre Faramode se présenta pour l'épiscopat; mais un certain Eusèbe, marchand d'origine syrienne, donna beaucoup d'argent, et lui fut préféré. Une fois en possession de l'épiscopat, Eusèbe chassa toute l'école de son prédécesseur, et choisit pour le service de sa maison ecclésiastique des Syriens de sa [illegible] Eusèbe conserva peu de temps l'évêché de Paris, et fut remplacé par Faramode.

Grégoire de Tours. — *Hist.* [illegible] X, 26.

EUSÈBE, évêque de Paris, vers [illegible] sixième siècle. Il n'est connu que pour avoir [illegible] donné prêtre, en 551, Chlodoald, le [illegible] fils de Chlodomir qui échappa au massacre de ses frères. Il eut saint Germain pour successeur.

Gérard Dubois, *Hist. eccl. Paris.* — Dom [illegible] *Monum. de la Monarchie française*.

* EUSÈBE *Bruno*, [illegible] évêque et théologien français, [illegible]

[illegible] à la place de l'humble ora[illegible], devenue, était devenue le [illegible] une basilique et un mo[illegible] qui alla toujours s'ac[illegible] à Eustoux, et forma le noyau [illegible]-sur-Cher. — H. Bovie[illegible].

[illegible] *de Gloria Confessorum.* [illegible]

[illegible] EUSTATHE (Saint) périt [illegible] sous Adrien, au com[illegible] siècle de l'ère chré[illegible] l'honore, le 20 septem[illegible] de ses plus célèbres martyrs [illegible] qualité de compagnons de [illegible] Tatiane, et ses deux [illegible] et Théopiste. Les Grecs [illegible] de ce saint, qu'ils ap[illegible] la *Bibliothèque* [illegible] son corps fut conservé à [illegible] de son nom, jusqu'au com[illegible] siècle, qu'il fut transfé[illegible] abbaye de Saint-Denis, où [illegible] par les huguenots en 1567. [illegible] de saint Eustache [illegible] pour un roman parmi les [illegible] du martyre de saint Eus[illegible] en grec par Grecolas; Pa[illegible]

[illegible]

Il a été publié à Paris, en 1818, [illegible]

[illegible] EUSTACHE, abbé de [illegible] mort en 1211. [illegible] évêque [illegible] voya en Angleterre [illegible] de [illegible] s'en [illegible] non moins de [illegible] servation des vertus chrétiennes; il [illegible] et l'on prétend qu'il jeta les [illegible] le repos [illegible] recueillis.

Gallia christiana, t. IX, [illegible] *de la France*, t. XVII, [illegible]

[illegible] EUSTACHE (Denis), [illegible] théologien protestant [illegible] mort à [illegible] dans le Gélésodium [illegible] fut appelé à [illegible] sa mort, le [illegible] 1664, le synode [illegible] réuni dans cette [illegible] lui principal [illegible]

[illegible] Ce [illegible] cependant il ne [illegible] enrichirent la science; il [illegible] embryologie du stage, et [illegible] sur les variétés [illegible]. Un autre traité d'Eus[illegible] la veina azygos, vainement [illegible] y étalé encore sa méthode [illegible] n'examine plus seulement une [illegible] différents âges, mais aussi [illegible]; c'est un petit traité [illegible]: il y décrit le canal tho[illegible] qu'on a nommé depuis canal [illegible] cinquième ouvrage d'Eustachi [illegible] de l'ouïe : il y donne la [illegible] lame du limaçon, déjà décrite [illegible] qui n'avait pas été représentée [illegible] ouvrage qu'il fait connaître [illegible] de l'oreille interne à l'arrière-[illegible] qui encore porte le nom de [illegible], quoique découvert long[illegible] (voy. ALCMÉON). Il décrit le [illegible] Fallope; il en conteste la dé[illegible]; cependant Fallope l'attri[illegible] Eustachi avait préparé un autre [illegible] été plus important s'il avait [illegible] des planches anatomiques [illegible] sous ses yeux pour donner [illegible] d'anatomie, analogue à celui de [illegible] été beaucoup plus parfait, [illegible] une infinité d'objets, et que [illegible] que n'étant pas d'un dessina[illegible] celui des figures de Vésale, [illegible] soignées pour les détails. Ce [illegible] in-folio, dont le texte était [illegible] avant de pouvoir [illegible]. Les cuivres avaient été [illegible] après l'ouvrage de Vé[illegible] beaucoup de découvertes [illegible] restèrent dans un ma[illegible] succession pendant une [illegible] la totalité du dix-septième [illegible] qu'elles ont été [illegible] du pape, nommé Lan[illegible] sommaires (1). On [illegible] serait résultée pour Eus[illegible] pendant sa vie, puisque [illegible] qui furent faites pendant [illegible] sont restées ignorées [illegible] lui. L'explication que [illegible] planches n'est pas très-[illegible] y étaient encore trop [illegible] anatomistes. Albinus en a [illegible] autre édition avec de meil[illegible] y indique les découvertes [illegible] dans l'intervalle; mais cette [illegible] satisfaisante : du temps

(1) [illegible] dans cette entreprise par les [illegible] coopération de Pacchioni, de [illegible] et de Fantoni.

[illegible] corps [illegible] très [illegible] et [illegible] toute moderne. »

On a encore d'Eustachi [illegible] scriptoris [illegible] Hippocratis [illegible] collectio [illegible] Venise, 1566, in-4°. — Le traité De [illegible] Leyde, 1707 [illegible]

G. Tiraboschi, Storia della letteratura [illegible] t. VII, p. [illegible] — [illegible]

p. [illegible] — [illegible] Dictionnaire [illegible] — G. Cuvier, Histoire des sciences [illegible]

EUSTASE (Saint), **EUSTICE**, [illegible] ou **EUSTAISE**, abbé de Luxeu [illegible] Luxeuil (Franche-Comté), [illegible] vers 560, mort le 29 mars 625 [illegible] des plus considérables [illegible] ternel saint [illegible] Langres. Eustase [illegible] lorsqu'il entra au monastère de Luxeu [illegible] les vœux, saint Colomban [illegible] cette communauté; il chargea [illegible] d'en diriger les études, et [illegible] de Luxeu devint une des plus célèbres de [illegible]. Outre le soin qu'il prit de former à la [illegible] ecclésiastique un grand nombre de bons [illegible], il rendit à la littérature un service important, en employant une partie de ses disciples à copier les bons livres de l'antiquité. En 610, lorsque saint Colomban quitta la France pour échapper à la haine de la reine Brunehaut, Eustase fut una[illegible] nimement élu pour le remplacer. Les talents et ses vertus lui gagnèrent la confiance de Clo[illegible] taire II, qui, resté seul possesseur de l'empire franc, envoya Eustase en Italie pour [illegible] saint Colomban, retiré au monastère de Bobbio. Mais le disciple ne put rien gagner sur l'esprit du maître, qui écrivit une lettre de remercî[illegible] ments au roi et confirma Eustase dans la [illegible] tion de Luxeu. De 616 à 617, celui-ci [illegible] la conversion des Varasques, peuple qui habi[illegible] tait les bords du Doubs, et dont une partie [illegible] Mélitre, tandis que l'autre pratiquait les héré[illegible] sies de Bonose et de Photin; de là il passa chez les Bavarois, et partout fit de nombreux prosé[illegible] lytes. Quelques années plus tard, un de ses moines, nommé Agresté ou Agrestin, mission[illegible] naire en Bavière et ancien secrétaire de Thierry, roi de Bourgogne, ayant inutilement engagé Eustase à se séparer de la communion du saint-siége et à prendre parti pour les défenseurs des trois chapitres, se souleva contre son abbé, et jeta le désordre dans la communauté. Eustase expulsa de Luxeu le moine turbulent. Celui-ci, exaspéré, entreprit de faire condamner la règle de saint Colomban : ses attaques allèrent si

[illegible]

... avant le [illegible] siècle, ... [illegible] ... Son roman ... [illegible] ... et se compose de ... [illegible] ... les détails ... publié en italien, ... par Cerusi; Florence, ... donne la pre... ... avec traduction latine ... 1618, in-4°. Cette édition ... 1791, in-8°; Leipzig, ... a traduit Eustathe ... in-12; il en a donné ... dans la Bibl. gr. de Didot ... [illegible] p. ... — Th. ... [illegible]

... PATRICIUS ou ... byzantin, vivait au ... siècle. Jeune encore ... le jeune, il remplit ... du temps de Nicéphore ... ensuite ... et

[illegible]

Il commença par [illegible] de Saint-[illegible] ... (...) ... ou lectures ecclésiastiques ... [illegible] ... Après avoir ... à l'archevêché de ... [illegible] ... que ... sur ... existent ... bibliothèque Bodleyenne ... et Michel ... justifiée par ... de lui. ... était le plus savant ... Ils consistent en commentaires sur ... poètes grecs, en traités ... en lettres, etc.... ... une grande importance pour nous. ...

[illegible] ce commentaire n'en est pas [illegible] la plus précieuse qui nous [illegible]. Eustathe dit dans sa préface que son désir est d'être utile non à [illegible], mais à ceux qui commencent [illegible]. Ce vœu trop modeste a été accompli [illegible], puisque le commentaire sur Homère est [illegible] utile même aux hellénistes et [illegible] les plus savants.

La première et la meilleure édition des commentaires sur *l'Iliade* et *l'Odyssée* parut à Rome, 1542-1550, 4 vol. in-fol.; elle est belle et très-rare; il en existe un exemplaire, imprimé sur vélin, à la Bibliothèque impériale de Paris. La 2e édition est de Froben, Bâle, 1550-60, 2 tomes en 3 vol. in-fol. Elle est [illegible] de la précédente. Adrien de Jonghe (*Hadrianus Junius*) en avait déjà donné un abrégé, sous le titre de *Copiæ cornu, sive Oceanus enarrationum Homericarum*; Bâle, chez le même Froben, 1558, 1 vol. in-fol. L'édition d'Alexandre Politi, accompagnée d'une traduction latine, n'embrasse que les cinq premiers livres du commentaire sur l'Iliade, avec des notes de Salvini; Florence, 1730-35, 3 vol. in-fol. Une nouvelle édition a été publiée à Leipzig, 1825-30, en 4 vol. gr. in-4°. Les autres ouvrages

[illegible]

[illegible] Innocent Ier. Ce pape écrivit [illegible] pressante à Jean, évêque de [illegible] opposer à de pareilles violences. [illegible] romain célèbre la fête de sainte [illegible] septembre.

[illegible] — Innocent I, Epist. XXIV. [illegible]

[illegible] (Εὐστόχιος), médecin grec [illegible] vers la fin du troisième [illegible] chrétienne. Lié d'une étroite ami[illegible] philosophe Plotin, il le soigna dans [illegible], en 270, et mit en ordre ses [illegible]

[illegible] (Saint), évêque de Tours, [illegible] du cinquième siècle. Il succé[illegible] saint Brice; suivant Grégoire de [illegible] date, souvent contredite, est [illegible] concilie le mieux avec les au[illegible] de l'histoire. Eustochius assis[illegible] concile d'Angers, où se firent [illegible] réclamations contre les [illegible], qui prétendait attribuer [illegible] jugement des causes ecclésias[illegible] des causes civiles. Les actes [illegible] peu connus : on sait seulement [illegible] églises dans la ville et aux [illegible]. Il mourut, suivant la tra[illegible] sept ans d'épiscopat, et fut en[illegible] basilique que saint Brice avait éle[illegible] de saint Martin. B. H.

[illegible], Hist. Franc. — J. Maan, [illegible]. Baillet, Vie de saint Eustoche, [illegible], t. XIV, 1856.

[illegible], historien grec, né en Cap[illegible] probablement dans le septième [illegible] chrétienne. Il écrivit une histoire [illegible] et un ouvrage sur les [illegible] Cappadoce et d'autres pays.

[illegible] — Étienne de Byzance, au [illegible] — C. Müller, Historicorum Græ[illegible] IV, p. 8.

[illegible] (Εὐστράτιος), théologien grec, [illegible] siècle de l'ère chrétienne. [illegible] *Sur la condition de l'âme [illegible] mort*. On ne connaît l'ou[illegible] inductions tirées de son ou[illegible] l'écrivit pour réfuter [illegible] que l'âme humaine cesse d'a[illegible] avoir quitté le corps humain. [illegible], et est cité lui-même

[illegible]

Ethica Nicomachea [illegible], Venise, 1536 [illegible] Venise [illegible], 1566; Helmstadt, 1662 [illegible] qu'Eustratius soit [illegible] ce commentaire, composé de [illegible] vers et empruntés à d'autres [illegible] d'Aristote, tels que Aspasius et Michel d'Éphèse. [illegible] moyen âge les Commentaires d'Eustratius furent traduits en latin par Robert de Lincoln; Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin en firent souvent usage pour leur interprétation d'Aristote.

Fabricius, *Bibliotheca Græca*, vol. III, p. [illegible]. — Schleiermacher, *Études sur les Scholies* [illegible], dans les *Abhandlungen der Berliner Akademie der Wissensch.*, 1816-1817. — Stahr, *Aristotelia*, II, p. [illegible] 302.

EUTECHIUS, grammairien ou sophiste grec, vivait dans le second ou dans le troisième siècle de l'ère chrétienne. On a de lui une paraphrase en prose des Θηριακά et des Ἀλεξιφάρμακα de Nicandre, publiée dans l'édition de Nicandre de Bandini, Florence, 1764, in-8°, et dans celle de Schneider, Leipzig, 1816, in-8°; — une paraphrase en prose qui a pour base, non pas les [illegible] d'Oppien, comme on l'a prétendu, mais les Ὀρνιθιακά d'un certain Dionysius, publ. à la suite d'Oppien dans la Bibl. de Didot.

Miller, *Journal des Savants*, [illegible].

* **EUTELIDAS** (Εὐτελίδας), athlète lacédémonien, vivait vers 630 avant J.-C. Dans la 38e olymp. (628 avant J.-C.), il remporta le prix à la lutte et au pentathle. C'était la première fois que les enfants étaient admis au pentathle, et la seconde fois qu'ils étaient admis à la lutte.

Pausanias, V, 9; VI, 15.

* **EUTHALIUS** (Εὐθάλιος), théologien grec, évêque de Sulce en Égypte, vivait dans le [illegible]

[illegible]

... et sa mort, arrivée avant celle de Théodoric, ... les plus vifs regrets.

[illegible] *De* [illegible] — Le [illegible] ... XXXVII [illegible]

[illegible] (Εὐθίας), orateur athénien, vivait [illegible] avant J.-C. Il intenta une accusation [illegible], et n'ayant pu obtenir la condamnation de cette courtisane, il s'abstint dès lors de paraître en justice.

[illegible], XIII. — Alciphron, *Epist.*, I, 10. — [illegible]

[illegible], écrivain grec du [illegible] siècle [illegible] ce qu'on sait à son égard, c'est qu'il est indiqué comme rédacteur de la légende re-

[illegible] Platon [illegible] que [illegible] des [illegible] Protagoras [illegible] Egée.

[illegible] ces bonnes dispositions [illegible] et lui paraît [illegible] le plus clairement possible [illegible] croyait nécessaires à son [illegible] Euthydème devait de [illegible]

C. Mallet.

[illegible]

[illegible] Athénien, vivait vers [illegible] pour la première fois [illegible], comme signataire du traité [illegible] pendant le siége de Syracuse [illegible] important, mais pro- [illegible] à l'autorité de Démos- [illegible] de Nicias. Dans la tenta- [illegible] les Athéniens firent pour [illegible] Syracuse, il commanda la [illegible] et Ménandre. On ignore [illegible] le désastre général de l'ex- [illegible] il y périt sans doute.

[illegible] VII, 16, 69. — Diodore, XIII, 13.

[illegible] de Bactriane, commença [illegible]

[illegible] IV, 34.

[illegible]

Les [illegible]

[illegible] Euthymènes [illegible]

[illegible] des observations qui lui étaient propres [illegible] voyage qu'il avait fait sur l'océan [illegible] disait-il, il avait constaté que les eaux de la mer sont douces et abondantes [illegible] L'hypothèse et les faits sur lesquels [illegible] sont également faux; mais [illegible] qu'Euthymènes voyagea sur l'océan [illegible] et qu'il publia un récit de [illegible] n'avons que des notions [illegible] sur cette relation, aujourd'hui perdue. [illegible] mentionne un Euthymènes [illegible] On ignore si c'est le même que le géographe.

Aristide, *Orat. Ægypt.* [illegible] — Sénèque, *Quæst. Natur.*, IV, [illegible] — *De Placitis Philosoph.* [illegible] *De Mens.* [illegible] — Athénée [illegible] d'Alexandrie, *Strom.*, I. [illegible]

EUTHYME (Saint), [illegible] prêtre arménien, né à Mélitène (Arménie),

[illegible] une traduction latine; Venise, 1555, in-fol., [illegible]; Lyon, 1556, in-8°; Paris, 1560, [illegible]. L'original grec n'a pas encore été publié, à l'exception du dernier chapitre inséré dans les [illegible], 1-54; — *Commentaire sur l'infâme et abominable secte des Messaliens, avec quatorze anathèmes prononcés contre eux*; publié en grec, avec une traduction latine et des notes par J. Tollius, dans son *Itinerarium*; Utrecht, 1696, in-4°, p. 106-125; — *Un Commentaire sur tous les psaumes de David et sur les dix cantiques*. L'original grec est encore inédit; Philippe Saulus en a publié une traduction latine, Vérone, 1530, in-fol., souvent réimprimée; — Un *Commentaire sur les quatre Évangiles*, compilé d'après saint Jean Chrysostome et les autres anciens Pères de l'Église. L'original grec n'a jamais été imprimé; il en existe une très-bonne traduction latine par J. Hentenius; Louvain, 1544, in-fol.; Paris, 1547, 1560, 1602, in-8°. Ce Commentaire est d'une grande importance; les théologiens modernes en ont souvent fait usage. On trouve dans

[illegible]

drie, qui [illegible]

[illegible]

EUTH[illegible]

né dans [illegible]

de l'ère [illegible]

vieillit dans [illegible]

[illegible] Arcadius [illegible] homme [illegible] [illegible] (voyez ce nom [illegible])

[illegible] latin, vivait [illegible] siècle de l'ère chrétienne [illegible] le mentionne, ainsi que [illegible] ayant été un de ses [illegible]. D'après le même [illegible] avait écrit un traité médical; il [illegible]

[illegible] *De Med.* cap.

[illegible] (*Eutropius*), historien latin, [illegible] quatrième siècle de l'ère chrétienne [illegible] pas le lieu de sa naissance [illegible] un savant italien » ([illegible] ces mots peuvent signifier simplement [illegible] écrivit en latin. Vinet essaye [illegible] était Grec; dom Rivet, au contraire [illegible] Gaulois. Ces deux assertions [illegible], bien que la seconde [illegible] sur un passage de Symmaque [illegible] détails sur Eutrope soit [illegible], soit dans d'autres [illegible]. Il occupa une place de [illegible] ([illegible]) sous Constantin [illegible] par Julien l'Apostat, et [illegible] son expédition de Perse. Il [illegible] le règne de Valentinien et de [illegible] son ouvrage à ce dernier [illegible] dans Ammien Marcellin, [illegible] Grégoire de Nazianze, d'un [illegible] d'Asie en 371. On voit dans [illegible] un Eutrope préfet du prétoire [illegible]. On a quelquefois identifié [illegible] avec l'historien Eutrope; [illegible], uniquement fondée sur [illegible] souffre d'assez graves difficultés. Dans aucun cas on ne [illegible] avec l'ambitieux eunuque qui [illegible] d'Arcadius, et que les [illegible] ont immortalisé. Encore [illegible] de lui, avec quelques biographes [illegible], un disciple de saint Augustin [illegible] déjà mort, du moins [illegible], avant la célébrité de saint [illegible] discuté sur sa religion. [illegible] déclaré chrétien, sur la foi [illegible] histoire où il dit que Julien [illegible] les chrétiens (*nimius* [illegible] *insectator*). Même en supposant [illegible] n'est pas une interpolation [illegible], et d'ailleurs il est contredit [illegible] formel de Grégoire de Nazianze [illegible] l'Église dit qu'Eutrope pro-

[illegible] surnom de *Flavius*, sans y être [illegible] ni par aucune source au-

[illegible] [illegible] [illegible] le [illegible]. [illegible] [illegible]. A la fin de [illegible] [illegible] dit [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les titres [illegible] [illegible]

L'[illegible] d'Eutrope [illegible] [illegible] d'après les meilleures [illegible] cependant reproché à l'auteur [illegible] erreurs de faits et de dates [illegible] systématique de [illegible] haute du sens [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible] lologues y ait [illegible] tions qui ne se [illegible] classiques. Eutrope [illegible] affectées, ni les [illegible] constructions [illegible] ou [illegible] aux [illegible] [illegible]. Il a [illegible] si elles nuisent à l'élégance du style [illegible] tage de graver plus [illegible] nous dans la mémoire des lecteurs [illegible] étonnant qu'un ouvrage exécuté dans de [illegible] conditions soit devenu [illegible] et qu'il ait été pendant bien des siècles [illegible] lement employé dans les écoles. Saint [illegible], saint Prosper, Cassiodore, en ont [illegible] la substance dans leurs chroniques. [illegible] et toute une troupe d'annalistes [illegible] suivi servilement, tandis qu'il a été [illegible] entier dans l'*Historia miscella*, compilation historique qui est généralement, mais à tort, attribuée à Paul Diacre. Celui-ci avait [illegible] blié une édition d'Eutrope avec d'assez considérables additions au commencement et à la fin, et avec une continuation, que d'autres, après Paul Diacre, continuèrent jusqu'à 813.

Ainsi, à la renaissance des lettres, [illegible] d'Eutrope existait sous trois formes : 1° le texte original, en dix livres, tel qu'il [illegible] des mains de l'auteur; 2° les éditions avec additions de Paul Diacre et autres; 3° la [illegible], très-interpolée, qui se trouve dans l'*Historia miscella*.

L'édition princeps, imprimée à Rome, 1471, in-4°, ainsi que toutes les autres éditions du quinzième siècle, donnent un texte emprunté à [illegible] de ces deux dernières sources. Egnatius [illegible] le premier de restituer le texte original dans [illegible] édition de Venise, 1516 (avec Suétone et Aurelius Victor). Ce travail de restitution fut poursuivi avec plus de succès encore dans les [illegible] de Schonhovius, chanoine de Bruges, d'après un

[illegible] par haine des [illegible]

[illegible] qu'on allât [illegible] opinions [illegible] de sortir de son [illegible] personnelle [illegible] à la foi de Nicée, [illegible] « Que notre [illegible] dit-il, soit fait de deux [illegible] personne, je ne l'ai [illegible] des Pères, et je [illegible] quelque chose [illegible] que les saintes Écritures [illegible] doctrine des Pères. Cepen[illegible] qui est né de la Vierge [illegible] et homme parfait, mais [illegible] consubstantiel à la [illegible] seconde citation il [illegible] trouve-t-on deux na[illegible] Qui des saints Pères a [illegible] natures ?... Dieu ne peut [illegible] est de deux natures ou [illegible]

[illegible] d'Apollinaire [illegible] lui. Eutychès [illegible] contre le [illegible] Flavien [illegible]

[illegible] Il y manquait [illegible]

[illegible] Fleury, liv. XXVII, ch. XXV.

[illegible] Ibid., ch. [illegible]

[illegible] résultats du concile [illegible]

[illegible] les actes du concile d'Éphèse [illegible] Eutychès [illegible] la direction de son monastère. [illegible] un concile œcuménique, convoqué par [illegible] s'ouvrit à Chalcédoine (451). [illegible] Léon Ier y fit représenter par des légats. Flavien y fut justifié ; les évêques qui avaient souscrit à sa condamnation déclarèrent qu'on avait surpris ou extorqué leur adhésion, et avouèrent qu'ils avaient failli en cédant aux menaces. Dioscore fut convaincu d'avoir approuvé l'hérésie manifeste d'Eutychès et employé la violence pour la faire triompher ; renvoyé du concile, puis cité de nouveau, il refusa de comparaître, et fut excommunié et privé de la dignité épiscopale. La lettre de saint Léon à Flavien fut lue et reçue comme l'expression fidèle de la foi. Enfin, une commission de vingt-deux évêques fut nommée pour rédiger une définition de foi qui contînt la vraie doctrine : « Suivant les saints Pères, y disait-on, nous déclarons tout d'une voix que l'on doit confesser un seul et même Jésus-Christ Notre Seigneur, le même parfait dans la divinité

[illegible]

[illegible] Cosme, *Hist.* [illegible] *de l'Église*, t. XIII [illegible]

[illegible] Voy. Cohassin. [illegible]

[illegible] (Εὐτυχιανός) [illegible] quatrième siècle de l'ère chré[tienne] [illegible] lui donne le titre de sophiste et [illegible] secrétaire de l'empereur. On connaît [illegible] Eutychianus, ami de l'historien Aga[thias] [illegible]

[illegible] *de Orig. Constant.*, 27. — Aga[thias] [illegible] — C. Müller, *Fragmenta Histor. Græcor.*, [illegible]

[illegible], médecin grec, vivait pro[bablement] [illegible] le cinquième siècle de l'ère chré[tienne] [illegible] Empiricus cite une de ses [illegible], et lui donne le titre d'ar[illegible] peut-être, le même médecin que [illegible] appelle Terentius Eutychianus.

[illegible], *De Medicam.*, c. XIV. — Théo[illegible] *Medic.*, IV, 14.

[illegible] *de Sicyone*, statuaire grec, [illegible] Pline, vers la 120ᵉ olympiade [illegible] J.-C.). Disciple de Lysippe, il fit une [illegible] *Eurotas* (« in quo artem ipso amne [illegible] dixere », dit Pline); une de [illegible] *vainqueur aux jeux olympiques*; [illegible] estimée, pour les Syriens. Il existe [illegible] Vatican une copie de ce der[nier] [illegible] statue en marbre de *Bacchus* [illegible] la collection d'Asinius Pollion. [illegible] grecque mentionne une statue de [illegible] Eutychidès, peut-être le même [illegible] Cantharus de Sicyone fut l'é[lève] [illegible] Pline cite encore un peintre [Eutychidès], d'ailleurs inconnu (*Hist.* [illegible] 11). Un sculpteur du même nom [illegible] inscription sépulcrale de l'*Anth.* [illegible], p. 274, nᵒ DCCXIX de l'édit. de [illegible]

[illegible] — Pline, XXXIV, 8; XXXVI, 4. — [illegible] *Pio-Clem.*, t. III, tab. 46. — Brunck, [illegible] — Jacobs, *Anth. Græca*, III, p. 24,

[illegible] de EUTYCHIANUS (Saint), [illegible] dans la première partie du [illegible] l'ère chrétienne, mort à Rome, [illegible] 283. Créé souverain pontife [illegible] l'offertoire de la messe. Il vou[lut] [illegible] qui avaient épousé une femme [illegible] jouissent du droit de la ren[voyer] [illegible] garder, à leur choix. Par son [illegible] furent repoussés de la com[munion] [illegible] ce qu'ils eussent renoncé à [illegible] gouverna l'Église huit ans onze [illegible] jours. L'hérésie de Manès [illegible] le pontificat de saint Eutychien.

[illegible] *brevis Notitia*. — Artaud de [illegible] *souverains Pontifes romains*, t. I.

[illegible] (Εὐτύχιος) (Saint), patriarche [illegible], né en 512 après J.-C., mort [illegible]

[illegible] En 544, [illegible] de [illegible] à l'[illegible] soutenait que le corps de [illegible] incorruptible [illegible] à la dignité. Après avoir [illegible] confiné dans un monastère, [illegible] et enfin dans son ancien [illegible] il fut rappelé par l'empereur [illegible] sur son siége, qu'il garda jusqu'à [illegible] de lui une lettre adressée au pape [illegible] casion de son élévation, en 553. Cette [illegible] imprimée en grec et en latin parmi les [illegible] *quinta* dans la *Collection des Conciles*, vol. V, p. 425. Il écrivit aussi d'autres [illegible] aujourd'hui perdus. Ses vertus, [illegible] séoutions qu'il subit, lui ont valu [illegible] du martyre.

Evagrius, IV, 38. — Grégoire, *Moral.*, XIV, [illegible] *Bibl.* [illegible]

EUTYCHIUS, patriarche d'Alexandrie, [illegible] historien médecin, né à Fostat (le vieux Caire), en 876, mort le 12 mai 940. Son [illegible] était *Saïd* ou plutôt *Saïd-Ibn-Batrik*; celui d'Eutychius, c'est-à-dire *Heureux*, sous lequel il est connu en Occident et parmi les chrétiens orientaux, n'est que la traduction de son nom arabe Saïd. Il étudia la médecine et la théologie, et devint, le 8 février 933, patriarche melchite d'Alexandrie. Il eut de longues que[relles] avec les Coptes jacobites, qui à cette époque étaient aussi acharnés contre les doc[trines] religieuses opposées à la leur que mal disposés pour le gouvernement des mahométans du pays. Le sultan les mit à la raison, et en força un grand nombre à abandonner la secte jacobite, ce qui fit triompher Eutychius. Ce patriarche s'adonna beaucoup à la médecine, la pratiqua, dit-on, avec un grand succès, et composa sur dif[férentes] parties de cette science des ouvrages estimés, parmi lesquels on cite le *Kitab-al-Thebb*. On a aussi de lui : *Histoire des Usur[pations] des Sarrasins en Sicile*; *Dispute entre les hétérodoxes et les catholiques contre les Jacobites*; un *Discours sur le jeûne et la pâque*; un *Discours sur les fêtes des chré[tiens]*; un *Discours sur les patriarches*, etc. Mais de tous ses ouvrages le plus célèbre et le plus important est son *Nadham al-djauhar*, c'est-à-dire la *Rangée de Pierres précieuses*, histoire universelle qui s'étend depuis le com[mencement] du monde jusqu'à l'an 937, et qui jouit en Orient d'une si grande autorité que [illegible] l'a prise pour guide. Selden y attachait un très-grand prix, surtout parce qu'il se fondait sur l'autorité d'Eutychius pour prouver que dans la primitive Église il n'existait aucune différence

[illegible]

... d'Évagoras, de succé- [illegible] à son père. Notre principale [illegible] le caractère et [illegible] du discours composé à [illegible] adressé à Nicoclès; [illegible] ne saurait avoir l'autorité [illegible]

[illegible] Xénophon, *Hellen.*, II, 1; IV. [illegible] XIV, 98, 110; XV, 2-4.

[illegible] Évagoras, fils ou petit-fils [illegible] vers le milieu du quatrième [illegible] D'après Diodore de Sicile, il [illegible] Phocion, en 351, l'expédition [illegible] sous la domination de la [illegible] révoltée. Les deux géné- [illegible] toute l'île, à l'exception [illegible] occupée par un certain Pny- [illegible] ou cousin d'Évagoras. [illegible] du roi de Perse la souve- [illegible]; mais pendant le siège il

[illegible]

[illegible] Jérôme dit que l'auteur [illegible] qu'il ne l'avait pas publié. [illegible] Évagre traduisit aussi du grec en latin la vie de saint Antoine par saint Athanase. Une traduction fort libre de [illegible] dans l'édition de saint Athanase par les Bénédictins (vol. I, part. II, p. 785) [illegible] vol. II, p. 107. [illegible] Bollandus et les Bénédictins l'attribuent à [illegible] Cave ne croit pas que [illegible] texte grec [illegible]

[illegible] Socrate, *Hist. eccl.*, [illegible] — Tillemont, *Mém.* [illegible] vol. XII. — Cave, *Hist. lit.* — [illegible] et *Script. eccles.* [illegible]

ÉVAGRE d'Épiphanie, [illegible] le Scolastique et le Préfet, historien ecclésiastique grec, né vers 536, [illegible] dans la province de Syrie, mort vers le commencement du septième siècle. [illegible] nous a donné dans son [illegible] que quelques détails sur sa vie. [illegible] par l'invasion de Chosroès ou Khosrou I[er] [illegible] de Perse, lequel s'empara d'Antioche en [illegible] et surtout par la peste qui pendant un demi-siècle ne cessa de ravager l'Orient. Après avoir failli mourir de cette maladie, [illegible] perdit sa première femme et plusieurs de ses enfants, entre autres une fille mariée, qui périt

[illegible]

... par Reading ; Cambridge, 1720, 3 vol. [illegible]

[illegible]

[illegible] du Pont, théologien grec, né en [illegible], mort en 399. Le lieu de sa naissance fut probablement Ibora, petite ville du Pont, située sur les bords de l'Euxin, près de l'embouchure de l'Halys. D'après Nicéphore Calliste, il aurait plutôt né chez les Ibériens qui habitaient au sud du Caucase, dans le pays appelé aujourd'hui Géorgie. Nommé lecteur par saint Basile, Évagre fut ordonné diacre par saint Grégoire de Nysse ou par saint Grégoire de Nazianze ; les historiens ecclésiastiques varient sur ce point. Son âge et son caractère le portaient vers la polémique religieuse. Il s'acquit, dit Palladius, une haute réputation par l'ardeur juvénile avec laquelle il attaqua l'hérésie sous toutes ses formes. La beauté du jeune diacre contribuait aussi à sa renommée populaire. Il excita l'amour d'une femme mariée, d'un rang élevé. Il était sur le point de céder à cette passion coupable, lorsqu'un songe extraordinaire le décida à quitter Constantinople, et le préserva ainsi du péché et de la mort, car le mari, irrité, voulait le faire

[illegible] les [illegible] de Pélage. Tillemont [illegible] ces documents, qui [illegible]. On connaît encore deux [illegible] avec le précédent : le premier d'un ouvrage intitulé : *Altercatio Theophilum Christianum et Simonem*, publié par Galland, dans la [illegible], vol. IX, *Proleg.*, p. XVII et [illegible] second un traité qui existe en [illegible] la bibliothèque de l'Escurial, [illegible] *Variarum Considerationum* [illegible] *discriminis, capitis* [illegible].

[illegible] IV. [illegible] — Sozomène, *Hist.* [illegible], *Hist. Lausiaca*, c. [illegible]. — Saint [illegible], *adv. Pelagianos*. — [illegible] 11. — Nicéphore Calliste, *Hist.* [illegible] — Tillemont, *Mémoires eccl.*, vol. X, [illegible] *Bibliotheca Græca*. — Smith, *Dictionary of Greek and Roman Biography*.

[illegible] gaulois, vivait au commencement du [illegible] siècle de l'ère chrétienne. Il [illegible], s'attacha à saint Martin, et [illegible] plusieurs de ses voyages. [illegible] de saint Martin, Évagre, comme [illegible] du saint, se retira chez saint [illegible]. Il s'y trouvait encore en 406, [illegible] seconde conférence sur les [illegible] Martin. C'est là tout ce que l'on [illegible] d'Évagre. Pour diverses raisons, [illegible] très-probables, mais dont [illegible], on lui attribue les deux [illegible] : *Altercatio Simonis judæi* [illegible], publiée par dom Martène, *Thesaurus Anecdotorum*, t. V, [illegible] *sive altercatio Zachæi* [illegible] *Apollonio ethnico philosopho*, [illegible] *Spicilegium* de dom D'Achéry, [illegible].

[illegible] *de France*, t. II, p. 119.

[illegible] (Εὔανδρος), philosophe grec de [illegible] vers 220 avant J.-C. Élève et [illegible] à la tête de l'école académique vers 215, il eut lui-même [illegible] son élève Hégésin. On ne sait [illegible] et les écrits de ce philosophe. [illegible] mentionne plusieurs pythagoriciens [illegible] Évandre, nés à Crotone, à Métaponte [illegible]. On trouve aussi dans la [illegible] Plutarque un Crétois nommé [illegible].

[illegible] — Cicéron, *Acad.*, II, 6.

[illegible]ANDRUS, sculpteur et ciseleur [illegible], vivait vers 50 avant J.-C. [illegible] venir à Alexandrie. Après [illegible], il tomba au pouvoir [illegible] avec les autres prisonniers. [illegible] Il exécuta d'admirables ouvrages [illegible] statue de *Diane* par Ti-

[illegible] lie, né à Cividale [illegible] à Venise, le 21 [illegible] des [illegible] dans le collège [illegible] ministre de Murano près de Venise [illegible] Padoue, où il enseigna la [illegible] plus de trente ans. Il passa [illegible] à Venise, dans un état d'[illegible] était membre de l'Académie des [illegible] nom de *Cleobolo Erycinio*. On a de lui : [illegible] *Gray Elegia* [illegible] *Arte medica*, [illegible] Padoue, 1770 ; — *Poesie* [illegible] *esposte in versi italiani* ; [illegible] Comme éditeur, Évangeli publia [illegible] *Opere* [illegible] qui [illegible] *d'Orazio* [illegible] Venise, 1796, 1 vol. in-8°. [illegible] les [illegible] de *Cividale*; mais [illegible] sont de démence.

Biografia universale [illegible] Venise [illegible].

* EVANGELUS, poète comique grec, [illegible] nous manquons de renseignements, et [illegible] rait avoir appartenu à la [illegible] Athénée (*Deipnosophistes*, liv. XIV) [illegible] une de ses pièces, intitulée : Ἀνακαλυπτομένη [illegible].

Meineke, *Hist. crit. Comicorum*, p. [illegible].

EVANS (*Arise* ou *Rice* et même *John* [illegible] Wood), nécromancien anglais, vivait [illegible] première moitié du dix-septième siècle. Il [illegible] d'origine galloise, étudia à l'université d'Oxford, et s'appliqua d'abord à l'astrologie. Il entra ensuite dans les ordres, et obtint dans le [illegible] une cure, qu'il fut obligé de quitter à cause de sa conduite scandaleuse : il était adonné à la fois aux [illegible] et à la boisson. Il prétendait savoir découvrir les choses perdues, et deviner un voleur à l'inspection de la physionomie. Wood, qui lui accorde cette faculté, ajoute que, moyennant finance, Évans faisait du [illegible] un honnête homme. A cette industrie il joignait la vente du verre d'antimoine. [illegible], il vint trouver sa famille à Londres, où il eut, en 1632, Lilly pour élève en astrologie. Il prétendait aussi évoquer les morts, et cette prétention ne paraissait point surprenante à une époque où les folies de ce genre trouvaient assez souvent des gens disposés à y croire. Le portrait que les contemporains ont fait d'Évans est peu flatteur : sa figure portait souvent les marques des coups qu'il s'attirait par les querelles qu'il suscitait dans ses moments d'ivresse. On a de lui des *Almanachs*, des *Prognostications*, publiés en 1613 et 1625, et [illegible] un style assez bizarre. Watkinson [illegible] *Account of the Prophecies of Arise Evans*,

[illegible] environs de Philadelphie en 178[illegible],

[illegible] qu'il [illegible] à l'industrie [illegible] d'Evans [illegible] le 11 mars 1817 [illegible] des *Conservateurs* [illegible] 1799 et 1816 [illegible]

[illegible] général anglais, [illegible] en 1787. Après avoir [illegible] des [illegible], il devint [illegible] grade [illegible] dans l'armée du duc de Wellington, lors de l'invasion de la Péninsule [illegible] Napoléon, immédiatement après [illegible] il fut envoyé en Amérique avec [illegible] devaient agir contre la Nouvelle-Orléans [illegible] Washington [illegible] il eut le [illegible] général dans cette guerre [illegible] sur laquelle il publia plus tard [illegible] pour rectifier quelques [illegible] de G. Cockburn. De retour [illegible] il fut nommé lieutenant-colonel [illegible] général [illegible] il se mit sur les rangs pour [illegible] de Westminster dans le [illegible] professant les opinions les plus [illegible] en 1830, et vota pendant la [illegible] avec l'opposition pour la [illegible] et pour toutes les mesures [illegible] soutenait avec une grande [illegible] 1828, une brochure d'Evans [illegible] causa une assez grande [illegible] à l'occasion de la guerre que [illegible] faisait alors à la Porte Othomane, [illegible] prophétique le danger de [illegible] de la Russie en Orient, si [illegible] de l'Angleterre dans [illegible] la Grande-Bretagne et la [illegible] pour arrêter les progrès de [illegible]. A l'étranger, on soupçonna [illegible] d'avoir provoqué cette [illegible] sans aucun doute les [illegible] et de la nation [illegible] a depuis prêté son organe [illegible] en ont souvent [illegible] arguments. Il parut [illegible] sous ce titre : *A few Words* [illegible] *Russia*, Londres, 1828.

[illegible] contre [illegible] et [illegible] de [illegible] sous les [illegible] en [illegible] sur les [illegible] d'Espagne et d'Orient [illegible] revenu en Angleterre, il fut [illegible] par Westminster. En 1845 [illegible] l'abolition des lois [illegible] ainsi que [illegible] par le parti [illegible] l'Angleterre et de la France [illegible] 1855, il [illegible] d'une division en Orient [illegible] il siége au conseil [illegible] Tuileries, sous la présidence de [illegible] poléon III. On a de Lacy Evans [illegible] *of Russia*, 1828, traduit en [illegible] Gaulin, Paris [illegible] to the capture of Washington [illegible] [Depping, dans l'*Encycl. des G. du M.*, [illegible] et corrigé.]

— *Conversations-Lexikon* [illegible] — *Rev. des Deux Mondes*, [illegible]

EVANSON (*Édouard*), [illegible] à Warrington, en avril 1731, mort [illegible] 1805. Élevé d'abord par un [illegible] ensuite au collége [illegible] Après avoir pris [illegible] dres, et obtint le [illegible] donna une plus tard [illegible] Pendant l'exercice de [illegible] opinions tellement en [illegible] l'Église établie, qu'il se [illegible] à la juridiction. Evanson [illegible] et, en 1778, il vint à [illegible] tation de quelques [illegible] l'un d'eux une pension [illegible] un grand nombre d'ouvrages [illegible] suit : *The Dissonance of the four* [illegible]

[illegible]

ÉVANTHIUS, rhéteur et grammairien grec, mort vers 358. Saint Jérôme en fait hautement l'éloge dans sa chronique. On le compte parmi les anciens commentateurs de Térence, et Lindenbrog le regarde comme l'auteur de la *Brevis disputatio de Tragœdia et Comœdia*, insérée dans plusieurs éditions du poëte dramatique latin. [illegible] Evanthius avec Eugraphius, qui appartient à une époque bien postérieure.

[illegible] *De Metris Terent.*, p. 2705, édit. Putsch. — [illegible] *De Terentio et Donato, ejus interprete*; Bonn, [illegible], in-4°.

ÉVARCHUS (Εὔαρχος), tyran de la ville d'Astacus, dans l'Acarnanie, vivait vers le milieu du cinquième siècle avant J.-C. Pendant l'été de la première année de la guerre du Péloponnèse, il fut chassé par les Athéniens. Les Corinthiens le rétablirent l'hiver suivant. A partir de ce moment, les noms d'Évarchus et d'Astacus ne paraissent plus dans l'histoire.

Thucydide, I, 30, 33.

ÉVARIC. Voy. Euric.

ÉVARISTE (Saint), pape, né à Bethléem, vers le commencement du deuxième siècle de l'ère chrétienne. Il vint très-jeune à Rome, où il se distingua par sa piété et son érudition. Il succéda à saint Clément Ier, en l'an 100. Dès qu'il eut été reconnu comme souverain pontife,

[illegible] d'Adam et [illegible] par envie. [illegible] pas si le serpent [illegible] dans son histoire [illegible] le démon caché sous [illegible] jamais cependant de s'arrêter à [illegible] tradition, puisque l'on retrouve [illegible] dans toute la haute Asie [illegible] les plus reculés. On lit en effet [illegible] qu'Ahriman, le génie du [illegible] serpent pour séduire les pre[illegible] même que cette tradition [illegible] en Égypte, où Moïse avait passé [illegible] quarantaine. C'est ce que tendrait [illegible] moins un hiéroglyphe trouvé [illegible] de Thèbes, et qui représente un [illegible] lequel est assis un homme [illegible] petite figue couverte de signes hié[illegible] que lui présente une femme. Sur [illegible] du serpent on voit une espèce [illegible] de l'arbre. Au reste, les tradi[illegible] tous les peuples nous offrent [illegible] mythe, et il ne faudrait pas une [illegible] pour le retrouver dans le [illegible] Grecs et des Romains. Le jardin [illegible] gardé par un dragon n'a-t-il pas [illegible] quelque analogie avec le paradis [illegible]

[illegible] : elle mangea du fruit [illegible] ou même force, selon le [illegible] mari y eut goûter également. Les [illegible] qu'Ève était elle-même le fruit [illegible] nous n'avons garde de répéter [illegible] écrit sur ce sujet. Condamnée, [illegible] de sa désobéissance, à enfanter [illegible] elle donna le jour à plusieurs fils [illegible] mourut, dit-on, à l'âge de neuf cent [illegible] Il n'y a rien d'impossible à cela, [illegible] Adam en ait vécu neuf cent trente. [illegible] M.]

[illegible] *Abella.*

[illegible] (*[illegible]-François*, plus connu sous le [illegible]LLOT), auteur dramatique français, [illegible] 21 mai 1747, mort à Paris, le 18 [illegible] fils d'un avocat au parlement, il fit [illegible] collége de Dôle, et servit ensuite [illegible] de Guyenne-infanterie. Il était [illegible] garnison à Sarrelouis lorsqu'il [illegible] alors le nom de *Desmaillot*, se fit [illegible] exerça cette profession à Amsterdam [illegible] ans. Il rentra ensuite en France, [illegible] et donna sur divers petits théâ[illegible] aujourd'hui oubliées. Pendant la [illegible] fit partie du club des Jacobins, et [illegible] discours beaucoup d'exaltation [illegible] Cependant, il ne commit pas [illegible] et il donna même des preuves [illegible] une mission qu'il remplit en [illegible] département du Loiret. Ses senti[illegible] l'exposèrent aux persé[illegible]

[illegible] ration. Il ne sortit [illegible] à l'Abbaye [illegible] tine, comédie [illegible] *La Congrès des Rois* [illegible] 1797; — *La* [illegible] *de Madame* [illegible] 1797; — *La* [illegible] *Le Repentir de madame Angot* [illegible] *de Nicolas*, comédie en deux actes [illegible] *Tableau historique des Prisons d'État en France sous le règne de Buonaparte*, Paris, 1814, in-8°. Cette brochure, écrite en prose et en vers, n'a ni la gravité ni surtout l'exactitude de l'histoire; mais on y trouve de curieux détails sur les prisons de la Force, de [illegible] logie et de Vincennes.

Charles Nodier, [illegible] — [illegible] *Contemp.*

* ÉVEILLARD (*[illegible]*), [illegible] çais du dix-septième siècle, il [illegible] la prévôté d'Angers, [illegible] en 1627. On a de lui un *Commentaire sur la Coutume d'Anjou, par demandes et réponses.* CH. [illegible]

J.-F. Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou et ses monuments*, t. II. — *Biographie angevine*, [illegible]

ÉVEILLON (*Jacques*), théologien français, né à Angers, en 1572, mort en [illegible] Il entra dans les ordres, fut choisi, [illegible] corps, pour enseigner la rhétorique [illegible] devint curé de Soulerre près d'Angers. Il y passa treize ans, donnant une partie de son temps à l'étude des conciles, des Pères, du droit canonique et de la langue grecque. Il devint en [illegible] chanoine de la cathédrale d'Angers, et [illegible] Charles Miron, évêque d'Angers, [illegible] des démêlés avec le chapitre de sa cathédrale, Éveillon prit la défense du chapitre [illegible] une *Réponse aux factums de l'évêque* [illegible] dit que cette pièce est recherchée, [illegible] donne pas la date. Les autres ouvrages d'Éveillon sont : *De Processionibus ecclesiasticis, liber in quo earum institutio* [illegible] *ordo et ritus explicantur*; Paris, 1641, in-8°; — *De recta psallendi ratione*; La Flèche, 1646, in-4°; — *Traité des Excommunications et Monitoires*; Angers, 1651, in-4°; — [illegible] *Capituli Andegavensis* [illegible] *non duplicem Joannis* [illegible] in-8°.

Niceron, *Mém. pour servir à l'hist. des hommes illustres*, t. XIV.

* ÉVEILLON (*[illegible]*), [illegible]

[illegible] une nouvelle [illegible] gravure [illegible] continuel- [illegible] par le [illegible] — *Sylva, or a discourse of forest trees*; 1664 et 1776, [illegible] : cet ouvrage eut une grande in- [illegible] culture en Angleterre [illegible] ceux qui [illegible] — *Fumifugium, or the inconvenience of the air and smoke of London dissipated*; Londres, 1661; — *Terra, a philosophical discourse of earth, relating to the culture and improvement of it for vegeta-* [illegible]

[illegible] une colonne [illegible]

[illegible]

… *Histoire sacrée* (1). …

… dit Lactance, …

… temple de Jupiter Triphylien, …

… dans un passage qu'on …

… comme la citation du …

… vivaient dans la … ajoute-t-il, ceux qui … en force et en habileté les … à leurs volontés ; … se prétendirent donc … et plusieurs hommes les … de leur culte. » Evhémère … démontrer que tous ceux … n'étaient que des hommes. … lequel il indique le lieu … celui de la mort des dieux, … leurs tombeaux et les … des hommes dont les … au genre humain. Ces témoi… ceux de Polybe, de Cicéron, … et de saint Augustin, ne … sur l'esprit dans lequel … composée ; mais il est … aujourd'hui d'apprécier le mé… dont il ne s'est rien con… de la traduction d'Ennius … et presque tous fort courts ; …

[illegible]

… fut nouvelle, puisque Platon avait employé … fiction analogue dans sa … [illegible]

… tion et la crédulité des … [illegible]

… Plutarque le … [illegible]

De l'origine du … [illegible]

(1) Ce résumé des doctrines d'Evhémère … [illegible]

[illegible] Droysen, [illegible] II, [illegible]

[illegible] ([illegible]), peintre grec, vivait, [illegible], vers la [illegible] olympiade ([illegible] avant J.-C.). Il fut le père et le maître de [illegible]. [illegible] — [illegible], [illegible], [illegible], au [illegible].

[illegible], chirurgien grec, vivait probablement vers le troisième siècle avant J.-C. On croit qu'il écrivit sur les fractures et les luxations. On ne sait rien de lui, sinon qu'il n'est pas postérieur au troisième siècle, puisqu'il est cité par [illegible] de [illegible]. Cet [illegible] est peut-être [illegible] que mentionne [illegible], [illegible] dans un ouvrage intitulé : [illegible]

[illegible], [illegible] IV, [illegible] —

[illegible] 1604, in-12 [illegible]

[illegible] Ephémérides météorologiques [illegible] 1582, in-16. Cet ouvrage [illegible] jusqu'en 1615. [illegible]

[illegible] médecin [illegible] en Zélande [illegible] seizième siècle, mort [illegible] 1579. On a de lui : [illegible] 1561, in-12 ; réimprimé [illegible] Historia naturalis [illegible] partes [illegible] in-12 ; — Collectio [illegible] in-12.

[illegible] servir à l'histoire littéraire [illegible]

[illegible], jurisconsulte hollandais [illegible], en Zélande, [illegible] 1532. Il étudia le droit [illegible], et y obtint, en 1493, [illegible] savant légiste, jouissant de [illegible] de Charles-Quint. Il fut [illegible] du grand conseil de [illegible], puis appelé, en 1526, [illegible] de Malines. Ses con[illegible] des siècles sui[illegible] savoir et les [illegible] qui était l'ami d'Érasme [illegible] de son temps. On [illegible] sive loci argumentorum [illegible]

[illegible], dans laquelle parurent ses premiers essais

toujours [illegible]

[illegible] à cette époque [illegible] Everett [illegible] il visita [illegible] et partagea ses [illegible] Naples. [illegible] Paris et à Londres [illegible] l'Amérique. Si nous [illegible] c'est qu'il était [illegible] jeunes Américains [illegible] d'instruction en Europe [illegible] des peuples [illegible] qui jusque [illegible] de l'Amérique [illegible] en Angleterre [illegible] Mackintosh et Dury. Après [illegible] il revint [illegible] leçons de professeur [illegible] grecque. Peu après [illegible] la direction du North [illegible] semblable aux Quarterly [illegible] d'Écosse, mais qui [illegible] quelques-unes des [illegible] jusque là [illegible] d'Allemagne [illegible]

[illegible] Pendant [illegible] en 1839 [illegible] comme [illegible] John Tyler [illegible] d'Oxford [illegible]

[illegible]

… En 1815, Ewald, … son … l'âge et l'état de sa santé ne … plus de garder. On a de lui : … Hessischen Officiers über das … Führung eines Detaschements … (Réflexions d'un officier … le commandant d'un détachement); Cassel, 1774. — … (De la petite Guerre) … eines Husaren- und … eines Infanteristen, … und den Dienst der leichten … entre un officier … sur les devoirs et le …

[illegible]

[illegible]

... fut transféré en Angleterre ... trois ans prisonnier. Il parvint à ... 1811, au moyen d'une ... [illegible] ... et le colonel Auguste Legrange, ... son ancien général, qui était ... de Naples. Murat l'accueillit ... le grand-écuyer. Dès que ... politique de celle de la ... aux brillants avantages ... et rentra en France. ... dans la campagne de ... de l'empire et lui conféra, ... 1812, le grade de général de divi- ... vaillamment dans toutes les ... il prit part, se signala à la ... et fit des prodiges de ... retraite de cette capitale ... fut atteint d'une balle qui lui ... Le général Exelmans était à peine

[illegible]

... Lille, sous la présidence ... [illegible] ... Napoléon de l'île d'Elbe ... [illegible] ... mandement de la division de ... [illegible] ... son poste ... [illegible] ... l'empereur. Lors de la ... néral Exelmans ... les Prussiens à Rocquencourt ...

[illegible]

[illegible] de la liberté de son [illegible] succombé à l'[illegible] temps le tiers état, [illegible] demandait avec instance que [illegible] également répartis sur [illegible]. Expilly, [illegible] que la magistrature doit [illegible] son séjour dans cette [illegible] les vers érotiques qu'il [illegible]. Expilly fut chargé de diver[illegible] et diplomatiques relatives [illegible] de frontières, à la [illegible] de Saluces, de la [illegible] pays de Gex, etc. [illegible] de [illegible] avocat général au parlement de [illegible] après il acquit l'office de [illegible]. Dans l'intervalle, il [illegible] opérer de la pierre, et [illegible] par des pertes douloureuses [illegible] prospérité. Tous les [illegible] portent la même [illegible], de la probité et de l'[illegible]

[illegible] de Dijon, [illegible] Delle Rose [illegible] d'Angleterre [illegible] Paris, in-12 ; [illegible] historique et [illegible]

[illegible] dessin est correct [illegible] justes et les caractères [illegible] bien placées, [illegible] ornements d'architecture [illegible] à sa couleur, il était dans [illegible] nature ; il la représentait [illegible] : un ton chaud et vigoureux [illegible] belle et ferme se trouvent [illegible] tableaux. » En voici les plus [illegible] *Catherine disputant contre les* [illegible], tableau d'autel dans la chapelle [illegible], à Anvers ; — *La Cène*, composition [illegible] et savante, qui orne l'autel de la [illegible] Communion dans l'église de Saint-[illegible] Anvers ; — *Saint Jean prêchant dans* [illegible], tableau du maître autel de l'église [illegible] ; — deux grands paysages [illegible] des Carmes de la même ville ; les [illegible] sont d'Eyckens, les fonds [illegible] ; — *Élie enlevé dans un char* [illegible] église, le paysage est de Wauwe ; [illegible] *Mariée*, galerie Van [illegible] ville ; — *Saint Xavier baptisant un* [illegible], église des Jésuites à Malines ; — [illegible] *ressuscitant un mort*, tableau [illegible], même église ; quelques toiles [illegible] des Augustins d'Anvers, etc.

[illegible] *La Vie des Peintres flamands*, etc., II, [illegible].

[illegible] (*Jean*), peintre hollandais, fils [illegible] précédent, mort en 1669. Il commença [illegible] la sculpture, et réussissait assez [illegible] cette branche de l'art lorsqu'il l'abandonna [illegible] la peinture. Il suivit les leçons de [illegible] se distingua surtout par ses tableaux [illegible] de fruits.

[illegible] *La Vie des Peintres hollandais*, II, [illegible].

[illegible] (*François*), peintre hollandais, [illegible] précédent, né en 1627, mort en 1673. [illegible] de son père, et peignit des tableaux [illegible] et de fruits recherchés.

[illegible] *La Vie des Peintres hollandais*, II, [illegible].

[illegible] *Voy.* AYALA.

[illegible] *Voy.* [illegible].

[illegible] *Voy.* EYCKENS.

[illegible] (*Rühlemann-Frédéric*), théologien [illegible] à Hamm, dans la Marche, le 5 avril [illegible] le 3 février 1852. Après avoir terminé ses études théologiques, il devint [illegible] second prédicateur, enfin successeur [illegible] père à Hamm. En 1806, il fut en[illegible] en qualité de prédicateur de [illegible]. En 1816, il remplaça l'évêque [illegible] Sack, et devint membre du con[illegible] ministère des affaires ecclésiastiques [illegible] de l'instruction publique. On a de lui : [illegible]

[illegible]

J.-J. Rousseau à une [illegible] *Le* [illegible] dès lors pour l'auteur [illegible] décidé, en 1774, à Paris, [illegible] voir et de lui [illegible]. Il n'était pas facile d'aborder le philosophe [illegible] lien Dusand, de Genève, [illegible] tour de Cl. Eymar, le mit en relation [illegible] dirai, ami et banquier de J.-J. [illegible] grâce aux moyens [illegible] celui-ci lui suggéra, il parvint [illegible] fois l'auteur d'*Émile* à son [illegible] la rue Plâtrière. Cl. Eymar, [illegible] enthousiasme, n'a [illegible] manifester son admiration pour le grand [illegible] pour répondre aux attaques dont [illegible] ont été l'objet. En 1793, il [illegible] fit partie de l'Académie de cette [illegible] lui : *Mes Visites à J.-J.* [illegible] des *Œuvres inédites de J.-J.* [illegible] publiées par M. Musset-Pathay [illegible] *de la* [illegible] cours couronné par l'Académie [illegible] 1817 ; — trois *Mémoires* [illegible] dans les *Notices des travaux de l'Académie du Gard*, années 1808, [illegible] et 1810 ; — plusieurs autres mémoires [illegible] dans ce même recueil, années 1807, [illegible] et 1811.

[illegible]

Notice ou Aperçu [illegible] *Gard de* [illegible] en tête du 2e vol. des *Œuvres inédites* [illegible] publiées par Musset-Pathay.

EYMAR (*Ange-Marie*, comte [illegible]) [illegible] et administrateur [illegible]

[illegible], par J. Mawe, traduit de l'anglais; 1819, in-8°; — Voyage de Golownin, contenant le récit de sa captivité chez les Japonais, en 1811, 1812 et 1813, etc., suivi de la relation du voyage du capitaine Ricord aux côtes du Japon en 1812 et 1813, traduit sur la version allemande; Paris, 1818, 2 vol. in-8°; — Voyages dans le Beloutchistan et le Sindhy, par H. Pottinger, traduit de l'anglais; 1818, 2 vol. in-8°; — Annales du Règne de Georges III, roi d'Angleterre, par Aikin, traduites de l'anglais; Paris, 1820, 3 vol. in-8°; — Abrégé de l'Histoire générale des Voyages, par La Harpe, nouvelle édition, 1820 et ann. suiv., 30 vol. in-8°; — Mémoire sur les découvertes de M. Mollien et des voyageurs qui l'ont précédé dans l'intérieur de l'Afrique, à la fin du tome II des Voyages de M. Mollien; 1820, 2 vol. in-8°; — Voyage au Brésil en 1815, 1816 et 1817, par Maximilien, prince de Wied-Neuwied; 1821-1822, 3 vol. in-8°, et atlas; — Bibliomappe, ou livre-cartes, leçons analytiques, etc.; 1824 et ann. suiv., in-4°; — Cinq années de séjour au Canada, par Ed. Allen-Talbot, traduit de l'anglais; 1825, 3 vol. in-8°, et atlas; — Voyage dans le Timanni, le Kouranko et le Soulimana, fait en 1822 par le major Gordon Laing, traduit

[illegible] (*[illegible]*), polygraphe [illegible], [illegible], en 1520, mort en 15[illegible]. Il [illegible], devint prédicateur, et, en 15[illegible], il [illegible] pasteur à Streufdorf. On a de lui : [illegible] *Copid*; Eisleben, 1601, in-8°; [illegible] *propriis*.

[illegible] Jöcher, *Allgem. Gelehrt.-Lexikon.*

[illegible] (*[illegible]-Martin*), théologien allemand, [illegible], le 19 octobre 1673, mort le 13 [illegible] 17[illegible]. Il reçut le titre de maître en 1697, [illegible] quelques années à Berlin, se rendit à [illegible] 1701, devint inspecteur aulique à [illegible], à [illegible], puis à Reitach; enfin, en [illegible] (évêque protestant) dans le [illegible]. On a de lui : *Dissertationes II de [illegible] christianæ religionis [illegible]*; — *Vita Ernesti Pii, ducis [illegible]*; — *Die [illegible] Sache der [illegible] Welt und der Christenheit* (Le [illegible] ce qui touche le monde actuel [illegible]); — *Deutschlands Freude ueber [illegible] Königliche Würde Friede[illegible]* (Joie de l'Allemagne lors de la prise [illegible] de la royauté de Frédéric Ier); [illegible].

[illegible] Jöcher, Gelehrt.

[illegible] (*[illegible]-Salomon*), fils du précédent, [illegible] allemand, vivait dans la première [illegible] dix-huitième siècle. Il fut adjoint à la [illegible] philosophie d'Iéna, et mourut de con[illegible] Giessen. On a de lui : *Commen[illegible] Franciæ orientalis sub An[illegible]*), *episcopo Bambergensi*; [illegible], in-4°; — *Vita Seb. de Roten[illegible]*, 1739, in-4°.

[illegible] Jöcher, *Allg. Gel.-Lexik.*

[illegible] (*M.-E.*), médecin suisse [illegible], vivait dans la première moitié du [illegible] siècle. Il s'établit et professa la lan[illegible] dans le comté de Neufchâtel. En [illegible] découvrit dans le Val-de-Travers une [illegible], qui lui fournit l'occasion de [illegible] écrits. En même temps il céda [illegible] les produits de la mine à un Fran[illegible] la Sablonière, qui introduisit ce [illegible] en France. On a d'Eyrini : *Dissertation [illegible], ou ciment naturel, avec la [illegible] l'employer et l'utilité des huiles [illegible]*; Paris, 1721, in-12; — *Des[illegible] des mines* (en latin et en fran[illegible]), 1721, in-12; — *Avis sur l'u[illegible]* (sans date); — *Réponse à un [illegible] Journal des Savants* (page 110), [illegible], latine et françoise : *As[illegible] prima, seu invertibilis bitu[illegible] securitas, cum aliis asphal[illegible] historia*; ou *Véritable Histoire* [illegible]

[illegible] (*[illegible]*), [illegible] né à [illegible], le 27 [illegible] 1717. Fils d'un [illegible], il [illegible] l'état ecclésiastique, [illegible] de la ville. [illegible] d'entrer dans le [illegible], reçut à Erfurt le titre de docteur [illegible] decin pensionné à [illegible], [illegible] s'établit ensuite à Erfurt, en [illegible]. En 1693, il fut professeur [illegible] l'université, puis il remplaça [illegible] Alberti dans la chaire de [illegible]. En 1693, il [illegible] chaire d'anatomie et de [illegible] annexée celle de botanique [illegible] en 1712, il devint membre de [illegible] Curieux de la Nature, sous le nom de [illegible]. Les principaux de ses [illegible] : *Dis[illegible] sertatio de [illegible]*; [illegible], 1696, in-4°; — *[illegible]*; [illegible], 1697, in-4°; — *Compendium [illegible] modernorum dogmatibus [illegible] quæstiones et responsiones [illegible] poris humani fabricam, [illegible] concinne describens*; Erfurt, 1699, [illegible] — *Compendium Pathologicum, etc.*; [illegible], in-8°; — *Compendium Semiologicum [illegible] norum dogmatibus accommodatum, etc.*; Erfurt, 1701, in-4°; — *Compendium [illegible] modernorum praxi clinicæ accommodatum [illegible] morborum et symptomatum [illegible] curationem succincte [illegible]*; [illegible], 1710, in-8°; — *Compendium Chirurgicum [illegible] modernorum dogmatibus accommodatum [illegible] quæstiones et responsiones [illegible] morborum ad Chirurgiam spectantium [illegible] tiones, [illegible] observationibus et [illegible] tis longo usu et [illegible] [illegible], etc.*; Erfurt, 1714, in-4°; — *[illegible] Operationum chirurgicarum [illegible] quæ in Compendio Chirurgico, ob [illegible] temporis, omissæ*; Erfurt, 1716, in-4°; — *Dis[illegible] sertatio de betonica* (*braun Betonien[illegible]*); Erford, 1716, in-4°; — *Dissertatio [illegible]* (*Ehrenpreiss*); Erfurt, 1717, in-4°. [illegible] d'Eysel ont été réimprimés [illegible] appendice, sous le titre suivant : *[illegible] Medicæ et Chirurgicæ*; *sive compendium [illegible] cum, etc.*; Francfort, 1718[illegible].

Biographie médicale.

EYSELL (*André*), [illegible] du précédent, vivait dans la seconde moitié du dix-[illegible] siècle. Il se fit médecin, [illegible] dont voici les titres : *Dissertatio de [illegible] fontium putrida [illegible] seminario orta*; Erfurt, 1690, in-4°; [illegible] *tatio de chylo* [illegible]

[illegible] (Comparaison [illegible] dans les États [illegible]); [illegible], 1799; [illegible] supplément (Nachtrag); [illegible] [illegible] (Manuel de la [illegible] et de l'Hydraulique); Berlin, 1801; — *Handbuch der Statik fester*

[illegible]

[illegible] Quant au chiffre indéchiffrable [illegible] mis en usage durant quelque temps, [illegible] de Hongrie, mais il fut abandonné [illegible] trop compliqué. Enneville, [illegible] du roi de Hongrie, fut malheureux [illegible] de ses inventions militaires, [illegible] la paix avec la Turquie rendit [illegible]. La *salière qui ne se verse point*, [illegible] façon de boussole marine, et jouant [illegible] pivots qui la maintenaient toujours [illegible] *désiré*, a également été abandonnée [illegible] du livre d'Enneville est rempli [illegible] ayant pour titres : [illegible] *le Père, au Saint-Esprit*, à [illegible] *Vierge, Adieux à ma maîtresse*, [illegible] *de Romour*, et des *Acrostiches*. [illegible], par le crédit des ducs d'Elbeuf, la charge de grenetier du roi [illegible] d'Orléans. A la Saint-Jean de 1608, [illegible] Louvière, aux dépens du roi, l'artifice par lui récemment inventé, [illegible] communiqua la flamme à l'aide d'une puisée dans la Seine. C'était [illegible] feu grégeois, dont le secret [illegible]

Ed. Renaudin.

[illegible] nouvelles, etc.; Paris, 1610, in-8°.

[illegible] GUEDÉMIR, général et gouverneur [illegible] en Circassie, mort à Derwend [illegible],

[illegible]

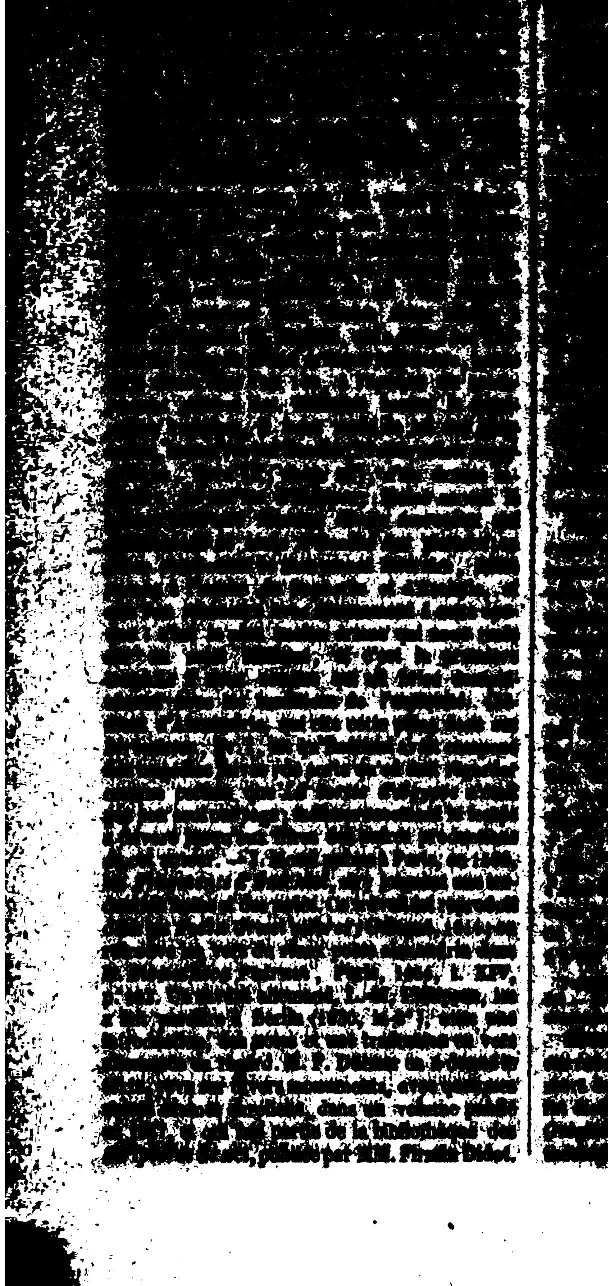
[illegible] qui lui fit [illegible] une prompte délivrance. [illegible] Sennachérib, qui assiégeait [illegible] apprit bientôt que Tirhaka, roi [illegible] contre lui [illegible] le siège de [illegible] obligé de se soumettre. Mais [illegible] que cette nuit-là un ange de Jéhovah [illegible] hommes au camp des [illegible] et Sennachérib partit de là, et s'en [illegible] à Ninive. [illegible] Les uns ont vu dans l'ange de Jéhovah [illegible] d'autres ont pensé qu'il [illegible] l'armée de Tirhaka, qui [illegible] pourrait être considérée [illegible] Il nous suffit d'avoir [illegible] opinions.

[illegible] Ézéchias fut malade à la mort [illegible] Isaïe vint à lui, et lui dit [illegible] Jéhovah : Dispose ta maison, car tu vas mourir [illegible] Dieu et versa des larmes [illegible] qui s'était retiré après avoir [illegible] au roi les paroles que nous venons de [illegible] le trouvait encore dans la cour du [illegible] lorsqu'il revint pour annoncer à Ézé-

[illegible] de l'exécution [illegible] vers l'an 593 [illegible] roi Jéchonias; [illegible] la série de ses prophéties [illegible] année de son exil [illegible] de Jérusalem. Il [illegible] (ch. XXIV, v. 15 à 18) que [illegible] et lui défendit de la pleurer [illegible] XXIX, v. 17) nous voyons [illegible] prophétiser jusqu'à la vingt-[illegible] de son exil. Une légende ou [illegible] comme on voudra l'appeler, veut qu'il [illegible] par un juge de sa nation [illegible] le culte des idoles et dont il [illegible] blâmé la conduite. Théodoret [illegible] *Ezech.*) rapporte, d'après une autre [illegible] ce prophète fut enseveli en Chaldée, [illegible] d'Arphaxad.

[illegible] Ézéchiel renferme quarante-huit cha[illegible] langage, qui se compose d'un grand [illegible] mots chaldéens et de locutions pro[illegible] scientifique, manque presque [illegible] et ne saurait soutenir la com[illegible] celui de ses deux prédécesseurs. [illegible] de la véhémence et de la [illegible] les passages où l'orateur sacré se [illegible] les vices de ses contemporains; [illegible] ne possède pas cette ampleur de [illegible] force d'inspiration qui caracté[illegible] et se font quelquefois sentir dans Jé[illegible] pourtant que le prophète frappe [illegible] l'émeuve et qu'il l'entraîne; et [illegible] l'énergie qui lui manque, l'esprit [illegible] manifeste en lui sous forme de [illegible] et énigmatiques. Ses com[illegible]; et les symboles, pour être [illegible] et bizarres, n'en sont pas moins [illegible] Il y a une grandeur véritable dans [illegible] de la chute et de l'élévation du [illegible] (ch. XXVIII), dans le tableau de [illegible] Assyrien, qui, pareil au cèdre du Liban, [illegible] semble se perdre dans les cieux, [illegible] la hache des barbares (ch. XXXI), [illegible] allégorie fameuse des ossements [illegible] qui se réunissent tout à coup [illegible] horrible et reprennent une vie nou[illegible] XXXVII). Sa première vision sur les [illegible] fleuve Kébar ou Chobar, avec ces ani[illegible] quatre faces, ces ailes, ce feu, ces [illegible] parsemées d'yeux, et cette [illegible] humaine assise sur un trône de sa[illegible] des splendeurs de l'arc-en-ciel, [illegible] allégorie religieuse, qui de [illegible] a exercé la sagacité des érudits et [illegible] des mystiques. Mais à côté de ces [illegible] remarquables, on en trouve d'autres [illegible] par leur étrangeté. C'est un [illegible] livre), que le prophète mange; un [illegible] qui lui enjoint de rester le bras [illegible] le visage tourné vers une brique sur [illegible] avait gravé le siége de Jérusalem,

[illegible] Jamesen [illegible] les Hébreux [illegible] hommes qui avaient [illegible] les jeunes [illegible] plus accessibles aux [illegible] Ézéchiel [illegible] les Ammonites [illegible] les Tyriens, les [illegible] et de Magog. Mais [illegible] part, il ne [illegible] de la nationalité juive. [illegible] nous bornons à [illegible] chapitre XX a donné lieu à [illegible] Ézéchiel met ces paroles dans la bouche de [illegible] « Parce qu'ils n'ont pas accompli mes [illegible] nances... je leur ai donné des lois qui n'[illegible] pas bonnes. » La première phrase explique par[illegible] faitement la seconde. Moïse n'ayant pu [illegible] dans son entier la constitution qui [illegible] les Hébreux, il avait fallu nécessairement y ap[illegible] porter des modifications contraires au [illegible] primitif. La race de Lévi avait [illegible] les fonctions sacerdotales et judiciaires [illegible] miers-nés de tout ce peuple qui devaient les rem[illegible] plir; le tabernacle avait été placé à [illegible] tandis que Moïse voulait qu'il occupât le centre du pays; la royauté, enfin, avait été [illegible] à la république. Ainsi s'expliquent les [illegible] d'Ézéchiel; mais le prophète consacre [illegible] une partie de son livre à la réforme des [illegible] qu'il se borne à signaler dans le chapitre XX; car c'est à ce point de vue qu'on [illegible] le croyons, étudier les huit derniers [illegible] de ce prophète, dont les commentateurs n'ont pas compris l'importance. Que fait en effet Ézéchiel? Voulant mettre à profit la [illegible] de son peuple, il remonte le cours du [illegible] au-dessus du mont Sion et du tombeau de David sans daigner s'y arrêter, il va se placer [illegible] de Moïse, pour demander au plus [illegible] législateurs la communication de ses [illegible] plus fécondes. Il se met à l'œuvre; il [illegible] temple, il le place au centre de la [illegible] fait un nouveau partage des pays [illegible] et assigne au prince une portion [illegible]



[illegible] dans le monastère de Saint-Grégoire [illegible] sur le mont [illegible], et y écrivit son [illegible] *Grammaire*. En 1284 il se rendit à [illegible] un grand succès comme prédi-[illegible] plusieurs de ses ouvrages. [illegible] pères du concile national [illegible] [illegible] C'est dans le monas-[illegible] Grégoire l'Illuminateur, où il avait [illegible] qu'il termina ses jours. [illegible] productions littéraires on [illegible] traité de grammaire intitulé [illegible] (Explication de la [illegible] espèce de grammaire [illegible] des personnes qui connaissent la langue arménienne [illegible] nombre de passages extraits des [illegible] Moïse de Khorène, de David le [illegible] de [illegible], d'[illegible] [illegible] d'Arès [illegible], de Georges [illegible] [illegible] n°. 127. [illegible] [illegible] (Traité des [illegible] [illegible]

[illegible] ses [illegible], de [illegible] [illegible] de la province de [illegible] des [illegible]. En [illegible] national d'[illegible] [illegible] braser la religion de Zoroastre [illegible] *Ieghdz* [illegible] [illegible] de la religion des [illegible] [illegible] 1763 [illegible] donné une traduction [illegible] trouve dans cet ouvrage [illegible] intéressants sur la mythologie [illegible] leur traité d'ailleurs avec [illegible]

[illegible] (Joseph), né à [illegible] [illegible] siècle. Il est [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] imprimé à [illegible] [illegible] Bibliothèque [illegible] [illegible] à Paris (1560), avec la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Bibliothèque [illegible] [illegible] en vers, [illegible] par [illegible]

[illegible] (Alfonso), théologien espagnol, né dans la seconde moitié du seizième siècle, mort à Alcala de Henarès, en 16[illegible]. On a de lui un petit traité intitulé : Fiesta de la Virgen santissima Maria, madre de Dios, [illegible] con doctrina moral para todos estados ; Alcala, 16[illegible], in-4°.

Nicolas Antonio, Bibliotheca Hispana nova.

[illegible] (Juan-Josefat Ben), pseudonyme de l'auteur fameux de la Venida del Mesias. On croit que cet auteur était Américain et vivait vers le milieu du dix-huitième siècle. On trouve dans cet livre une érudition étendue et une critique [illegible]. Cet ouvrage a été réédité par P. de Chamrobert, sous le titre de La Venida del Mesias en gloria y magestad ; edicion [illegible] particularmente [illegible] ; Paris, 18[illegible], 5 vols. in-12.

[illegible] de Chamrobert, Préface de son édition.

[illegible] On a [illegible] des matières de [illegible]

E. [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] accompagna Henri IV dans sa campagne de Normandie, entra à son côté dans Paris (1594), et, en récompense de ses services, fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre, gouverneur du [illegible] et du pays d'Albret. On l'a souvent confondu avec son fils. G. S.

[illegible] (Jean III [illegible]), vicomte de Castets, chef protestant, fils du précédent, mort le 29 [illegible] 1654. Membre de l'assemblée de Grenoble, député de la Guyenne à la réunion de Loudun (1619), député général des églises réformées de France, il montra partout la plus grande activité, en même temps qu'un esprit d'intrigue et d'ambition. L'un des premiers à provoquer l'assemblée de La Rochelle en 1620, il fut appelé par le roi à Paris, et chargé par le synode des intérêts de toutes les églises; mais il revint bientôt prendre les fonctions de lieutenant du maire de La Rochelle. Nommé chef général des

[illegible]

vers 1546. Il était [illegible] fortune. Il étudia [illegible], et y fut reçu docteur. Il [illegible] dans sa ville natale, et [illegible] Dans ses [illegible] au jour à la [illegible] appartenant à Fabrini. Il perdit un procès contre un [illegible] appartenant à l'ordre des Récollets; [illegible] davantage pour lui inspirer [illegible] contre les religieux en général. Il [illegible] des nouvelles dans lesquelles les [illegible] en scène jouaient les rôles [illegible]. Les récollets, informés du [illegible] du Conseil des Dix et [illegible] l'impression. Mais [illegible] son livre au pape Clément VII; [illegible], et l'ouvrage parut dans le [illegible] *Volgari Proverbi*, Venise, [illegible] Fabrini mourut peu après. [illegible] les moines firent disparaître les [illegible] de son livre l'a rendu très-rare. Il [illegible] proverbes italiens, qui [illegible] de contes en [illegible]. [illegible] est divisé en trois parties [illegible] est facile, les sujets sont [illegible], mais il règne dans tout [illegible] sans égale.

[illegible] *della Letteratura Italiana*, [illegible] Duplessis, *Bibliogr. parémiologique*. [illegible] FABRONI.

FABER ou LE FÈVRE (*Jean*), [illegible] français, né près d'Angoulême, mort [illegible] 1540. Il fut juge à La Rochefoucauld, suivant plusieurs biographes, [illegible] France; mais ce dernier fait est [illegible]. Il avait une connaissance profonde [illegible], et n'était pas moins versé [illegible] français. Charles Dumoulin, qui en [illegible], invoque quelquefois à l'appui de [illegible] l'autorité de ce jurisconsulte. [illegible] un commentaire sur les Institutes [illegible] imprimé, selon Fabricius (*Bibl. [illegible]*, t. VI, p. 414), à Venise, [illegible] publié de nouveau sous ce titre: *In Institutiones Justinianeas [illegible], autographo collati*, cum notis [illegible] et indice rerum et verborum [illegible] 1590, in-fol. Faber est en outre [illegible] in *Justiniani imperatoris* [illegible], cum indice, etc.; Paris, 1545, 1570, in-fol., 1594, in-4°. On lui a [illegible] l'ouvrage intitulé *Progymnasmata* [illegible], Louvain, 1565, in-8°; [illegible] Faber, surnommé *Oomelius*, [illegible], puis de Liége, sa patrie, et [illegible]

E. REGNARD.

[illegible]

[illegible] 1520. Il fut alors [illegible] et 1531. Dans l'exercice de [illegible] Faber garda la [illegible] donna [illegible] et au soulagement des pauvres. Ce [illegible] des lettres, était en correspondance avec Érasme. Ses nombreux ouvrages, [illegible] consacrés à sa lutte contre [illegible], ont été recueillis en [illegible], 1537, 1539 et 1541, [illegible] à cette collection un volume [illegible], 1537, in-8°. Outre les [illegible] en quatre volumes, on a de [illegible] ouvrages de polémique, dont le plus [illegible] intitulé: *Malleus* [illegible] *Hadrianum VI*, [illegible], 1524, in-fol.; Rome, 1569, [illegible].

[illegible] *Scriptores Ordinis* [illegible] — Le P. Touron, *Hommes illustres* [illegible] *Dominique*, t. IV, p. [illegible].

FABER ou LE FÈVRE (*Jean*), né à [illegible] vers 1500, mort vers 1560. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique à [illegible], [illegible]

[illegible]

[illegible] la vieillesse le forcèrent alors au repos. P. Colomiès, qui, dans sa *Gallia orientalis*, donne sur P. Faber les seules indications dignes de confiance (1), ne connaissait de lui que des *Commentarii in libros Academicos Ciceronis et in Orationem pro Cæcina*; Leyde, 1601, in-8°. Les Commentaires sur les Académiques, dont on cite une édition (Paris, 1611), ont été reproduits dans l'édition des Académiques de Davies; Cambridge, 1725. Plusieurs biographes ont attribué, à tort, à Pierre du Faur de Saint-Jorri (dont le nom latin est aussi *Petrus Faber*), tantôt seulement les Commentaires sur les Académiques, tantôt ces Commentaires réunis à ceux sur le discours pour Cæcina. D'un autre côté, les auteurs de *La France protestante* croient qu'on doit attribuer à Pierre Faber le *Dodecamemeron, sive de Dei nomine atque attributis*; Lyon, 1592,

(1) [illegible] grand-père, qui, [illegible] à La Rochelle, avait eu des relations suivies avec P. Faber.

[illegible]

[illegible]

[illegible] (*Jean-Matthias*), médecin allemand, [illegible] mort le 24 septembre 1702. [illegible]

[illegible] *Welschii, cum responsione* [illegible] 1677, in-4°; — [illegible] *Nuremberg*, 1686 [illegible]

[illegible] historique de la Médecine [illegible]

[illegible] (*Samuel*), érudit suisse, né à Al[illegible], mort le 7 mai 1716. Il était fils de [illegible] de Nuremberg, et étudia la [illegible] théologie. En 1690 il devint [illegible] et en 1706 recteur de Nuremberg. [illegible] de l'Académie dite des [illegible] *Pegnitz*. Il y prit le nom de *Fer-* [illegible] lequel il publia sa traduction [illegible] de la *Consolation des Gent-* [illegible]. Ses autres principaux ouvrages [illegible] Nuremberg, [illegible] avec planches en taille-douce. Cet [illegible] à celui de Buno (1673) et de [illegible] (1698), forme un cours d'histoire [illegible], au moyen de figures expliquées [illegible] vers allemands. Kohler en a donné [illegible] édition en 1726; elle a été conti[illegible] 1734, et Cramer en a publié en [illegible] en prose française.

[illegible] (*[illegible]-Ernest*), orientaliste allemand, [illegible], en 1745, mort le 14 avril [illegible] à Cobourg et à Gottingue, fut [illegible] de langues orientales à Kiel, puis à [illegible]; il mourut dans cette ville. Ses [illegible] ouvrages sont : *Disputatio de* [illegible] *verborum proprio non esse* [illegible] *præcipitur*; Cobourg, [illegible] *Nachrichten von dem Portu-* [illegible] *und der Staatsverwaltung* [illegible] *Geyras aus dem Englischen* [illegible] la cour de Portugal et [illegible] du comte de Geyras, traduit [illegible] Francfort, 1768, in-8°; — *Pr*[illegible]

[illegible]

FABRY (*[illegible]*) [illegible]

[illegible] 1696. On lui attribue : *Voyage du roi* [illegible] *à Metz en 1603*; Metz, 1610, in-fol. [illegible] *de la couronne de* [illegible] 1657, in-fol.

Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*. — [illegible] et dom Fabrouillet, *Histoire de Metz*, [illegible]. — Teissier, *Essai sur* [illegible] *graphie à Metz*, p. 10-70.

FABERT (*François*, [illegible]), [illegible] Moulins, né à Metz, vers 1580, mort dans la même ville, en 1663. Il suivit d'abord la carrière des [illegible], et se distingua aux sièges de [illegible], de La Rochelle, de [illegible], de [illegible] Avoid. Louis XIV lui donna en 1658 le cordon de Saint-Michel. Fabert fut élu en 1658 [illegible] vin de Metz. En 1660 il vint à Paris [illegible] roi sur son mariage avec Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne. Il avait épousé, le 25 octobre 1630, Madeleine [illegible] Bovey, dont il eut [illegible]

[illegible]

... (Louis), comte de [illegible], [illegible] supérieur français, fils du [illegible] ..., tué à Candie, le 25 juin 1669, ... du régiment de Lorraine, et avait ... octobre 1655 la survivance de ... En avril 1669, il ... corps d'armée qui, sous la conduite ... Beaufort et de Noailles, allait ... Vénitiens assiégés dans Candie par ... Les Français, ayant fait le 25 juin ... contre les Turcs, eurent d'abord ... mais une terreur panique s'étant ... leurs rangs, le duc de Beaufort, ... braves officiers et un grand ... furent tués dans la déroute; ... fut de ce nombre.

... Louis XIV, liv. XXXIII, ... — Histoire de Louis XIV ... Histoire de Candie, liv. XXVI. ... t. XV, p. ... — Biog. ... des Français, t. XXX ...

... historien français, ... vivait vers le milieu du dix-...

[illegible]

... attribuent les actes du ... mythologiques et faites.

Tite-Live, VI, ... — Zonaras, VII, ... De Vir. illust., ...

FABIAN. Voy. FABIAN.

FABIANUS (Papirius), ... sophe romain, ... l'ère chrétienne. ... blanche pour la ... losophie. Il ... Sénèque ... dans le troisième livre de ses ... dans ses Suasoriæ ... ans ... de ... Pline ... Sénèque ... historique ... ils citaient ... philosophiques ... de Cicéron; il avait aussi ... sciences physiques, et avait ... Pline cite de lui des ouvrages ... matières, et ...

[illegible]

... pour les ... et les pauvres de ...

... *Martyrol.* ...

FABIOLA (*sainte*), dame romaine de l'illustre famille *Fabia*, morte le 27 décembre 400. Mariée d'abord à un homme perdu de débauches, elle divorça d'avec lui, et, peu instruite encore de la loi de l'Évangile, elle épousa un second mari du vivant du premier. Pour cet acte contraire aux prescriptions canoniques, Fabiola fut exclue de la communion des fidèles. Elle n'y rentra qu'après une pénitence publique, dont elle s'acquitta avec une extrême humilité. Elle consacra toute sa fortune au soulagement des pauvres et à l'établissement d'un grand hôpital à Rome. Elle partit ensuite en Palestine, et visita saint Jérôme à Bethléem. L'invasion de la Palestine par les Huns l'ayant forcée à quitter ce pays, elle revint en Italie, où elle continua de consacrer sa vie à de continuelles pratiques de piété et de charité.

Saint Jérôme, *Epist.* — Baillet, *Vies des saints*, t. III, ...

FABIUS (*Gens Fabia*), l'une des plus illustres maisons patriciennes des premiers temps de l'ancienne Rome. On croit les Fabius ...

[illegible]

[illegible] il fut consul pour la seconde fois [illegible] C. Julius Julus. Les deux consuls [illegible] contre les Véiens, et n'ayant pu les [illegible] bataille, ils ravagèrent le territoire [illegible] revinrent à Rome. En 480 il servit [illegible] Marcus Fabius, contre les Véiens [illegible] dans cette expédition.

[illegible] II, 42-43, 46. — Denys d'Hal., VIII, [illegible]

[illegible] (*Kæson Vibulanus*), général et [illegible] romain, frère du précédent, né [illegible] avant J.-C., mort en 477. Questeur en [illegible] Sp. Cassius Viscellinus, qui fut condamné. Bien que le nom des Fabius fût [illegible] aux plébéiens, à cause de la mesure [illegible] son frère Quintus avait privé ses [illegible] fait à la guerre, les patriciens parvinrent à le faire élire consul pour l'année 484, et [illegible] années consécutives les faisceaux [illegible] restèrent dans la famille des Fabius. [illegible] collègue L. Æmilius Mamercus op[illegible] énergique résistance à la loi agraire [illegible] tentèrent de faire passer. Sui[illegible] Fabius alla au secours de son [illegible] avait été défait par les Volsques. [illegible] ne parle pas de Fabius, et représente [illegible] comme vainqueur des Volsques. Nie[illegible] qu'un grand changement eut lieu [illegible] constitution romaine lorsque Fabius et [illegible] furent élus consuls. Suivant lui, l'é[illegible] consuls fut transférée des *comitia* [illegible] aux *comitia curiata*, et on fit sou[illegible] par la première de ces deux as[illegible] le choix de la dernière. Le même [illegible] suppose ensuite qu'un compromis eut [illegible] ans plus tard (482), en vertu duquel [illegible] auraient élu un consul et les curies [illegible] que les élections se seraient faites de cette [illegible] jusqu'à l'établissement des décemvirs. [illegible] assertion de Niebuhr ne s'appuie [illegible] témoignage positif; des historiens [illegible] tels que Gœttling et Becker, l'ont [illegible] Il paraît en effet très-probable que [illegible] temps les consuls furent élus par les [illegible] *centuriata*. En 481 Fabius Kæson fut [illegible] la seconde fois consul, avec Sp. Furius [illegible] Fuscus. Au commencement de son [illegible], il eut à repousser les tentatives du tri[illegible] Icilius (Licinius), qui essaya de faire [illegible] loi agraire en empêchant les consuls [illegible] des troupes contre les Véiens et les [illegible] n'ayant pas été soutenu par ses [illegible], Fabius Kæson put faire la levée et [illegible] contre les Véiens. Il mit en déroute [illegible] avec sa seule cavalerie; mais lorsqu'il [illegible] fantassins pour achever la victoire, [illegible] de son opposition à la loi agraire, [illegible] d'obéir, et revinrent dans leur camp, [illegible] abandonnèrent bientôt, au grand étonne-

[illegible] comme [illegible] cette [illegible] leur [illegible] leur [illegible] de [illegible] d'[illegible] lui, ils [illegible] Marcus Fabius [illegible] Quintus Fabius tomba au premier [illegible] [illegible] et le consul Marcus Fabius [illegible] par leur courage, et l'armée [illegible] Les [illegible] des Fabius [illegible] journée [illegible] le peuple [illegible] mille. Le soir qu'ils [illegible] de [illegible] leurs maisons les soldats [illegible] gagner l'affection populaire [illegible] bius Kæson, qui brigua [illegible] ges unanimes des plébéiens. [illegible] consulat, en 479, Fabius [illegible] C. Virginius Tricostus [illegible] en charge, il proposa que [illegible] rement réconciliés avec le peuple, [illegible] aux patriciens de partager entre [illegible] le territoire conquis avant que [illegible] sent proposé la loi agraire. Mais [illegible] l'influence des Fabius, le [illegible] cette conduite des patriciens, qui le [illegible] dès lors comme un traître, et [illegible] que sa gloire récente lui avait [illegible] Les plébéiens, au contraire, s'empressaient au[illegible]tour de lui, et servirent sous ses ordres avec le plus grand zèle. Il les conduisit contre [illegible] dont il dévasta le territoire, et il revint [illegible] temps pour sauver l'armée de son collègue, qui se trouvait entourée par les Véiens [illegible] le plus grand péril. Après cette campagne, [illegible] renouvela ses propositions [illegible] repousser aussi dédaigneusement que [illegible] mière fois. Trompés dans leur généreux des[illegible]sein, les Fabius résolurent de quitter [illegible] les patriciens les regardaient comme [illegible] tuis de leur ordre. Ils se déterminèrent [illegible] un établissement sur les bords de [illegible] petit cours d'eau qui tombe dans le [illegible] ques milles au-dessus de Rome. [illegible] rique est venu jusqu'à nous [illegible] constances poétiques qui le rendent [illegible] sable. Voici en abrégé le récit de Tite-Live [illegible] les Fabius se présentèrent au sénat, et le [illegible] parlant au nom de la maison entière, [illegible] se chargeait de faire la guerre aux Véiens [illegible] ses seules forces et à ses propres [illegible] proposition fut acceptée. Le consul, [illegible] du sénat, ordonna aux Fabius de se [illegible] lendemain en armes, à sa porte. [illegible] les Fabius prirent les armes, et [illegible] lieu prescrit. Le consul, revêtu [illegible] de général, se plaça au milieu [illegible]

[illegible] de la ... [illegible], qui ... [illegible] ... les Fabius. Les [illegible] de cette famille, qui avait [illegible] pour le peuple, et qui en a [illegible] ... Selon Ovide, les Fabius périrent [illegible]. Toutes les autres [illegible] ... le même jour où plus tard les [illegible] furent vaincus par les Gaulois à Allia.

[illegible]

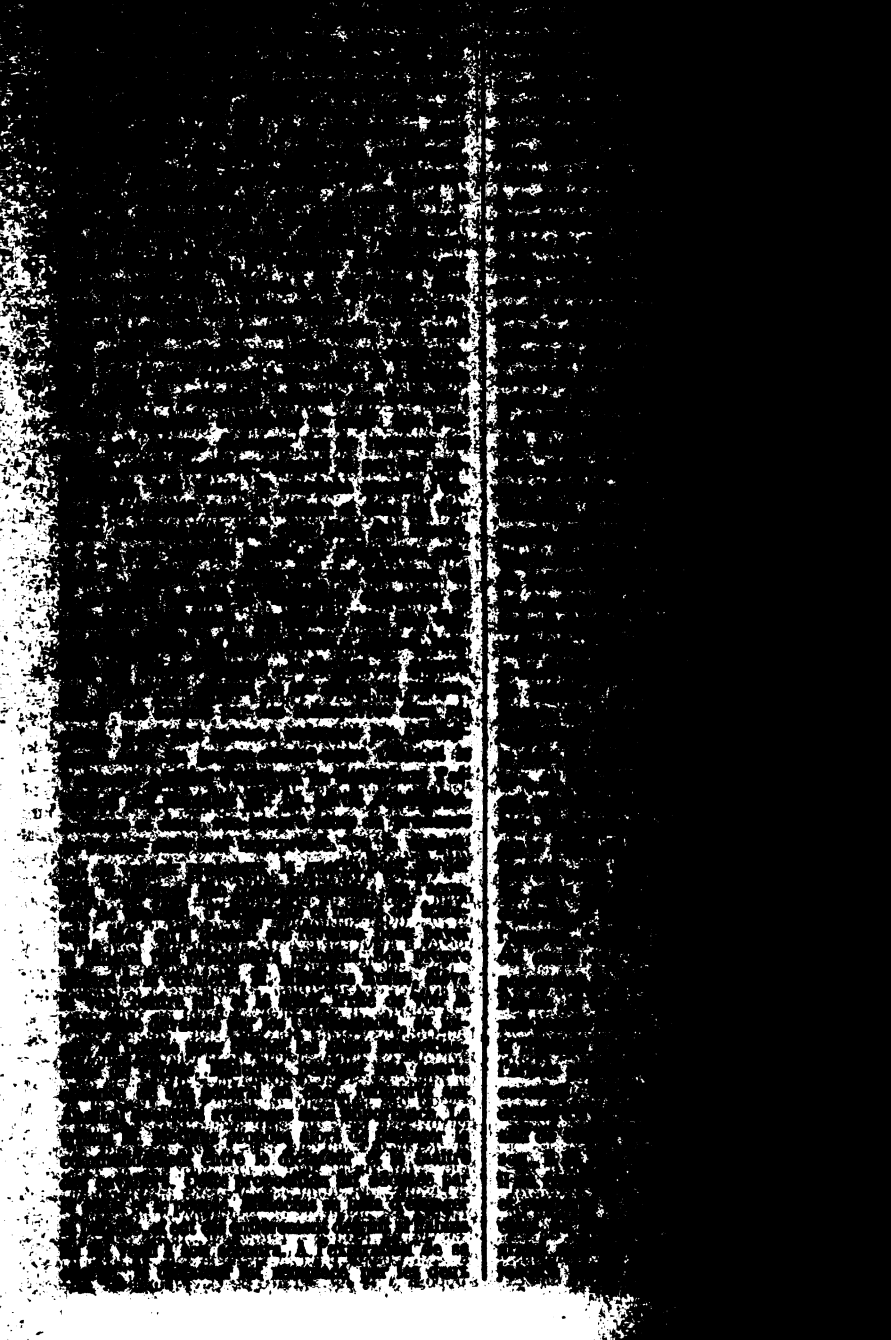
[illegible] Fabius [illegible] Quintus Fabius [illegible] Depuis le [illegible] Rome [illegible] deux partis : l'un composé des [illegible] aux bons citoyens et [illegible] l'autre, de la [illegible] Decius et de Q. Fabius, lequel [illegible] concorde et empêcher que les [illegible] dans la main de la plus basse [illegible] Forum, et [illegible] qu'il appela les tribus de [illegible] opération fut reçue avec [illegible] que le surnom de [illegible] de victoires n'avaient pu [illegible] le prix de ces [illegible] l'équilibre entre les ordres. [illegible] Fabius fut du conseil pour la [illegible] ; et comme [illegible] Tite-Live [illegible] pour province, les [illegible] Enfin, l'année suivante, [illegible] fois, il remporta une [illegible] Sentinum, où les armées [illegible], des Gaulois, des Étrusques [illegible] attaquèrent les Romains et [illegible] obtint les honneurs du triomphe [illegible] de la même année. En 292 il [illegible] à son fils Quintus Fabius Maxi[illegible] à son père Ambustus dans la [illegible] du sénat. A sa mort, arrivée [illegible] le peuple vota une somme considé[illegible] les frais de ses funérailles ; mais [illegible] Fabius était fort riche, le fils [illegible] Fabius Gurges, employa l'argent [illegible] peuple à un repas public (*epulum*) [illegible] distribution de vivres (*visceratio*) aux [illegible] Rome.

[illegible], 11, 28, [illegible], 40 ; IX, [illegible] ; [illegible] — Denys d'Halic., VI, [illegible] — [illegible] *Illust.*, 31, 32. — Dion Cassius, *Frag.* [illegible] Peiresc., XXXVI. — Valère-Maxime, [illegible], 13. — Diodore, XX, 27, 44. — Orose, [illegible] Frontin, *Strat.*, IV, 1. — Eutrope, II, 1. — [illegible], V, 17. — Pline, *Hist. Nat.*, XV, 4. — [illegible] — Niebuhr, *Histoire Romaine.* — [illegible] ; Berlin, 18[illegible]. — Huschke, *Staats*-[illegible].

[illegible] (*Quintus Maximus Gurges*), gé[illegible] fils du précédent, mort vers 270. [illegible] lui fit donner le surnom de [illegible] de *Glouton*, et la sévérité de ses [illegible] l'âge mûr étonna les Romains. [illegible] il fut à l'amende certaines dames

[illegible] [illegible] Tite-Live, X, [illegible] [illegible]

FABIUS (*Quintus Maximus*) [illegible] petit-fils du précédent, [illegible] en 203. Il fut surnommé *Verrucosus* [illegible] rue qu'il avait sur la lèvre [illegible] à cause de la douceur de [illegible] caractère ; et *Cunctator* [illegible] à la guerre. Il était probablement [illegible] d'un cer[illegible] tain Quintus Fabius Maximus [illegible] en 265 maltraita les ambassadeurs [illegible] en Épire. Le sénat ordonna [illegible] à la dis[illegible] crétion des habitants de [illegible] renvoyèrent sans lui faire [illegible] qui devait être un des plus grands [illegible] Rome, fut consul pour la première [illegible] La Ligurie, qui lui fut [illegible] pour province, [illegible] procura les honneurs du triomphe et [illegible] d'élever un temple à l'Honneur. Il fut [illegible] en 230. Consul pour la seconde fois, [illegible] s'opposa à la loi agraire de C. Flaminius [illegible]



[illegible] Claudius Néron. Dans les dé[illegible] de la seconde guerre punique, il [illegible] à son avantage. Redoublant de [illegible] l'âge, il désapprouvait la guerre [illegible] les nouveaux [illegible] de Scipion [illegible] forces à ce qu'on [illegible] de l'Afrique [illegible] que Fabius [illegible] [illegible] en Afrique, sa [illegible] Il demanda [illegible] au vainqueur des Carthaginois [illegible], dit Plutarque [illegible] le peuple, et fit regarder Fabius [illegible] difficile et envieux, ou de un vieillard timide, qui n'avait [illegible] et qui [illegible] du [illegible] de toute [illegible]. » [illegible] assez longtemps pour voir [illegible] Il mourut quelques mois avant [illegible] Zama. Quoiqu'il fût très-riche, [illegible] citoyens voulut contribuer à ses funérailles comme à celles d'un père. Fabius [illegible] puisqu'il avait sauvé Rome par sa [illegible], il eut deux fils. L'un [illegible] lui, et il prononça son oraison funèbre [illegible] alors le fils de Paul Émile, le [illegible].

[illegible] — Polybe, III, [illegible]; X, 2; XVIII; [illegible] Hist., [illegible] XXVII-XXX. — Pighius, [illegible] romaine. — Cicéron, Brut., [illegible]; Tuscul., III, [illegible]; De Nat. Deor., [illegible] V, 10; De Sen., IV, [illegible] Valère Maxime, IV, [illegible] — Aulu-Gelle, [illegible] — Pline, Hist. Nat., XXII, [illegible] — Silius Italicus [illegible]

[illegible]

FABIUS (C. [illegible]) [illegible] vers 310 [illegible]

[illegible] Nous apprenons [illegible] le plus vieux des [illegible] rempli cette dignité. [illegible] le collègue de C[illegible] en 241. Dans les Fastes [illegible] collègue de C[illegible]

[illegible] Plutarque, [illegible]

[illegible]. *Voy.* D[illegible].

[illegible]. *Voy.* F[illegible].

[illegible]. *Voy.* H[illegible].

[illegible]. *Voy.* L[illegible].

[illegible]. *Voy.* [illegible].

[illegible] FULGENTIUS. *Voy.*

[illegible]. *Voy.* F[illegible].

[illegible]. *Voy.* R[illegible].

[illegible]. *Voy.* S[illegible].

[illegible]. *Voy.* S[illegible].

[illegible]LIANUS. *Voy.* V[illegible].

[illegible]), en flamand *Boonaerts*, [illegible], né à Hilvarenbeek, dans le [illegible], mort à Louvain, le 28 [illegible] avoir professé quelque temps [illegible] passa à Louvain, où il enseigna le [illegible] Busleiden. Les écoliers, qui [illegible] pendant la nuit, le tuèrent au [illegible] rentrait chez lui. On a de lui une [illegible] grecque intitulée : *Epitome Syn[illegible] Græcæ*; Anvers, 1564, in-8°.

[illegible] *Belgica*.

[illegible]). *Voyez* FABRA.

[illegible], troubadour provençal, vivait [illegible] siècle. D'après Crescimbeni et [illegible], il acheta les ouvrages d'Albert de [illegible] publia sous son nom, et fut, pour [illegible] condamné au fouet. « Nous n'avons [illegible] l'abbé Millot, qu'une mauvaise chanson [illegible] poëme de morale où il n'y a que [illegible] communs. »

[illegible] *Histoire des Troubadours*. — Crescimbeni, [illegible] *Volgar Poesia*. — Millot, *Histoire* [illegible]

[illegible] commun à un assez grand nombre [illegible] français, presque tous du [illegible] siècle, rangés ci-dessous par ordre [illegible] de prénoms ; ceux des siècles anté[illegible] en tête, sont seuls classés par or[illegible] chronologique. Les FABRE du dix-neuvième [illegible] vivants sont placés à la fin.

[illegible]

[illegible] de codices [illegible]

Hist. [illegible] *de la France*.

FABRE (*Jean*) [illegible]

[illegible] Provence. Le pape [illegible] de Cavaillon [illegible]

FABRE (*Pierre-Jean*) [illegible] né à Castelnaudary, [illegible] fils du dix-septième siècle [illegible] à la chimie [illegible] On a de lui [illegible] Toulouse, 1624, in-8° ; — [illegible] ibid., 1626, in-8° ; — [illegible] *Morborum* [illegible] — *Myrothecium spagyricum* [illegible] ibid., 1628, in-8° ; — [illegible] *christianus* ; ibid., 1632, in-8° ; — [illegible] *Medicinæ* ; ibid. [illegible] ; — [illegible] ibid., 1636, in-8° ; — [illegible] *spagyricum* [illegible] origine [illegible] 1639, in-8° ; — [illegible] in-8° ; — *Panchymici* [illegible] *universale opus* ; ibid., 1646, in-8° ; — [illegible] *universalis* [illegible] 1654, in-8° ; — *Opera chymica* [illegible] 1652 et 1656, 2 vol. in-4°.

Eloy, *Dictionnaire historique de la Médecine* [illegible]

[illegible] d'étymologie et d'analyse des [illegible] des résultats aussi bizarres [illegible] ancienne cabalistique nous est [illegible] absurde. Partout il voit des allé[illegible] et un sens caché dans chaque mot, [illegible] chiffre.

[illegible], Fabre d'Olivet s'est fait [illegible] beaucoup de romances; outre la [illegible] pièce, il a composé un quatuor de [illegible] deux *flûtes*, *alto* et *basse*, [illegible] Pleyel; Paris, 1800. Dans ses [illegible] il avait cru retrouver [illegible] des Grecs. Pour donner un [illegible] mode *hellénique*, il fit exécuter [illegible] des protestants [illegible] du couronnement de Napo[illegible] à grand orchestre. Cet [illegible] de circonstance, mais il est [illegible] aujourd'hui que la prétendue découverte [illegible] n'est autre chose que le mode [illegible] Blainville (voy. ce nom) s'était [illegible], et qui a tant de rapport [illegible] mode *plagal*, qui subsiste encore [illegible] Fabre d'Olivet avait un caractère honorable et

[illegible]

[illegible] avec une transcription en caractères [illegible] et accompagnée de notes grammaticales [illegible] tiques, où l'[illegible] est prouvée par [illegible] frontation avec [illegible] chaldaïque, syriaque, arabe [illegible] 1815, 2 parties [illegible] traduction [illegible]

[illegible] la cardinal Maury, qu'on ne peu[illegible] Corneille avec plus d'esprit [illegible] de célébrer avec plus de [illegible] il est plein de traits heureux [illegible] Ce théâtre où Corneille a [illegible] manière à expliquer la [illegible] qui a fait dire [illegible] Corneille, et on la croirait de Mau[illegible]

[illegible] montre la même [illegible] de [illegible] l'Éloge de La Bruyère et dans le [illegible] de la France au dix-huit[illegible] couronnés dans la même séance [illegible] plan du dernier de ces ouvrages, où [illegible] tant d'objets divers et [illegible] de résultats, fut particulièrement [illegible]. Mais de tous les écrits de cet au-

[illegible]

[illegible]

[illegible] *Antoine-François-Hippolyte* [illegible] français, né à Marseille, en 1797, mort [illegible] décembre 1852. Son père, qui était [illegible] en chef de l'hôpital de La Charité, [illegible] l'envoya faire ses études [illegible] à [illegible]. Le jeune Fabre vint compléter [illegible] docteur à Paris, en 1824. Il retourna à [illegible], où il fut nommé secrétaire de la Société [illegible] de Médecine. Il rédigea [illegible] les travaux de cette société pendant les [illegible] 1822, 1823, 1824. Revenu à Paris, il [illegible] à divers journaux de science médicale [illegible], en 1827, rédacteur en chef de la *[illegible] des Hôpitaux*, qu'il quitta pour fonder, en 1828, la *Lancette française*, *Gazette des Hôpitaux*. Outre les articles de médecine [illegible] qu'il rédigeait dans ce journal, il s'attachait à y défendre la liberté absolue de l'enseignement médical. Ennemi des abus, il les [illegible] aussi par des satires en vers qu'il [illegible] sous le titre de *La Némésis médicale*. [illegible] l'Institut lui décerna, sur les fonds [illegible], une médaille de la valeur de [illegible] pour un ouvrage publié en 1833 qui, le [illegible]

[illegible]

[illegible] du roi près le tribunal de sa ville natale. Quoique [illegible] l'ex-[illegible] [illegible] rentra [illegible] le 9 thermidor, et le 24 vendémiaire an IV (16 octobre 1795) [illegible] département [illegible] dans la [illegible]

[illegible] 3 juin [illegible]

[illegible] (*Jean-Michel*), [illegible] à Bourges, en 1751, [illegible] mathématiques à l'école [illegible] fut nommé successivement [illegible] pour le département du Cher [illegible] de celui de l'[illegible] en 1810. Forcé par [illegible] France. Il [illegible] dans [illegible]. On a de lui : *Mémoire pour [illegible] statistique des départements du Cher* [illegible], in-8°, avec carte ; — [illegible] publiés de 1828 à 1833 dans le [illegible] *de la Société d'Agriculture de [illegible]* [illegible] recueils. [illegible]

[illegible] (*Jean-Antoine*), [illegible] né à [illegible] (Lot-et-Garonne), le 10 [illegible]. Il fut d'abord avocat à la cour royale [illegible], et l'exercice de sa profession ne l'empêcha pas de cultiver les lettres. Il s'est particulièrement occupé d'économie politique, et a [illegible]

[illegible]

[illegible]

où il imprimait encore dans l'année 1491. L'ex-

[illegible]

... la publication ... [illegible] ... de lui un grand nombre d'ou- ... les plus importants sont : *Philoso-* ... *per propositiones* ... Lyon, 1646, in- ... *seu dialogus de* ... Rome, 1660, in-8° ... Cologne, 1660, in-8° ... Cologne, 1660, in-8°. Ce ... relatifs à la fameuse querelle ... de Port-Royal. Fabri ... des casuistes ; mais ... ne furent pas approuvées ... *Dialogi physici, in quibus de motu* ... *aquarum et* ... *elevatio examinatur* ; Lyon, ... — *Tractatus duo : quorum prior* ... *et de generatione animalium,* ... *De Homine* ; Paris, 1666, in-4°. ... qu'il avait enseigné la ... avant d'avoir connaissance ... On peut consulter sur ce ... *historiques et philoso-*

[illegible]

FABRI (...) ... [illegible] ... *Fabri*, Bologne ... *Elogio di Alessandro* ... [illegible]

FABRE (*Pierre*), peintre ... née, né à S.- ... de 1766 à 1780 ... et quoique ayant passé à ... [illegible]

[illegible] eut pour élèves Jacopo [illegible] [illegible] de Giovanni de [illegible] [illegible] de gloire est de pouvoir [illegible] [illegible] de Jacopo Bellini, le père de [illegible] [illegible] les vrais [illegible] [illegible]

[illegible] FABRICIO [illegible] d'Acquapendente, [illegible] [illegible] (États de l'Église) [illegible] 21 mai 1619. Ses parents [illegible] [illegible] donner une éducation [illegible] [illegible] qui était déjà placée pour [illegible] [illegible] au premier rang des universités [illegible] Le gouvernement vénitien [illegible] [illegible] encourager les études médicales [illegible] [illegible] appelés successivement à [illegible] [illegible] alors réunies d'anatomie et de [illegible] [illegible] été comblé de [illegible] [illegible], qui contribua puissamment [illegible] [illegible] de l'école fondée par [illegible] [illegible] de l'anatomie. [illegible] [illegible] récompensé qu'aucun [illegible] [illegible] de les égaler en mérite [illegible] [illegible] il mérita l'amitié [illegible] [illegible] en 1562 dans la direction [illegible] [illegible], et trois ans plus tard il [illegible] complet de professeur. Il [illegible] [illegible] cinquante des études [illegible] [illegible] le gouvernement vénitien à [illegible] une chaire séparée d'anatomie. Il [illegible], assisté de son élève, [illegible] conjointement avec celle de [illegible] [illegible] un âge avancé. Sa réputation de [illegible] [illegible] les étudiants de toutes les [illegible] de l'Europe. L'amphithéâtre d'anatomie [illegible] bâtir à ses frais se trouvant trop [illegible] de Venise en fit construire un [illegible] plus vaste, aux frais de l'État, [illegible] Fabrice fut inscrit sur le frontispice [illegible] ne se borna pas à cette [illegible]; elle porta à cent écus d'or [illegible] savant anatomiste, l'honora [illegible] d'une chaîne d'or, et le créa [illegible] Saint-Marc. Il s'acquit encore plus [illegible] comme chirurgien que comme [illegible] cinquante ans d'un bonheur [illegible] il quitta l'enseignement et la pratique [illegible] chirurgie, possesseur d'une fortune [illegible]

[illegible]

[illegible] quelques [illegible] [illegible] une disposition [illegible] [illegible] la découverte de la [illegible] [illegible] que les valvules [illegible] [illegible] avait découvert [illegible] vers le cœur. [illegible] celle des valvules du cœur et de l'[illegible] qui n'ont pas de valvules [illegible] possible d'arriver à la [illegible] [illegible] dans les artères [illegible] veines, et par conséquent de découvrir la circulation; mais cette gloire était réservée à Guillaume Harvey, [illegible] à la [illegible] d'une découverte [illegible] [illegible] qu'il [illegible] [illegible] pas [illegible] pour le traitement de ses [illegible] [illegible] la découverte qu'il [illegible] [illegible] [illegible] de gloire de Fabrice, c'est [illegible]

[illegible]

[illegible] sur la Sicile, où les [illegible] Pyrrhus. Le récit du reste de [illegible] appartient à la vie de ce prince [illegible] ici que le roi d'Épire, après [illegible] jusqu'aux portes de Rome, [illegible] prendre ses quartiers d'hiver [illegible] ambassade romaine, [illegible] y trouver pour [illegible] des prisonniers. La conduite [illegible] cette occasion est un des [illegible] des annales romaines, et [illegible] bien que les poètes se sont [illegible] toutes les manières. Voici ce qui [illegible] Pyrrhus traita les ambassadeurs [illegible] distinction, et s'efforça par [illegible] gagner la faveur de Fabricius. [illegible] ambassadeur de splendides [illegible] de lui persuader d'entrer à son [illegible] le suivre en Grèce. Fabricius résista [illegible] séductions de Pyrrhus, et repoussa [illegible]. Le résultat de cette ambassade [illegible] raconté par les anciens histo[illegible] guerre recommença l'année suivante [illegible] assista, toujours comme légat [illegible] d'Asculum, et il y fut, dit-on, blessé [illegible] consul pour la seconde fois [illegible] Papus. Les victoires que Pyr[illegible] jusque là lui avaient coûté [illegible] peu disposé à risquer une [illegible] Les Romains, de leur côté, [illegible] de leurs alliés, étaient pressés de [illegible]. Une proposition d'empoisonn[illegible] que Fabricius et son collègue reje[illegible], leur offrit un excellent pré[illegible] une négociation avec le roi d'É[illegible]

[illegible] des Antiq. [illegible] Zeitschr. [illegible] II. [illegible] Leg. III. [illegible]

[illegible] (curator viarum) en [illegible] la ville et l'île du Tibre [illegible] son nom Fabricius. [illegible] du Ponte di quattro Capi [illegible] Villa, Fabricius [illegible] C. Fabricius, M. F. M. Lollius [illegible]

[illegible] les cours de l'université [illegible] dans [illegible] de [illegible] à Uraniborg, dans l'île [illegible] de Hveen. Il ne pouvait manquer de s'y livrer à l'étude de l'astronomie, étude qui [illegible] avec une [illegible] de nouveau à l'astrologie, à laquelle il reconnaît quelque affinité avec la science des astres. [illegible] le même Tycho, Fabricius apprit de [illegible] les mathématiques [illegible] pasteur à [illegible], cette position lui donna assez de loisirs pour qu'il pût [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pour [illegible] les instruments qui lui [illegible] [illegible] [illegible] Il [illegible] avec les astronomes célèbres du temps, en particulier avec Tycho-Brahé et Kepler.

[illegible]

[illegible] des Apollinaristes. [illegible] fort [illegible] pour [illegible]

[illegible] *Voy.* [illegible]

[illegible] (*François*), [illegible] né [illegible] en 1525, mort le 23 [illegible] renommé lui-même [illegible] au sein de sa famille [illegible] envoyé ensuite en France, [illegible] de Turnèbe et de Pierre [illegible] retour dans sa patrie, vers [illegible] Guillaume, duc de Juliers, le [illegible] de Dusseldorf, qu'il gouverna pendant [illegible] ans avec la plus grande distinction. [illegible] *Lysiæ orationes duæ, una pro [illegible] cæde, altera funebris; jam pri[illegible] græce et latine edita*, etc.; Co[illegible], in-12; — *Pauli Orosii, presby[illegible] adversus Paganos Historiarum* [illegible] etc.; Cologne, 1561, in-12; — [illegible] *in Orationem M. T. Ciceronis* [illegible]; Cologne, 1562, in-12; — [illegible] *M. T. Ciceronis pro M. Fonteio* [illegible] *et De Provinciis consul[aribus]* [illegible]; Cologne, in-12; — *Plutarchi Chæro[nensis]* [illegible] *educandis Liber*, etc.; [illegible], in-12; — *Ciceronis Historia, per [illegible] descripta et in annos LXIV*, etc.; [illegible], in-12; — *Franc. Fabricii* [illegible] *in sex Terentii Comœdias* [illegible]; Anvers, Plantin, 1565, in-12, et [illegible] additions de Pulmann; — [illegible] *in Quæstiones Tusculanas M. T. Cice[ronis]* [illegible] 1569, in-12; — *Notæ in* [illegible] *M. T. Ciceronis*; Cologne, 157[illegible] [illegible] *Fabricii Marcodurani* [illegible]

[illegible] les *Antiquitates Romanæ* de Grævius [illegible] *Opera* [illegible] *Volumina duo*; Leipzig [illegible]

J.-A. Fabricius, *Centuria* [illegible]

FABRICIUS (*Jean*), [illegible] logien allemand, né à Nuremberg, en 15[illegible] en 1636. Il fut [illegible] pasteur pendant [illegible] *Dignitate* [illegible]; Nuremberg [illegible]

FABRICIUS (*Jean*), [illegible] logien allemand, [illegible]

[illegible] *[illegible]* [illegible] Francfort, [illegible] *de la [illegible]*. [illegible]

[illegible] (*Augustin*), théologien [illegible] à Berne, le 1er avril [illegible] cette ville. On a de lui : [illegible] *minores*; 1641, in-fol. [illegible] *in Decalogum*; 1649, in-4° [illegible] *sacræ festivitatibus annuis* [illegible] in-4°; — *[illegible] CL Psalmos* [illegible] *Conciones sacræ* [illegible]

[illegible]

[illegible] (*Frédéric*), orientaliste [illegible] Vincent Fabricius, né à Stettin, [illegible] le 11 novembre 1703. Il étudia [illegible], à Leyde et à Utrecht, et s'appliqua aux langues orientales. Il devint [illegible] à Stettin, puis pasteur, enfin docteur [illegible] à Wittemberg. Il traduisit le *[illegible] de Kimchi sur le prophète Ma*[illegible] en vers allemands la *Praxis Pietatis* [illegible]. On a en outre de lui : *Trauer-und [illegible]ichte* (Poëmes de Joie et de Deuil). [illegible] Fabricius a édité aussi quelques-unes [illegible] de son père.

[illegible], *Gel.-Lexik.*

[illegible] (*Jean*), orientaliste allemand, [illegible], en 1608, mort en 1653. Il étudia [illegible] Leipzig, à Wittemberg, à Kœnigsberg [illegible], où il eut Golius pour maître d'arabe [illegible]. En 1635 il se fit recevoir docteur [illegible], et enseigna à Rostock les langues [illegible] et particulièrement l'arabe. Peu de [illegible], il en partit pour un voyage à travers [illegible], la Suède, le Holstein, la Hollande, [illegible] et la France. Il finit par s'établir définitivement à Dantzig, en 1642. On le nomma [illegible] de Sainte Catherine et professeur de [illegible] et d'hébreu au gymnase de cette ville. [illegible] : *Dissertatio philologica de nomine* [illegible]; Rostock, 1636, in-4°; — *Diasceps[i]s de* [illegible] Λόγου, *summi et supremi Dei*, [illegible]*ianos*; Rostock, 1637, in-4°; — [illegible]*bicum gratulatorium M. Johanni* [illegible] *professori eloquentiæ*; Rostock, 1637, — *Oratio patriarchæ Antiocheni de* [illegible] *in nativitate Christi*, traduit de l'arabe en latin; Dantzig, 1637, in-4°; [illegible]; — *Dissertatio de matrimonio* [illegible]*orum*; 1638, sans nom d'auteur; — [illegible] *Mohamedis latine ex Gabrie*[illegible] *versione, cum Theodori Biblian*[illegible] *pro editione Alcorani*; Rostock, [illegible] in-4°; — *Specimen Arabicum*, etc.; [illegible], 1638, in-4°. Ce recueil renferme la [illegible] de Hariri et le poëme de Abou-l-[illegible] le mépris du monde, traduits en latin [illegible] Golius; le poëme de Omar-Ibn-Faradh

[illegible]

— FABRICIUS (*Jean*), [illegible] Altorf, en 1644, mort le 29 [illegible] 17[illegible] [illegible] ses études [illegible] de cette ville [illegible] à la [illegible] [illegible], qu'il continua de cultiver [illegible] il voyagea en Italie [illegible] [illegible] à son retour professeur de théologie [illegible]. Il ouvrit ses conférences par un discours intitulé : *De Utilitate quam theologiæ studiosus ex itinere capere possit Italico, additis figuris, notis et nonnullis inscriptionibus*; 1678. En 1690 il obtint le grade de docteur en théologie, et en 1697 il fut appelé à professer cette science à Helmstædt; en 1701 il eut un abbatiat à Kœnigslutter; en 1703 il fut nommé membre du conseil consistorial de Brunswick-Lunebourg et inspecteur général des écoles du duché en 1709. Il était membre de l'Académie des Sciences de Berlin depuis 1701. Il [illegible] d'importants ouvrages. On a de lui : *[illegible]tio de Altaribus*; Helmstædt, [illegible], in-4°; — *Amœnitates theologicæ*; ibid., 1699; — *Consideratio variarum controversiarum, quæ inter Evangelicos et Catholicos Reformatosque agitantur*; 1704; — une édition des *Pasquillones* d'Octave de Ferrare, Wolfenbüttel, 1718, in-8°, après avoir publié du même auteur l'ouvrage intitulé : *De Pantomimis et mimis*, avec un appendice ayant pour titre : *Joannis Fabricii [illegible] non nominis de orthographia latina dubia responsiones*; 1714, in-8°; — *Historia Bibliothecæ Fabricianæ*; Wolfenbüttel, 1717-1724, 6 vol. in-4°. C'est l'histoire, très-instructive, de sa propre bibliothèque. Malgré quelques erreurs, c'est un ouvrage utile à consulter.

[illegible], *Onom.*, V. — Ersch et Gruber, *Allg. Encycl.*

FABRICIUS (*Jean-Georges*, comte), médecin allemand, né à Nuremberg, le 2[illegible] septembre 1593, mort dans la même ville, le 13 novembre 1668. Une chute qu'il fit, le 2 avril 16[illegible], lui causa une luxation de l'os de la cuisse, et le rendit boiteux pour le reste de sa vie. Il étudia successivement à Altorf, à Wittemberg, à Iéna et à Bâle, où il se fit recevoir docteur en médecine, en 1620. De retour à Nuremberg, il fut associé au collége des médecins, et en remplit avec distinction les différentes charges. L'empereur Léopold le créa comte palatin le 17 mai 1668. On n'a de lui que des opuscules peu importants; en voici les titres : *Dissertatio de [illegible]nitide*; Bâle, 1620, in-4°; — *[illegible]*

[illegible]

[illegible] (Jean-André), [illegible] né à [illegible], le [illegible] décembre 1661, mort dans la même ville, le 10 décembre [illegible]. [illegible] cours de l'université de [illegible] Tout entier à la pratique de son art, il ne voulut pas s'en laisser distraire par les travaux de cabinet; aussi n'a-t-on de lui que trois opuscules publiés pendant son voyage en Italie, sous les titres suivants : *Disquisitio medica de* [illegible] *quam in alma universitate* [illegible] *gratia consequendi ac* [illegible]; Padoue, 1686, in-4°; — [illegible] *de medicina universali, quod cum* [illegible] *synonimis suis, in itinere neapolitano ad demulcendas* [illegible] *molestias* [illegible]; Venise, 1686, in-4°; — *Discursus medicus de termino vitæ humanæ, quem in antiquissimo Romanorum gymnasio inter familiares instituit et ad* [illegible] *fecit*; Rome, 1686, in-4°.

Eloy, *Dictionnaire historique de la Médecine*. — [illegible] médicale.

FABRICIUS (*Louis*), diplomate suédois, né au Brésil, d'une famille hollandaise, vivait dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Après avoir parcouru la carrière militaire, il fut envoyé en Perse par Charles XI pour [illegible] entre ce pays et la Suède des relations commerciales qui devaient aboutir à Narva, dans l'Esthonie. Ce ne fut guère qu'un projet, dont la nécessité de tra-

[illegible] de Dietrich [illegible] 1678, in-12 [illegible]

FABRICIUS (Samuel), théologien [illegible], vivait dans la seconde moitié [illegible] siècle. Il fut ministre à [illegible] ouvrage est : Cosmotheoria [illegible] 1625, in-8°, et Bâle, 1675. [illegible] l'auteur est de célébrer les merveilles [illegible]

[illegible] Gelehrten-Lexikon.

FABRICIUS (Vincent), médecin allemand [illegible] moderne, né à Hambourg, le 23 [illegible] 1612, mort à Varsovie, le 11 septembre [illegible]. Il étudia à Leyde, et se fit recevoir [illegible] cette université. Il s'adonna ensuite [illegible] du droit, et fut nommé conseiller de [illegible] Lubeck en 1644. S'étant établi plus [illegible], il y devint syndic, puis bourgmestre [illegible] douze fois député à la diète de Pologne [illegible] mourut pendant une session d'une de [illegible]. Son seul ouvrage médical est sa [illegible] intitulée : *Positiones medicæ* [illegible], Leyde, 1634, in-4°. Il composa [illegible] poésies latines, publiées à Leyde, 1632, [illegible], 1638, in-12, et enfin à Dantzig, [illegible] par les soins de Frédéric Fabricius. [illegible] a encore de Vincent Fabricius une [illegible] de vers en tête des *Epistolæ latinæ* [illegible]

[illegible] Lexikon, t. IV, p. 842. — Moréri, *Grand* [illegible] *historique*.

[illegible] (*Werner*), organiste et compositeur [illegible], né à Itzehoe (Holstein), le 10 avril [illegible] à Leipzig, le 9 janvier 1679. Son père, [illegible] Itzehoe et ensuite à Flensbourg, lui [illegible] les premiers éléments de la musique. [illegible], où il fut envoyé pour faire ses études [illegible], il apprit la composition, et il se [illegible] dans l'art de jouer de l'orgue. En [illegible] à Leipzig pour étudier la philosophie [illegible] jurisprudence. Il s'établit ensuite comme [illegible] cette ville, et tout en exerçant cette [illegible] il fut chargé, en 1656, de toucher [illegible] l'église Saint-Thomas et plus tard de [illegible] académique de Saint-Paul. On a de lui : [illegible] *harmonicæ*; Leipzig, 1657, in-4°. C'est [illegible] de 65 airs de danse à cinq parties; [illegible] *Arien, Dialogen und Concerten* [illegible], Dialogues et Concerts pour les [illegible], à quatre et à huit voix, avec [illegible] de divers instruments); — [illegible] *wie man ein neues Orgelwerk ob* [illegible] *beständig sey, nach allen Stücken* [illegible] *inwendig examiniren und so* [illegible] *probiren soll* (Instruction sur la [illegible] d'examiner et d'éprouver un orgue [illegible]); Francfort et Leipzig, 1656, in-8°; [illegible] *zum General-Bass* (Manuel de [illegible]); 1675, in-4°.

Michel Nicolas.

[illegible] *Biographie universelle des Musiciens*.

[illegible] Hambourg, pour y voir [illegible] ; il [illegible] quelques pays [illegible] renoncer à ce projet, en apprenant que les [illegible] de son éducation avaient [illegible] son patrimoine, [illegible] ainsi son créancier. J.-F. Mayer, [illegible] proposé de rester à Hambourg et de [illegible] du soin de sa bibliothèque. [illegible] ces fonctions, qui répondaient si bien à ses goûts. Plus tard, après un voyage en Suède, [illegible] il concourut pour la chaire de logique et de métaphysique de l'Académie de Hambourg; mais les voix se partagèrent entre lui et [illegible], l'un de ses concurrents, et le sort, auquel on en appela, se prononça en faveur de ce dernier. La même année il succéda à [illegible] dans la chaire d'éloquence et de philosophie pratique. Le reste de sa vie s'écoula dans l'exercice de ces fonctions. On lui offrit à quatre reprises différentes positions des plus avantageuses : J.-F. Mayer lui fit proposer en 1701 la chaire de théologie à l'université de Greifswald; en 1708 la même offre fut renouvelée; on essaya aussi de l'attirer à Wittemberg, avec des conditions très-avantageuses; enfin, le landgrave de Hesse-Cassel l'invita, en 1719, à venir s'établir auprès de lui. Mais le sénat de Hambourg, comprenant le mérite de Fabricius et flatté de posséder dans ses écoles un savant si distingué, eut l'habileté de le retenir, tantôt en lui conférant quelque dignité académique, tantôt en augmentant quelque peu son traitement. Fabricius était d'ailleurs peu accessible aux considérations d'une [illegible]; il lui suffisait de se trouver dans une position qui lui permît de se livrer tout entier à l'étude, son unique passion. Infatigable au travail, il amassa, dans presque toutes les parties de la culture humaine, et principalement dans la philologie et dans l'histoire littéraire, un immense trésor de connaissances, qu'il eut le mérite de [illegible] autant d'habileté que de patience. Plusieurs de ses productions sont des chefs-d'œuvre d'érudition et de critique, et sont encore de la plus grande utilité. Le nombre de ses ouvrages imprimés est de 128, d'après le catalogue qu'en a donné son gendre, H.-S. Reimarus. Nous indiquerons ici les principaux : *Bibliotheca Latina*, [illegible]

[illegible] *Hieronymus, [illegible]*, etc.; Hambourg, 1718, in-[illegible]. C'est un recueil de douze auteurs qui, depuis le quatrième siècle jusqu'au dix-septième, ont composé des notices sur les écrivains ecclésiastiques ; — *Bibliotheca Latina mediæ et infimæ ætatis*; Hambourg, 1734-1736, 5 vol. in-8°. Cette Bibliothèque est sous forme de dictionnaire. Fabricius mourut avant de l'avoir achevée; il la laissa au mot Pyggus. Les quelques notes qu'il avait recueillies furent remises à Chr. Schœttgen, qui, en 1746, publia un 6e volume, contenant la fin de cet ouvrage. On en a une très-bonne édition, avec des augmentations considérables, due à J.-Dom. Mansi; Padoue, 1754, 6 vol. in-4°; — *Scriptorum recentiorum Decas*; Hamb., [illegible], in-4°, sans nom d'auteur. Cette brochure, qui n'a que 8 pages, contient des notices sur les dix érudits suivants : D.-J. Morhof, Chr. Cellarius, Herm. Witsius, Christ. Thomasius, Guill. [illegible], Al. Borkel, Serv. Galleus, Jacq. Tollius, J.-[illegible] Kœnig et Chr.-Guill. Eybenius. Il faut joindre à cet écrit une brochure publiée par Fabricius sous ce titre : *Defensio Decadis adversus hominis malevoli maledicum judicium* (sans lieu ni date); in-4°; — *Bibliographia antiquaria, sive introductio in notitiam scriptorum qui antiquitates hebraicas, græcas,*

[illegible] Hippolyti Opera; [illegible], 1716, [illegible] avec des notes, des dissertations [illegible] Opera; Leipzig, 1718, [illegible] S. Philastrii, episcopi [illegible] Liber; Hambourg, 1721, in-8°. [illegible] Reimarus, il laissa inédits 19 ouvrages, [illegible] avaient une importance réelle.

Michel Nicolas.

[illegible], Mémoires. — Chaufepié, Diction. — [illegible], De Vita et Scriptis J.-Alb. Fabricii Commentarius; Hambourg, 1737, in-8°, avec le portrait de Fabricius [illegible] un autre portrait de Fabricius, dans le 1er vol. de [illegible] la Biblioth. Græca, et un autre, très-beau, [illegible] l'édit. de Dion Cassius par H.-S. Reimarus. On [illegible] à la suite du De Vita et Scriptis Fabricii [illegible], diverses pièces historiques, nécrologiques, sur ce savant bibliographe.

[illegible] (Christophe-Gabriel), théologien allemand, natif de Tzschackadorf (basse [illegible]), mort le 12 juin 1757. Il fut pasteur [illegible], à Weyssyk et à Daubitz. Il remplit [illegible] fonctions pastorales jusqu'à sa mort. Il [illegible] avec ardeur la propagation des doctrines du comte Zinzendorf. Ses ouvrages sont : [illegible] Catechismus-Fragen, in das [illegible] uebersetzt (Les Questions du catéchisme de Quiersfeld, traduites en langue wende); [illegible], 1741, in-8°; — Das entlarvte Herrnhutertum (La Doctrine des Hernhutes démasquée); Wittemberg, 1743, in-4°.

[illegible], Suppl. à Jöcher, Allgem. Gelehrten-Lexikon.

[illegible] (Jean-André), érudit allemand, [illegible] Dodendorf, le 18 juin 1696, mort le 28 février 1769. Il étudia à Helmstaedt, Leipzig et [illegible], fut reçu docteur en philosophie en 1716, [illegible] ensuite à l'enseignement privé. Devenu [illegible] à la faculté de philosophie d'Iéna, il y [illegible] la Société Allemande en 1729, et s'établit [illegible] Brunswick en 1740. Il y professa, et devint [illegible] vecteur. En 1753 il se rendit en la même [illegible] à Nordhausen. Ses principaux ouvrages [illegible] : Anweisung zur theoretischen Philosophie (Instruction pour servir à la philosophie [illegible]ive); Wolfenbüttel, 1746; — Regeln [illegible] geistlichen Beredsamkeit (Règles de l'Éloquence sacrée); Leipzig, 1748; — Auszug [illegible] den Anfangsgründen der allgemeinen [illegible]samkeit und Weltweisheit (Aperçu des [illegible] de l'Érudition et de la Philosophie); [illegible], 1746; — Abriss einer allgemeinen [illegible] der Gelehrsamkeit (Abrégé d'une [illegible] littéraire générale); Leipzig, 1752-1754, [illegible]; — Conspectus Theologiæ thetico-po[illegible]-moralis; Francfort, 1766, in-4°.

[illegible] et Gruber, All. Enc.

[illegible] (Philippe-Conrad), médecin [illegible], né le 2 avril 1714, à Butzbach [illegible], mort à Helmstaedt, le 19 juillet 1774. [illegible] ses études à Giessen et à Strasbourg, et [illegible] professeur d'anatomie, de physiologie et [illegible] pharmacie à l'université d'Helmstaedt. On a de [illegible] grand nombre d'ouvrages; le plus important est intitulé : Primitiæ Floræ Butisbacensis, sive sex decades plantarum rariorum

[illegible]

[illegible] Entomologia [illegible]

[illegible]

FABRICIUS ([illegible]), [illegible] tomologiste danois, [illegible] Schleswig), le 7 janvier [illegible] de vingt ans, après avoir [illegible] miques à Copenhague, il continua [illegible] Leyde, à Edimbourg, à Freyberg [illegible], enfin à Upsal sous Linné. Peu [illegible] grand homme eut aussi bien [illegible] que Fabricius. Ses ouvrages sur [illegible] présentent d'une manière évidente les principes, les idées et même les formes d'exposition de Linné, employés sous l'influence d'une [illegible] nouvelle, heureuse et [illegible]. Fabricius d'ailleurs ne cherche en aucune manière à dissimuler ce qu'il doit à son maître, [illegible] biographie duquel il avait rassemblé des matériaux très-étendus. Pendant un voyage qu'il fit avec lui, il conçut la première idée de son système, qui consiste à classer les insectes d'après les organes de la bouche, et la forme des [illegible]. Il proposa à Linné, qui [illegible] usage dans la nouvelle édition de son Systema Naturæ. Peu de temps après, Fabricius [illegible] la place de professeur d'histoire naturelle à l'université de Kiel, où il se livra tout entier à son étude favorite. En 1775 parut son Systema Entomologiæ; Copenhague, 4 vol. in-8°, dans lequel cette science prit une face toute nouvelle. Plus tard, dans un second ouvrage, Supplementum Entomologiæ, 1797, il [illegible] des classes et des genres, et dans les prolégomènes il exposa les avantages de sa méthode. En 1778 il fit paraître sa Philosophia entomologica, d'après le modèle de la philosophie botanique de Linné. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant près de trente ans, il fut continuellement occupé à étendre son système et à l'exposer sous diverses formes dans des ouvrages de diverses dénominations. Presque chaque année il parcourut une partie de l'Europe, visitant les musées, établissant des relations avec les savants et décrivant avec une infatigable activité les insectes encore inconnus qu'il découvrait. D'ailleurs, comme le nombre des genres s'augmentait sous sa plume, les caractères distinctifs des familles et même des classes devinrent incertains et arbitraires, de sorte que sous ce point de vue ses derniers écrits sont [illegible] inférieurs aux premiers. La base qu'il avait [illegible] était excellente; mais elle ne pouvait pas [illegible]nir, comme il le pensait, un système [illegible] de la nature, mais seulement une méthode [illegible]. Fabricius mourut [illegible], dit-on, par le chagrin que lui causaient les malheurs du Danemark. Il avait publié son autobiographie dans le Journal de Kiel. Outre les ouvrages cités, on a

[illegible]

... publiée sous le titre de De Phoenicia [illegible]; Rome, 1808, 2 vol. in-8°.

[illegible]; Dictionn. univers. [illegible] — Biographie universelle, édit. [illegible].

[illegible] (Jean), grammairien italien, né en 1516, à Figline (Toscane), mort à Venise, vers 1580. Il professa pendant trente ans l'éloquence à [illegible], publia plusieurs traités de grammaire, ainsi que des commentaires sur les auteurs [illegible]. On a de lui une traduction italienne du De Institutione Reipublicae, de Francesco Patrizi de Sienne; Venise, 1545, in-8°. Ses autres ouvrages sont: Della Interpretazione della lingua volgare e latina; Rome, 1544; — Il [illegible] latino comentato in lingua toscana; Venise, 1548, in-4°; — Teorica della Lingua; Venise, 1566; — L'Opere d'Oratio, poeta lirico, comentate in lingua volgare toscana; Ve-

[illegible]

[illegible]. Il avait à peine terminé ses [illegible], lorsque [illegible] de sa [illegible]. Il passa les dernières années de sa vie dans un couvent de chartreux, près de [illegible] à Saint-Cerbo, près de Lucques. Il venait de retourner à Pise, lorsqu'il fut emporté par sa [illegible]. Son principal ouvrage est intitulé : *Vitæ Italorum doctrina excellentium qui sæculis XVII et XVIII floruerunt*; Pise, 1778-[illegible]; 1804-1805, 20 vol. in-8°; dix-huit volumes parurent du vivant de l'auteur, deux autres furent publiés après sa mort. Le dernier contient les mémoires de l'auteur, avec un choix de lettres à lui adressées par d'illustres personnages. Ces *Vies* sont rédigées avec beaucoup de soin, et contiennent des détails aussi [illegible] qu'intéressants. Les ouvrages de Fabroni sont : *Laurentii Medicei Magnifici Vita*; Pise, 1784, 2 vol. in-4°; — *Magni Cosmi Medicei Vita*; Pise, 1789, 2 vol. in-4°; — *Elogj d'illustri Italiani*; Pise, 1786-1789, 2 vol. [illegible]; — *Historia Lycei Pisani*; Pise, 1791-1795, 3 vol. in-4°; — *Leonis X, pontificis maximi, Vita*; Pise, 1797, in-4°; — *Elogj di Dante Alighieri, di Angelo Poliziano, di Lodovico Ariosto e di Torq. Tasso*; Parme, [illegible]; — *Devoti Affetti in preparazione alla festa del S. S. Natale*, etc.; Pise, 1801; — *Novena in onore di Maria SS. Ausiliatrice*, [illegible] *seguenta di dodici meditazioni*; Pise, [illegible].

[illegible], *Vitæ Italorum*, t. XX. — Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*, t. X.

FABBRONI (*Jean-Valentin-Mathias*, baron), naturaliste italien, né à Florence, le 13 février [illegible], mort le 17 décembre 1822. Il appartenait à une famille noble, originaire de Pistoia. Recommandé au grand-duc Léopold par le général comte de Ligneville, il entra dans le laboratoire où ce prince se récréait par des expériences de physique et de chimie. Léopold l'envoya en France et en Angleterre avec Fontana étudier les découvertes qui venaient d'agrandir considérablement le domaine des sciences naturelles. De retour à Florence, Fabroni fut nommé vice-directeur du cabinet de physique du grand-duc, en devint directeur à la mort de Fontana, et ne perdit cette place qu'en 1808, par suite d'une décision de la reine d'Étrurie, Marie-Louise. En 1798 il se rendit à Paris en qualité de commissaire de la Toscane pour la vérification de l'unité des poids et mesures. Il concourut non-seulement à cette vérification, mais il aida efficacement de ses avis et de sa coopération Lefèvre-Gineau, qui avait été chargé de la fixation spéciale de l'unité de poids. En 1807, lors de la réunion de la Toscane à l'empire français, il dressa les tables de comparaison des mesures de son pays avec le mètre et ses dérivés. Il se servit, pour protéger la Toscane, lorsqu'elle fut envahie par les armées françaises, de l'influence qu'il avait acquise pendant sa mission scientifique. Les divers gouver-

[illegible] membre du conseil [illegible] dans les [illegible] des Alpes, il posa en cette qualité la première pierre du grand pont [illegible], il ouvrit et rendit viable [illegible] la route du mont Genèvre, et [illegible] la route de la Corniche. Après la restauration de la maison de Lorraine en Toscane, Fabroni, dont le grand-duc Ferdinand avait été [illegible], se contenta d'être rétabli dans son titre de professeur honoraire de Pise, sans vouloir de nouvelles dignités. Fabroni n'était pas un savant inventeur, mais il possédait l'ensemble presque complet des sciences physiques, et il les appliquait à des objets d'utilité générale. Très-versé dans la littérature italienne, il n'était étranger ni à la littérature française ni à celle des Allemands et des Anglais. Il s'occupa aussi d'archéologie. « Peut-être, dit Cuvier, cette curiosité qui se porte sur tout, cet emploi, sans limites, des forces de l'esprit, ne sont-ils pas les moyens les plus sûrs de se faire un nom dans la postérité par de grandes découvertes; mais certainement ce sont ceux de passer le plus agréablement et le plus doucement les jours qui nous ont été accordés dans ce monde. Personne n'en jouit [illegible] plus complétement que Fabroni, et pour lui et pour les autres. Ces innombrables matières sur lesquelles il s'était exercé, il les avait toutes tellement imprimées dans sa mémoire et présentes à son esprit, lorsque l'occasion le demandait, il les exposait avec clarté et avec grâce. Sa conversation était aussi nourrie que piquante. Il semblait une sorte d'encyclopédie vivante et animée [illegible] de son pays. » Outre l'*Éloge de D'Alembert*; Florence, 1784, celui de [illegible]; Naples, 1790; des écrits de politique et des poésies, Fabroni a composé un grand nombre d'ouvrages estimés sur l'agriculture et la botanique, l'économie politique et l'économie rurale, l'histoire naturelle, la chimie, la physiologie, la médecine, la physique, le calcul, et l'archéologie; nous citerons seulement les plus importants : ce sont, *Del [illegible] dei [illegible]*; Florence, [illegible], in-8°; — *Istruzioni elementari d'Agricoltura*; Venise, 1787, in-12; — *[illegible] agli Agricoltori d'Italia*; Turin, 1791, in-12; — *Di una [illegible]*; Venise, [illegible]; — *Dissertazione sopra la maniera di [illegible] dello Stato Pontificio*; [illegible], 1793, in-8°; — *Synopsis [illegible] botanici [illegible] Florentini*; Florence, 1797, in-4°; — *Antichità, [illegible]*; [illegible]; — *Gli atti della Villeggiatura*, [illegible] *libera [illegible]*; [illegible];

[illegible] Son premier ouvrage fut : [illegible] *libri duo, in quibus, praeter auctoris dissertationes varias, leges quaedam Digestorum et Codicis emendantur et illustrantur*; Aix, 1610, in-12. Il entreprit ensuite la publication des [illegible] [illegible] et fit [illegible] en grec et en latin, quatorze lois qui [illegible] dans le Digeste, et qui depuis ont été insérées avec d'autres opuscules de Fabrot dans le *Thesaurus Juris civilis* d'Everard Otton. Sur les soixante livres dont se composaient d'abord les Basiliques, Fabrot traduisit les quarante-sept qui restaient, et remplaça par des sommaires, qu'il rédigea d'après les abréviateurs et glossateurs grecs, les treize livres qui étaient perdus. Il vint de nouveau se fixer à Paris, et publia son travail sous ce titre : *Basilicon libri LX, Car. Ann. Fabrotus latine vertit et graece edidit*; Paris, 1647, 7 vol. in-fol.; nouv. édit., annotée par G.-G. Heimbach, Leipzig, 1833-1851, 6 vol. in-4°. Le chancelier Séguier, auquel il avait dédié cet ouvrage, lui fit obtenir une pension importante. Fabrot, qui s'était acquis l'estime de Matthieu Molé et de Jérôme Bignon, refusa les offres avantageuses de diverses universités, notamment de celles de Valence et de Bourges, qui désiraient le compter parmi leurs professeurs. Il mourut âgé de soixante-dix-huit ans, et fut enterré dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse. Outre les ouvrages cités, on a de Fabrot : *Theophili Institutiones, graece et latine*; Paris, 1638 et 1657, in-4°; — *Les Antiquités de la ville de Marseille*, traduites du latin de J.-Raymond de Solier; Marseille, 1615, in-4°; Lyon, 1632, in-8°; — *Notae ad titulum Codicis Theodosiani De paganis sacri-*

[illegible] Histoire des [illegible] [illegible] et 3 vol., 1797 [illegible] considérations [illegible] pour servir à l'histoire [illegible] puis 1789 jusqu'à nos jours [illegible] de la reconnaissance nationale [illegible] depuis 1789; in-8°, 1819; — [illegible] de 1793, in-8°, 1819. A.-R.

[illegible] Religion. [illegible]

[illegible] (Fabius), un des meurtriers de [illegible] avant J.-C. « Galba, dit Plutarque, par un soldat de la quinzième légion, [illegible] des historiens appellent Camu[illegible], appelé par d'autres Terentius ou [illegible] Fabius Fabullus. On ajoute même [illegible], après lui avoir coupé la tête, dans sa robe, parce que Galba, étant [illegible] ne pouvait pas la porter autrement; [illegible] camarades ne voulant pas qu'il la ca[illegible] obligé de faire parade de ce bel [illegible] au bout d'une pique, et, agitant [illegible] d'un vieillard, d'un prince doux et mo[illegible] souverain pontife, d'un consul, il [illegible] une bacchante, en secouant sa [illegible] de sang. » On retrouve quelques [illegible] le même Fabullus officier supé[illegible] le corps d'armée de Cecina, général [illegible]. Après la trahison de Cecina, les [illegible] cinquième légion placèrent Fabullus [illegible]. Il périt probablement à la bataille de [illegible] où les légions de Vitellius furent dé[illegible] Antonius Primus.

[illegible] Galba, 27. — Suétone, Galba, 20. — Tacite, [illegible] III, 14.

[illegible] (Nicolas-Charles Antoine), ma[illegible], né à Pont-à-Mousson, le 30 mai [illegible] à Paris, le 23 mars 1844. Quelques [illegible] qu'il servit dans l'armée de Condé, [illegible] père exigea qu'il quittât ce drapeau. [illegible] qu'ayant plutôt donné des gages [illegible] l'ordre qu'à celle de l'ancien régime, [illegible] alarmée de ses parents exigea son [illegible]. Quoi qu'il en soit, le jeune Fabvier [illegible] l'Angleterre, et il enseigna les belles-[illegible] distinction pendant plusieurs années [illegible] royal de Woolwich, près de Londres. [illegible] en France en 1802, il se fit recevoir [illegible] barreau de Nancy. Cette profession [illegible] en 1819, l'occasion de se mêler avec [illegible] illustrations du barreau de la capi[illegible] défendit son frère devant la cour royale [illegible] contre le général Canuel, ancien com[illegible] la division militaire de Lyon, qui se [illegible] calomnié par des brochures du colo[illegible] et du lieutenant de police Sainneville. [illegible] révolution de Juillet, il fut nommé pro[illegible] général près la cour royale de Nancy, et [illegible] 1840 il fut appelé à la cour de cassa[illegible] désintéressé, bienfaisant plus que ne le [illegible] sa fortune, et d'une attachante sim[illegible], M. Fabvier, a dit M. Pascalis, [illegible] dans son élocution brillante [illegible]

[illegible] de mort, il reçut la [illegible] comme conseiller à la cour [illegible] avait laissé de chers [illegible] à Nancy. [illegible]

[illegible]

FABVIER (Charles-Nicolas, baron), général français, frère du précédent, né à Pont-à-Mousson (Meurthe), le 10 décembre [illegible] à Paris, le 15 septembre 1855. Son père, [illegible] occupé différents emplois dans [illegible] judiciaire, fut jeté en prison [illegible] moment de la terreur. Reçu [illegible] l'École Polytechnique, le jeune Fabvier [illegible] bientôt à l'École d'application de [illegible] mois d'avril 1804 il entra au [illegible] tillerie, qui se trouvait alors au camp de Boulogne. Il se distingua dans la campagne de la grande armée, à [illegible] Au commencement de 1807, il fut [illegible] nombre des officiers que Napoléon [illegible] sultan Sélim pour l'aider à défendre [illegible] contre les entreprises des Anglais. [illegible] colonel, faisait partie de la même expédition, et les deux officiers s'unirent dès lors d'une amitié que la mort seule put dissoudre. Au mois de septembre de la même année, le général Gardanne, nommé ministre plénipotentiaire près du schah de Perse, dut emmener avec lui des officiers de toutes armes pour organiser [illegible] presque à la française. Fabvier obtint d'en faire partie. Arrivé à la cour de Téhéran, on le fit partir pour Ispahan, où il devait fonder un arsenal. La mission de Gardanne n'eut pas le résultat que l'empereur s'en était promis. [illegible] quitta la cour de Perse. Fabvier [illegible] en Europe par la Russie, utilisant son voyage par des reconnaissances topographiques. Ne pouvant rejoindre l'armée française, il [illegible], en 1809, comme volontaire dans l'armée polonaise sous les ordres du prince Poniatowski. De retour à Vienne, il se trouva [illegible] et passa dans la garde impériale. En 1811 il devint aide de camp du maréchal Marmont, et l'accompagna en Espagne. Après la bataille de Salamanque (juillet 1812), le maréchal [illegible], quoique blessé, à Napoléon, pour lui rendre compte de la situation de l'armée en Espagne et lui demander ses instructions. Fabvier [illegible] l'empereur au bivouac de la Moskowa. Au matin de cette journée mémorable, la [illegible] veille. Aussitôt il saisit un fusil [illegible] milieu des tirailleurs, monte un des [illegible] l'assaut de la grande redoute, et [illegible]

[illegible]

[illegible] 1,000 fr. de [illegible] au profit du [illegible] et à l'impression de 100 exemplaires de l'arrêt. Après ce jugement, le colonel fut mis à la réforme, et placé ensuite en disponibilité. Le colonel Fabvier se livra alors à des spéculations commerciales. En 1820 il fut arrêté, comme prévenu d'avoir pris part aux troubles du mois d'août qui amenèrent devant la chambre des pairs un assez grand nombre d'officiers et de sous-officiers. Envoyé d'abord à la prison de Sainte-Pélagie, il fut bientôt remis en liberté, faute de charges suffisantes. Cité ensuite à la requête du ministère public, comme témoin dans cette affaire, il déclara que s'il était appelé avec des

[illegible]

[illegible] Fabvier [illegible] Constantinople [illegible] quitta la Grèce [illegible] de Chios, et [illegible] de 1827. L'année suivante, [illegible] français le chargea d'accompagner [illegible] envoyait en Morée.

[illegible] remplie, il revint en France, [illegible], et le 26 juillet 1830 il rentrait [illegible] ce moment la capitale se soulevait [illegible] ordonnances de Charles X. Fabvier [illegible] part importante aux événements des [illegible] d'abord chef d'état-major du général [illegible], il fut nommé, le 4 août, commandant [illegible] de Paris, avec le grade de maréchal [illegible]. Il se démit de cet emploi en 1831, [illegible] laquelle il se maria. Mis alors en disponibilité, il fut créé lieutenant général le [illegible], puis appelé au comité consultatif d'infanterie [illegible] au comité consultatif d'état-major. [illegible] de France le 23 septembre 1845, il [illegible] plusieurs fois la tribune, et se fit remarquer [illegible] les conservateurs par une certaine [illegible] politique. En 1847, avec MM. [illegible] de la Moskowa, V. Hugo, de Boissy et [illegible], il appuya la pétition du prince Jérôme [illegible], qui demandait à rentrer en France; [illegible] l'ambition, disait Fabvier, était [illegible] citoyen français ».

[illegible] jours après la révolution de février, [illegible] gouvernement provisoire nomma Fabvier ambassadeur à Constantinople; plus tard il fut envoyé [illegible] même qualité en Danemark. Il avait [illegible] offre que lui avait faite le gouvernement [illegible] commandement supérieur de son armée [illegible] à agir contre les duchés de Schleswig [illegible]. Mais après six semaines passées en [illegible], il s'en revint en France. En mai [illegible] département de la Meurthe le choisit [illegible] représentant à l'Assemblée législative. Le [illegible] dans un discours à la tribune, il reprocha [illegible] l'Assemblée d'avoir abandonné le Danemark [illegible] fidèle de la France. Le mois suivant, [illegible] une pétition du général Castellane, qui [illegible] contre sa mise à la retraite par le [illegible] provisoire. En 1850 Fabvier parla [illegible] contre la rétroactivité dans la discussion [illegible] la loi sur la déportation. Puis il [illegible] à Amboise, et le 25 novembre il [illegible] proposition tendant à déclarer qu'Abd-[illegible] serait envoyé à Alexandrie ou à Saint-[illegible]. Après une vive discussion, cette [illegible] fut repoussée. Enfin, le 2 décembre [illegible] le général à ses loisirs, et quatre ans [illegible] mourut, à Paris.

[illegible] la brochure *Lyon en 1817*, dont une [illegible] édition parut en 1834 (Paris, in-8°), [illegible] Fabvier a publié : *Journal des opé-*[illegible]

[illegible]

FACARDIN. Voyez [illegible]

* FACCHETTI (*Pietro*), [illegible] Mantoue, né dans cette ville [illegible] Rome, en 1613. Élève des [illegible] exclusivement à la peinture de portraits [illegible] le pontificat de Grégoire XIII, il [illegible] plus grande [illegible] grands personnages de son temps [illegible] sommes considérables, qui lui [illegible] par une existence large [illegible] fin de sa longue carrière [illegible] parfaite ressemblance [illegible] qu'aux autres mérites de [illegible] distingua aussi par [illegible] préparait ses couleurs [illegible] a poussé aussi loin la [illegible] Il a gravé quelques [illegible]

[illegible]

* FACCHINETTI ([illegible]) [illegible] de Ferrare, vivait [illegible] dix-huitième siècle. Élève d'[illegible]

[illegible] Venise, 1814.

[illegible]

[illegible] (*Bernardino* [illegible]), *Voy.* [illegible] (*Bernardino*).

[illegible] (*Bartolommeo*), peintre de l'école de [illegible], né dans cette ville ou aux environs, vers 1520, mort en 1577. Il fut élève de Girolamo da Carpi, qui l'engagea à s'adonner de préférence à la peinture d'architecture et d'ornement, genre vers lequel semblait le porter sa [illegible], et dans lequel il acquit une grande supériorité. Il excella dans l'art d'imiter les [illegible], les statues, les corniches, les colonnes, etc. Sa principale entreprise fut la décoration de la cour du palais ducal de Ferrare, où, parmi d'autres ornements, il figura les statues de [illegible] des princes de la maison d'Este. Malheureusement, avant d'avoir pu terminer ces travaux, il tomba de son échafaud, et mourut de [illegible], à l'âge de cinquante-sept ans. Girolamo, son frère, et les peintres Ippolito Casoli et [illegible] Bastarolo, qui l'avaient aidé dans

[illegible] Padoue, 1763; — [illegible] *Jesu-Christi* [illegible] *varia excerpta*; Pa- [illegible] *latinæ CLXXI*; Pa- [illegible] plus grand titre à la [illegible] des lettres est d'avoir conduit à [illegible] de compléter et de publier le [illegible] de la langue latine qu'il avait com- [illegible] paru à Padoue sous le nom de [illegible]

[illegible] *Historia Gymnasii Patavini*, t. II. — [illegible] t. VI, 1re part., p. [illegible]. — [illegible] t. XII.

[illegible] (*Pietro*), peintre italien, né à Bo- [illegible], mort en 1607. Il avait atteint [illegible] sans s'être jamais occupé de [illegible] lorsqu'un jour, se trouvant dans l'ate- [illegible] Carrache, il dessina une caricature [illegible] de charbon. La vue de ce des- [illegible] à Carrache, qu'il engagea [illegible] dans son atelier. Il eut à s'en re- [illegible] seulement parce que les progrès de [illegible] sa jalousie, mais parce que [illegible] de son école, devint son rival [illegible], et attenta même, dit-on, à [illegible] les deux principales qualités de Fa- [illegible] vivacité d'attitudes qui rappelle le [illegible] une vérité de carnation qui faisait [illegible] Carrache qu'il semblait que Fa- [illegible] de la chair humaine avec ses cou- [illegible] dessin est faible et incorrect. On [illegible] l'église Saint-François de Bologne un [illegible] lui représentant *Le Mariage de sainte* [illegible], avec les quatre saints protecteurs de [illegible] une troupe d'anges. On estime aussi, [illegible] galerie Malvizzi et dans plusieurs autres [illegible], des jeux et des danses d'enfants. Ces [illegible] sont dans le genre de l'Albane, mais [illegible] plus grandes proportions.

[illegible] *Storia della Pittura*, t. IV.

[illegible] CANE (*Bonifacio*), condottiere ita- [illegible] à Santhia, vers 1360, mort en 1412. [illegible] noble famille gibeline, il s'attacha au [illegible] duc de Milan, J. Galeaz Visconti, qui lui [illegible] seigneurie de Castagnole en Montferrat [illegible] Saint-Martin. Après la mort de Jean [illegible] resta nominalement au service [illegible] fils du duc, Jean-Marie et Philippe- [illegible] en réalité il cherchait à se rendre

Galeazzo Campi, ...

... de Candeag, vivait en ... (... de J.-C.). Il ... plusieurs de ses parents et ... Il imposa aux Arméniens ... David, roi de l'Arménie ... une défaite ... dans une autre bataille. ... sont très-confus, comme ...

E. Beauvois.

... *Heiots*, t. II, p. [illegible].

... émir de Tovin et d'Ani, vivait ... siècle de l'ère chrétienne. Il ... de la ville de Tovin, ... par droit d'hérédité, celle de la ... achets du sultan seldjoucide ... Manoutché, qu'il avait ... d'Ani, en fortifia les murailles ... personnages les plus notables

E. Beauvois.

... *Heiots*, t. II, p. [illegible].

... fils d'Aboulsewar, émir d'Ani, ... J.-C. Il était l'un des géné... de Perse. Pendant qu'il ... la ville d'Ani fut

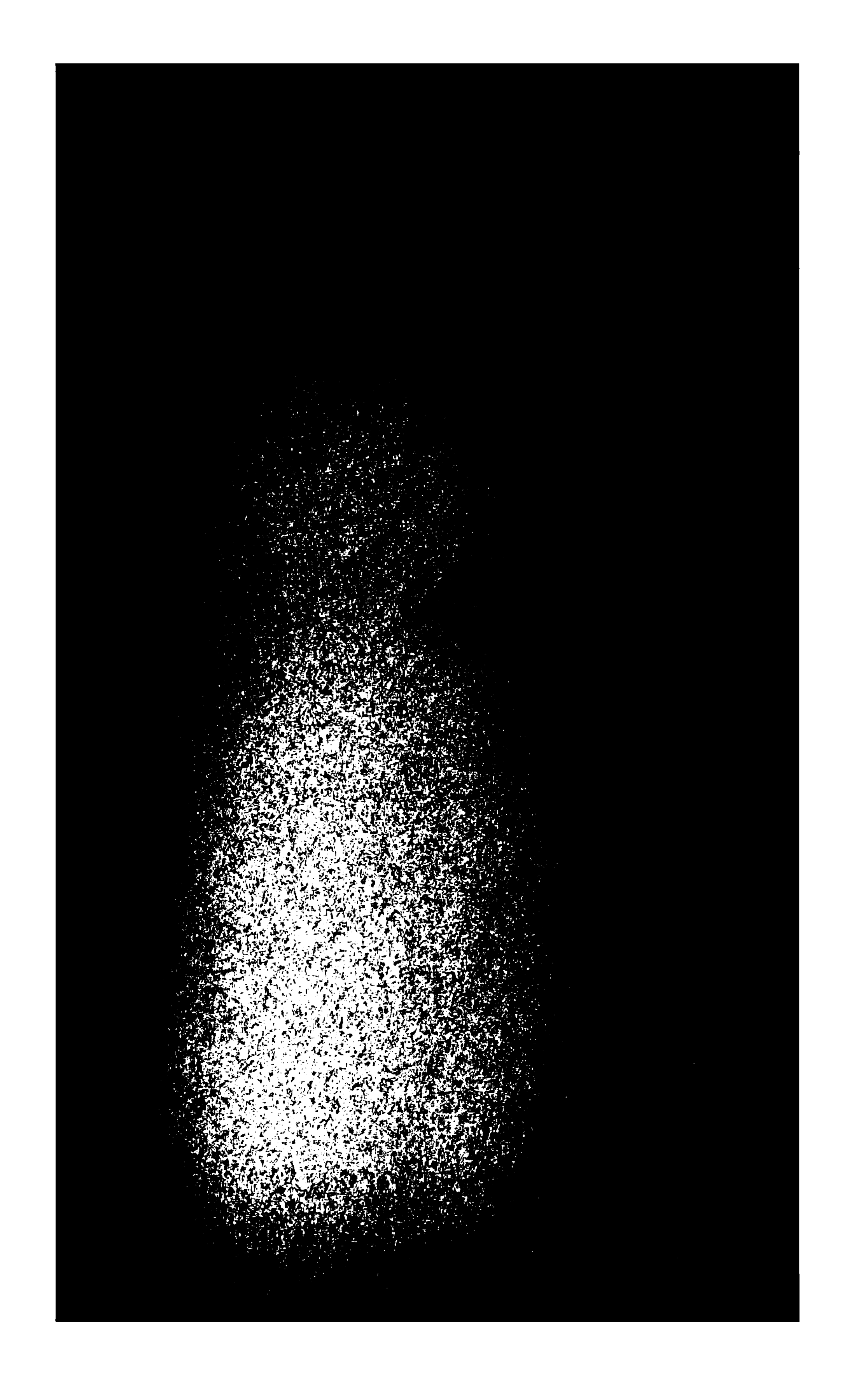
...

... la *Décollation* ... servée à Bologne ...

... (*Jac*...

... copo).

... à Crémone, dans le ... siècle, mort le ...

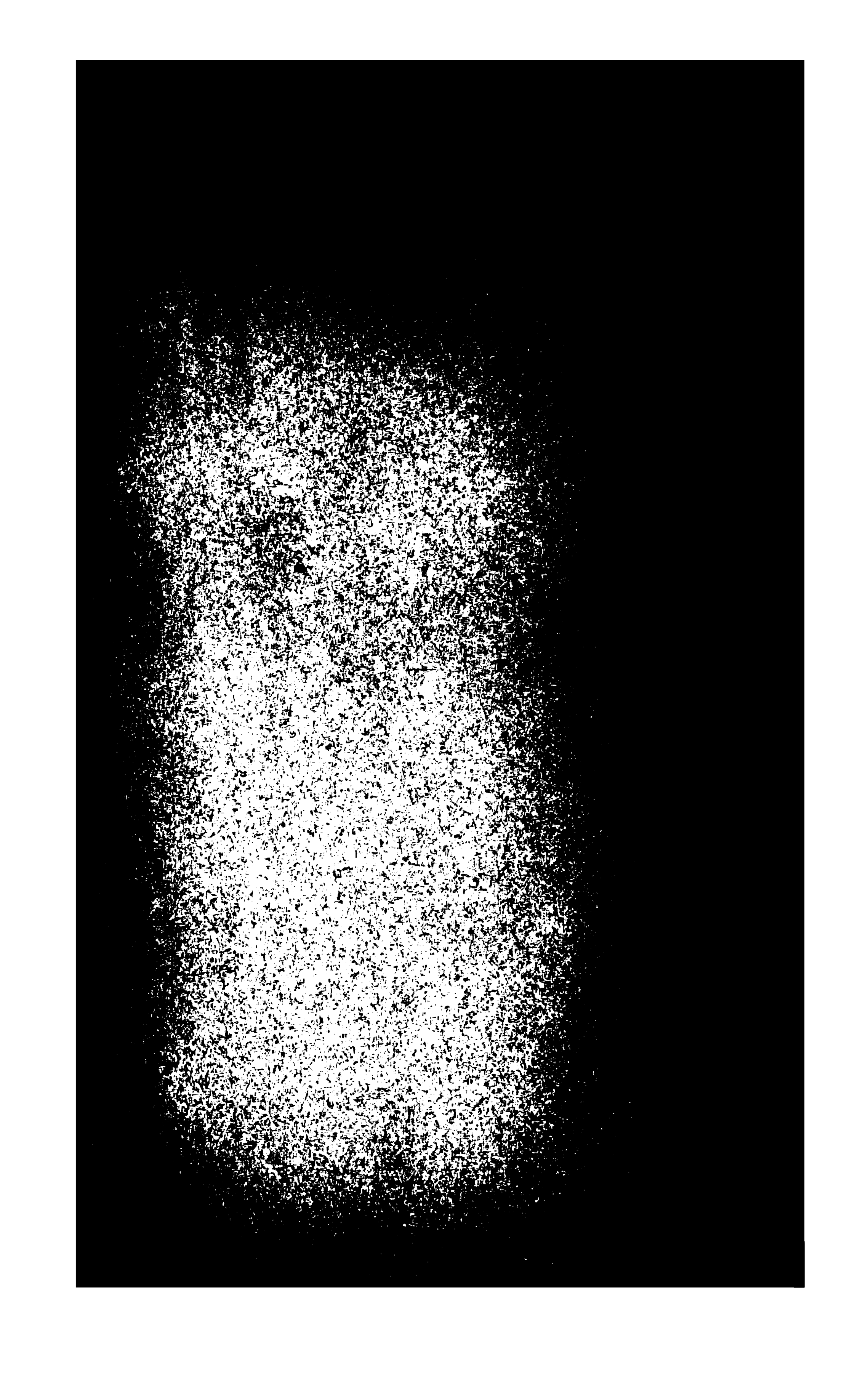


... Fabvier ... quitta la Grèce ... de Chios, et ... 1827 L'année suivante, ... français le chargea d'accompagner ... qu'il envoyait en Morée.

... remplie, il revint en France, ... et le 26 juillet 1830 il rentrait ...

... indépendance ... part importante ...

(Pietro






Stanford University Libraries
3 6105 118 476 246